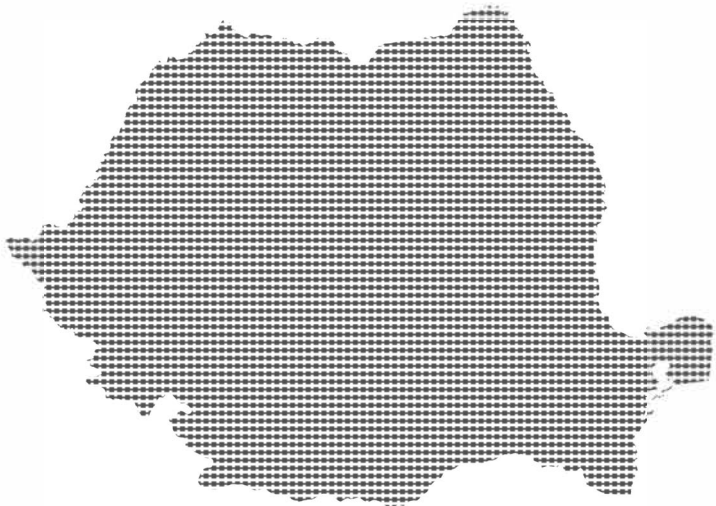


Synergies Roumanie

Revue du GERFLINT

L'ouverture de l'Union européenne à la Roumanie : entre les espoirs de l'Est et les perplexités de l'Ouest

Coordonné par Anca Stângaciu
et Alfredo Canavero



Synergies Roumanie

Numéro 16 / Année 2021

L'ouverture de l'Union européenne
à la Roumanie :
entre les espoirs de l'Est
et les perplexités de l'Ouest

**Coordonné par Anca Stângaciu
et Alfredo Canavero**



REVUE DU GERFLINT
2021

POLITIQUE EDITORIALE

Synergies Roumanie est une revue francophone de recherche en sciences humaines, particulièrement ouverte aux sciences du langage et de la communication, à la philosophie et à l'histoire, aux littératures francophones, à la didactique du français, des langues et des cultures.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Roumanie, le Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau du GERFLINT, Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale. C'est pourquoi elle publie des articles dans cette langue, mais sans exclusive linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants: défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

Libre Accès et Copyright : © *Synergies Roumanie* est une revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la Propriété Intellectuelle. La Rédaction de *Synergies Roumanie*, partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Conformément aux règles déontologiques et éthiques du domaine de la Recherche, toute fraude scientifique (plagiat, auto-plagiat, retrait inopiné de proposition d'article sans en informer dûment la Rédaction) sera communiquée à l'entourage universitaire et professionnel du signataire de la proposition d'article. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

Périodicité : Annuelle

ISSN 1841-8333 / ISSN en ligne 2261-3463

Directeur de publication

Jacques Cortès, Professeur émérite, Université de Rouen Normandie, France

Coordination éditoriale générale et révision du numéro

Sophie Aubin, Universitat de València, Espagne

Présidents d'Honneur

Chantal Delsol, Université de Marne la Vallée, France
Andrei Pleșu, Université de Bucarest, Roumanie

Rédacteur en chef

Adrian-Gabriel Corpădean, Université « Babeș-Bolyai »,
Doyen de la Faculté d'études européennes,
Cluj-Napoca, Roumanie

Rédactrice en chef adjointe

Delia Flanja, Université « Babeș-Bolyai », Faculté
d'études européennes, Cluj-Napoca, Roumanie

Titulaire et Éditeur : GERFLINT

Siège en France

GERFLINT

17, rue de la Ronde mare

Le Buisson Chevalier

27240 Sylvains-les-Moulins - France

www.gerflint.fr

gerflint.edition@gmail.com

synergies.roumanie.gerflint@gmail.com

Siège de la Rédaction en Roumanie

Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca

8, rue M. Kogalniceanu, 400084, Cluj-Napoca,
Roumanie.

Fax: (+40) 264 598343

Contact de la Rédaction :

synergies.roumanie.redaction@gmail.com

Comité scientifique

Rodica Baconski (Université Babeș-Bolyai, Roumanie); Lavinia Betea (Université Vasile Goldiș, Arad, Roumanie); Pierre Chalvidan (Université Paris XII, France); Georgeta Cîslaru (Université Paris III, France) ; Chantal Claudel (Université Paris VIII, France); Mioara Codleanu (Université Ovidius de Constanța, Roumanie) ; Nicolae Edroiu (Académie Roumaine), Aleksandra Ljaljkova (Université de Tallinn, Estonie); Alina Pamfil (Université « Babeș-Bolyai », Roumanie); Ioan Aurel Pop (Académie Roumaine), Ion Pop (Université « Babeș-Bolyai », Roumanie); Malgorzata Pamula (Université Pédagogique de Cracovie, Pologne) ; Mihai Șandru (Académie Roumaine); Sorina Soare (Université Libre de Bruxelles); Sorin Purec (Université « Constantin răncuși », Târgu-Jiu, Roumanie) ; Gisèle Vanhese (Université de Calabre, Italie).

Comité de lecture

Mélanie Gazaryan (Université Linguistique d'État « V. Brioussov » d'Érévan, Arménie) ; Simona-Aida Manolache (Université "Ștefan cel Mare" de Suceava, Roumanie) ; Anamaria Marc (Université « Babeș-Bolyai » de Cluj-Napoca); Liana Pop, (Université « Babeș-Bolyai » de Cluj-Napoca, Roumanie) ; Jocelyne Sourisseau (Université Toulouse 1 Capitole, Laboratoire Lairdil, France) ; Cristiana-Nicola Teodorescu (Université de Craiova, Roumanie) ; Mira Trajkova (Université « Sts. Cyrille et Méthode » de Skopje, Macédoine).

Patronages et partenariats

Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (Pôle Recherche & prospective), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel pour Mir@bel), EBSCO Publishing, ProQuest, Zenodo (CERN, OpenAIRE).

Numéro financé par le GERFLINT.

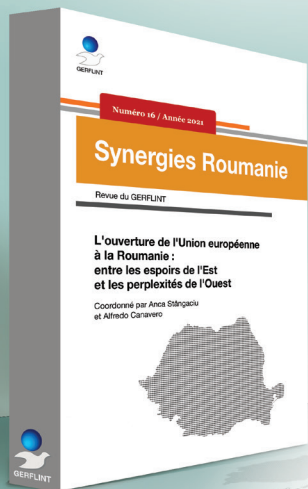
Programme mondial de diffusion scientifique francophone en réseau

Synergies Roumanie n° 16 / 2021
<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>



Indexations et référencement

ABES (SUDOC)
CNCIS categoria B+
Data.bnf.fr
DOAJ
EBSCOhost : Communication Source
Ent'revues
ERIHPlus
Index Copernicus, ICI Journals Master List
Index Islamicus
ISSN Portal / ROAD
JournalSeek
LISEO (France Education International)
MIAR
Mir@bel
MLA (Directory of Periodicals)
ProQuest Central (Linguistics data base)
SHERPA-RoMEO
Ulrichsweb
ZDB
Zenodo



Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage
- Littératures francophones
- Didactologie-didactique de la langue-culture française et des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité

L'ouverture de l'Union européenne à la Roumanie : entre les espoirs de l'Est et les perplexités de l'Ouest

Coordonné par Anca Stângaciu et Alfredo Canavero



Sommaire



Anca Stângaciu, Alfredo Canavero	7
Introduction	
Alfredo Canavero	11
La Roumanie et l'Union européenne: le chemin d'adhésion et après	
Adrian-Gabriel Corpădean, Mihaela-Adriana Oprescu	21
Une perspective juridique sur l'intégration européenne des Balkans occidentaux. Parallèles avec l'Europe centrale-orientale	
Francesco Guida	37
<i>Odi et amo</i> . La Roumanie, l'Union européenne, l'Italie	
Giulia Lami	45
L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne et les échos dans la presse italienne	
Fabio Ferrarini	57
L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne d'un point de vue « non communautaire ». Norvégiens et Roumains entre opinion publique et histoire des relations diplomatiques	
Valerij Ljubin	69
La Roumanie et son entrée dans l'Union européenne : un regard de Russie	
Lorenzo Meli	83
L'élargissement de l'Union européenne à l'Est dans l'analyse des Think-Tanks italiens. Le cas de la Roumanie	
Simona Merati	95
La Roumanie dans l'Union européenne : Réception dans les médias allemands	
Gabriel Moisa	107
L'intégration européenne de la Roumanie et la « redécouverte » de la romanité du centre de l'Europe. Repères administratifs et politiques	

Antoanela-Paula Mureșan, Elena Grad-Rusu.....	131
L'opportunité des fonds de pré-adhésion à l'Union européenne. Comparaisons entre l'Europe centrale et orientale et les Balkans occidentaux. Étude de cas - leçons tirées de l'expérience de la Roumanie	

Marius Popa	145
L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et les mutations de l'exportation culturelle: le cas particulier de la présence de la littérature roumaine en France	

Anca Stângaciu	155
Migration des intellectuels roumains en Italie : une approche économique, professionnelle et identitaire	

Varia

Iulia Macaria	183
L'importance des termes français dans les messages publicitaires de la presse écrite féminine roumaine de l'entre-deux-guerres	

Annexes

Profils des contributeurs	195
Projet pour le n° 17 – Année 2022	199
Consignes aux auteurs	201
Publications du GERFLINT.....	205



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Introduction

Anca Stângaciu

Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie

Alfredo Canavero

Université d'État de Milan, Italie

L'élargissement de l'Union européenne par l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie en 2007 a été perçu comme le début d'une nouvelle étape des relations internationales et a ouvert l'âme aux espoirs et aux attentes en Roumanie et en Europe de l'Est, tandis qu'en Occident il a été perçu avec une grande perplexité. Ce numéro vise à rechercher les motifs et les raisons derrière ces sentiments, en faisant appel à de nombreux spécialistes afin de vérifier leur valeur dans différents pays de l'Est et de l'Ouest.

La recherche et l'approche s'appuient en grande partie sur des sources publiées, compte tenu de la proximité des événements, et fournissent une image plus complète des problèmes posés par l'élargissement de l'Union Européenne.

Vu dans une perspective à court terme, ce numéro de la revue *Synergies Roumanie* s'inscrit dans le contexte du 15^e anniversaire de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, c'est-à-dire l'ouverture de nouvelles perspectives européennes. Le 16^e numéro de la revue, qui rassemble des auteurs importants et prestigieux, a été assuré par la contribution du Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique de Milan, fondé par Brunello Vigezzi et désormais dirigé par le professeur Alfredo Canavero (2005-2018) et la professeure Giulia Lami (2018-).

D'un point de vue thématique et méthodologique, ce volume rassemble des contributions, des approches, des analyses, des interprétations et des réflexions sur le phénomène de pré-adhésion et d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, mais aussi des perspectives et des solutions possibles aux questions liées aux relations de la Roumanie avec l'Union Européenne, aux progrès de la Roumanie et à son européanisation.

Les analyses et interprétations formulées dans les présentes études mettent en évidence le fait que le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne a été long et difficile, mais aussi que pour la Roumanie, les principaux obstacles étaient la lutte contre la corruption et le traitement des minorités. Les rapports de la Commission ont sans aucun doute incité la Roumanie à accélérer les réformes

nécessaires. D'autre part, on peut dire que dans l'opinion publique roumaine et occidentale, il existe toujours une certaine variété d'avis sur les résultats positifs du choix effectué en 2007. Une sorte *d'odi et amo* se poursuit, qui heureusement ne se transforme que pour quelques-uns en aspiration à quitter l'Union Européenne ou, inversement, pour les autres à en expulser la Roumanie et d'autres anciens États communistes.

En Allemagne, le débat sur l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne a eu lieu dans le cadre de la discussion sur l'opportunité d'un élargissement général de l'UE. Les observateurs des médias étaient sceptiques quant à la condition roumaine et pessimistes quant à la capacité de Bucarest à se conformer aux conditions d'admission.

Les aspects concernant la migration sont également abordés dans les textes de ce volume, car la migration économique, mais aussi la migration hautement qualifiée des Roumains dans différents États européens était un phénomène visible, massif, mais aussi pertinent, non seulement en se déplaçant vers les pays de destination, mais aussi par leur contribution au développement de l'économie des pays respectifs. De ce point de vue il est clair que, pendant ces dernières années, la détérioration des conditions économiques et sociales des travailleurs au sein de l'Union européenne a convaincu de nombreux citoyens européens de migrer vers des pays plus riches comme la Norvège. En ce sens, l'histoire plus récente des communautés roumaines (mais aussi polonaises, lituaniennes etc.) serait l'une des nombreuses épreuves décisives qui confirment la nécessité d'une plus grande protection des politiques du travail, peut-être même avant celles migratoires. *Corriere della Sera* et *La Repubblica* rendent compte des alarmes généralisées face à la nouvelle vague d'immigration, contrebalançant, comme d'habitude, les nouvelles de cette nature par des références continues aux expériences d'intégration, plus ou moins favorisées par les associations bénévoles, dont les deux tiennent toujours le public informé, à travers des reportages locaux de différentes villes. Dans ce contexte, on peut aussi dire que la verticalisation de la migration roumaine en Italie (comme dans d'autres pays européens), réalisée dans les conditions du nouvel élargissement de l'Union Européenne, mais aussi des besoins des spécialistes dans différents domaines, a ajouté une nouvelle perspective de la migration : celle des professionnels, des spécialistes et même des élites.

Au cours des dernières années, les problèmes critiques identifiés par Bruxelles allaient de la perception d'un taux de corruption excessif, insuffisamment traité par les autorités politiques locales, à la réforme du système judiciaire jugée insuffisante pour l'adapter aux normes d'autres pays européens, à la protection des frontières et des minorités à l'intérieur du pays. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle réaffirmé

du pays en tant que carrefour des principales routes de trafic illicite, de diverses natures, entre l'Asie Centrale et l'Europe. Face à ces difficultés, dont l'opinion publique roumaine ne semblait pas souffrir, selon les taux d'enthousiasme pour la prochaine entrée dans l'UE enregistrés par l'Eurobaromètre, les autorités ont en tout cas réagi, exposant une volonté concrète de coopérer et de montrer comment la question continue d'avoir une importance historique dans toute la Roumanie. En analysant la situation dans les Balkans à partir du cas roumain, l'incapacité de Rome à se rendre vraiment décisive dans l'équilibre de la région a été stigmatisée, malgré l'évidente avancée commerciale dans la zone pendant les années 90, qui a pourtant été clairement réitérée ; cela n'a pas suffi à créer une influence géopolitique tout court, dans un contexte qui verrait une concurrence de plus en plus ouverte entre tous les futurs membres de l'Union Européenne.

Dans le cadre international, il faut dire que les relations entre la Russie et la Roumanie à partir de la période des années 90 à nos jours ont connu des périodes de rapprochement et de divergence et actuellement sont à un faible niveau.

En tout cas, avec l'Italie la Roumanie poursuit sa collaboration, désormais dans le cadre d'une adhésion à l'Alliance atlantique et à l'Union qui n'est plus en discussion. Les difficultés que Rome continue de rencontrer consistent à déployer, non seulement dans les Balkans, une politique étrangère comparable à celle d'autres pays concurrents, pour reprendre un terme cher à des analystes, à commencer par l'Allemagne et la France, de plus en plus protagonistes d'une relation bilatérale privilégiée et de leadership de l'UE au lendemain de l'achèvement du Brexit. Tout cela dans un déclin italien qui, espérons-le, est destiné à s'arrêter avec la reconstruction annoncée de l'Europe politique suite à la crise pandémique.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

La Roumanie et l'Union européenne : le chemin d'adhésion et après

Alfredo Canavero

Centro per gli Studi di Politica Estera e Opinione Pubblica,
Università degli Studi di Milano, Italie
alfredo.canavero@unimi.it

<https://orcid.org/0000-0002-5736-3959>

Reçu le 02-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 05-12-2021

Résumé

Le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne a été long et difficile. Les pays candidats devaient se conformer aux critères établis par l'UE lors du Conseil de Copenhague, tant en termes de législation que de critères économiques. Pour la Roumanie, les principaux obstacles étaient la lutte contre la corruption et le traitement des minorités. Ce n'est qu'avec le conflit du Kosovo que la nécessité de stabiliser la région des Balkans a conduit l'UE à accélérer les négociations d'adhésion qui ont pris fin en 2005. Depuis 2007, la Roumanie est membre de l'UE, mais soumise au Mécanisme de coopération et évaluation, pour vérifier l'état d'avancement de l'adhésion à *l'acquis communautaire*. Ce mécanisme fonctionne encore aujourd'hui.

Mots-clés : Union européenne, processus d'adhésion, mécanisme de coopération et vérification

România și Uniunea Europeană: calea spre aderare și după

Rezumat

Procesul de aderare al României la Uniunea Europeană a fost lung și dificil. Țările candidate au trebuit să respecte criteriile stabilite de UE la Consiliul de la Copenhaga, atât în ceea ce privește legislația, cât și criteriile economice. Pentru România, principalele obstacole au fost lupta împotriva corupției și tratamentul minorităților. Abia în contextul conflictului din Kosovo, nevoia de stabilizare a regiunii balcanice a determinat UE să accelereze negocierile de aderare care s-au încheiat în 2005. Din 2007, România este membră a UE, dar în tot acest timp ea a fost supusă Mecanismului de Cooperare și Verificare, care urma să verifice stadiul de aderare la *acquis-ul comunitar*. Acest mecanism funcționează și astăzi.

Cuvinte-cheie: Uniunea Europeană, procesul de aderare, Mecanismul de Cooperare și Verificare

Romania and the European Union: the path to accession and beyond

Abstract

Romania's accession process to the European Union was long and difficult. Candidate countries had to comply with the criteria established by the EU at the Copenhagen Council, from the point of view of both their legislation and the economic criteria. For Romania, the main obstacles were the fight against corruption and the treatment of minorities. It was only with the conflict in Kosovo that the need to give stability to the Balkan region led the EU to speed up the accession negotiations which ended in 2005. Since 2007, Romania has been a member of the EU, but subject to the Cooperation and Verification Mechanism, aiming to verify the compliance with the *acquis communautaire*. This mechanism is still in operation today.

Keywords: European Union, accession process, Cooperation and Verification Mechanism

Les relations entre la Roumanie et les institutions européennes commencèrent dès les années 70 du XX^e siècle, à l'ère communiste. En effet, en janvier 1974, un pacte fut signé, incluant la Roumanie dans le Système des Préférences Généralisées (SPG), un instrument lancé par la Communauté européenne (CEE) en 1971 pour aider à la croissance des pays en développement en facilitant leurs exportations. En vertu de cet accord, la Communauté européenne aurait, entre autres, appliqué des tarifs préférentiels aux produits agricoles par rapport à ceux prévus pour les pays industrialisés. Un accord sur les produits industriels fut signé en 1980. Il prévoyait la création d'une Commission mixte CEE-Roumanie. La Roumanie fut ainsi le premier pays de l'Europe communiste à reconnaître *de facto* la CEE (Orban, 2006 : 79 ; Sajdik, Schwarzinger, 2008).

C'étaient les années de grande popularité de Ceaușescu dans le monde occidental pour sa politique d'indépendance vis-à-vis de l'URSS, notamment pour avoir dénoncé en 1968 l'agression de l'URSS et des membres du Pacte de Varsovie sur la Tchécoslovaquie. La Roumanie jouissait d'une faveur particulière dans les capitales européennes, au moins jusqu'à l'arrivée de Gorbatchev en URSS, lorsque le mythe de Ceaușescu perdit tout charme.

Après la chute de Ceaușescu, les liens de la Roumanie avec la CEE s'intensifièrent. Dès le 22 octobre 1990, un accord de commerce et de coopération économique fut signé, suivi, le 1er février 1993, d'un accord d'association (entré en vigueur en février 1995) visant à promouvoir le dialogue politique, à soutenir les efforts de la Roumanie pour achever la conversion à l'économie du marché et à préparer son intégration progressive dans la CEE¹. La Roumanie devint ainsi un « pays associé » que pourrait adhérer à l'Union européenne, s'il « sera en mesure de

remplir les obligations qu'en découlent, en remplissant les conditions économiques et politiques requises² ». Les critères furent établis lors du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993.

L'adhésion requiert de la part du pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect de minorités et leur protection, l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. L'adhésion présuppose la capacité du pays candidat à en assumer les obligations, et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire³.

Les difficultés de la transformation de l'économie planifiée de la période communiste et l'incohérence de certaines décisions gouvernementales empêchèrent cependant la Roumanie d'atteindre les conditions requises à Copenhague et précisées au Conseil européen d'Essen en décembre 1994. Néanmoins, le 22 Juin 1995 Nicolae Vacaroiu, alors président du Conseil, a présenté la candidature de la Roumanie à l'UE. L'initiative fit suite à la déclaration de Snagov (21 juin 1995), lorsque les quatorze principaux partis roumains exprimèrent leur plein soutien au processus d'intégration européenne.

Le 15 juillet 1997, la Commission européenne publia un Avis sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. La Commission avait examiné la candidature ainsi que celle de neuf autres pays candidats et avait noté avec satisfaction que l'accord européen de 1993 était en cours quoique, avec un certain retard, notamment en raison de la lenteur du processus de libéralisation économique et de l'absence de véritables réformes administratives. La Commission a noté que l'accord européen de 1993 était en cours, quoique avec un certain retard, notamment en raison de la lenteur du processus de libéralisation économique et de l'absence de véritables réformes administratives. L'avènement d'un nouveau gouvernement (le premier gouvernement de centre-droit, présidé par Victor Ciorbea) était cependant considéré comme de bon augure pour une amélioration rapide de la situation.

Les conclusions n'étaient cependant pas favorables à une entrée rapide dans l'UE:

En dépit des progrès constatés, - écrivait la Commission en juillet 1997 - la Roumanie n'a ni transposé ni mis en place les éléments essentiels de l'acquis, en particulier pour ce qui concerne le marché unique; aussi, on peut douter qu'elle soit à même d'assumer les obligations de l'adhésion à moyen terme; en outre, des efforts considérables notamment en termes d'investissements

doivent être accomplis en matière d'environnement, de transport, d'emploi et d'affaires sociales, d'affaires intérieures et de justice et d'agriculture; d'une façon générale des réformes de grande ampleur sont indispensables pour que le pays se dote de structures qui soient capables d'appliquer concrètement l'acquis⁴.

En conséquence, lors du Conseil européen de Luxembourg (12-13 décembre 1997) il fut décidé de convoquer au printemps suivant des conférences intergouvernementales bilatérales avec le Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie, mais reportant pour plus d'informations la Roumanie, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie et la Bulgarie.

Entre-temps, le Conseil de l'Europe avait admis la Roumanie (7 octobre 1993), estimant que le pays était désormais capable de respecter les principes démocratiques et la Convention européenne des droits de l'homme. Entre-temps, le Conseil de l'Europe a admis la Roumanie (7 octobre 1993), estimant que le pays était désormais capable de respecter les principes démocratiques et la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agissait d'une étape importante, qui n'affecta cependant pas les évaluations de l'UE ni même celles de l'OTAN.

En juillet 1997, lors du sommet de Madrid, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne furent invitées à rejoindre l'OTAN, mais non pas la Roumanie, bien que la déclaration finale précisât :

En ce qui concerne les pays qui aspirent à devenir membres, nous reconnaissons avec beaucoup d'intérêt et prenons en considération les développements positifs dans le sens de la démocratie et de la primauté du droit intervenus dans un certain nombre de pays d'Europe du Sud-Est, en particulier la Roumanie et la Slovaquie⁵.

Sans être entièrement positives, les décisions de l'UE et de l'OTAN étaient néanmoins encourageantes. Sans être entièrement positives, les décisions de l'UE et de l'OTAN étaient néanmoins encourageantes. De son côté, le gouvernement roumain prévit la nomination d'un ministre délégué à l'intégration européenne, mais l'instabilité gouvernementale rendit difficile la réalisation des objectifs fixés, comme le révélèrent les rapports de la Commission présentés au Parlement européen en 1997 et 1998. Le Parlement européen examina l'Avis de la Commission, envoyé le 15 juillet 1997, et les rapports présentés par la Commission le 4 novembre 1998, et établit une résolution qui fut déposée le 19 novembre 1998 en vue de la réunion du Conseil européen qui se tint à Vienne les 12 et 13 décembre. Les questions portaient principalement sur les droits de l'homme et la situation économique du pays.

Le Parlement considérait importants les efforts accomplis par la Roumanie pour mettre en place un État de droit, respectueux de la personne et des minorités, mais prenait acte avec inquiétude que l'intégration et le traitement de la communauté des Roms constituaient toujours un sérieux défi, ainsi que les discriminations et les persécutions fondées sur l'orientation sexuelle. Le Parlement relevait aussi les insuffisances en matière de droits de l'homme, comme celles relatives à la protection des enfants, au contrôle du pouvoir judiciaire sur la police, à l'indépendance des journalistes, aux conditions de détention dans les prisons et à la lutte contre la corruption.

Malgré les efforts déployés pour réaliser une économie de marché, les déséquilibres macroéconomiques s'étaient accentués, ce qui était le résultat d'une réforme économique insuffisante et d'un manque de réforme administrative efficace. En conclusion, le Parlement relevait que la Roumanie était encore loin de répondre aux conditions des critères économiques de Copenhague.

Sur la base de ces constatations, il apparaît que la Roumanie devait poursuivre ses efforts en vue de créer les conditions qui permettraient l'ouverture des négociations d'adhésion, ardemment souhaitées par la Roumanie et par l'Union européenne, et en particulier par son Parlement. Les conclusions n'étaient cependant pas positives :

Mais il n'est malheureusement pas possible, dans les conditions actuelles, de préconiser l'ouverture des négociations d'adhésion. Toutefois, et malgré les insuffisances relevées, la volonté affichée par le nouveau gouvernement roumain [le gouvernement de Radu Vasile] de s'attaquer aux principaux blocages de l'économie, et dans la mesure où cette volonté sera relayée par le Parlement, on peut espérer une sensible amélioration dans les mois à venir. Il conviendra alors, pour l'Union européenne, de tirer les enseignements de cette nouvelle situation⁶.

Le 13 octobre 1999, la Commission européenne, dans son rapport annuel sur les progrès de la Roumanie sur la voie de l'adhésion à l'UE, avait reconnu que Bucarest satisfaisait à certains critères de Copenhague, mais avait fait aussi de critiques considérables, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants, la surutilisation des ordonnances, les déséquilibres macroéconomiques, le marché intérieur et l'absence d'une réforme administrative.

Alors que la Roumanie a abordé certains aspects de la capacité administrative (développement régional) et du marché intérieur (restructuration du secteur bancaire, marchés publics, aides d'État), les priorités à court terme du partenariat pour l'adhésion, certains aspects de la justice et des affaires intérieures (lutte contre la criminalité organisée et la corruption, démilitarisation de la police et contrôle des frontières) et des priorités en matière d'environnement n'ont pas été traités de manière satisfaisante⁷.

C'est le conflit au Kosovo qui a forcé l'UE à repenser le problème de l'élargissement pour assurer la sécurité et la stabilité en Europe. Le Conseil Européen d'Helsinki (10-11 décembre 1999) décida d'accélérer le processus d'élargissement aux pays candidats.

*A la lumière des récents événements et eu égard aux rapports de la Commission, le Conseil européen, résolu à apporter une contribution positive à la sécurité et à la stabilité sur le continent européen, a décidé d'organiser, en février 2000, des conférences intergouvernementales bilatérales en vue d'entamer des négociations avec la Roumanie, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie et Malte sur les conditions de leur adhésion à l'Union et les adaptations qu'il faudra apporter aux traités en conséquence.*⁸

Le 15 février 2000, les négociations d'adhésion de la Roumanie à l'UE commencèrent officiellement. À la fin de l'année, des 31 chapitres à débattre, neuf avaient été ouverts et six déjà fermés. Lors des élections de fin 2000, les sociaux-démocrates (PDSR, Partidul Democrației Sociale din România, depuis 2001, PSD, Partidul Social Democrat) revinrent au pouvoir : Ion Iliescu était de nouveau Président de la république, avec Adrian Năstase président du Conseil. L'un des premiers actes du nouveau gouvernement fut la création d'un ministère européen de l'intégration. Une *Délégation nationale pour négocier l'accès de la Roumanie à l'UE* a également été nommée. Chef de la délégation fut désigné Vasile Pușcaș, professeur à l'université Babeș-Bolyai de Cluj (Pușcaș, 2006).

L'enthousiasme roumain pour l'adhésion à l'UE alla de pair avec l'intérêt pour l'adhésion à l'OTAN. La Roumanie sollicita le soutien des États-Unis en adhérant immédiatement aux initiatives prises par Washington après le 11 septembre et en répondant positivement aux demandes d'utilisation des aéroports, d'accès à l'espace aérien et à toute action de lutte contre le terrorisme, devenant ainsi un allié *de facto* de l'OTAN. L'opération fut couronnée de succès. Lors du sommet OTAN de Prague en novembre 2002, la Roumanie fut invitée à y adhérer. Le protocole d'accès fut signé le 26 mars 2003 et ratifié le 29 mars 2004.

Les améliorations économiques de la Roumanie (et de la Bulgarie) et les progrès réalisés dans les négociations permirent une accélération du processus d'adhésion. Le Conseil européen de Thessalonique, 19-21 juin 2003, indiqua dans ses conclusions que :

La Bulgarie et la Roumanie font partie du même processus d'élargissement inclusif et irréversible. À la suite des conclusions du Conseil européen de Copenhague et en fonction des progrès qui seront encore accomplis en ce qui concerne le respect des critères d'adhésion, l'Union se donne pour objectif

d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que nouveaux États membres de l'Union européenne en 2007. [...] À partir des progrès accomplis, qui sont considérables, l'Union soutient les efforts déployés par la Bulgarie et la Roumanie pour atteindre l'objectif consistant à conclure les négociations en 2004 et les invite à accélérer leurs préparatifs sur le terrain. [...] Le Conseil européen de décembre 2003, en se fondant sur les rapports réguliers et le document de stratégie de la Commission, évaluera les progrès réalisés afin de fixer le cadre pour la conclusion des négociations d'adhésion⁹.

Le processus d'adhésion fut toutefois ralenti dans les mois qui suivirent. La démission de la ministre de l'Intégration, accusée d'utilisation abusive des fonds européens (20 octobre 2003), suscita des doutes quant à la lutte contre la corruption. D'autres doutes furent exprimés par la Commission quant à la réalisation d'une économie de marché complète. Le rapport du 3 décembre 2004, tout en reconnaissant les « efforts notables » de la Roumanie, demandait :

des efforts supplémentaires [...] notamment dans le domaine de la justice et des affaires intérieures en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le contrôle des frontières ainsi que dans le domaine de la concurrence en ce qui concerne les aides d'État, de même que dans le domaine de l'environnement en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation dans tous les secteurs et l'alignement de la législation horizontale¹⁰.

Alors que les négociations avec la Bulgarie progressaient et se terminèrent en juin 2004, celles avec la Roumanie risquaient d'être reportées d'un an. Toutefois, les pressions exercées par les gouvernements membres de l'UE conduiront la Commission à conclure les négociations en décembre 2004, grâce à l'introduction de mécanismes de sauvegarde, *au cas où ce pays ne respecterait pas ses engagements en ce qui concerne le bilan de mise en œuvre de la législation¹¹* en matière de justice et d'affaires intérieures et de concurrence (Phinnemore, 2006 : 46-47). C'est alors que le Traité d'adhésion fut signé à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg le 25 avril 2005, après l'avis favorable de la Commission (22 février 2005) et du Parlement européen (13 avril 2005). Le Parlement roumain ratifia à l'unanimité le Traité le 17 mai.

Depuis le 1er janvier 2007, la Roumanie devint membre de l'Union européenne, toutefois soumise à un Mécanisme de coopération et de vérification (MCV) de la part de la Commission pour améliorer le fonctionnement des systèmes législatif, administratif et judiciaire et pour remédier à une série d'insuffisances graves dans la lutte contre la corruption. Tous les six mois, à partir de juin 2007, la Commission devait rédiger un rapport au Parlement et au Conseil sur les mesures prises par la

Roumanie, notamment en ce qui concerne la réforme judiciaire et la lutte contre la corruption.

Les rapports de la Commission ont sans aucun doute incité la Roumanie à accélérer les réformes nécessaires. En janvier 2017, dix ans après l'adhésion, la Commission a évalué globalement les progrès réalisés par la Roumanie et a formulé douze recommandations qui, si elles étaient mises en œuvre de manière irréversible, mettraient fin au Mécanisme de coopération et de vérification. Les années suivantes ont cependant marqué des reculs évidents, comme l'a révélé le dernier rapport de 2021 :

En novembre 2017, la Commission a constaté des progrès pour un certain nombre de recommandations, mais a aussi noté que la dynamique de réforme avait disparu, mettant en garde contre le risque de faire resurgir des problèmes qui étaient considérés comme réglés dans le rapport de janvier 2017. Dans le rapport de novembre 2018, la Commission a conclu que de nouveaux éléments avaient remis en question, quand ils ne l'ont pas réduit à néant, le caractère irréversible des progrès et qu'il convenait de formuler des recommandations supplémentaires. Le Parlement européen et le Conseil ont tous deux partagé ce point de vue. Le rapport d'octobre 2019 a salué l'intention du gouvernement roumain de revoir son approche, mais a déploré que la Roumanie n'avait pas donné suite à toutes les recommandations. La Commission a invité les autorités roumaines compétentes à traduire leur engagement à reprendre les réformes en mesures concrètes visant à donner suite à toutes les recommandations¹².

Dans son rapport de juin 2021, la Commission européenne a pris acte du nouvel élan donné aux réformes pour remédier à la stagnation de la période 2017-2019 et a souhaité que le MCV puisse prendre fin prochainement, sans toutefois préciser de date.

La Commission continuera à suivre de près l'évolution de la situation dans le cadre du MCV jusqu'à ce que les objectifs de référence soient atteints et, parallèlement, elle continuera de travailler avec la Roumanie, comme avec tous les États membres, dans le cadre du mécanisme général de protection de l'état de droit, élément essentiel de l'engagement commun de l'UE et des États membres à renforcer l'état de droit¹³.

Bibliographie

Orban, L. 2006. Romania's Accession Negotiations with the UE: A Chief Negotiator's Perspective. In: *The EU & Romania. Accession and beyond*, edited by Phinnemore D. London: The Federal Trust.

Sajdik, M., Schwarzinger, M. 2008. *European Union enlargement: background, developments, facts*. New Jersey: Transaction Publishers, USA.

Puşcaş, V. 2006. *European Negotiations. A Case Study: Romanian Accession to the European Union*. Gorizia: IUIES - ISIG.

Phinnemore, D. 2006. Romania and Euro-Atlantic Integration. In: Phinnemore, D. (éd.), *The EU & Romania. Accession and beyond*, London: The Federal Trust.

Notes

1. Le texte de l'accord est disponible sur : <https://wits.worldbank.org/GPTAD/PDF/archive/EC-Romania.pdf> [consulté le 01 octobre 2021].

2. *Parlement Européen. Activités, 1/S-93, Conseil Européen de Copenhague, le 21 et 22 juin 1993, Conclusions de la présidence*, p. 12.

3. *Ibidem*, p. 93.

4. *Commission européenne. Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne*, COM/97/2003 final. Bruxelles, 15.07.1997, p. 10.

https://www.cvce.eu/obj/avis_de_la_commission_sur_la_demande_d_adhesion_de_la_roumanie_a_l_union_europeenne_introduction_et_conclusion_15_juillet_1997-fr-0a1a7322-5eb0-410a-8c48-cd71d2bacf8b.html [consulté le 01 octobre 2021].

5. *Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques*, Madrid, 8 juillet 1997, point 8, <https://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm> [consulté le 01 octobre 2021].

6. *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, en vue du Conseil européen de Vienne (12-13 décembre 1998)*, (COM (97)2003 - C40375/97, <https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A4-1998-0428+0+DOC+XML+V0//FR> [consulté le 01 octobre 2021].

7. *1999 Regular Report from the Commission on Romania's Progress towards Accession*, 13 octobre 1999, https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/archives/pdf/key_documents/1999/romania_en.pdf, p. 78 [consulté le 01 octobre 2021].

8. *Helsinki Conseil Européen 10 et 11 décembre 1999. Conclusions de la Présidence*, https://www.europarl.europa.eu/summits/hel1_fr.htm# [consulté le 01 octobre 2021].

9. *Conseil Européen Thessalonique, Conclusions de la Présidence 19 et 20 juin 2003*, p. 9. https://www.europarl.europa.eu/summits/pdf/the_fr.pdf [consulté le 01 octobre 2021].

10. *Rapport sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 3 décembre 2004, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-6-2004-0061_FR.html?redirect [consulté le 01 octobre 2021].

11. *Avis de la Commission du 22 février 2005 concernant les demandes d'adhésion à l'Union Européenne présentées par la République de Bulgarie et la Roumanie*, in « Journal Officiel de l'Union Européenne », 21 juin 2005.

12. *Rapport de la Commission au Parlement Européen et au Conseil sur les progrès réalisés par la Roumanie au titre du mécanisme de coopération et de vérification*, 8 juin 2021, p. 1. www.cdep.ro/afaceri_europene/CE/2021/COM_2021_370_FR_ACT_part1_v2.pdf [consulté le 01 octobre 2021].

13. *Ibidem*, p. 27.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Une perspective juridique sur l'intégration européenne des Balkans occidentaux. Parallèles avec l'Europe centrale-orientale

Adrian-Gabriel Corpădean

Faculté d'études européennes, Université Babeş-Bolyai, Roumanie

adrian.corpadean@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0003-4507-2836>

Mihaela-Adriana Oprescu

Faculté d'études européennes, Université Babeş-Bolyai, Roumanie

mihaela.oprescu@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-6005-281X>



Reçu le 16-11-2021 / Évalué le 26-11-2021 / Accepté le 10-12-2021

Résumé

Le processus d'adhésion à l'UE des quatre pays candidats appartenant à l'espace des Balkans occidentaux comprend des difficultés majeures en ce qui concerne les critères juridiques de complémentarité à l'acquis communautaire. Cette étude propose une évaluation du progrès atteint par l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie dans leurs réformes du secteur judiciaire, notamment par le biais des derniers rapports issus par la Commission européenne. Des comparaisons sont présentées entre la situation des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), pendant leurs négociations d'adhésion, et les difficultés enregistrées par les quatre pays des Balkans occidentaux, afin de proposer des solutions pour ces derniers à partir de l'expérience d'autres pays ex-communistes, devenus membres de l'UE.

Mots-clés : Balkans occidentaux, adhésion à l'UE, Commission européenne, réformes, système judiciaire

O perspectivă juridică asupra integrării europene a Balcanilor de Vest. Paralele cu Europa central-răsăriteană

Rezumat

Procesul de aderare la UE al celor patru state candidate din spațiul Balcanilor de Vest presupune o serie de obstacole majore privind criteriile juridice menite a asigura complementaritatea cu acquis-ul comunitar. Acest studiu propune o evaluare a progreselor înregistrate de Albania, Macedonia de Nord, Muntenegru și Serbia în materie de reformă a sistemului judiciar, îndeosebi prin prisma celor mai recente rapoarte publicate de Comisia Europeană. Sunt prezentate câteva comparații între situația statelor din Europa central-răsăriteană (ECR), pe parcursul negocierilor de

aderare, și dificultățile cu care se confruntă cele patru țări din Balcanii de Vest, pentru a se identifica soluții izvorâte din experiența altor state fost-comuniste, acum membre ale UE.

Cuvinte-cheie: Balcanii de vest, aderarea la UE, Comisia Europeană, reforme, sectorul judiciar

A juridical view on the EU integration of the Western Balkans. Parallels with East-Central Europe

Abstract

The EU accession process of the four candidate countries belonging to the Western Balkans comprises major hurdles regarding the juridical criteria meant to ensure complementarity with the community acquis. This study proposes an assessment of the progress attained by Albania, North Macedonia, Montenegro and Serbia in the reforms of their judiciary sectors, chiefly by means of the latest reports issued by the European Commission. Several comparisons are suggested between the situation of the countries in East-Central Europe (ECE), during their accession negotiations, and the difficulties faced by the four Western Balkans countries, in order to propose solutions for the latter stemming from the experience of other ex-communist states, now members of the EU.

Keywords: Western Balkans, EU accession, European Commission, reforms, judicial sector

Outils d'intervention de l'UE dans la région des Balkans occidentaux

La mesure dont l'Union européenne (UE) utilise son pouvoir normatif dans son voisinage est une question sur laquelle la littérature s'est penchée de plusieurs points de vue, reflétant en général sa capacité d'engendrer des changements dans les pays qui l'entourent, voire plus lointains. L'état de droit est une valeur immuable qui conditionne le rapprochement de tels pays de l'UE, soit par l'octroi de l'assistance financière, soit dans la perspective d'obtenir un accord d'association ou même l'adhésion (Pavy, 2019 : 15-21).

À part sa présence parmi les critères de Copenhague, au côté des institutions stables et démocratiques, du respect des droits de l'homme et de la protection des minorités, l'état de droit est soutenu activement par les institutions de l'UE à travers le dialogue politique, complété par une série de mécanismes financiers fournissant l'assistance dont les pays collaborateurs ont besoin pour achever la réforme de leurs propres institutions. Parmi les structures de l'UE qui remplissent la tâche de monitorer la mise en œuvre de ces outils on retrouve la Commission

européenne, en tant qu'acteur principal et gestionnaire des politiques, mais aussi le Parlement européen et la Cour des comptes.

Dans la déclaration du Conseil de Copenhague il est stipulé que :

L'adhésion requiert de la part du pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, l'existence d'une économie de marché viable, ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. L'adhésion présuppose la capacité du pays candidat à en assumer les obligations, et notamment à souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire. (Conseil européen de Copenhague, 1993, p. 26).

Si le rôle des institutions de l'UE qui font partie du triangle décisionnel (Commission - Parlement - Conseil) dans les négociations avec les pays non-membres sur des questions liées à l'état de droit et au respect des droits de l'homme est connu dans la littérature, il est intéressant d'analyser aussi les positions d'autres acteurs institutionnels. Par exemple, dans un rapport récent, la Cour des comptes de l'UE (2021) a effectué une évaluation notable de cette question dans les quatre pays candidats des Balkans occidentaux - l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, aussi bien que dans deux pays candidats potentiels - la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.

Le progrès des dossiers de ces pays en relation avec l'UE est loin d'être unitaire, ce qui est explicable partiellement par leurs dates différentes d'acceptation en tant que candidats et, respectivement, candidats potentiels. Si la Macédoine du Nord a reçu le statut de pays candidat très tôt, en 2005, le Monténégro en bénéficie depuis 2010, la Serbie depuis 2012 et l'Albanie depuis 2014. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, la candidature a été acceptée seulement en 2016, tandis que le Kosovo met en œuvre un Accord de stabilisation et d'association à l'UE depuis la même année (Reiter, Stehrer, 2018).

Une analyse du rapport de la Cour des comptes (2021) révèle tout d'abord la tentative de définir l'état de droit du point de vue de l'UE, qui comprend six dimensions complémentaires : la séparation des pouvoirs, les procédures législatives démocratiques et transparentes, la certitude légale, l'égalité devant la loi, les cours indépendantes et impartiales et la révision judiciaire efficace. Deux précisions sont essentielles - le lien indéniable entre l'état de droit et la croissance économique et la nécessité de renforcer l'état de droit par la lutte contre la corruption. En outre, la Cour affirme ouvertement que la question posée autour de l'état de droit reflète les intérêts géostratégiques de l'UE, en conjonction avec ceux des pays des Balkans occidentaux, qui aspirent à la qualité de membres de l'Union.

Parmi les 35 chapitres de négociations avec l'UE déterminant l'acquis, deux approchent directement les questions judiciaires, à savoir le Chapitre 23 - Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux, et le Chapitre 24 - Justice, liberté et sécurité. Comme dans le cas des pays de l'Europe centrale-orientale (les PECO), le progrès et, plus précisément, la rapidité du processus de négociation dépend souvent des analyses visant ces deux chapitres de l'acquis s'avérant souvent parmi les plus sensibles. Or, le rapport de la Cour des comptes souligne les difficultés institutionnelles des pays des Balkans occidentaux qui les empêchent de progresser d'une manière plus convaincante dans leur dialogue avec l'UE, comme l'implication excessive de l'État dans l'économie et la corruption.

Dans le document intitulé « Une perspective d'élargissement crédible et engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux » (2018), émis par la Commission européenne, on énonce les six initiatives de l'UE vouées à rapprocher les pays de la région de l'intégration. On remarque le fait que le premier critère se réfère notamment au renforcement de l'état de droit, par le biais de mesures concrètes, y compris une approche individuelle des États visés, un monitoring du Conseil et des plans d'action ciblés. C'est la même logique qui guide le Processus de stabilisation et d'association à l'UE des pays des Balkans occidentaux, dont la dimension politique est complémentaire à l'économique.

Sur le plan concret, revenant au rapport de la Cour des comptes, à part le cadre institutionnel décrit ci-dessus dont l'UE s'est dotée pour mettre en œuvre ses programmes couvrant la région, on souligne les domaines concrets dans lesquels l'Union offre du soutien financier. Ceux-ci incluent la consolidation de la capacité judiciaire des institutions, du contrôle et du monitoring civils des systèmes judiciaires, aussi bien que de l'accès à la justice, l'établissement des systèmes indépendants et modernes de justice et des pénitentiaires, la promotion de la bonne gouvernance et de la responsabilité par la lutte contre la corruption et la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'outil par lequel cette assistance financière est allouée aux États candidats et candidats potentiels est l'Instrument d'aide de pré-adhésion (IAP), similaire en quelque sorte à certaines branches du PHARE, mis en œuvre par les PECO avant leur adhésion (Kandžija et al., 2019 : 811-814). À part l'IAP, le rapport (2021) montre que les objectifs liés à la justice sont poursuivis aussi à l'aide de l'Instrument contribuant à la sécurité et à la paix, et de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Le montant total alloué aux pays des Balkans occidentaux pendant la période 2014-2020 pour de telles priorités a été de 700 millions d'euros, soit 16% de l'assistance totale fournie par l'UE.

L'état des dossiers des pays candidats en matière de justice

Afin d'analyser le progrès des négociations entre les quatre pays candidats des Balkans occidentaux et l'Union européenne en ce qui concerne la réforme de la justice, nous avons fait appel aux derniers rapports issus par la Commission européenne, pour l'année 2020. Le critère politique est suivi à travers ses coordonnées principales, y compris le fonctionnement des institutions de l'administration publique et, le cas échéant, l'organisation des élections libres, mais le centre d'intérêt est l'aspect judiciaire, à savoir l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, aussi bien que le respect des droits de l'homme. Comme nous le montrerons plus tard dans notre étude, ce sont des thèmes épineux non seulement pour les nouveaux pays candidats, mais pour les PECO aussi, c'est pourquoi il est intéressant de suivre plusieurs dossiers communs entre les deux espaces. Ceci permettra de formuler des recommandations vouées à faciliter le parcours des pays des Balkans occidentaux dans les pourparlers avec l'UE, vu que les questions visant la justice se sont avérées parmi les plus inconfortables parmi les chapitres abordés avec les PECO. Si les procédures d'adhésion de ces derniers ont été achevées, pour la plupart, dans les années 2000, il est à noter que la nature des problèmes judiciaires rencontrés dans les dossiers des nouveaux pays candidats reste similaire, d'autant plus que le contenu des chapitres de négociations n'a pas fondamentalement changé. Plusieurs mentions doivent être faites, cependant, tenant compte du contexte historique plutôt différent des deux zones que nous tâcherons de comparer - deux héritages communistes distincts, une division extrêmement compliquée de la Yougoslavie (Herța, 2013 et 2015), une implication des pays occidentaux beaucoup plus acharnée dans les Balkans que dans les PECO, un patrimoine culturel et linguistique contesté parmi les pays découlant de l'ancien État yougoslave (Bugarski, 2004).

Dans le cas de la Serbie (Principales conclusions du rapport 2020 sur la Serbie, 2020), la Commission européenne critique les problèmes rencontrés durant les élections législatives, provinciales et municipales, organisées tardivement à cause de la pandémie Covid-19, le 21 juin 2020. Selon l'avis de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, exprimé par son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), le contrôle des médias par le parti au pouvoir, le Parti progressiste serbe (SNS), a empêché le choix des électeurs. La majorité nette de la coalition bâtie autour de ce parti, appelée Pour nos enfants, dans l'Assemblée nationale serbe (188 sur 250 voix, dont en réalité l'opposition a seulement 7), dénote le manque de dialogue entre le pouvoir et l'opposition qui est nécessaire dans tout pays aspirant à adhérer à l'UE.

Quant au fonctionnement de l'administration publique, les progrès enregistrés par la Serbie sont considérés quasiment inexistantes, tandis que son degré de préparation est modéré. Une critique importante se réfère au recrutement qui n'est pas généralement fondé sur la méritocratie et qui n'est pas doté d'un mécanisme de contrôle de la qualité. Or, la dépolitisation de l'administration est essentielle pour assurer la performance dans l'administration et pour servir aux intérêts des citoyens (Reianu, 2021). Le même manque de progrès est noté en matière de réforme constitutionnelle, qui a été suspendue afin de dérouler les élections, mais qui est essentielle pour que l'exécutif ne puisse plus avoir d'influence sur le judiciaire, aussi bien que pour la célérité des procédures.

Le pays a enregistré des progrès limités en matière de lutte contre la corruption, grâce au renforcement de son agence de profil et de la mise en œuvre de la loi sur la prévention de la corruption, entrée en vigueur en septembre 2020. Néanmoins, le mécanisme de coordination de la prévention est toujours absent et le nombre de cas de corruption à haut niveau a diminué, ce qui constitue un point négatif selon l'évaluation de la Commission européenne. La Serbie a réussi à atteindre « un certain degré de préparation » dans la lutte contre la criminalité organisée. Le côté positif inclut la coopération renforcée avec Europol (Mortera-Martínez et al., 2021), tandis que le revers se réfère plutôt aux condamnations négatives dans les affaires les plus importantes qui auraient inclus une confiscation des avoirs.

Enfin, selon le rapport (2020), la Serbie a adopté la législation nécessaire pour assurer le respect des droits fondamentaux, mais elle doit amplifier sa mise en œuvre par la garantie de l'indépendance des institutions qui la gèrent et par une allocation de fonds correcte à celles-ci. La liberté d'expression reste un chapitre compliqué, notamment en raison des menaces contre les journalistes et, comme il a été indiqué précédemment, du contrôle exercé par le gouvernement sur les chaînes et les journaux à couverture nationale.

Le bilan du rapport de 2020 sur la Serbie indique, donc, un rythme des réformes judiciaires assez lent, où le sentiment général, découlant aussi du ton de la rédaction, est qu'en dépit de la législation adoptée, les moyens dont le pays s'est doté pour sa mise en œuvre sont toujours limités. La présence des institutions rencontrées aussi dans plusieurs PECO, comme l'agence contre la corruption, est salubre, mais les ressources qui sont mises à sa disposition restent minces, c'est pourquoi les grands dossiers qui pourraient faire la différence en matière de perception de l'opinion publique sont presque absents. La Serbie est engagée dans un processus de réforme constitutionnelle, qui est d'ailleurs une condition pour accéder à l'UE, et que Ivica Dačić, le président de l'Assemblée nationale, souhaite finaliser en 2021, selon une déclaration récente. La réforme a pour but d'assurer l'indépendance du corps de

juges et de procureurs et passe le droit de nommer des experts en ces fonctions, à présent détenu par l'Assemblée nationale, à des hauts conseils spécialisés. Malgré une opinion favorable de la Commission de Venise, le processus - qui est en cours - reste critiqué par les associations spécialisées et l'opinion publique (EWB, 2021).

Le Monténégro (Principales conclusions du rapport 2020 sur le Monténégro, 2020) est un autre pays des Balkans occidentaux qui a organisé des élections en 2020, après une suspension du Parlement provoquée par la crise sanitaire. À la différence de la Serbie, il n'y a pas eu de boycott du scrutin, tenu le 30 août, et les conclusions de l'OSCE/ODIHR sont plus favorables, avec la similarité liée au contrôle des médias par le parti au pouvoir. L'absence du dialogue politique avec l'opposition a marqué, pourtant, les hostilités entourant la Loi sur la liberté de la religion, qui se sont manifestées notamment sous la forme de protestations, à partir de décembre 2019. Une autre controverse signalée par le Rapport de la Commission européenne pour l'année 2020 est le fait que le mandat du Procureur général a expiré en octobre 2019 et qu'aucune candidature n'a été approuvée au Parlement, en raison de l'absence de la super-majorité de deux tiers.

L'évaluation de la Commission révèle d'autres questions problématiques, comme la paralysie de certains cas importants de corruption, la transparence insuffisante de l'acte de gouvernance en raison des consultations à un niveau trop faible avec les stakeholders, l'indépendance et l'efficacité réduites du système judiciaire, et l'octroi d'un troisième mandat à sept présidents de tribunaux, y compris le président de la Cour suprême, contraire à « l'esprit du cadre constitutionnel et juridique, qui limite ces nominations à deux mandats ».

Les points positifs à souligner incluent la mise en œuvre de la loi sur la fonction publique, qui a généré un meilleur recrutement, et la stratégie TIC activée dans le domaine judiciaire. L'agence contre la corruption a été consolidée, comme dans le cas de la Serbie, par le renforcement de l'assistance technique, mais plusieurs critiques lui sont apportées, visant surtout l'absence d'une attitude proactive et l'ampleur de la confiscation des avoirs d'origine criminelle.

À la différence de la Serbie, la lutte contre la criminalité organisée a atteint des résultats notables selon le Rapport (2020), visant « la création d'un registre centralisé des comptes bancaires, le renforcement des capacités et du professionnalisme de la police et l'augmentation du nombre de procédures en cours concernant la confiscation des avoirs ». Toutefois, les progrès du Monténégro dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sont considérés insuffisants.

Des avancements sont notés aussi en matière de droits fondamentaux, où la législation exigée par l'UE a déjà été mise en place et il y a des institutions

fonctionnelles, comme le Ministère des droits de l'homme et des minorités, aussi bien qu'un médiateur spécialisé. Le Monténégro est le premier pays des Balkans occidentaux qui a adopté une loi sur le partenariat de vie des couples de même sexe, en juillet 2020. Cependant, des questions inquiétantes persistent, notamment des violations des droits des citoyens roms et égyptiens et des persécutions dirigées contre les femmes, les enfants (violence familiale) et les personnes handicapées.

Le rapport montre que la liberté d'expression reste affectée par des arrestations et des dossiers sans résolution et, comme pour la Serbie, l'impartialité du radiodiffuseur public national (au Monténégro c'est la RTCG) est mise en question (Komar, 2019).

Une analyse comparative entre le rapport de la Serbie et celui visant le Monténégro révèle des progrès plus évidents de ce dernier en matière de réformes du judiciaire, mais certains problèmes spécifiques à la région persistent. Certes, la situation de l'administration au Monténégro est en quelque sorte plus facile à gérer puisque c'est le pays le plus petit parmi les candidats actuels à l'accession à l'UE. L'organisation électorale, le fonctionnement de l'agence nationale contre la corruption, le cadre législatif ample et les critères méritocratiques dans l'administration publique sont des atouts par rapport à la Serbie, bien que la liberté des médias et les résultats majeurs du système judiciaire restent des dossiers sinueux, qui empêchent un rapprochement plus rapide entre le Monténégro et l'UE.

La Serbie et le Monténégro sont des pays qui négocient déjà avec l'UE sur les chapitres d'adhésion. Dans le cas de la Serbie, 18 sur 35 chapitres sont ouverts à la négociation, dont deux sont clôturés à titre provisoire (Serbia Membership status, 2021), tandis que pour le Monténégro, 33 chapitres sont ouverts, dont trois sont provisoirement clôturés (Montenegro Membership status, 2021).

L'Albanie et la Macédoine du Nord sont reconnues en tant que pays candidats, mais leurs chapitres de négociation n'ont pas été ouverts en raison du refus du Conseil européen d'y donner le feu vert. Néanmoins, en attendant que ce pas soit fait, la Commission poursuit sa mission de surveillance et d'assistance accordée aux deux pays, c'est pourquoi ses rapports datant depuis 2020 restent des baromètres très utiles facilitant la compréhension de la situation de leurs secteurs judiciaires.

Un premier aspect qui vise l'Albanie dans le Rapport rédigé par la Commission européenne pour 2020 (Principales conclusions du rapport 2020 sur l'Albanie, 2020) souligne l'instabilité politique du pays, en raison du boycott des élections municipales de juin 2019 et étant donné la procédure de destitution du président Ilir Meta (finalement achevée en juin 2021) (DW, 2021). Cependant, l'adoption de la réforme électorale en janvier 2020, selon les recommandations du Bureau

des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, qui assure la transparence des financements des partis politiques et des campagnes électorales, représente un élément positif. Dans ses relations avec l'UE, l'Albanie bénéficie maintenant d'un négociateur en chef, à partir du 6 mai 2020, Zef Mazi, qui a eu une réunion avec le commissaire européen en charge de l'élargissement, Olivér Várhelyi, le 14 juillet 2020 (EWB, 2020).

Toute une série de recommandations plus ou moins générales accompagnent le chapitre visant le fonctionnement de l'administration, ayant pour mots-clés la réglementation, la gestion des ressources humaines et les services en ligne. Quant au système judiciaire, les progrès de l'Albanie en matière de fonctionnement de la Haute Cour et de la Cour Constitutionnelle sont appréciables, surtout en ce qui concerne les procédures de nomination de leurs membres. Le pays a mis en place une structure de lutte contre la corruption et la criminalité organisée (SPAK) assez tard, en décembre 2019, mais l'initiative est salutaire, tout comme le commencement de l'activité du Bureau du procureur spécial et du Bureau national d'enquête. Les structures sont similaires à celles développées par les autres pays candidats analysés ci-dessus et témoignent d'un effort institutionnel de renforcement de la lutte contre la corruption devenue commune dans la région.

Selon le rapport, la lutte contre la corruption a engendré des centaines de condamnations dans les cours nationales, mais les dossiers impliquant les hauts fonctionnaires sont toujours peu nombreux. Le même ton généralement positif décrit la situation de la lutte contre la criminalité organisée, où l'Albanie collabore étroitement avec les États membres de l'UE sur de tels dossiers que les démarches contre le blanchiment de capitaux. Cependant, comme dans les autres pays soumis à notre analyse, la confiscation des avoirs d'origine criminelle reste une tâche qui doit être amplifiée. Le chapitre dédié aux droits fondamentaux suit le même modèle que pour la Serbie et le Monténégro, étalant tout d'abord la conformité entre le cadre juridique albanais et les exigences de l'UE. Le logement social, les droits des mineurs, le secteur foncier et la protection des minorités nationales restent les thèmes les plus fréquemment mentionnés dans le rapport. Pour ce qui est de la liberté d'expression, plus de progrès doivent être faits visant la législation des médias en ligne et de la diffamation, dans le cadre d'un paquet pour lequel le pays a déjà obtenu l'avis de la Commission de Venise (2020).

Cette analyse de la situation d'Albanie révèle un ton prédominant positif de l'évaluation faite par la Commission européenne, quoique plusieurs problèmes structurels persistent et le fonctionnement des institutions vouées à lutter contre la corruption et la criminalité organisée reste insuffisant. Le fait que l'Albanie n'a pas encore ouvert les négociations officielles avec l'UE constitue une entrave

psychologique, notamment puisque son dossier est attaché à celui de la Macédoine du Nord, dans le cas duquel le veto de la Bulgarie reste en place (Stojkovski, 2021). Ceci peut engendrer des frustrations autant de la classe politique albanaise que de la population, conscientes de la difficulté avec laquelle les progrès enregistrés ont été possibles.

La résolution du conflit entre la Macédoine du Nord et la Grèce autour du nom de l'ancienne république yougoslave, par l'accord de Prespa (Pergantis, 2020), a ouvert la voie de celle-ci vers l'intégration dans l'OTAN, concrétisée en mars 2020, tout en facilitant le dialogue avec l'UE - deux thèmes largement soutenus par les forces politiques principales du pays. Le rapport de la Commission européenne sur les progrès de la Macédoine du Nord en 2020 (Principales conclusions du rapport 2020 sur la Macédoine du Nord, 2020) a surpris le fait que le gouvernement technique avait organisé des élections anticipées en juillet, considérées pluralistes et correctes. En outre, le caractère pluriethnique du pays a été respecté par les autorités et le rôle de la société civile dans le processus de gouvernance a été considérable.

En matière de transparence de son appareil administratif, la Macédoine du Nord a adopté une stratégie pour la période 2019-2021 qui exige la visibilité des dépenses publiques et un recrutement méritocratique dans le système. L'équivalent de l'agence contre la corruption des autres pays analysés est la Commission d'État pour la prévention de la corruption, dont l'activité est présentée de manière assez neutre dans le rapport, puisqu'on fait mention de la nécessité d'assurer « un suivi approprié des rapports et des recommandations » de cet organisme.

Les progrès visant la réforme judiciaire sont considérés « satisfaisants » dans le rapport, surtout grâce à la mise en œuvre des recommandations prononcées par la Commission de Venise. Ici on observe de nouveau une préoccupation particulière de la Commission européenne pour le respect des conseils fournis par cette institution, comparablement aux PECO lors de l'entreprise de leurs changements dans le domaine de la justice. Comme dans le cas des autres pays candidats des Balkans occidentaux, le cadre législatif pour le fonctionnement de la justice a été adopté par la Macédoine du Nord, y compris la loi sur le Ministère public et celle sur le Collège des procureurs.

C'est le même degré « modéré » de préparation qui décrit la lutte contre la corruption en Macédoine du Nord, selon le rapport de progrès de la Commission européenne (2020), qui exemplifie des « poursuites et de(s) jugements concernant des affaires de corruption à haut niveau ». Malgré ce ton positif du rapport quand il est question de la corruption, on y retrouve la phrase « La corruption est endémique

dans de nombreux domaines », habituellement rencontrée dans les rapports des années 1990 dans certains documents analysant les PECO.

La lutte contre la criminalité organisée est un autre domaine où la Commission européenne exprime ses réserves, puisque, comme dans d'autres pays candidats, la question du recouvrement des avoirs reste tellement épineuse. La coopération de la Macédoine du Nord avec Europol est plus efficace, mais les thèmes que l'UE trouve les plus soucieux sont le blanchiment de capitaux et la délinquance financière. Enfin, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent sont d'autres sujets visant la criminalité organisée dans le cas desquels les progrès atteints sont considérés modestes.

En ce qui concerne les droits fondamentaux, on remarque une question qui a été extrêmement problématique en Roumanie aussi pendant la pré-adhésion, à savoir la situation des enfants institutionnalisés. « Le transfert des enfants vers des services de soin de proximité » est la recommandation vouée à dépasser ce problème, tout comme il l'a été dans le cas de plusieurs PECO. Pour continuer les parallèles, on retrouve parmi les observations la question du traitement des détenus et des condamnés - un problème récurrent dans les PECO, par exemple en Roumanie (Bruno, 2009). En plus, la Macédoine du Nord exhibe des carences en matière de législation pour l'égalité et contre le discours de haine, tandis que l'impunité de la police affecte toujours la crédibilité des mécanismes coercitifs de l'État.

Un côté positif est représenté par la liberté d'expression, vu que les médias du pays sont présentés dans le rapport d'une manière beaucoup plus positive que ceux de Serbie, voire du Monténégro. Toutefois, une recommandation importante est de « renforcer la transparence des campagnes publicitaires menées par les institutions publiques, les partis politiques et les entreprises publiques ». Des questions visant le financement de la radio-télévision publique, la lutte contre la désinformation et l'amélioration des conditions de travail des journalistes restent sur l'agenda, selon les mentions du rapport.

Une analyse minutieuse des conclusions émises par la Commission européenne dans le cas de la Macédoine du Nord montre un ton plutôt optimiste, avec les mêmes formules qui laissent assez de place pour que des progrès supplémentaires soient exigés. Cependant, il persiste un sentiment de frustration dans la classe politique du pays, aussi bien que parmi les citoyens pro-européens, en raison des délais qui marquent la décision de commencer les négociations. Les objections de la Bulgarie, les hésitations de la France et des Pays-Bas, corroborées avec l'attitude favorable de la Commission européenne et le signal d'alarme autour du risque que la Macédoine du Nord change de perspective géopolitique, créent un climat d'incertitude qui

persiste depuis plusieurs années (Madhi, 2021). Le manque de cohésion entre la vision de la Commission et celle du Conseil à propos du commencement des négociations avec l'Albanie et la Macédoine du Nord et le ralentissement des avancements dans ce processus avec la Serbie et le Monténégro peuvent entraîner des conséquences dangereuses dans une zone visée par les intérêts géostratégiques de plusieurs pouvoirs qui regardent l'UE avec suspicion, voire hostilité.

Dossiers communs PECO-Balkans occidentaux. En guise de conclusion

Les questions liées au fonctionnement des systèmes judiciaires dans les PECO ont été sensibles dès leur candidature à l'UE et restent sur la table de la Commission européenne et de la Cour européenne de justice. L'incompatibilité entre la réforme du judiciaire en Pologne, qui inclut la chambre disciplinaire ayant le pouvoir d'investiguer les juges, de les priver de leur immunité et même de couper leurs salaires, a été proclamée par la Cour de l'UE le 15 juillet 2021 (Court of Justice of the European Union, 2021). La même Cour avait décidé que la Hongrie se trouvait en violation du droit européen en ce qui concerne le processus d'octroi de l'asile, en décembre 2020 (Court of Justice of the European Union, 2020). On y ajoute le fait que la réforme de la justice en Roumanie a été fortement critiquée en 2018 par le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, et par le Parlement européen, en raison de la mise en question de l'indépendance des juges (European Parliament, 2018). Le tout démontre que dans certains PECO, les difficultés visant l'état de droit et le fonctionnement du système judiciaire persistent et rendent leurs relations avec l'UE problématiques.

Les questions qui se posent sont : est-ce que les PECO se sont confrontés à des obstacles similaires aux candidats des Balkans occidentaux pendant la période de pré-adhésion et quels sont les outils et les procédures dont ces premiers se sont dotés afin de les franchir ?

Dans la littérature il existe de nombreuses analyses fondées sur les rapports de la Commission européenne visant la réforme judiciaire dans les PECO pendant leurs négociations d'adhésion. On y surprend des difficultés récurrentes, spécifiques à la transition des pays ex-communistes, comme « la modification des codes de procédure civile et pénale, la création des cours, l'accélération des procédures judiciaires, la diminution de l'arriéré judiciaire et la durée des procès, la formation des juges en droit communautaire, commercial et international » (Coman, 2006). D'autres sujets épineux, spécifiques à la région, ont inclus la restitution des propriétés qui avaient été nationalisées par les communistes, la lutte contre la corruption, la traite des femmes et des enfants, et les droits des minorités nationales - notamment la minorité rom.

En Bulgarie, en Slovaquie et en Roumanie, la situation des minorités a été surveillée de très proche par la Commission, avec des recommandations annuelles et des programmes ciblés, accompagnés par du financement non remboursable. À présent, les rapports sur les pays candidats des Balkans occidentaux se focalisent de manière très similaire sur de tels sujets, d'autant plus que la situation des minorités dans les États formés à la suite du démantèlement de l'ancienne Yougoslavie reste épineuse.

En Roumanie, les conditions des enfants institutionnalisés ont fait l'objet de plusieurs rapports extrêmement critiques de la part d'Emma Nicholson, ancienne rapporteuse du Parlement européen pour ce pays durant la pré-adhésion (Denéchère, Scutaru, 2010). Dans de tels cas, des fonds communautaires ont été alloués afin de renforcer le cadre institutionnel activant dans ce domaine, comme le programme PHARE. On remarque une préoccupation similaire à présent au Monténégro, où l'UE finance la résolution des problèmes impliquant la violence contre les enfants.

Les rapports de monitoring de la Commission européenne (par exemple, celui de 2001), mettent beaucoup l'accent sur la modernisation de l'administration publique et la qualité des ressources humaines impliquées dans les systèmes administratifs et judiciaires des PECO. Le renforcement des organes luttant contre la corruption, le paiement équitable des fonctionnaires et la liberté de la presse sont d'autres thèmes récurrents dans les évaluations menées périodiquement par Bruxelles à l'époque. Pour ce qui est des Balkans occidentaux maintenant, il devient évident que les mêmes sujets forment la structure des documents émis par la Commission en surveillant le progrès de la mise en œuvre des critères politiques d'adhésion.

Pour exemplifier, la méritocratie en tant que condition d'inclusion dans l'administration publique est mentionnée dans tous les rapports de progrès pour 2020. Les problèmes autour de la liberté de la presse sont clairement accentués dans le cas de la Serbie et du Monténégro, tandis que pour la Macédoine du Nord, on note une amélioration visible à ce propos.

Une question particulière est celle des agences contre la corruption, qui font l'objet de plusieurs recommandations dans les rapports sur les PECO des années 2000 et sur les Balkans occidentaux à présent. Selon une classification proposée par Transparency International (Schöberlein, 2020), ces structures sont divisées en trois catégories : polyvalentes (de prévention et d'investigation, avec certains pouvoirs d'imposer des sanctions), en Lettonie, Lituanie, Slovaquie et Pologne; agissant comme forces de l'ordre (plutôt par des investigations et pour la préparation des procès judiciaires), en Croatie et Roumanie; et de prévention et monitoring (y compris par le développement des politiques et la coordination institutionnelle),

en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie - avec des cas particuliers dans d'autres pays de la région. L'exemple roumain et ceux d'autres PECO en matière d'organisation et d'efficacité des agences contre la corruption, notamment en ce qui concerne les cas à haut niveau, corroborés avec les recommandations de la Commission européenne, soulignent la nécessité de renforcer ces structures dans les États des Balkans occidentaux par une autonomie budgétaire solide, un processus de recrutement transparent et la non-ingérence de la part des institutions politiques. Au niveau européen, la création du Parquet dont le dessein est de combattre la fraude fiscale, conduit par l'ancienne directrice de l'agence contre la corruption roumaine (DNA), Laura Codruța Kövesi, témoigne de la préoccupation que l'UE manifeste pour ce domaine tellement important.

Pour conclure, il est évident que les similarités entre les dossiers des PECO et ceux des pays des Balkans occidentaux visant la réforme de la justice et, plus généralement, le critère politique d'adhésion à l'UE, sont majeures et soulignent les problèmes communs issus du système communiste. Si l'ouverture de l'UE à l'égard des PECO lors de leurs négociations a tenu compte des difficultés inhérentes à un tel processus de réforme, la situation des pays candidats des Balkans occidentaux semble plus difficile à gérer. C'est le sommet du 6 octobre 2021, de Slovénie, qui exhibe encore une fois les visions divergentes entre la Commission européenne et le Conseil. Ursula von der Leyen a affirmé suite à cette réunion : « Nous voulons les Balkans occidentaux dans l'Union européenne. Il n'y a aucun doute sur notre objectif d'élargissement » (Psara, 2021). La déclaration du sommet annonce que l'UE « réaffirme son engagement envers le processus d'élargissement », ce qui n'offre pas de garanties à un espace dont les efforts modernisateurs restent des desideratas à suivre.

Bibliographie

- Bruno, S. 2009. « New Europe, Old Jails: The European Integration of Romanian Penitentiary Culture and Civilization », 2e éd., Indianapolis: InterAcademic Press. [En ligne] : <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssaoar-54245-3> [consulté le 12 octobre 2021].
- Bugarski, R. 2004. « Language policies in the successor states of former Yugoslavia ». *Journal of Language and Politics*, Vol. 3, N° 2, janvier, p. 189-207.
- Coman, R. 2006. « Les défis de l'eupéanisation dans la réforme du système judiciaire roumain post-communiste. Entre inertie et transformation ». *Revue française de science politique*, N° 6, Vol. 56, p. 999-1027. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-6-page-999.htm#re30no30> [consulté le 12 octobre 2021].
- Commission européenne. 2001. *Réussir l'élargissement. Document de stratégie et Rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion*, Bruxelles, COM(2001) 700 final. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0700&from=FR> [consulté le 12 octobre 2021].
- Commission européenne. 2020. *Principales conclusions du rapport 2020 sur la Serbie*, COUNTRY/20/1792. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/country_20_1792 [consulté le 12 octobre 2021].

Commission européenne. 2020. *Principales conclusions du rapport 2020 sur le Monténégro*, COUNTRY/20/1796. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/COUNTRY_20_1796 [consulté le 12 octobre 2021].

Commission européenne. 2020. *Principales conclusions du rapport 2020 sur l'Albanie*, COUNTRY/20/1794. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/COUNTRY_20_1794 [consulté le 12 octobre 2021].

Commission européenne. 2020. *Principales conclusions du rapport 2020 sur la Macédoine du Nord*, COUNTRY/20/1795. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/country_20_1795 [consulté le 12 octobre 2021].

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. 2018. *Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux*, Bruxelles, COM/2018/065 final.

Conseil européen de Copenhague. 2019. *Conclusions de la présidence*, 21/22 juin, SN180/1/93 REV 1, p. 26.

Court of Justice of the European Union. 2020. Judgment of the Court (Grand Chamber), ECLI:EU:C:2020:1029, 17 décembre. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:62018CJ0808&from=EN> [consulté le 12 octobre 2021].

Court of Justice of the European Union. 2021. *The disciplinary regime for judges in Poland is not compatible with EU law, Judgment in Case C-791/19 Commission v Poland*, Press Release No. 130/21, 15 juillet. [En ligne] : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2021-07/cp210130en.pdf> [consulté le 12 octobre 2021].

Denéchére, Y., Scutaru, B. 2010. « International adoption of Romanian children and Romania's admission to the European Union (1990-2007) », *Eastern Journal of European Studies*, N° 1, Alexandru Ioan Cuza University of Iași, p. 135-151.

DW / Deutsche Welle. 2021. Albania parliament impeaches President Ilir Meta, removes him from office. [En ligne] : <https://www.dw.com/en/albania-parliament-impeaches-president-ilir-meta-removes-him-from-office/a-57830015> [consulté le 12 octobre 2021].

European Commission for Democracy through Law (Venice Commission), OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (OSCE/ODIHR). 2020. Albania joint opinion on the amendments to the Constitution of 30 July 2020 and to the Electoral Code of 5 October 2020, Strasbourg, 11 décembre, CDL-AD(2020)036. [En ligne] : [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2020\)036-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2020)036-e) [consulté le 12 octobre 2021].

European Commission. 2021. Serbia Membership status. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/enlargement-policy/negotiations-status/serbia_en [consulté le 12 octobre 2021].

European Commission. 2021. Serbia Membership status. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/enlargement-policy/negotiations-status/montenegro_en [consulté le 12 octobre 2021].

European Court of Auditors. 2021. Strengthening the rule of law in the Western Balkans, janvier. [En ligne] : https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/ap21_01/ap_rule_of_law_balkans_en.pdf [consulté le 12 octobre 2021].

European Parliament. 2018. Resolution of 13 November 2018 on the rule of law in Romania 2018/2844(RSP). [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0446_EN.html [consulté le 12 octobre 2021].

EWB / European Western Balkans. 2020. « Várhelyi met with Albania's Chief Negotiator for EU integration Zef Mazi », 15 juillet. [En ligne] : <https://europeanwesternbalkans.com/2020/07/15/varhelyi-met-with-albanias-chief-negotiator-for-eu-integration-zef-mazi/> [consulté le 12 octobre 2021].

EWB / European Western Balkans. 2021. « Serbian parliament votes to trigger amending the Constitution in the field of the judiciary », 8 juin. [En ligne] : <https://europeanwesternbalkans.com/2021/06/08/serbian-parliament-votes-to-trigger-amending-the-constitution-in-the-field-of-the-judiciary/> [consulté le 12 octobre 2021].

Herța, L. 2013. « Jus in Bello and the Solidarist Case for Humanitarian Intervention. From Theory to Practice ». *Studia UBB Europaea*, LVIII, N° 1, p. 5-48.

Herța, L. 2015. « The Violent Conflicts in Former Yugoslavia and the Vacillations of The West: Transatlantic Discourse Constructions of the Yugoslav Wars ». *On-line Journal Modelling the New Europe*, N° 17, p. 164-185.

Kandžija, V., Tomljanović, M., Kandžija, T. 2019. Possible economic effects of EU convergence instruments on Western Balkans countries. In : Kandžija, V., Kumar, A. (éds.), *Economic integration, competition and cooperation. Conference proceedings*, University of Rijeka.

Komar, O. 2020. « The elephant in the room: illiberal politics in Montenegro ». *Southeast European and Black Sea Studies*, Vol. 20, N° 1: *Illiberal politics in Southeast Europe*. [En ligne] : <https://doi.org/10.1080/14683857.2020.1703495> [consulté le 12 octobre 2021].

Madhi, G. 2021. Is the European Dream of the Western Balkans Fading Away? In : Fruscione, G., *The Pandemic in the Balkans : Geopolitics and Democracy at Stake*, Milan : Ledizioni.

Mortera-Martinez, C., Nechev, Z., Damjanovski, I. 2021. « Europol and Differentiated Integration, EU Integration and Differentiation for Effectiveness and Accountability », Policy Papers, janvier. [En ligne] : <http://hdl.handle.net/20.500.12188/12698> [consulté le 12 octobre 2021].

Pavy, E. 2019. The meaning of 'association' under EU law. A study on the law and practice of EU association agreements. Policy Department for Citizens' Rights and Constitutional Affairs, European Parliament. [En ligne] : <https://biblio.ugent.be/publication/8603014/file/8603021.pdf> [consulté le 12 octobre 2021].

Pergantis, V. 2020. « The Prespa Agreement Between Greece and North Macedonia and the Settlement of the Name Dispute: Of Objective Regimes, Erga Omnes Obligations and Treaty Effects on Third Parties ». *Questions of International Law*, N° 65, p. 63-85.

Psara, M. 2021. « L'UE promet l'élargissement mais n'ouvre pas ses portes aux Balkans occidentaux ». *Euronews*, 6 octobre. [En ligne] : <https://fr.euronews.com/2021/10/06/l-ue-promet-l-elargissement-mais-n-ouvre-pas-ses-portes-aux-balkans-occidentaux>, [consulté le 12 octobre 2021].

Reianu, D.G. 2021. « A comparative analysis of key public service areas in Western Balkans: Where do we stand? ». *Research and Science Today*, N°1(21), p. 15-26.

Reiter, O., Stehrer, R. 2018. « Trade Policies and Integration of the Western Balkans ». *WIIW Working Paper*, N° 148, Vienne: The Vienna Institute for International Economic Studies.

Schöberlein, J. 2020. « Anti-corruption agencies in Europe Typology and case studies ». *Transparency International Anti-Corruption Helpdesk Answer*, [En ligne] : https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/Overview-of-Anti-Corruption-Agencies-in-Europe_2020_PR.pdf [consulté le 12 octobre 2021].

Stojkovski, B. 2021. « Bulgaria's veto for North Macedonia's European hopes spells trouble for the region ». *New Eastern Europe*, N° 1-2, p. 75-79.

Remerciements : Ce travail a été soutenu par le projet « Transfert du modèle d'intégration européenne depuis l'Europe centrale-orientale vers les Balkans occidentaux » : PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608, Projets de recherche exploratoire - PN-II-P4-ID-PCE-2020-2, Section 2, UEFISCDI.

L'article a été rédigé dans son intégralité par les deux auteurs dans la même proportion.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Odi et amo. La Roumanie, l'Union européenne, l'Italie

Francesco Guida

Université Roma Tre, Italie

francesco.guida@uniroma3.it

<https://orcid.org/0000-0002-7317-2589>

Reçu le 25-11-2021 / Évalué le 03-12-2021 / Accepté le 15-12-2021

Résumé

L'opinion publique roumaine à la fin de l'ère communiste était tout à fait favorable à l'adhésion à l'Union européenne. L'enthousiasme pour l'élargissement était moins généralisé dans les anciens États membres de la UE. Outre ceux qui craignaient tout élargissement pour diverses raisons, mais principalement économiques, d'autres souhaitaient que le processus soit plus sélectif : en bref, certains États étaient plus dignes de confiance et semblaient plus homogènes aux sociétés occidentales, d'autres moins. En particulier l'opinion publique d'Europe Occidentale, y compris l'opinion publique italienne, ne savait rien des débuts de l'idée fédérale européenne en Roumanie. Après 2007 une sorte d'*odi et amo* se poursuit, qui heureusement ne se transforme que pour quelques-uns en aspiration à quitter l'Union Européenne ou, inversement, pour les autres à en expulser la Roumanie et d'autres anciens États communistes.

Mots-clés : Roumanie, Union Européenne, Italie

Odi et amo. România. Uniunea Europeană, Italia

Rezumat

Opinia publică românească era, la sfârșitul perioadei comuniste, foarte favorabilă aderării la Uniunea Europeană. În vechile state membre ale Uniunii Europene, entuziasmul pentru extindere a fost mai puțin răspândit. În afară de cei care se temeau de orice extindere, din diverse motive, dar în principal economice, alții doreau ca procesul să fie mai selectiv: pe scurt, unele state erau mai de încredere și păreau mai omogene societăților occidentale, altele mai puțin. În special, opinia publică a Europei Occidentale, inclusiv opinia publică italiană, nu știa nimic despre începuturile ideii federale europene din România. După anul 2007 continuă un fel de *odi et amo*, care, din fericire, se transformă doar pentru unii într-o aspirație de a părăsi Uniunea Europeană sau, dimpotrivă, pentru alții de a alunga România și alte state foste comuniste.

Cuvinte-cheie: România, Uniunea Europeană, Italia

Odi et amo. Romania. European Union, Italy

Abstract

Romanian public opinion at the end of the communist era was very much in favour of joining the European Union. Enthusiasm for enlargement was less widespread in the old EU Member States. Besides those who feared any enlargement for various reasons, but mainly economic ones, others wanted the process to be more selective: in short, some states were more trustworthy and seemed more homogeneous to Western societies, others less. In particular, Western European public opinion, including Italian public opinion, knew nothing about the beginnings of the European federal idea in Romania. After 2007 a kind of *odi et amo* continues, which fortunately only turns for some into an aspiration to leave the European Union or, conversely, for others to expel Romania and other former communist states.

Keywords : Romania, European Union, Italy

Dans de nombreux pays européens, la politique et ceux qui l'exercent ne sont pas tenus en haute estime par la population. C'est également vrai en Roumanie : dans l'ère post-communiste, les changements entre les forces politiques ont été excessifs par rapport au fonctionnement normal d'une véritable démocratie, dans le sens où il y a souvent eu des changements et même des affrontements au sein d'une même formation politique. Ainsi, presque toujours, les majorités formées au lendemain des élections ont pris fin et ont été dissoutes en quelques mois, mettant les gouvernements en crise. Ce phénomène s'est produit un nombre excessif de fois¹, accompagné d'un affrontement fréquent entre le Président de la République et le Président du Conseil des ministres, au point de recourir deux fois sans succès à la mise en accusation (*impeachment*) du premier².

Comme je le disais, quelque chose de semblable a également été observé dans d'autres pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, mais toujours sur notre continent, et l'un des résultats assez évidents de cette politique peu réglementée et peu crédible est la désaffection du corps électoral ou la tendance des électeurs à se fier à des protagonistes politiques peu sérieux ou tendant vers le populisme. Parallèlement à cette désaffection, on observe également une désillusion croissante à l'égard des grandes organisations, des grands conteneurs internationaux auxquels la Roumanie post-communiste a choisi d'adhérer, à la demande des différents gouvernements et parfois aussi à la demande explicite de la population (Dobre, 2020). En particulier, il faut dire qu'en Roumanie, comme dans d'autres États ex-communistes, la grande sympathie pour le projet européen, pour l'Union européenne, a diminué, probablement comme un phénomène analogue à la désillusion face à l'exercice peu brillant de la démocratie, dont je parlais plus tôt,

mais aussi parce que l'on attendait peut-être de l'Union européenne des avantages plus importants que ceux qu'elle a reçus, qui ne sont pas négligeables, et qu'on lui reproche des changements dans l'économie en particulier et, par conséquent, dans la société, changements qu'une grande partie de la population roumaine ne considère pas comme avantageux ou même justes.

Pourtant, l'opinion publique roumaine à la fin de l'ère communiste, qui s'est terminée, comme tout le monde sait, de façon dramatique³, était tout à fait favorable à l'adhésion à l'Europe⁴. En effet, en Roumanie, dans les années 1990, on craignait fortement que d'autres anciens pays communistes ne rejoignent l'Union européenne alors que la Roumanie resterait en dehors. Dès 1992, on avait craint que la Roumanie ne soit exclue du groupe de Visegrád, composé de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie (qui était sur le point de se scinder en deux États indépendants), une initiative politique visant clairement à accélérer l'introduction d'une économie de marché, également en termes de relations commerciales (la zone de libre-échange CEFTA était née) et, en particulier, à obtenir le plus rapidement possible l'admission dans la Communauté européenne, qui était sur le point de changer de nom pour devenir l'Union européenne (Guida, 2005 : 88-96).

Il est bien connu que la Roumanie, ainsi que la Bulgarie, ne sont devenues membres de plein droit qu'en 2007, tandis que d'autres anciens États communistes sont devenus membres en 2004. L'enthousiasme pour le projet européen s'est toutefois maintenu et n'a connu qu'une baisse sensible au fil des ans. En fait, à cette époque, il n'y avait pas de place sur la scène politique pour un parti anti-européen, à l'exception des formations minoritaires d'extrême droite ou d'extrême gauche. Si la première a connu une croissance forte mais éphémère autour de 2000⁵, c'est davantage en raison des relations avec les minorités ethniques internes (surtout les Hongrois) qu'avec l'Union européenne, dont tous les gouvernements qui se succédaient à Bucarest ont tenté de se rapprocher, surtout après 1996⁶. Au milieu des années 1990, on estimait que seuls 10% des Roumains n'étaient pas enclins à rejoindre l'Union européenne (et l'OTAN)⁷.

Le fort penchant pour les structures politiques de l'Ouest a été confirmé par l'approbation d'une Constitution inspirée de celles-ci, malgré le fait que les épigones du parti communiste étaient fermement au pouvoir, avec Ion Iliescu à leur tête⁸. Une certaine inspiration est venue notamment de France⁹ par l'intermédiaire du sénateur Robert Badinter, avec qui le Roumain Antonie Iorgovan, sénateur social-démocrate, a collaboré. Il convient de souligner que le projet constitutionnel, approuvé le 21 novembre 1991 par l'Assemblée nationale, investie d'une fonction constituante, a été confirmé quelques jours plus tard par un référendum populaire¹⁰. Douze ans plus tard, une nouvelle Constitution est entrée en vigueur, qui tenait

compte des suggestions venues une fois de plus de l'Ouest, précisément pour que la Roumanie se trouve dans les conditions requises pour rejoindre l'Union européenne. Après les passages parlementaires nécessaires, le nouveau texte constitutionnel a été soumis au vote populaire : la majorité était très large (89,7%), mais le nombre de citoyens qui se sont rendus aux urnes n'était pas aussi important (55,7%). En bref, bien que la Roumanie n'ait pas été l'État ex-communiste le mieux préparé à la transition vers le modèle économique et social occidental, ce qui explique pourquoi elle a pris tant de temps, en termes de consensus politique au moins, le point de départ n'était pas mauvais.

En particulier, après la première défaite du parti héritier de l'ancien PCR aux élections, le choix pro-occidental s'est accentué, portant non seulement sur l'Union européenne mais aussi sur l'OTAN. En mai 1997, le nouveau président de la République, Emil Constantinescu, a eu l'occasion de déclarer, lors d'une visite de Romano Prodi, alors président du Conseil italien, que la Roumanie souhaitait adhérer à l'OTAN, mais qu'elle ne pensait pas à une alliance de missiles et de chars, mais à une alliance de valeurs : démocratie, tolérance religieuse et interethnique, économie de marché (idées qui pourraient également s'appliquer à l'Union européenne). Peu après, la guerre au Kosovo a donné au gouvernement de Bucarest l'occasion de mettre en place un discret aide aux opérations américaines (1999), ce qui a facilité le chemin vers l'adhésion à l'OTAN. Lorsque l'ancien communiste Iliescu revient au pouvoir, c'est paradoxalement à lui qu'il revient d'accueillir le président américain George Bush en 2002, dans une ambiance enthousiaste. Deux ans plus tard, en 2004, la Roumanie est devenue membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord, l'Alliance contre laquelle elle s'était alignée pendant au moins quarante ans.

Comme nous l'avons mentionné, l'entrée dans l'Union européenne est intervenue quelques années plus tard, mais il s'agissait d'une question très différente, car elle impliquait l'importation d'un modèle économique, social et politique qui avait déjà été partiellement accepté après la fin du régime communiste. Surtout, il n'a pas été facile de mener à bien l'adaptation du pays au modèle euro-occidental, en satisfaisant à ce que l'on appelle l'acquis communautaire. Il convient ici de rappeler que ce n'était pas la première fois qu'un modèle à imiter arrivait sur le sol roumain en provenance d'Europe occidentale. Cela s'était déjà produit au XIX^e siècle et le premier État unitaire roumain s'était doté d'une Constitution calquée sur celle de la Belgique en 1831 (Banciu, 1988 : 20-25). Cela s'est reproduit après la Première Guerre mondiale et la « Grande Roumanie » (*România Mare*), par l'introduction du suffrage universel masculin, accompagnée d'une importante réforme agraire, et avec l'approbation en 1923 d'une nouvelle Constitution, s'est inspirée

des démocraties occidentales¹¹. La réception du XIX^e siècle ne s'était pas du tout avérée facile et avait même provoqué des réactions polémiques dans le monde intellectuel et politique, comme dans le cas du mouvement des jeunes (*Junimea*), tandis que la nouvelle importation du système démocratique occidental après la Première Guerre mondiale a montré de nombreuses failles et s'est finalement effondrée à la fin des années 1930, dans le contexte d'une Europe caractérisée par l'émergence de multiples régimes autoritaires ou totalitaires¹². En bref, ce qui on pourrait appeler la troisième importation du modèle démocratique, cette fois après 1989, en fonction de son intégration dans la nouvelle réalité politique et économique du continent, était presque un pari, à la lumière des précédents historiques.

Ce n'est pas seulement pour des raisons historiques que l'enthousiasme pour l'élargissement entre 2004 et 2007 était moins généralisé dans les anciens États membres de l'Union européenne. Outre ceux qui craignaient tout élargissement pour diverses raisons, mais principalement économiques, d'autres souhaitaient que le processus soit plus sélectif : en bref, certains États étaient plus dignes de confiance et semblaient plus homogènes aux sociétés occidentales, d'autres moins. On se demandait ce que ces derniers avaient à voir avec le processus d'unification européenne : la Roumanie figurait sur la liste grise, voire noire. La présence de nombreux émigrés roumains en Italie¹³, en Espagne et dans d'autres États occidentaux a joué un rôle ambigu ou double : la question était de savoir si la grande majorité des travailleurs qui étaient substantiellement intégrés dans l'économie et la société occidentales comptaient davantage, ou la minorité (souvent d'ethnie rom) qui n'était pas intégrée et était la protagoniste d'épisodes absolument scandaleux. Par conséquent, l'opinion publique occidentale, et en particulier l'opinion publique italienne, était divisée dans son jugement, mais tous ne se sont pas prononcés contre l'admission de l'État roumain dans l'Union européenne¹⁴.

L'opinion publique d'Europe occidentale, y compris l'opinion publique italienne, ne savait rien des débuts de l'idée fédérale européenne en Roumanie. On peut dire que même le monde universitaire était mal informé à ce sujet. On ne connaissait non plus ces Roumains, sujets des Habsbourg avant la Première Guerre mondiale, qui faisaient partie du groupe des réformateurs (dans le cercle du Belvédère de l'héritier malheureux du trône François-Ferdinand) et envisageaient la transformation de l'Autriche-Hongrie en un empire fédéral. La référence est sans doute à Aurel Popovici, mais aussi à Iuliu Maniu, des hommes destinés à des destins personnels très différents. Le premier, mort à Genève en 1917, reste dans la mémoire historique pour la contribution fondamentale qu'il a apportée à ce type de projet, avec son ouvrage *Die vereinigten Staten von Grosse-Osterreich*¹⁵, le second a eu une longue carrière politique qui l'a conduit à la tête du parti le plus populaire

parmi les Roumains (le Parti national-paysan), aux plus hautes responsabilités dans la Grande Roumanie, puis à sa mort en prison dans les premières années du régime communiste. Dans l'entre-deux-guerres, Maniu reprend l'idée fédérale, à partir de la nouvelle réalité caractérisée par des États nationaux, épigones d'empires multinationaux, et il n'est pas le seul parmi les hommes politiques et les intellectuels roumains : cependant, rien ne peut être réalisé¹⁶. Quelques années plus tard, après la Seconde Guerre mondiale, certains d'entre eux ont pu soutenir des projets s'apparentant partiellement aux idées fédérales qui émergeaient en Europe occidentale, amorçant ainsi le chemin qui a finalement mené à la naissance de l'Union européenne. Ils ont dû le faire, malgré eux, loin de la Roumanie, comme ce fut le cas pour Grigore Gafencu, Nicolae Petrescu Comnen et George Ciorănescu¹⁷.

Ces antécédents (au niveau des idées) ont eu peu d'influence sur l'approche et l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, et je ne pense pas qu'ils exercent une influence aujourd'hui sur la participation de l'État roumain à la vie du grand organisme continental et dans ses relations avec les autres États membres. Dans l'opinion publique roumaine et occidentale, il existe donc toujours une certaine variété d'avis sur les résultats positifs du choix effectué en 2007. On peut dire que le « changement de mentalité » que l'historien Florin Constantiniu a jugé nécessaire se poursuit chez les Roumains (Constantiniu, 2005 : 582). Une sorte d'*odi et amo* se poursuit, qui heureusement ne se transforme que pour quelques-uns en aspiration à quitter l'Union européenne ou, inversement, pour les autres à en expulser la Roumanie et d'autres anciens États communistes. Parmi ces États, ce n'est objectivement pas le cas de la Roumanie qui a créé ou crée la plus grande inquiétude¹⁸, malgré ce que nous avons dit au début de cet article.

Bibliographie

- Banciu, A. 1998. *Rolul Constituției din 1923 în consolidarea unității naționale. Evoluția problemei constituționale în România interbelică*. București : Editura Științifică și Enciclopedică.
- Basciani, A. 2015. *Successo e appannamento dell'immagine di Nicolae Ceaușescu in Italia 1964-1989*. In : D'Alessandri, A et Guida, F (dir.), *L'Europa e il suo Sud-Est. Percorsi di ricerca*. Rome : Aracne.
- Boia, L. 2003. *La Roumanie. Un pays à la frontière de l'Europe*. Paris : Les Belles Lettres.
- Constantiniu, F. 2015. *Storia della Romania*. Rubbettino Editore.
- D'Alessandri, A. 2015. Il dicembre 1989 in Romania e l'Europa nella stampa italiana. In: D'Alessandri, A et Guida, F (dir.), *L'Europa e il suo Sud-Est. Percorsi di ricerca*. Rome : Aracne.
- Datculescu, P., Liepelt, K (éds.). 1991. *Renașterea unei democrații. Alegerile din România de la 20 mai 1990*. București : Irsop.
- Delureanu, Ș. 2004. *Ciorănescu George, Europa unită. De l'idée à la fondation*. București : Paideia.

- Dobre, M. 2020. *La Romania alla fine della guerra fredda*. Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Filitti, G. P. 1996. *George Ciorănescu, Români și idea federalistă*. București : Editura Enciclopedică.
- Gabanyi, A. U., Muraru, Al., Muraru, An., Șandru, D (eds.). 2020. *Revoluția din 1989. Învinși și învingători*. Iași : Polirom.
- Guida, F. 1998. *The idea of Europe in Roumania and the Roumania's image*. In: Bianchini, S et Dogo, M (éds.), *Western European Countries, in The Balkans. National identities in an historical perspective*. Ravenna : Longo, 1998.
- Guida, F. 2005. *România contemporană în drumul spre Uniunea Europeană*. In: Ravasi, G. éd. *România și procesul de integrare europeană*. București: Europa Nova.
- România și procesul de integrare europeană*. București: Europa Nova.
- Guida, F. 2007. *Federal Projects in Interwar Romania. An Overvaulting Ambition?*. In: Petricioli, M et Cherubini, D (eds.), *For Peace in Europe: Institutions and Civil Society between the World Wars*. Bruxelles: Peter Lang.
- Guida, F. 2009. « Iuliu Maniu tra federalismo e nazionalismo nella Grande Romania ». *Quaderni della Casa Romana di Venezia*, p. 157-168.
- Guida, F. 2019. « Il comunismo ripensato: Ceaușescu, il regime romeno e la storiografia italiana ». *Transylvanian Review*, n° 4, p. 38-49.
- Guida, F. 2019. *România în secolul XX*. Chișinău: Cartier.
- Marino, A. 1995. *Pentru Europa. Integrarea României. Aspecte ideologice și culturale*. Iași: Polirom.
- Preda, C. *România postcomunistă și România interbelică*. București: Meridiane.
- Preda, C., Soare, S. 2021. *Democratizzazione in Romania. Regime, partiti e sistema di partiti*, Rome: Aracne.
- Quinlan, P. D. 2015. *Regele playboy. Carol al II-lea de România*. București: Humanitas.
- Sandu, T. 2008. *Histoire de la Roumanie*. Paris : Perrin.
- Siani-Davies, P. 2006. *Revoluția română din decembrie 1989*. București: Humanitas.

Notes

1. L'historien Vasile Pușcaș, qui a été le principal négociateur de l'adhésion à l'Union européenne et qui est ensuite devenu ministre des Affaires étrangères, a déclaré que, dans la première décennie de ce siècle, les politiciens roumains ont gaspillé l'occasion de gérer le grand succès qui avait été obtenu par l'admission à l'Union européenne après une très longue négociation. À cet égard, il parle de politisation pathologique.
2. « La situation conflictuelle entre le président et le premier ministre n'est donc pas un incident sporadique dans le paysage politique ». Voir Cristian Preda-Sorina Soare, *Democratizzazione in Romania. Regime, partiti e sistema di partiti*, Rome, Aracne, 2012, p. 73. L'exergue de cette œuvre (également présente dans l'édition originale roumaine) tirée du *Il gattopardo* de Giuseppe Tomasi di Lampedusa est inquiétant : « Il faut que tout change pour que tout reste comme avant ».
3. Peter Siani-Davies, *Revoluția română din decembrie 1989*, București, Humanitas, 2006; *Revoluția din 1989. Învinși și învingători*, eds. A. U. Gabanyi, Al. Muraru, An. Muraru, Daniel Șandru, Iași, Polirom, 2020. Pour une perspective italienne sur ces événements tragiques, voir Alberto Basciani, *Successo e appannamento dell'immagine di Nicolae Ceaușescu in Italia 1964-1989*, in *L'Europa e il suo Sud-Est. Percorsi di ricerca*, édité par Antonio D'Alessandri et Francesco Guida, Rome, Aracne, 2015, p. 67-78; Antonio D'Alessandri, *Il dicembre 1989 in Romania e l'Europa nella stampa italiana*, in *L'Europa e il suo Sud-Est*, cité, p. 79-92; Francesco Guida, *Il comunismo ripensato: Ceaușescu, il regime romeno e la storiografia italiana*, in "Transylvanian Review", 2019, 4, p. 38-49.

4. Il est toujours intéressant de lire les considérations d'Adrian Marino, *Pentru Europa. Integrarea României. Aspecte ideologice și culturale*, Iași, Polirom, 1995.
5. En 2000, la Roumanie a vécu une expérience politique qui allait bientôt être connue aussi des Français : au second tour des élections présidentielles, afin d'empêcher le succès du candidat d'extrême droite (Parti de la Grande Roumanie), Vadim Tudor, les partis de centre-droit ont préféré soutenir Iliescu, ancien communiste et candidat du Parti social-démocrate, tout comme en 2002 la gauche française a soutenu le gaulliste Chirac contre Le Pen du Front national. Iliescu passe de 36,4 % au premier tour à 66,8 % au second; Cristian Preda, *România postcomunistă și România interbelică*, București, Meridiane, 2002, p. 39-40; Francesco Guida, *România în secolul XX*, Chișinău, Cartier, 2019, p. 318.
6. Cette année-là, le Parti de la démocratie sociale (qui deviendra plus tard le Parti social-démocrate) ne parvient pas à empêcher l'élection du candidat de centre-droit Emil Constantinescu à la présidence de la République et la formation d'un gouvernement de la même couleur politique. Lucian Boia, *La Roumanie. Un pays à la frontière de l'Europe*, Paris, Les belles Lettres, 2003, p. 204.
7. Le 14 février 2003, le Premier ministre Adrian Năstase a pu déclarer (*Romania in a United Europe*, [Bucharest], Romanian social institute, s.d., p. 106) « en Roumanie, le pourcentage d'euro-optimistes est le plus important de tous les pays candidats ».
8. La prise du pouvoir par le Front de salut national (qui s'est ensuite présenté sous d'autres noms) a immédiatement suscité de nombreuses discussions. Voir, par exemple, *Renașterea unei democrații. Alegerile din România de la 20 mai 1990*, eds. Petre Datculescu - Klaus Liepelt, București, Irsop, 1991.
9. Cela explique le caractère semi-présidentiel et l'élection directe du Président de la République prévus par la Constitution. Voir Cristian Preda-Sorina Soare, *Democratizzazione in Romania. Regime, partiti e sistema di partiti*, cité, p. 69-70.
10. *Constituția României. La Constitution de la Roumanie*, București, Monitorul Oficial, 1992. Sur le petit nombre de votes positifs et l'opposition dans les districts à population majoritairement hongroise, voir Traian Sandu, *Histoire de la Roumanie*, Paris, Perrin, 2008, p. 331.
11. Ibid, p. 66-108.
12. Paul D. Quinlan, *Regele playboy. Carol al II-lea de România*, București, Humanitas, 2001; Florin Constantiniu, *Storia della Romania*, Soveria Mannelli, Rubettino, 2015, p. 358-387.
13. Aujourd'hui, on en compte environ 1 200 000.
14. La question de l'image de la Roumanie était bien antérieure à la fin du régime communiste : Francesco Guida, *The idea of Europe in Roumania and the Roumania's image in Western European Countries*, in *The Balkans. National identities in an historical perspective*, eds. S. Bianchini e M. Dogo, Ravenna, Longo, 1998, p. 75-90.
15. Leipzig, 1906.
16. Francesco Guida, *Federal Projects in Interwar Romania. An Overvaulting Ambition?*, in *For Peace in Europe: Institutions and Civil Society between the World Wars*, eds. Marta Petricioli - Donatella Cherubini, Bruxelles, Peter Lang, 2007, p. 229-258; Idem, *Iuliu Maniu tra federalismo e nazionalismo nella Grande Romania*, in « Quaderni della Casa Romana di Venezia », V (2008), 2009, p. 157-168.
17. George Ciorănescu, *Români și idea federalistă*, édité par Georgeta Penelea Filitti, București, Editura Enciclopedică, 1996; Ciorănescu George, *Europa unită. De l'idée à la fondation*, édité par Ștefan Delureanu, București, Paideia 2004.
18. Pensez aux polémiques des gouvernements polonais et hongrois avec Bruxelles.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne et les échos dans la presse italienne

Giulia Lami

Dipartimento di Studi storici, Université de Milan, Italie

giulia.lami@unimi.it

<http://orcid.org/0000-0002-9795-9378>

Reçu le 08-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 03-12-2021

Résumé

Cette contribution se propose d'analyser l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, en retraçant, tant en matière de bibliographie que de sources, les considérations qui ont accompagné le processus d'élargissement de l'Union européenne à 27 pays. Les articles examinés ont paru au cours de la période cruciale de 2006-2007 dans deux grands journaux italiens, *Corriere della Sera* et *la Repubblica*, qui traitaient, en bref ou plus largement, de la Roumanie. Tenant compte du fait que ces journaux guident sans doute l'opinion publique italienne mais reflètent aussi ses sentiments, parfois ses humeurs, il nous a semblé qu'ils constituaient un observatoire privilégié pour évaluer les perplexités et les espoirs de la partie italienne.

Mots-clés : Union européenne, élargissement, Roumanie, presse italienne

Aderarea României la Uniunea Europeană și ecurile acesteia reflectate în presa italiană

Rezumat

Această contribuție își propune să analizeze intrarea României în structurile Uniunii Europene, printr-o reluare atât din punct de vedere bibliografic, cât și a surselor specifice temei, a considerațiilor care au însoțit procesul de extindere al Uniunii Europene la 27 de state. Articolele vizate au apărut în perioada crucială 2006-2007 în două ziare italiene majore, *Corriere della Sera* și *La Repubblica*, care se ocupau, pe scurt sau mai pe larg, de România. Ținând cont de faptul că aceste ziare ghidează, fără îndoială, opinia publică italiană, dar că în același timp reflectă sentimentele și, uneori, stările sale, ni s-a părut că ele pot constitui un observator privilegiat al evaluării nedumeririlor și speranțelor părții italiene.

Cuvinte-cheie: Uniunea Europeană, extindere, România, presa italiană

Romania's accession to the European Union and its echoes reflected in the Italian press

Abstract

This contribution aims to analyze Romania's entry into the European Union, by retracing, in terms of both bibliography and sources, the considerations which accompanied the process of enlargement of the European Union to 27 countries. The articles reviewed appeared during the crucial period of 2006-2007 in two major Italian newspapers, *Corriere della Sera* and *La Repubblica*, which dealt, in short or more broadly, with Romania. Taking into account the fact that these newspapers undoubtedly guide the Italian public opinion but also reflect its feelings, and sometimes its moods, it appeared to us that they constituted a privileged observatory meant to assess the perplexities and the hopes of the Italian side.

Keywords : European Union, enlargement, Romania, Italian press

Le professeur Tommaso Padoa-Schioppa - illustre économiste et homme politique (1940-2010) - dans sa conférence, donnée lors de l'inauguration de l'année académique 2005-2006 à l'Université Bocconi de Milan, a proposé de parler aux jeunes gens « de l'Europe d'aujourd'hui et de demain », suggérant qu'ils l'adoptent « comme référence professionnelle, culturelle, politique et civile », bien conscient que, dans la première moitié des années 2010, proposer l'Europe comme point de référence et encore plus l'Union politique européenne, allait « à contre-courant », car l'Europe n'était pas « à la mode » ; en effet, elle semblait plutôt une idée « perdante » (Padoa-Schioppa, 3-10-2005).

Le titre choisi pour son discours inaugural était, sans surprise, l'Europe de la mélancolie car, en tant qu'Européen convaincu, il semblait remarquer que c'était cet état d'esprit qui caractérisait peut-être plus que tout autre, « par sa grandeur et son désespoir », le moment que vivait l'Europe. Padoa-Schioppa notait une ambivalence en parlant de l'Europe dans la presse et les études : d'un côté la rhétorique de la crise, de l'autre l'accent mis sur le changement, dans une alternance de perplexité et d'espoir. Alors que la presse, depuis le *Financial Times* jusqu'aux journaux de différents pays européens, dont l'Italie, parlait de crises, de difficultés, d'obstacles sur le chemin de l'Union européenne. Au contraire, se faisait jour une sorte de littérature à succès, qui analysait les aspects positifs de la construction européenne, c'est-à-dire: ce que l'Europe a fait dans le domaine de l'économie, des institutions, des relations internationales, de la construction des États et des marchés, du maintien de la paix, de l'aide au développement, des relations avec les pays et territoires voisins, [en considérant] l'Union européenne comme un succès extraordinaire, [tout comme] un nouveau modèle politique qui

devrait inspirer les relations internationales de l'avenir, l'anticipation de l'ordre mondial à l'ère de l'intégration économique planétaire, la nouveauté la plus importante du demi-siècle dernier¹.

Le paradoxe est, que même aujourd'hui, la dichotomie entre presse et littérature scientifique demeure, même si les connotations pessimistes se sont accentuées dans le discours européen en général, signe que, malgré les succès incontestables obtenus à tous les niveaux par l'Union européenne, l'ombre de pessimisme qui accompagnait sa croissance au cours des quinze dernières années ne s'est pas dissipée. Cependant, il serait injuste de projeter en arrière les considérations d'aujourd'hui, qui découlent sans aucun doute d'un même fond de scepticisme quant à la possibilité réelle de succès d'un projet ambitieux tel que celui d'insérer une entité européenne cohérente et efficace dans le monde d'aujourd'hui, qui soit capable de protéger ses citoyens à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur de ses frontières, dans le nouveau contexte multipolaire où l'Europe est seulement l'un des acteurs et certainement pas le plus déterminé ni le plus fort.

Il faut souligner qu'à l'époque le signal de la crise avait été le rejet de la Constitution européenne, avec les referendums français et néerlandais entre mai et juin 2005, alors qu'aujourd'hui ce signal apparaît comme une poussée vers la souveraineté de différents pays européens, à la fois de l'Est - notamment la Hongrie - et de l'Ouest ; il suffit de penser à quelques mouvements italiens forts, mais aussi allemands. D'autre part, aujourd'hui la relance unitaire de l'Europe - comme le montre l'urgence dictée par la pandémie -, sa sécurité accrue, son rôle international renforcé sont devenus encore plus importants précisément en raison de la multiplication des facteurs de crise.

Par conséquent, s'il n'y avait pas de raisons objectives qui sous-tendent le pessimisme de 2005, il ne devrait y en avoir non plus en 2021, alors qu'en fait il a été démontré que l'Union européenne existe, fonctionne et a toutes les chances de jouer un rôle positif, puisqu'il ne fait aucun doute qu'elle constitue un espace culturel unique au monde pour la variété, la richesse, mais aussi la conscience civile et politique.

Au lendemain de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, il semble presque ironique de rappeler - comme Padoa-Schioppa l'a fait dans sa conférence de 2005, reprise en pleine page par le journal italien *Corriere della Sera* - les expressions utilisées par Winston Churchill dans un discours à la « jeunesse académique » prononcé à l'Université de Zurich en 1946 : « Recréer la famille européenne », « Une sorte d'États-Unis d'Europe », « Le sentiment d'un patriotisme étendu et d'une citoyenneté commune »². Cependant, la sortie récente du Royaume-Uni,

si grave soit-elle, ne peut saper le sens du processus qui a conduit à l'intégration entre les années 50 du XX^e siècle et les années 20 du XXI^e siècle jusqu'à 28 pays et qui, lors de l'élargissement de 2004, 2007 et 2013, a vu la réunification significative des soi-disant deux Europes, trop longtemps séparées par le rideau de fer et qui propose toujours d'accueillir de nouveaux membres à partir des pays des Balkans occidentaux³.

Je voudrais donc retracer certaines phases de l'élargissement pour illustrer qu'il ne s'agissait pas d'un processus téméraire, comme de nombreux critiques l'ont déjà dit au début du XXI^e siècle, comme pour nier son importance et son urgence. On aurait pu, à ce propos, reprendre les mots prophétiques de Winston Churchill au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : « Mais je dois vous avertir. Le temps peut être court. Aujourd'hui, il y a un espace ouvert » [*Time may be short. At present there is a breathing-space*].

Justement, à la fin d'une autre guerre, « la guerre froide », la question de l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale (ainsi qu'à Chypre, à Malte et dans un premier temps à la Turquie) était une question historiquement incontournable. De plus, elle représentait également une grande opportunité économique et politique car elle signifiait l'extension de l'Union à plus de 100 millions de nouveaux citoyens, ce qui, pensait-on, donnerait une impulsion au développement et à l'intégration de l'économie européenne dans son ensemble, en augmentant, en même temps, le poids et l'influence de l'Union au niveau international. Ainsi, en 2004, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie (rejoints par Chypre et Malte) ont adhéré à l'U.E. ; en 2007, la Bulgarie, la Roumanie ; en 2013, la Croatie.

L'acquis communautaire, obligatoire pour la pré-adhésion et l'adhésion, prévoyait une voie complexe et coûteuse pour s'aligner sur les normes européennes qui était soutenue par l'U.E. avec des plans généraux mais aussi spécifiques.

Il en va de même pour l'adhésion à l'O.T.A.N., qui prévoyait des contrôles du niveau démocratique du régime interne du pays candidat, des évaluations de l'importance stratégique de chaque choix, également de ses répercussions éventuelles sur le processus d'intégration européenne en cours. À partir de 1999, ont rejoint l'O.T.A.N. la Hongrie, la République tchèque, la Pologne ; depuis 2004, la Bulgarie, la Roumanie, la République slovaque, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ; depuis 2009, l'Albanie et la Croatie ; le Monténégro depuis 2017 ; la Macédoine du Nord depuis 2020.

Les chemins de l'O.T.A.N., et de l'U.E., comme nous pouvons le voir, se croisent mais ne se chevauchent pas. Tous deux contribuent à la réintégration dans

le système européen d'États qui en faisaient partie avant la rupture d'après la Deuxième Guerre mondiale et il était juste de les réintégrer dans ce complexe de valeurs, d'expériences et d'institutions qu'ils avaient eux aussi contribué à construire au fil du temps.

Au départ, et aujourd'hui c'est oublié, un « dialogue spécial » entre l'O.T.A.N. et la Fédération de Russie s'est développé avec des résultats apparemment bons, pour éviter la recréation de blocs et de rideaux. Aujourd'hui, il arrive très souvent d'entendre dans beaucoup de commentaires l'écho des critiques russes faites à l'Occident, qui aurait « trahi la Russie » en arrivant avec l'O.T.A.N. à ses frontières, la plaçant dans la situation insoutenable d'être réduite à puissance régionale, l'empêchant de jouer un rôle égal au niveau international. Il faudrait réfléchir alors sur l'orientation donnée à la politique étrangère russe par Poutine - notamment à partir de la conclusion de son deuxième mandat présidentiel (2007) - contre le modèle « unipolaire » soutenu par l'Occident (Poutine 2007) et sur les conséquences d'une attitude de plus en plus critique ou méfiante de l'ingérence de l'Union européenne et de l'O.T.A.N., désormais élargies. Mais justement en réfléchissant à l'élargissement de l'Union européenne, malgré un scepticisme intermittent sur la résilience et la vitalité de cette dernière, il faut reconnaître qu'aujourd'hui comme hier l'europanisme s'est répandu parmi les populations, à commencer par celles de l'Est, qui avaient vivement voulu rentrer en Europe et qui avaient été accueillies dans un délai relativement court (Lami, 2019).

Et c'est sur le moment de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne que nous souhaitons centrer notre analyse, en examinant - entre le 1^{er} juin 2006 et le 1^{er} juin 2007 - deux des principaux journaux italiens - qui sont en partie des formateurs de l'opinion publique, en partie des miroirs : *Il Corriere della Sera* et *la Repubblica*, référencés par la majorité des Italiens qui se situent entre un centre-droit modéré et un centre-gauche.

Si l'on considère la deuxième partie de l'année 2006 dans les pages du *Corriere della Sera* on y constate l'identification entre *Rom* et *Roumains* car, comme il était de bonne règle de mentionner la citoyenneté plus que l'ethnie, on parlait généralement de *citoyens roumains*.

Le problème de cette identification naît du fait que les Roms, dans le cadre italien de l'époque, habitaient principalement dans des camps de nomades, sur la gestion desquels l'opinion publique et la politique s'interrogeaient, se séparaient, incapables de trouver une synthèse satisfaisante.

La polémique porte sur le concept d'hospitalité fait sien, notamment par les milieux bénévoles, souvent catholiques, par les forces de gauche, par diverses

associations opérant dans le secteur social, et les concepts d'émigration contrôlée, de légalité, d'ordre et de sécurité, qui appartiennent aux forces de droite. Dans cette confrontation, il y a de larges zones d'hypocrisie, de désinformation délibérée, surtout parce que les élections se jouent sur ces questions tant au niveau national que local.

En réalité, on pourrait soutenir que l'idéologisation extrême de la lutte politique en Italie empêchait alors (comme aujourd'hui) d'évaluer sobrement problèmes et solutions, entre les réglementations européennes et les difficultés italiennes à gérer les flux migratoires, laissant ainsi la place à un usage démagogique des difficultés de l'Italie à accueillir et à intégrer, à l'image de ceux d'autres pays européens, peut-être plus préparés ou peut-être moins exposés aux flux migratoires massifs comme la péninsule italienne, entourée comme elle est, par la mer Méditerranée qui constitue la frontière sud de l'Europe. Et donc le problème des Roms, celui des Roumains et celui en général d'une immigration incontrôlable finissent par se joindre à un récit qui oscille entre dénonciation de l'illégalité, des crimes, de la dégradation, de la délinquance et des appels généreux à accepter l'autre, à ne pas le discriminer.

Dans le *Corriere della Sera*, donc, on cite la Roumanie, tout au long de 2006, comme le pays d'origine d'une série de personnes, souvent regroupées en bandes, qui gèrent divers trafics illégaux, y compris le trafic de mineurs et de personnes handicapées à des fins de mendicité (Galli, 27-09-2006), le trafic de mineurs et de femmes à des fins de prostitution dont la base se situe dans les camps de nomades présents dans diverses provinces italiennes mais surtout à Milan et à Rome.

Les pages locales de nouvelles rendent largement compte des enquêtes policières, des détentions, des identifications, des arrestations, qui ont sans aucun doute eu lieu parce qu'elles étaient motivées par des preuves réelles d'un délit ou d'un crime ; en même temps, le journal prend en compte les protestations des habitants des quartiers touchés par la présence des « nomades » et l'agitation des forces politiques autour de ces protestations.

C'est une procession de nouvelles négatives et alarmantes, où apparaissent les termes « Roumains », « Roumanie », qui à un moment donné oblige la correspondante du journal *Ziua* à Rome et au Vatican, Claudia Stanila, à intervenir, reconnaissant que « sûrement certains criminels ayant la nationalité roumaine aident à créer une image défavorable du pays », mais que beaucoup d'autres « travaillent, étudient, font des sacrifices pour construire un chemin propre » (Stanila, 30-10-2006, p. 3).

Autre *topos*, le nom de Ceaușescu, évoqué à chaque fois qu'on parle de dictateurs et qui revient fréquemment à propos de Saddam Hussein condamné à mort

par pendaison le 5 novembre 2006 puis exécuté le 30 décembre de la même année. Sans surprise, dans la rubrique « *Lettere al Corriere* » tenue par Sergio Romano, ancien ambassadeur d'Italie à Moscou et chroniqueur bien connu, un espace a été ouvert le 29 août 2006 sur le thème « La Roumanie n'est pas seulement le dictateur Ceaușescu ».

Comme Romano a répondu à un lecteur roumain qui se plaignait qu'on parlait de son pays uniquement en négatif sans laisser de place à des personnages tels que Iorga, Eminescu, Pârvan, qu'en fait, l'Italie semblait « négliger et ignorer ses anciennes relations avec la culture roumaine », ajoutant qu'il fallait aussi se souvenir de Mircea Eliade, d'Eugène Ionesco, de Georghe Enescu, de Constantin Brancuși, tous « représentants d'une culture qui a su conserver ses relations traditionnelles avec la latinité »; cette réponse a provoqué d'autres interventions de lecteurs (Romano, 29-08-2006). Cependant, il s'agit de quelques mentions à caractère culturel, limitées à une rubrique spécifique, qui ne sont pas reprises dans d'autres pages du journal car jusqu'à la fin de l'année, nous continuons à lire sur la Roumanie uniquement des nouvelles concernant la criminalité ou, encore, les camps des nomades.

En ce qui concerne l'entrée prochaine de la Roumanie dans l'Union européenne, il n'y a pas d'interventions significatives qui aillent au-delà des déclarations de satisfaction pour l'achèvement de l'intégration européenne (Caizzi, 27-09-2006), car, comme l'a écrit la spécialiste de politique internationale Marta Dassù - qui entre 1998 a été conseillère pour la politique étrangère du président du Conseil des ministres dans les gouvernements D'Alema et Amato II et qui a dirigé en 2006-2008 le groupe de réflexion stratégique du ministère italien des Affaires étrangères - sur l'Europe et l'élargissement « le plus grand nous convient » (Dassù, 03-10-2006). Par conséquent, à côté des nouvelles négatives habituelles, les estimations positives des travailleurs roumains commencent à apparaître, du nombre d'entreprises qu'ils gèrent et du nombre de contrats signés également dans l'intérêt de l'Italie. À moins qu'on ne lance des cris d'alarme à la veille de l'adhésion de la Roumanie par crainte d'une invasion de nouveaux migrants en provenance de Roumanie.

On pouvait penser que l'approche changerait après l'adhésion, mais au final, le tableau restait le même, si l'on s'en tient aux seuls gros titres : « Des enquêteurs roumains pour contrôler la vague d'arrivées. Inquiétudes à Rome et à Milan. Prodi : nous travaillons avec Bucarest pour éviter les problèmes du passé » (CdS, 02-01-2007) ; « Les Roumains ? Le marché décidera. Entrée dans l'U.E. et peur du crime » (CdS, 02-01-2007) ; « Importation du monde souterrain, les Roumains en tête » (CdS, 11-02-2007) ; « Coup infligé aux bandes roumaines » (CdS, 05-04-2007). Une exception, au début de l'année, est un compte rendu d'Arturo Colombo sur le

livre de Francesco Guida *Roumanie* intitulé *Préjugés et espoir : la voie européenne de la vieille Roumanie* (Colombo, 14-01-2007), suivi quelque mois plus tard d'un grand article d'essai intitulé « Transylvanie », mais concentré sur les Saxons et les habitants des *Siebenbürgen*⁴ écrit par Claudio Magris (Magris, 19-03-2007); une page sur « Les Cinquante années de l'Union » (CdS, 23-03-2007) présentant l'actualité des événements, des films, des représentations sur le thème européen, pour enfin accéder à l'actualité de la Palme d'Or remportée à Cannes par Christian Mungiu avec des commentaires qui évoquent « la peur et la clandestinité » dans la Roumanie de Ceaușescu (CdS, 18-05-2007).

Après cet examen de l'attitude du *Corriere della Sera*, on peut supposer que l'autre grand journal italien, *la Repubblica*, diffère nettement, considérant que son audience est traditionnellement plus à gauche que celle du *Corriere*. Mais, à y regarder de plus près, ce n'est pas le cas : là aussi on assiste à l'énumération des problèmes d'ordre public et de délinquance liés aux camps nomades où résident nombre de citoyens roumains, évoqués dans les chroniques consacrées aux événements des différentes villes italiennes. Le journal cherche toujours le côté humain et triste de ces histoires, surtout si elles concernent des femmes ou des mineurs exploités à des fins lucratives, soulignant le côté tragique de l'immigration, mais en substance, les nouvelles sont les mêmes que celles du *Corriere della Sera* et les gros titres sont très similaires.

La différence la plus significative est que *la Repubblica*, pour contrer les explosions de xénophobie que l'on observe dans le pays et surtout parmi des secteurs de la droite, essaie toujours de combiner les nouvelles négatives avec des exemples de solidarité, des manifestations à caractère culturel et éducatif, des épisodes d'accueil et d'intégration. Mais, il n'y a pas d'article expressément consacré à la Roumanie en tant que pays, ni une réflexion indépendante sur les problèmes italiens liés à l'immigration. On parle assez peu de l'entrée de la Roumanie dans l'Europe, car l'adhésion de la Roumanie est désormais considérée comme un fait incontestable, compte tenu du soutien italien, sous Romano Prodi et ses successeurs, à l'élargissement à l'Est de l'Union européenne.

Par conséquent, la Roumanie est mentionnée surtout lorsqu'il s'agit de programmes télévisés, d'initiatives linguistiques, de festivals de musique, de cinéma et de littérature, comme les autres pays présents - de nombreux événements sont rapportés -, si parmi les « Garibaldi »⁵ il y a deux Roumains, dont l'un, Balcescu, a une statue en plein jardin Garibaldi à Palerme (Benfante, 20-7-2006), si un écrivain part en voyage vers l'Est (Visetti, 4-6-2006) ou il parle des Balkans à la recherche de l'Europe (Kadaré, 08-12-2006) ; soit la Roumanie est citée dans des discussions générales sur la composition de la « nouvelle immigration » (Lazzotti, 13-07-2006)

ou lorsqu'il s'agit de projets d'investissement (La Repubblica, 31-07-2006) ou, négativement, de la délocalisation d'entreprises en Roumanie (La Repubblica, 01-08-2006).

Nombreux sont les petits passages, entre folklore et commisération, dédiés aux voyages dans les régions d'où sont originaires les Roms : par exemple, « Au pays des enfants Rom » (Dazzi, 01-11-2006), « Le pays des Gitans heureux [Tantareni] » (Dazzi, 04-11-2006), ainsi que d'autres récits de voyage sur Bucarest (Scagliola, 27-11-2006).

Même *La Repubblica*, dès l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, rend compte des alarmes généralisées face à la nouvelle vague d'immigration, contrebalançant, comme d'habitude, les nouvelles de cette nature par des références continues aux expériences d'intégration, plus ou moins favorisées par les associations bénévoles, dont elle tient toujours le public informé, à travers les reportages locaux de différentes villes (Napoli, 31-12-2006). Parfois, on donne la parole aux *leaders* d'opinion comme Francesco Merlo, qui invite l'actuelle maire de Milan, Letizia Moratti, à un accueil intelligent, expliquant que « l'ordre solidaire est la nouvelle valeur (gramscienne)⁶ à promouvoir dans nos villes, sans racisme dégoûtant mais avec une rigueur multiculturelle » (Merlo, 02-01-2007) ou à savants et politiciens comme le démographe Massimo Livi Bacci, qui illustre les défis d'une Europe en expansion (Livi Bacci, 02-1-2007).

De témoignages en témoignages, l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne est vécue comme un moment fondateur de l'identité multiethnique européenne. Le thème, cependant, est inséré dans le contexte du récit sur l'immigration, les politiques qui la régissent, à travers des histoires qui unissent les Roumains et les Roms dans un cadre de coexistence sereine, comme en témoignent deux titres pris au hasard, entre autres, l'un de Rome et l'autre de Milan : « Moi, économiste, je serai aidante » (Vincenzi, 05-1-2007); « Le chef des nomades du *Duomo*: 'Maintenant, nous nous sentons comme de vrais citoyens' » (Bolognini, 07- 01-2007).

Ainsi, avec une tendance proche de celle du *Corriere* mais avec une plus grande attention aux réalités de l'immigration, stigmatisant les incohérences de la gestion italienne des flux d'étrangers, *La Repubblica* a également progressivement abandonné au cours de l'année 2007 le thème de la Roumanie, auquel elle ne consacre que des allusions sporadiques, souvent de nature culturelle et artistique (Volpi, 12-03-2007 ; La Repubblica, 14-03-2007 ; Caramelli, 14-03-2007 ; Scagliola, 08-05-2007 ; Laurenzi, 28-05-2007).

En conclusion, on peut dire que dans les deux grands journaux italiens analysés ici, il n'y a pas de réflexions concernant les grands enjeux de l'intégration

européenne dans le cadre de la politique internationale : ces sujets trouvent place dans des études spécialisées, dans des actes de conférences, dans des publications de centres liés à l'étude de la politique étrangère et des relations internationales. Et donc, dans la presse quotidienne il n'y a pas d'analyse approfondie du poids et du rôle de la Roumanie au moment de son entrée dans l'Union européenne car l'attention est toujours focalisée sur la politique intérieure, sur l'enchevêtrement des problèmes auxquels l'Italie est confrontée dans sa vie quotidienne, si complexe qu'elle l'empêche de regarder vraiment au-delà de ses propres frontières, malgré l'effort honnête de participer à la construction européenne qu'elle a toujours promue.

Bibliographie

Textes

- Baruffi, M.C. éd. 2006. *La Costituzione europea : quale Europa dopo l'allargamento?* Padova : CEDAM.
- Boccella N., Nenci S. 2008. *L'Europa dei divari : il difficile processo dell'allargamento.* Torino : UTET Università.
- Carlucci F., Cavone. F. éd. 2004. *La grande Europa : allargamento, integrazione, sviluppo.* Milano : F. Angeli.
- Charemza, W.W., Strzala, K. (eds) 2002. *East European transition and EU enlargement; a quantitative approach.* Heidelberg: Physica.
- Commissione Europea 2006. *Allargamento dell'UE: 20 miti e fatti da sfatare in materia di allargamento.* Lussemburgo: Ufficio delle pubblicazioni ufficiali delle Comunità europee.
- Commissione Europea 2007. *Comprendere l'allargamento: la politica di allargamento dell'Unione europea.* Lussemburgo: Ufficio delle pubblicazioni ufficiali delle Comunità europee.
- Cooper, R. 2003. *The Breaking of Nations.* London ; New-York : Atlantic Books 2003.
- Forti O., Pittau F., Ricci A. éd. 2004. *Europa : allargamento a Est e immigrazione.* Roma : IDOS.
- Lami, G. 2007. «Ora l'allargamento punti all'ex-URSS». *Millennio*, Avril-Juin, p. 67-70.
- Lami, G. 2019. L'adesione all'Europa: crisi o rilancio. Cosenza, D., Focchi M. éd. *Amore e Odio per l'Europa: la psicoalisi interroga la politica.* Rosenberg & Sellier : Torino, p. 17-24.
- Leonard, M. 2005. *Why Europe Will Run the 21st Century.* New York : Public Affairs.
- Raspadori F., Signorelli M. éd. 2005. *L'Unione europea tra allargamento e Trattato costituzionale.* Torino : G. Giappichelli.
- Reid, T.R. 2004. *The United States of Europe.* New York : Penguin Books.
- Rifkin, J. 2004. *The European Dream.* New York : Tarcher/Penguin.
- Rizzo, A. éd. 2004. *L'allargamento ad Est dell'Unione europea: problematiche del Trattato di adesione.* Napoli: Editoriale scientifica.
- Scartezzini, R., Milanese, J.O. 2005. *L'allargamento dell'UE nello scenario geopolitico europeo.* Milano: F. Angeli.
- Morgan, G. 2005. *The Idea of a European Super State.* Princeton : Princeton University Press.

Sources

Churchill, W. 1946. Discours prononcé à l'Université de Zurich, 19 septembre. https://europa.eu/european-union/index_fr [consulté le 24 mai 2021], *passim*.

Putin, V.V., *Speech and the Following Discussion at the Munich Conference on Security Policy*, February 10, 2007, <http://en.kremlin.ru/events/president/transcripts/24034> [consulté le 24 mai 2021].

Nous avons consulté tous les numéros du *Corriere della Sera* et de *la Repubblica* du 1er juin 2006 au 1er juin 2007. Voici les articles cités dans le texte :

Corriere della Sera (CdS) : <http://archivio.corriere.it>

CdS 02-01-2007. « Investigatori romeni per controllare l'ondata di arrivi. Inquietudini a Roma e Milano. Prodi: lavoriamo con Bucarest per evitare i problemi del passato ». *Cronache*, p. 15 [Des enquêteurs roumains pour contrôler la vague d'arrivées. Inquiétudes à Rome et Milan. Prodi : nous travaillons avec Bucarest pour éviter les problèmes du passé].

CdS 02-01-2007. « "I rumeni? Deciderà il mercato". Ingresso nella UE e timore della criminalità ». *Cronaca di Roma*, p. 5 ["Les Roumains ? Le marché décidera". Entrée dans l'UE et peur du crime].

CdS 11-02-2007. « Mala d'importazione, i rumeni in testa ». *Cronaca di Roma*, p. 2 [Importation du monde souterrain, les Roumains en tête].

CdS 23-03-2007. « I Cinquant'anni dell'Unione ». *Tempo libero*, p. 15 [Les Cinquante années de la Union].

CdS, 26-3-2007. « I Cinquant'anni dell'Unione ». *Primo piano*, p. 8 [Les Cinquante années de la Union].

CdS 05-04-2007. « Stangata sulle gang romene » [Coup infligé aux bandes roumaines].

CdS, 18-05-2007. *Spettacoli*, p. 59.

Caizzi, I. 27-09-2006. « Ue, sì a Romania e Bulgaria. Ma vigileremo », *Esteri*, p. 21 [Ue, oui à Roumanie et la Bulgarie. Mais on regardera].

Colombo, A. 14-01-2007. « Pregiudizio e speranza: il cammino europeo della vecchia Romania ». *Recensioni*, p. 37 [Préjugés et espoir : la voie européenne de la vieille Roumanie].

Dassù, M. 03-10-2006 « L'Europa e l'allargamento. Ma più grande ci conviene ». *Opinioni*, p. 36 [L'élargissement de l'Europe. Mais plus grand nous convient].

Galli, A. 27-09-2006, « Segarcea. Il paese dei mutilati assoldato per mendicare a Milano ». *Cronache*, p. 22 [Segarcea. Le pays des mutilés engagés pour mendier à Milan].

Magris, C. 19-03-2007. « Transilvania ». *Cultura*, p. 35.

Padoa-Schioppa, T. 3-10-2005. « L'Europa della malinconia », p. 33 [L'Europe de la mélancholie]. Voir aussi le texte intégral sur la page http://www.leap.unibocconi.eu/wps/Padoa-Schioppa_1 [consulté le 24 mai 2021].

Romano, S. 29-08-2006. « La Romania non è solo il dittatore Ceaușescu ». *Lettere al Corriere*, p. 35 [La Roumanie n'est pas seulement le dictateur Ceaușescu].

Stanila, C. 30-10-2006. « Dico no ai cliché. I criminali non fanno un Paese ». *Cronaca di Roma*, p. 3 [Je dis non aux clichés. Les criminels ne font pas un pays].

La Repubblica : <https://ricerca.repubblica.it/>

La Repubblica 31-07-2006. « Viaggio di Burlando in Romania ». *Sez. Genova*, p. 4 [Voyage de Burlando en Roumanie].

La Repubblica 1-08-2006. « Il caso ». *Sez. Firenze*, p. 2 [L'affaire].

La Repubblica 14-3-2007. « Sibiu. Due millenni di civiltà ». *Foto. Sez. Viaggi* [Sibiu. Deux millénaires de civilisation].

Benfante, M. 20-7-2006. « Il capolinea di due patrioti ». *Sez. Palermo*, p. 9 [Le terminus de deux patriotes].

- Bolognini, L. 7-01-2007. « Il capo dei nomadi in Duomo. 'Ora ci sentiamo dei veri cittadini' ». Sez. *Milano*, p. 2 [Le chef des nomades du Duomo. 'Maintenant, nous nous sentons comme de vrais citoyens'].
- Caramelli, R. 14-03-2007. « Sibiu. Frammenti di poesia ». Sez. *Viaggi* [Fragments de poésie].
- Dazzi, Z. 01-11-2006. « Nel paese dei bimbi rom ». Sez. *Milano*, p. 11 [Au pays des enfants Rom].
- Dazzi, Z. 04-11-2006. « Il paese degli zingari felici ». Sez. *Milano*, p. 9 [Le pays des gitans heureux].
- Kadaré, I. 12-08-2006. «Balceni alla ricerca dell'Europa». *Commenti*, p. 21 [Balkans à la recherche de l'Europe].
- Lazzotti, F. 13-07-2006. « Identikit della nuova immigrazione ». Sez. *Firenze*, p. 4. [Identikit de la nouvelle immigration].
- Laurenzi, L. 28-05-2007 « 60 CANNES Cannes scopre la Romania », Sez. *Spettacoli*, p. 40 [60 Cannes Cannes découvre la Roumanie].
- Livi Bacci M. 02-1-2007, « Le sfide dell'Europa che si allarga ». Sez. *Commenti*, p. 21 [Les défis d'une Europe en expansion].
- Merlo, F. 02-1-2007. « L'obbligo dell'ordine solidale ». Sez. *Milano*, p. 1 [L'obligation d'ordre solidaire].
- Napoli, I. 31-12-2006. « Noi Rumeni mai più stranieri ». Sez. *Palermo*, p. 8 [Nous les Roumains, plus jamais d'étrangers].
- Scagliola, D. 27-11-2006. « Lunghe notti a Est ». Sez. *Viaggi*. [Longues nuits à l'Est].
- Scagliola, D. 08-05-2007. « L'Europa dell'Est da mare a mare ». Sez. *Viaggi* [L'Europe de l'Est d'une mer à l'autre].
- Vincenzi, M.E. 05-01-2007 « 'lo economista, farò la badante'. Romeni : storie, speranze, sogni ». Sez. *Roma*, p. 6 ['Moi, économiste, je serai aidante'. Roumains : histoires, espoirs et rêves].
- Visetti, G. 04-06-2006. « Paulo Coelho ». Sez. *Domenicale*, p. 31.
- Volpi, F. 12-03-2007. «Mircea Eliade. Il genio». Sez. *Cultura*, p. 33 [Mircea Eliade. Le génie].

Notes

1. Il mentionnait, entre autres, Cooper 2003 (*The Breaking of Nations*), Rifkin 2004 (*The European Dream*), Reid 2004 (*The United States of Europe*), Leonard 2005 (*Why Europe Will Run the 21st Century*), Morgan 2005 (*The Idea of a European Super State*).
2. Churchill se retrouve parmi les pères fondateurs sur le site Web de l'Union européenne où il y a des extraits de ce remarquable discours de 1946.
3. À cet égard, voir les actes de la conférence *International Relations and Area Studies : Focus on Western Balkans*, Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca, 4-5 décembre 2020, en cours de publication.
4. « Sept citadelles » ou Transylvanie en Allemand.
5. « Garibaldino » désigne tout soldat volontaire ayant servi dans les nombreuses formations établies et dirigées par Giuseppe Garibaldi, ou inspirées par ses idéaux.
6. Relatif à Antonio Gramsci (1891-1937), homme politique, penseur et journaliste, l'un des fondateurs, en 1921, du Parti communiste d'Italie.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne d'un point de vue « non communautaire ». Norvégiens et Roumains entre opinion publique et histoire des relations diplomatiques

Fabio Ferrarini

Università degli Studi di Milano, Italie

ferrarini.fab@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0003-3645-7478>

Reçu le 04-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 01-12-2021

Résumé

L'histoire des relations entre la Roumanie et la Scandinavie, bien que peu connue, s'avère étonnamment étendue et enracinée. Cependant, il existe peu de travaux historiographiques centrés sur la période de « transition » entre la chute du régime communiste et l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne. Dans ce contexte, l'article tentera d'apporter un éclairage nouveau sur l'histoire récente des Roumains dans le contexte social d'un pays européen (mais non pas de l'UE) comme la Norvège.

Mots-clés : Norvège, Roumanie, Union Européenne, élargissement, migration

Aderarea României la Uniunea Europeană din punct de vedere „necomunitar”. Norvegienii și românii între opinia publică și istoria relațiilor diplomatice

Rezumat

Istoria relațiilor dintre România și Scandinavia, deși puțin cunoscută, se dovedește a fi surprinzător de extinsă și bine înrădăcinată. Cu toate acestea, există puține lucrări istoriografice axate pe perioada de „tranziție” dintre căderea regimului comunist și intrarea României în Uniunea Europeană. În acest context, articolul va încerca să aducă o nouă viziune asupra istoriei recente a românilor în contextul social al unei țări europene (dar necomunitare) precum Norvegia.

Cuvinte cheie: Norvegia, România, Uniunea Europeană, extindere, migrație

Romania's accession to the European Union from a “non-EU” point of view. Norwegians and Romanians between public opinion and the history of diplomatic relations

Abstract

The history of the relations between Romania and Scandinavia, although little-known, appears to be surprisingly broad and deeply-rooted. However, there are few historical studies of the ‘transition’ between the collapse of the communist regime

and the accession of Romania to the EU. In this sense, the article will attempt to shed more light on the history of Romanians in the social environment of a European (but non-EU) country like Norway.

Keywords: Norway, Romania, European Union, enlargement, migration

Introduction

Si la littérature sur l'histoire des relations entre la Norvège et la Roumanie semble prometteuse, il n'en va pas de même en ce qui concerne les relations récentes entre les deux pays. À l'exception de quelques références de la presse norvégienne, il ne semble pas qu'il existe de contributions capables de combler l'immense vide entre la chute du mur de Berlin et l'arrivée des premiers « doubles citoyens » roumano-européens dans les fjords. Contrairement à un récit assez réducteur, basé sur l'image d'une main-d'œuvre peu qualifiée et à bas coût, cet essai voudrait décrire les contours d'une relation très différente entre les Roumains et les Norvégiens, notamment au cours du XX^e siècle. À cet égard, s'il existe plusieurs contributions sur la formation des communautés polonaises récentes en Norvège (Friberg, 2010 ; Napierała, Trevena, 2010), il n'en va pas de même pour les communautés roumaines. Cela pourrait dépendre d'un facteur numérique, mais aussi de la tendance, de la part de l'opinion publique norvégienne, à n'enquêter que sur des aspects de l'actualité qui peuvent souvent être liés à des phénomènes de criminalité et de dégradation sociale¹.

Au contraire, comme le montrent les études d'Ana-Maria Despa (Despa, 2011), l'histoire des relations diplomatiques entre la Roumanie et les pays nordiques apparaît riche. Il y a, par exemple, des imbrications fascinantes entre la Suède et la Roumanie pendant la Seconde Guerre mondiale (Dahlquist, 2020), mais aussi des histoires de rencontres beaucoup plus lointaines entre les pays nordiques et la Transylvanie (Mehedinți, 2011).

Cependant, de nouvelles recherches similaires à celles menées par Dumitru Sandu sont nécessaires dans le contexte plus large des communautés roumaines au sein de l'Union Européenne. En effet, il n'existe aucun ouvrage capable d'expliquer la différence entre des pays qui, comme la Norvège, font incontestablement partie du marché et des politiques euro-occidentales mais qui, en même temps, ne dépendent pas directement des directives de Bruxelles. Par exemple, nous nous référons à des recherches capables de décrire les motivations et les comportements qui poussent des générations de jeunes Roumains (entre 16 et 35 ans) à émigrer (Sandu, Toth, Tudor, 2018). Ou, dans le même contexte, aux enquêtes sur les zones d'origine et de destination des migrants roumains en Europe (Sandu, 2005).

Cette contribution souhaite ajouter quelque chose à la longue histoire des relations diplomatiques roumano-norvégiennes, y compris à travers les étapes délicates de l'intégration européenne. En ce sens, le choix d'un point de vue « non communautaire » devrait permettre de mettre en évidence les perplexités occidentales qui ont minimisé le caractère incontestablement européen d'un pays comme la Roumanie.

Les relations entre la Roumanie et les pays nordiques

Si l'histoire des relations diplomatiques entre la Roumanie et les pays occidentaux a presque monopolisé l'attention des universitaires, il n'en est pas moins vrai que l'analyse des relations entre la Roumanie et les pays occidentaux considérés comme périphériques - comme les pays nordiques - a beaucoup évolué ces derniers temps. En particulier, l'intérêt s'est concentré sur le Danemark, la Suède et la Finlande, mais a négligé la Norvège. Cela ne signifie pas que les relations diplomatiques entre la Norvège et la Roumanie ne sont pas pertinentes (Despa, 2011 : 300-301). D'une manière générale, selon divers historiens (dont Ana-Maria Despa), les Roumains ont toujours considéré l'Europe du Nord comme une zone géographique éloignée et, par conséquent, sans intérêt.

Ceci, bien que plausible, ne serait pas pleinement confirmé par les relations que, dès le XVII^e siècle, la Transylvanie - comprise comme une principauté - entretenait avec les royaumes du Nord. La perception mutuelle entre Scandinaves et Transylvaniens, au moins du point de vue culturel, paraissait très bonne et, comme on le verra plus loin, consolidée par des intérêts politiques communs.

Non seulement cela, selon la thèse de Michaela Mehedinți, car les voyageurs de Transylvanie n'ont trouvé aucune différence significative entre les pays nordiques et la Grande-Bretagne ou la France. Au contraire, leurs visites aux tribunaux d'Europe du Nord ont confirmé que les pays nordiques n'étaient en aucun cas « périphériques » et que, malgré le déclin de la puissance militaire suédoise, ils étaient toujours au centre de la vie économique, culturelle et politique du continent (Mehedinți, 2011 : 110). À partir du XVII^e siècle, par exemple, la Transylvanie avait abordé la Suède dans une perspective anti-Habsbourg et, par conséquent, anti-polonaise. Ainsi, alors que la couronne suédoise voulait affaiblir le royaume polonais afin d'écarter ses prétentions au trône suédois, la Transylvanie cherchait un partenaire européen pour se libérer de l'hégémonie autrichienne. En ce sens, frapper la Pologne signifiait affaiblir la puissance des Habsbourg en Europe de l'Est. À tout cela s'ajoute la volonté suédoise d'améliorer ses relations avec les Turcs ottomans et cela - pour la principauté des Balkans - est apparu comme une opportunité tentante d'assumer le rôle de « médiateur » (Mehedinți, 2011: 89).

Ces liens se sont renforcés grâce à un rapprochement diplomatique qui, déjà quelques années avant la Grande Guerre, avait permis aux peuples nordique et roumain de continuer à se connaître. En 1910, par exemple, la Roumanie avait conclu - respectivement avec la Suède et la Norvège - deux accords bilatéraux sur le commerce et la navigation. Puis, au milieu de la Première Guerre mondiale (de 1916 à 1917), la Roumanie envoya ses délégués en Suède et au Danemark. En Finlande, malgré ce qu'auraient été les futures relations roumano-finlandaises au lendemain de la guerre froide, le plénipotentiaire de Bucarest n'est arrivé qu'en 1921 (Mehedinți, 2011, p. 93). En effet, durant les premières années de la guerre froide, les Roumains n'auraient pas pu imaginer que, pour améliorer la situation économique de leur Etat, Gheorghe Gheorghiu-Dej - le dictateur communiste - avait décidé de se rapprocher des pays nordiques.

En d'autres termes, les communistes roumains avaient identifié un possible côté commercial en Europe du Nord (Stanciu, 2009 : 54). Il ne s'agissait pourtant pas d'une nouvelle tendance inaugurée par le communisme roumain, aussi parce que - quelque fascinante qu'elle soit - l'existence d'une manœuvre diplomatique indépendante vis-à-vis de la direction (ou de la supervision) de Moscou aurait été inimaginable. Bucarest, cependant, pouvait compter sur quelques « sympathies » que le Kremlin, après la mort de Staline, commença à exprimer envers les pays nordiques - en particulier la Finlande.

Outre cette ouverture partielle vers certains pays de l'ouest (ou plutôt du nord-ouest), la Roumanie pouvait compter sur quelques relations antérieures qui, bien qu'oubliées, lui avaient permis de nouer diverses amitiés avec les pays scandinaves. Le développement des relations diplomatiques après la fin de la Première Guerre mondiale a en effet également affecté les relations entre la Roumanie et les pays nordiques.

À cette époque, comme cela se serait produit dans les années de la guerre froide, les diplomates roumains se sont appuyés sur l'intermédiation de leurs collègues pour que les gouvernements nordiques favorisent le développement de relations économiques plus intenses et plus fructueuses. Mais les relations roumano-norvégiennes de l'entre-deux-guerres ont également joué un rôle politique, surtout défensif. Le statut des deux pays - rappelons-le - tombait inévitablement dans celui de puissances « mineures » obligées de traiter avec des partenaires beaucoup plus forts comme l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique (Despa, 2011 : 304). De plus, comme si cela ne suffisait pas, la Roumanie était sous la pression ethnico-religieuse de la Hongrie qui, à son tour, revendiquait la Transylvanie et accentuait son hégémonie protestante dans les Balkans. Dès lors, le plénipotentiaire roumain (Grigore Bilciulescu) s'était tourné vers le roi de Norvège

(Haakon VII) pour garantir la « protection » à la cause de son pays et, surtout, à l'intégrité des frontières marquées par l'issue de la Première Guerre mondiale (Despa, 2011 : 306). La liaison roumano-suédoise, d'autre part, a repris des forces pendant la Seconde Guerre mondiale.

Malgré l'ingérence allemande, en fait, les deux pays ont essayé de maintenir leurs relations commerciales vivantes, au moins jusqu'à l'arrivée des troupes soviétiques (Dahlquist, 2020). De la même manière, net des lourdes conséquences géopolitiques, le trafic commercial entre la Norvège et la Roumanie restait également important²². La formule désormais consolidée prévoyait des importations de poisson en échange de céréales. C'était un échange qui, dans les premières années de la guerre froide, était converti en pétrole, papier, bois et autres matières premières qui, le cas échéant, contribuaient aux besoins de la vaste industrie communiste.

Les premiers contacts, en effet, ont repris entre 1949 et 1950 lorsque - en particulier avec la Finlande et la Suède - la Roumanie a commencé à échanger des matières premières et des produits agricoles (Stanciu, 2009 : 55). C'était une approche encore timide qui, au contraire, aurait connu une plus grande intensité à partir de 1953. Cette année-là, en effet, le gouvernement roumain envoya des experts chargés d'examiner le potentiel d'augmentation de ses échanges avec le Danemark et la Norvège (Stanciu, 2009 : 58). Ce fut l'une des bases sur lesquelles, en 1956, la Roumanie et la Norvège ont signé un accord commercial qui - comme prévu - a identifié le pétrole comme le nouveau protagoniste (Stanciu, 2009 : 58).

L'intention d'étendre ses relations hors du « rideau », du moins dans les intentions de Gheorghiu-Dej, était désormais évidente et c'est ainsi qu'en 1960, une délégation roumaine arriva à nouveau en Norvège. À la tête de cette équipe (ce n'est peut-être pas surprenant) se trouvait Mihail Florescu, ministre du pétrole et de la chimie (Stanciu, 2009 : 61-64). Même si c'était un pays satellite, la Roumanie a pris l'initiative et, tirant parti du développement des connaissances technologiques et industrielles, a ouvert de nouveaux horizons entre l'Est et l'Ouest. Cependant, si pendant la guerre froide l'image de la Roumanie (pas seulement en Norvège) pouvait être qualifiée de « figée », il ne serait pas correct de la définir comme telle après la chute du mur de Berlin. Le pays, comme beaucoup d'autres en Europe centrale et orientale, est en effet revenu au centre de l'attention précisément dans le contexte du phénomène migratoire, notamment lié au secteur du travail. Ce sont, en d'autres termes, les années de la « transition » (Potot, 2010).

En particulier, après l'effondrement du régime communiste, la Roumanie a vu environ 1,2 million de citoyens partir en peu de temps, approximativement entre 1989 et 2002 (Sobotka, 2009 : 227).

L'opinion publique norvégienne et la Roumanie dans l'UE

Des études récentes menées par Zeynep Taydas et Cigdem Kentmen-Cin ont révélé des éléments inattendus d'opposition à l'élargissement de l'Union Européenne. Travaillant dans une perspective comparative, en effet, les deux chercheurs ont relevé dans les avis de plusieurs eurosceptiques la crainte de perdre leur identité et leur culture nationale en raison d'un élargissement exagéré de l'Union. Ce chiffre est surprenant pour deux raisons principales. D'abord parce que les déterminants d'ordre religieux n'émergent plus (si l'on exclut le cas de la Turquie). Deuxièmement, parce que le marché du travail est devenu une sorte de thermomètre des politiques d'intégration et de migration, pas seulement dans les États membres (Taydas, Kentmen-Cin, 2017).

L'impact de l'élargissement de 2007, il va sans dire, a été déterminant dans la formation de nouveaux flux migratoires intra-européens qui, pour diverses raisons, ont touché les pays économiquement plus forts de l'Union, notamment la France, l'Allemagne et (avant le Brexit) la Grande-Bretagne (Portes, 2016).

À ce stade, cependant, il est nécessaire d'établir des coordonnées d'ordre géographique qui, souvent, cachent d'importantes implications d'ordre politique (et géopolitique), avant même l'ordre économique. Si, comme dans cette étude de cas, par « pays nordiques », nous entendons le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Islande et la Finlande, il faut alors se rappeler lequel de ces pays fait partie de l'Union Européenne. Bien qu'ayant adhéré à l'accord de Schengen (depuis 1996), la Norvège et l'Islande ne font pas partie de l'UE. Cela ne signifie pas, cependant, qu'il n'y a eu aucune tentative d'entrer en Norvège dans le passé. On connaît par exemple les deux référendums de 1972 et de 1994. Dans les deux cas, malgré une légère marge, les opposants à l'entrée du pays dans l'Union Européenne l'ont emporté. Aujourd'hui encore, en Norvège, la question communautaire apparaît controversée et, très souvent, source de polémique. En ce sens, après le référendum de 1994, la Norvège n'aurait plus pris d'initiative concrète en vue d'une future entrée dans l'Union Européenne (Balázs, 2013).

Ce choix n'a cependant nullement empêché la Norvège de participer activement à la vie économique et politique du continent. Le pays est en effet membre de l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE), de l'Espace Économique Européen (EEE) et, comme déjà mentionné, de l'espace Schengen. Les relations entre la Norvège et l'Union Européenne ont été mises à jour en 2012 par un rapport gouvernemental (Norges offentlige utredninger, NOU). En ce sens, la Norvège accueille toujours de nombreux travailleurs des États membres de l'UE, en particulier de Pologne, des républiques baltes, de Bulgarie et, enfin et surtout, de Roumanie.

À cet égard, les entreprises norvégiennes ont dû modifier leur stratégie dans les pratiques de sélection et d'embauche de travailleurs étrangers après l'entrée de certains pays d'Europe Centrale et Orientale dans l'Union Européenne (Dølvik et al., 2006).

Cependant, à partir de l'élargissement de l'UE en 2004 (lors de l'entrée de la Pologne, mais pas encore de la Roumanie), plusieurs médias norvégiens ont commencé à rapporter des informations quasi quotidiennes concernant les conditions des travailleurs d'Europe centrale et orientale (Friberg, 2010). Très souvent, il s'agissait de travailleurs employés dans le secteur de la construction et des services domestiques. C'est ainsi que, quelques années avant l'arrivée des citoyens roumains, un débat difficile s'engagea en Norvège sur la manière d'appliquer les mêmes normes de travail à ceux qui venaient des « nouveaux » pays européens. L'engouement initial suscité par la possibilité d'une main-d'œuvre bon marché a en effet rapidement laissé place à de nombreux conflits entre syndicats, entreprises et gouvernement. Non seulement cela, cette nouveauté a commencé à saper la sérénité de ceux qui craignaient l'affaiblissement du bien-être scandinave (Friberg, 2010 : 26-28). Dans ce contexte, la Norvège a été confrontée, pour la première fois, à un afflux important de travailleurs polonais destinés à être employés dans la construction. Le phénomène, comme il est facile de l'imaginer, a rapidement dégénéré en un risque généralisé de contrats précaires et surtout illégaux (Napierata, Trevena, 2010 : 53-55). Le cas polonais a ouvert la voie à celui de la Roumanie qui, on le sait, a émergé en 2007, année de l'entrée officielle du pays dans l'Union Européenne.

Parallèlement à une communauté en quête de travail et d'une meilleure qualité de vie, cependant, des histoires de pauvreté, de dégradation et de crime organisé ont commencé à émerger (Aftenposten, 3 décembre 2007). C'était une peur rampante, qui ne diminuerait pas même dans les années qui suivaient immédiatement (Aftenposten, 24 novembre 2008). Radu, par exemple, a raconté à l'Aftenposten comment il était venu en Norvège seul, sans famille, traversant la Grande-Bretagne, la Hollande, la Suède et, enfin, arrivant à Oslo. Mais alors que l'histoire de Radu semble apporter avec elle presque toutes les particularités d'une fin heureuse, l'issue de celle de Marian semble décidément moins heureuse. Encore une fois, il est possible de donner un aperçu de l'histoire plus récente des Roumains en Norvège à travers quelques études sociologiques. Marian est un sans-abri roumain d'une trentaine d'années qui, bien qu'obligé à survivre principalement de l'aumône, parvient parfois à trouver un emploi occasionnel, voire légal. Heureusement, il a la possibilité de se reposer souvent dans l'un des dortoirs réservés aux migrants de l'UE à Oslo (Misje, 2020).

C'est une histoire comme tant d'autres, de ceux qui ont trouvé un emploi en règle après diverses (inévitables) expériences de travail irrégulier. Radu, en d'autres termes, a raconté comment sa vie avait changé grâce au passage d'un travail « noir » à un (comme il l'appelait) « blanc » (Aftenposten, 3 décembre 2007). De plus, ce ne sont pas toujours des travailleurs peu qualifiés. Il n'est pas rare que des enseignants ou des ingénieurs arrivent également en Norvège, peut-être déjà avec une certaine expérience de travail dans d'autres pays de l'Union Européenne. D'autre part, l'entrée de la Roumanie dans l'UE a également conduit à la croissance de la mendicité, un phénomène jusqu'alors moins visible dans les centres de nombreuses villes nordiques (en particulier les plus petites). Cette pratique assez consolidée chez certaines communautés roms (pas toujours de nationalité roumaine) a rapidement attiré l'attention de la presse, et pas seulement en Norvège. En Suède, par exemple, les autorités locales ont dû faire face, non sans difficultés et controverses, à l'augmentation des citoyens d'Europe centrale et orientale qui, malgré leur passeport, passaient la majeure partie de leur vie dans les rues des grandes villes (Ciulinaru, 2017). Sur le sujet, il existe, par exemple, des études sociologiques assez détaillées, notamment sur les modes d'exploitation des mineurs et, surtout, de la traite des êtres humains qui gravite souvent autour de certains phénomènes migratoires (Friberg, Tyldum, 2019).

Pourtant, malgré cela, la Roumanie du troisième millénaire se présente comme un pays à redécouvrir. Aux yeux des Norvégiens, ça va sans dire, la Roumanie montre encore une image exotique et aventureuse d'elle-même. En ce sens, le secteur du tourisme a connu une expansion rapide, en particulier au cours des dernières années avant le déclenchement de la pandémie de Covid-19. Début 2019, par exemple, Se og Hør (une sorte d'héliogravure assez populaire en Norvège), définissait la Roumanie comme « Billig og bra », c'est-à-dire abordable et belle (Se og Hør, 8 janvier 2019). Surtout pendant l'hiver, en fait, la Transylvanie était présentée comme un endroit très approprié pour passer une semaine blanche. Par conséquent, favorisés par un pouvoir d'achat considérable, les touristes norvégiens auraient pu identifier la Roumanie comme une alternative avantageuse aux Alpes suisses, françaises, autrichiennes ou italiennes beaucoup plus chères. Tout cela aurait été facilité, détail à ne pas sous-estimer, par l'offre gastronomique et le prix des boissons alcoolisées qui, on le sait, coûtent cher en Norvège et sont soumises à une taxation très élevée. Inévitable, mais cela vaut aussi pour les touristes de toute autre nationalité, le charme sombre du comte Dracula et de son château. Hormis les vampires, fin 2019 (donc quelques semaines avant l'arrivée de la pandémie en Europe), la Roumanie était encore l'une des destinations émergentes (avec, par exemple, la Bulgarie) et, surtout, parmi les destinations qui connaissent

une augmentation régulière des réservations (Bergenavisen, 28 décembre 2019). Grâce à cette popularité inattendue, la Roumanie s'est rapidement transformée en un lieu tendance, capable d'attirer un large éventail de générations.

Ainsi, dans l'espoir (malheureusement vain) d'un redémarrage significatif des flux touristiques, à l'été 2020 (donc après la première vague pandémique), *Aftenposten* a consacré un encart à la relance de la Roumanie (et de la Transylvanie) comme terre fascinante à redécouvrir (*Aftenposten*, 9 septembre 2020). Tout a été remis en cause par la deuxième vague de Covid-19 qui, comme on le sait, a réussi à frapper à nouveau le tourisme mondial (ainsi que la santé des personnes). Un autre confinement, cette fois dans l'espoir d'un vaccin, a gelé le flux de voyageurs, d'autant plus que, fin janvier 2021, le gouvernement norvégien a décidé d'imposer des restrictions extrêmement sévères même au retour de ses citoyens expatriés (quarantaines au Covid-hôtel, tests d'antigènes etc.). Cela a conduit à mai 2021, lorsque *Dagbladet* a explicitement écrit sur le « vaccin Dracula » à donner gratuitement aux touristes arrivant au pays du vampire mythique (*Dagbladet*, 10 mai 2021).

Conclusions

Le tableau des relations internationales entre la Roumanie et la Norvège, notamment à travers l'opinion publique du troisième millénaire, apparaît très différent de celui qui s'est dégagé dans le contexte historique partiellement reconstitué. L'impression est que des arguments à faible impact culturel comme l'augmentation des petits délits liés au crime (organisé ou non) venant de l'étranger semblent avoir conditionné l'image d'une Roumanie qui, au contraire, s'est souvent présentée aux yeux des pays nordiques en tant que partenaire entreprenant et fiable.

La question du travail, en tout cas, constitue la clé pour comprendre la plupart (sinon la totalité) de la question des politiques d'immigration. Il est clair que, ces dernières années, la détérioration des conditions économiques et sociales des travailleurs au sein de l'Union Européenne a convaincu de nombreux citoyens européens de migrer vers des pays plus riches, comme la Norvège. En ce sens, l'histoire plus récente des communautés roumaines (mais aussi polonaises, lituaniennes etc.) serait l'une des nombreuses épreuves décisives qui confirment la nécessité d'une plus grande protection des politiques du travail, peut-être même avant celles migratoires.

Cela n'est pas vrai seulement dans l'intérêt des travailleurs de l'UE, pour ainsi dire, mais aussi des travailleurs norvégiens qui (comme dans le cas des travailleurs

sociaux, des médecins etc.) se retrouvent souvent impliqués dans la gestion des cas où la législation nationale ne permet pas une application adéquate des principes fondamentaux du bien-être tels que, par exemple, le droit à la santé. Ce dernier élément est d'une extrême actualité car la pandémie qui a débuté en 2020 a également provoqué la mobilité internationale et la gestion des frontières dans le cadre de l'accord de Schengen.

Bien que la présence roumaine en Norvège soit encore rare par rapport aux Polonais, Somaliens ou Syriens, cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune intention de réactiver des relations commerciales et diplomatiques durables, notamment dans l'énergie, l'agroalimentaire et, enfin et surtout, les secteurs touristiques. La récupération d'une ancienne amitié, peut-être à travers de nouveaux voyages et partages d'expériences, pourrait conduire à une nouvelle dimension des relations entre la Norvège et la Roumanie. Une relation, en d'autres termes, non plus limitée à un simple échange bilatéral, mais projetée vers une coexistence européenne plus large.

Bibliographie

- Aftenposten. 2007. « Nå vil rumenerne jobbe i Norge ». *Ingeborg Moe*, Aftenposten 3 décembre 2007, p. 2-3.
- Aftenposten. 2008. « EU blir en Haltende gigant ». *Alf Ole Ask*, Aftenposten 24 novembre 2008, p. 15.
- Aftenposten. 2020. « Transilvania går foran : Fremtidens turisme skal være bærekraftig ». *Innsikt*, Lasse Skytt, Aftenposten 9 septembre 2020.
- Balázs, P. 2013. « The future of EU enlargement ». *International Issues & Slovak Foreign Policy Affairs*, Vol. 22, n° 4, Eu Enlargement : What next?, p. 3-20.
- Bergenavisen. 2019. « I 2020 vil flere av oss reise østover ». *Kjersti Busterud*, Bergenavisen 28 décembre 2019, p. 28-29.
- Ciulinaru, D. 2017. « The Justification of harsh Treatment of Homeless Romanian migrants in Sweden ». *Nordic Journal of Migration Research*, 7(4), p. 243-250.
- Dagbladet. 2021. *Tilbyr « Dracula-vaksine »*. *Brage Lie Jor*, Dagbladet 10 mai 2021.
- Dahlquist, A. 2020. « Economic relations between Sweden and Romania during the Second World War ». *Revista Română de Studii Baltice și Nordice / The Romanian Journal for Baltic and Nordic Studies*, Vol. 12, n° 1, p. 81-112
- Despa, A. 2011. « The History of Diplomatic Relations Between Romania and Norway during the Interwar Period ». *Revista Română pentru Studii Baltice și Nordice*, Vol. 3, n° 2, p. 299-328.
- Djuve, A. B., Friberg, J. H., Tyldum, G., Zhang, H. 2015. *When poverty meets affluence: Migrants from Romania on the streets of Scandinavian capitals*. Oslo : Fafo.
- Dølvik, J. E., Eldring, L., Friberg, J. H., Kvinge, T., Aslesen, S., Ødegård, A. M. 2006. *Grenseløst arbeidsliv? Endringer i norske bedrifters arbeidskraftsstrategier etter EU-utvidelsen*. Oslo : Fafo. [En ligne] : https://www.fafo.no/media/com_netsukii/548.pdf [consulté le 2 juillet 2021].
- Friberg, J. H. 2010. Working conditions for Polish construction workers and domestic cleaners in Oslo: Segmentation, inclusion and the role of policy. In : R., Black, G., Engbersen, M.,

Marek Okólski, C., Panțiru (eds.), *A Continent Moving West?: EU Enlargement and Labour Migration from Central and Eastern Europe*. Amsterdam : Amsterdam University Press, p. 23-50.

Friberg, J. H., G., Tyldum. 2019. « Rumensk tiggemigrasjon i et menneskehandelperspektiv / Migration for begging from Romania to Norway. A human trafficking perspective ». *Tidsskrift for samfunnsforskning*, Årgang 60, n° 1, p. 30-49.

Klassekampen. 2008. « Skyver skjoldet foran seg ». Anders Horn og Yohan Shanmugaratnam, Klassekampen. 3 avril 2008, p. 10-11.

Klassekampen. 2008. « Camp Bucuresti ». Yohan Shanmugaratnam, Klassekampen. 3 avril 2008, p. 12.

Mehediñti, M. 2011. « Relations between Transylvania and the Nordic Countries in the 19th Century as seen in Romanian Periodicals. A quantitative and Qualitative Analysis ». *Revista Română pentru Studii Baltice și Nordice*, Vol. 3, n° 1, p. 87-116.

Misje, T. 2020. « Social work and welfare bordering: the case of homeless EU migrants in Norway ». *European Journal of Social Work*, 23 :3, p. 401-413.

Napierala, J., P., Trevena, 2010. 3 Patterns and determinants of sub-regional migration : A case study of Polish construction workers in Norway. In : R., Black, G., Engbersen, M., Marek Okólski, C., Panțiru (eds.), *A Continent Moving West?: EU Enlargement and Labour Migration from Central and Eastern Europe*. Amsterdam : Amsterdam University Press, p. 51-72.

Norges offentlige utredninger 2012 :2. Utenfor og innenfor. Norges avtaler med EU. Oslo : Departementenes servicesenter Informasjonsforvaltning.

Portes, J., 2016. « Immigration, free movement and the EU referendum ». *National Institute Economic Review*, n° 236, p. 14-22.

Potot, S. 2010. Transitioning strategies of economic survival: Romanian migration during the transition process. In : R., Black, G., Engbersen, M., Marek Okólski, C., Panțiru (eds.), *A Continent Moving West?: EU Enlargement and Labour Migration from Central and Eastern Europe*. Amsterdam : Amsterdam University Press, p. 249-269.

Sandu, D. 2005. « Emerging Transnational Migration from Romanian Villages ». *Current sociology*, 2005-07, Vol. 53 (4), p. 555-582.

Sandu, D., Toth, G., Tudor, E. 2018. « The nexus of motivation-experience in the migration process of young Romanians ». *Popul Space Place*, 24, p. 1-16.

Se og Hør. 2019. « Billig og bra - I Romania ». Runar Larsen, 8 janvier 2019.

Sobotka, T. 2009. « Migration continent Europe ». *Vienna Yearbook of Population Research*, Vol. 7, Impact of migration on demographic change and composition in Europe. Vienna : Austrian Academy of Sciences Press, p. 217-233.

Stanciu, C. 2009. « Scandinavian Perspectives. Overcoming the Cold War Pressures in Romania's Policy Towards Northern Europe ». *Revista Română pentru Studii Baltice și Nordice*, n° 1, 2009, p. 53-64.

Statistisk sentralbyrå / Statistics Norway Official Statistics since 1876.

[En ligne] : <https://www.ssb.no/innvandring-og-innvandrere/faktaside/innvandring> [consulté le 2 juillet 2021].

Taydas, Z., C., Kentmen-Cin. 2017. « Who Is Afraid of EU Enlargement? A Multilevel Comparative Analysis ». *Political Research Quarterly*, Vol. 70(3), p. 604-617.

Notes

1 Déjà à la fin de 2007, le nombre de travailleurs roumains en Norvège semblait augmenter rapidement (Aftenposten, 3 décembre 2007). En tout cas, du 1er janvier 2005 à fin 2007, la communauté roumaine de Norvège s'est considérablement agrandie. Elle est passée de quelques centaines à près de 1 800 personnes. Aujourd'hui, par exemple, le nombre d'immigrants roumains en Norvège (15 593) est bien inférieur à celui des Polonais (plus de 100 000), mais aussi des Litvaniens (41 322), des Somaliens (28 402) et même des Allemands (25 231). Source : <https://www.ssb.no/innvandring-og-innvandrere/faktaside/innvandring>.

2. Dans le cas roumain, cependant, il y avait un passé historique qui, bien que lointain, aurait pu contribuer à consolider une relation déjà positive entre les deux pays. Pendant l'entre-deux-guerres - principalement grâce à un travail diplomatique minutieux - l'opinion publique norvégienne a dépeint la Roumanie comme un pays à connaître, dont les habitants se targuaient de grandes qualités (Despa, 2011, p. 326). C'était une vision - mutuelle et bien construite - à laquelle le travail d'un diplomate roumain compétent - la plénipotentiaire Carol Mitileneu - avait contribué de manière significative à l'Aftenposten, pour que les relations politiques, économiques et culturelles avec la Norvège soient développées (Despa, 2011, p. 314).



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

La Roumanie et son entrée dans l'Union européenne : un regard de Russie

Valerij Ljubin

Institut d'information scientifique sur les sciences contemporaines de
l'Académie des sciences de Russie, Moscou, Russie,
Universités de Münster, Bonn et Cologne, Allemagne
valerij.ljubin@gmail.com

<http://orcid.org/0000-0001-9530-3968>

Reçu le 23-11-2021 / Évalué le 03-12-2021 / Accepté le 15-12-2021

Résumé

L'article analyse les relations entre la Russie et la Roumanie depuis la période des années 90 à nos jours. Il résume les conclusions des savants russes qui se sont penchés sur ce sujet. Les relations russo-roumaines à l'époque considérée ont connu des périodes de rapprochement et de divergence. Ces relations sont actuellement à un faible niveau. La priorité de la Roumanie était l'adhésion à l'OTAN et à l'UE et le partenariat stratégique avec les États-Unis. Dans le même temps, les relations de la Russie avec l'OTAN et l'UE étaient et connaissent toujours une crise, causée par les événements en Ukraine en 2014, l'entrée de la Crimée dans la Fédération de Russie et la guerre en cours dans le Donbass.

Mots-clés : Roumanie, Russie, OTAN, UE, Moldavie, Transnistrie, Ukraine, Crimée, Donbass

România și aderarea sa la Uniunea Europeană: o perspectivă dinspre Rusia

Rezumat

Articolul analizează relațiile dintre Rusia și România din perioada anilor '90 până în prezent. El sintetizează concluziile și abordările oamenilor de știință ruși care au studiat acest subiect. Relațiile ruso-române din epoca examinată au cunoscut perioade de apropiere, dar și de divergență. De altfel, aceste relații sunt în prezent la un nivel scăzut. Prioritatea României a fost aderarea la NATO și UE și parteneriatul strategic cu Statele Unite ale Americii. În același timp, relațiile Rusiei cu NATO și UE au fost și sunt încă în criză, cauzată de evenimentele din Ucraina din 2014, de intrarea Crimeei în Federația Rusă și de războiul în curs de desfășurare din Donbass.

Cuvinte-cheie: România, Rusia, NATO, UE, Moldova, Transnistria, Ucraina, Crimeea, Donbass

Romania and its entry into the EU: a perspective from Russia

Abstract

The article analyses the relations between Russia and Romania from the 90s to date. It summarizes the conclusions of the Russian scholars who have examined this topic. The Russian-Romanian relations in the time under review have had periods of rapprochement and divergence. These relationships are currently at a low level. Romania's priority was NATO and EU membership and the strategic partnership with the United States. At the same time, Russia's relations with NATO and the EU were and still are experiencing a crisis, caused by the events in Ukraine in 2014, the entry of Crimea into the Russian Federation and the ongoing war in the Donbass.

Keywords: Romania, Russia, NATO, EU, Moldova, Transnistria, Ukraine, Crimea, Donbass

Mes observations sur la vie politique de la Roumanie ont commencé par mon travail d'archéologue à la frontière entre l'URSS et la Roumanie durant les saisons estivales 1970-1985, dans le cadre de l'expédition sur le Danube du Musée archéologique d'Odessa, lors de la fouille d'une ancienne forteresse romaine dans le village d'Orlovka, près de Reni et Izmail. La population d'Orlovka comptait cinq mille personnes et des Roumains, des Russes, des Bulgares et des Ukrainiens y vivaient. Les propriétaires roumains de la maison où nous habitons nous ont gentiment mis à disposition la meilleure pièce : la « casa mare ». Pendant ce temps, j'ai enregistré des chansons folkloriques roumaines et me suis familiarisé avec le folklore des vieux croyants russes lipovans de Kiliya et Vilkovo. Les Roumains d'Orlovka allaient parfois, avec une autorisation spéciale, rendre visite à des parents qui vivaient de l'autre côté de la rivière. Pour ce faire, ils devaient d'abord atteindre le județ de Galați. Dessinée en 1940, la frontière séparait de nombreuses familles des deux côtés du Danube. En 2019, le service de ferry Orlovka-Isakcha a été ouvert.

Un buste en bronze du tsar Nicolas Ier était conservé dans l'avant-poste soviétique d'Orlovka, placé au XIXe siècle à l'endroit où le tsar avait traversé le Danube avec l'armée russe en 1828, au début de la guerre russo-turque. Il ne reste pas seulement ce buste, mais aussi des églises orthodoxes et des monuments historiques à Reni et Izmail. D'autre part, sous le régime communiste en Russie, de nombreuses églises et monuments ont malheureusement été détruits. Pendant la domination roumaine de la Bessarabie, en 1918-1940, tous les monuments historiques ont été conservés. Les rues centrales de Reni et d'Izmail étaient appelées «rue du 28 juin», le jour en 1940 où les troupes soviétiques ont restitué la Bessarabie à l'Union soviétique. Avec la perte de la Bessarabie et du nord de la Bucovine, le territoire de la Roumanie a été réduit d'un cinquième. En août 1968, comme nous l'a dit le chef de

l'avant-poste d'Orlovka, trois divisions soviétiques ont traversé le Danube sur des ponts flottants pour apporter « une assistance fraternelle » à la Tchécoslovaquie avec d'autres troupes des pays de l'Organisation du Pacte de Varsovie (OPV), ignorant la prétendue proclamation de Ceaușescu selon laquelle « pas une seule botte russe ne mettra le pied sur le sol roumain ».

Les mêmes frontières qui, pendant des siècles, avaient divisé les peuples de Roumanie et de l'Empire russe, devenu plus tard l'Union soviétique, séparent désormais la Roumanie de la République ukrainienne, indépendante depuis 1991, et de la République de Moldavie, également devenue indépendante en même temps. Ces deux pays ont célébré le 30e anniversaire de leur indépendance, le premier le 24 et le second le 27 août 2021. Bien que l'actuelle Fédération de Russie après l'effondrement de l'URSS ne soit plus directement frontalière avec la Roumanie, elle conserve naturellement un intérêt particulier pour un pays historiquement, religieusement et géographiquement proche.

Il semble que rien ne rappelle la dictature de Ceaușescu qui existait auparavant en Roumanie. Les émissions de radio de Roumanie dans les années 70 et 80 commençaient ainsi : « Tovarîșul Nicolae Ceaușescu și Yelena Ceaușescu » ont fait ceci et cela aujourd'hui : c'était le culte de la personnalité de la famille Ceaușescu. Mais cette « déification » artificielle ne les a pas épargnés de représailles lorsqu'en décembre 1989 la révolte a éclaté en Roumanie. Nicolae et Elena Ceaușescu furent fusillés. Aucun des dirigeants des autres pays socialistes du bloc de l'Est n'a été honoré d'une fin aussi terrible : ils ont été privés de leur pouvoir par des moyens pacifiques et ont été épargnés. Cette nuit-là, quand a eu lieu l'exécution de Ceaușescu, je n'ai pas dormi, mais j'ai écouté un reportage en direct de Roumanie diffusé par Radio Liberty à Moscou, et j'ai enregistré tout le déroulement de ces événements tragiques sur un magnétophone.

En 1992, avec un autre politologue russe, j'ai été invité à une réunion à Moscou avec l'ancien premier secrétaire du Parti communiste de Moldavie P.K. Lučinskij (par la suite, de 1996 à 2001, il a été président de la République de Moldavie). Il nous invita à rejoindre la délégation qui volerait le lendemain matin dans son avion privé depuis l'aéroport de Vnukovo en Moldavie pour réconcilier les parties en conflit (Chisinau et Tiraspol). Nous décidâmes de donner un coup de main, mais le lendemain matin, un appel est arrivé pour annuler le vol : les opérations militaires en Transnistrie avaient commencé. La guerre et la sécession de la Transnistrie (République moldave du Dniestr) de la Moldavie ont changé la situation dans la région et ont influencé négativement le développement des relations entre la Russie et la Roumanie.

Les citoyens de Roumanie et de Moldavie qui ont récemment travaillé dans les pays du sud de l'Europe n'ont aucun problème d'adaptation linguistique, ils se disent Roumains. De nombreux citoyens moldaves ont des passeports roumains et peuvent travailler dans les pays de l'UE. Les migrants de Roumanie et de Moldavie travaillent dans les pays occidentaux de l'UE dans des emplois souvent mal payés qui ne nécessitent pas de qualifications. De nombreux jeunes de Roumanie et de Bulgarie vont étudier dans des universités des pays de l'UE, mais abandonnent souvent pour y trouver un emploi. Parmi mes étudiants à Münster, il y avait aussi ceux de Roumanie, de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, partenaire de l'Université de Münster. Ils n'ont pas abandonné. Au cours des séminaires, nous avons discuté des événements dans l'UE, en Allemagne, en Russie, en Roumanie, en Ukraine et en Moldavie.

Lorsque l'Organisation du Pacte de Varsovie, puis l'ensemble du camp dit socialiste se sont désintégrés, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, tous les anciens pays socialistes d'Europe centrale et orientale ont cherché de nouvelles voies de développement. Selon le raisonnement des élites dirigeantes des pays d'Europe de l'Est, elles n'avaient d'autre choix que de rejoindre l'Occident et de rejoindre l'OTAN et l'UE. La Roumanie n'a pas fait exception. Les années 90 sont devenues, dans toute l'Europe centrale et orientale, des années de transit et de préparation à cette adhésion. La Russie ne s'est pas opposée à l'expansion de l'UE vers l'Est, motivée par des intérêts économiques (Ljubin, 1996 : 4-9). Mais il s'opposait à l'élargissement de l'OTAN, ce que les États-Unis n'avaient pas autorisé dans le passé, au moment de la réunification allemande et de la fin de la guerre froide. En réalité, l'expansion a commencé en 1999, lorsque les anciens membres du Pacte de Varsovie, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont rejoint l'OTAN.

Les différents processus d'élargissement à l'Est ont pris fin avec l'entrée de certains pays dans l'OTAN et, par la suite, dans l'UE. Le 1er mai 2004, 10 États de l'Europe centrale et orientale ont rejoint l'UE : les anciennes républiques soviétiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, les anciens pays du camp socialiste, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie, ainsi que Chypre et Malte. À la suite de deux nouveaux élargissements, la Bulgarie et la Roumanie sont également devenues membres de l'Union, à partir du 1er janvier 2007, et la Croatie, à partir du 1er juillet 2013. Ainsi s'est terminé le mouvement vers l'Est de l'UE, qui avait commencé dans les années 1990. Après cela, l'expansion semble se déplacer le long de la ligne sud-est, comme l'ont noté les spécialistes russes de l'intégration européenne Yu.A. Borko et O.V. Butorina (Borko, Butorina, 2009).

Ci-dessous, je rapporte les évaluations d'universitaires russes faisant autorité qui ont étudié les relations entre l'URSS / la Russie et la Roumanie des années 1980 à nos jours.

V.B. Kirillov et I.S. Putincev, savants en sciences politiques à l'Université du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (MGIMO), ont souligné qu'en Roumanie l'autorité a été remplacée par la force en décembre 1989, tandis que dans d'autres pays d'Europe de l'Est l'alternance des pouvoirs s'est déroulée pacifiquement. La réticence à réaliser des réformes dans le sens de la perestroïka soviétique et les difficultés de politique étrangère causées par l'affaiblissement de la confrontation bipolaire en Europe ont été quelques-unes des principales raisons qui ont accéléré la chute du régime Ceaușescu. De 1965 au milieu des années 1980, Ceaușescu a oscillé entre l'Est et l'Ouest, recherchant une relation privilégiée avec l'Occident tout en prenant ses distances avec Moscou. Cependant, à la fin des années 1980, cette stratégie n'a plus été couronnée de succès. La Roumanie est restée membre du Comecon et du Pacte de Varsovie, maintenant des relations économiques étrangères préférentielles avec l'URSS et obtenant des garanties militaires et politiques de Moscou. Après le dégel des relations soviéto-américaines, la politique roumaine a perdu son principal levier, tandis que les différences entre l'URSS et l'Occident s'estompèrent (Kirillov, Putincev, 2012.1 :13).

En décembre 1989, les nouveaux dirigeants des gouvernements de certains pays d'Europe de l'Est présentèrent à M.S. Gorbatchev la question de la transformation du Pacte de Varsovie d'organisation politico-militaire en alliance politique. En réalité, cependant, la volonté non pas de réformer mais de dissoudre le Pacte se renforce dans les pays d'Europe de l'Est. La Roumanie a été le dernier des pays du bloc soviétique à se prononcer en faveur de la dissolution au début de 1991 et était le seul pays du Pacte de Varsovie qui cherchait à maintenir des liens politico-militaires particuliers avec l'URSS. L'Accord de coopération, de bon voisinage et d'amitié entre l'URSS et la Roumanie, signé à Moscou le 5 avril 1991, créa un précédent. Il était stipulé pour 15 ans avec possibilité de renouvellement tacite quinquennal. Les parties s'engagèrent à ne pas participer à des alliances militaires dirigées les unes contre les autres, ainsi qu'à ne pas permettre que leur territoire soit utilisé pour commettre une agression contre l'une ou l'autre partie.

Si le traité était entré en vigueur, Moscou aurait effectivement détenu un droit de veto sur l'éventuelle entrée de la Roumanie dans l'OTAN et la présence militaire étrangère dans le pays. (Kirillov, Putincev, 2012.1 : 13).

Le nouveau leadership roumain dirigé par Iliescu a essayé d'équilibrer le cours de la politique étrangère et de maintenir des liens étroits avec l'Occident et Moscou.

Le potentiel de développement des relations soviéto-roumaines, inhérent à l'accord du 5 avril 1991, n'a pas été réalisé en raison de la crise en URSS, qui s'est terminée par son effondrement. La paralysie du gouvernement de l'Union soviétique après les événements d'août 1991 a rendu impossible la ratification du traité soviéto-roumain, qui n'est jamais entré en vigueur. Dans ce contexte, entre fin 1991 et début 1992, il y a eu une escalade de l'affrontement armé en Transnistrie (Kirillov, Putincev, 2012.2 : 26-33), qui a généré des sentiments négatifs dans la société roumaine envers Moscou. Entre 1991 et 1992, il y a donc eu un tournant dans la politique étrangère roumaine dans le sens d'une orientation claire vers l'Occident, en particulier vers les États-Unis. Ce tournant est intervenu un peu plus tard en Roumanie que dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

En s'engageant sur la voie de l'approche à la Roumanie, les pays occidentaux ont été guidés par l'importance de sa position stratégique au moment de la guerre en Yougoslavie. En 1993, la Roumanie a été admise au Conseil de l'Europe. Un accord d'association a également été conclu avec l'UE. La Roumanie aspirait à rejoindre l'OTAN et l'UE avec les participants à la première vague d'expansion de ces organisations en Europe de l'Est. (L'UE avait pris une décision de principe sur la possibilité d'un élargissement en 1993 et l'OTAN en 1995). L'adhésion à l'OTAN est devenue une priorité pour la Roumanie et était une condition préalable à son entrée dans l'UE.

La dynamique des relations russo-roumaines après 1991 est liée aux tentatives d'intégration de la Roumanie dans les structures euro-atlantiques. La Russie n'a pas tenté d'influencer la position des pays de l'ancienne Europe communiste en menant des pourparlers directs avec eux sur la question de l'élargissement de l'OTAN. À titre temporaire, la Russie a accepté de participer au programme de Partenariat pour la paix (PpP), lancé en 1994 pour intensifier les relations militaires entre l'OTAN et les pays d'Europe de l'Est. B.N. Eltsine a déclaré au sommet de la CSCE à Budapest en décembre 1994 que la « guerre froide » en Europe pourrait être remplacée par une « paix froide ». La Russie n'était pas opposée à l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et des pays baltes dans l'OTAN. Seule l'idée de l'élargissement de l'OTAN à un seul pays de la Communauté des États indépendants (CEI), avancée au milieu des années 2000, a suscité une réaction active de Moscou. C'était l'une des raisons de la suspension de la poursuite de l'expansion de l'OTAN (Kirillov, Putincev, 2012.1, p. 16).

La période de développement politique de la Roumanie en 1992 - 2004 est divisée entre les mandats de deux présidents, I. Iliescu (1992-1996 et 2000-2004) et E. Constantinescu (1996-2000). Les deux présidents ont fait pour Bucarest une priorité de rejoindre l'OTAN dès que possible et de créer les conditions d'une

adhésion à l'UE. L'orientation de la Roumanie vers l'Occident et les États-Unis a conduit la Roumanie à soutenir le bombardement de la Yougoslavie par l'OTAN en 1999. Cela a suscité l'opposition de l'opinion publique roumaine et en partie de la classe politique du pays.

Le principal résultat des relations russo-roumaines en 2000-2004 a été la signature, le 4 juillet 2003, à Moscou, du Traité sur les relations amicales entre la Fédération de Russie et la Roumanie. L'amélioration des relations russo-roumaines a également été facilitée par le soutien russe aux mesures antiterroristes américaines. Malgré l'esprit constructif des relations entre la Russie et la Roumanie, le faible niveau de développement des relations commerciales et économiques et les conflits d'intérêts politiques restaient un problème.

La principale raison de leur détérioration significative après 2004 a cependant été la transition du nouveau président roumain T. Basescu vers une politique de confrontation avec Moscou sur d'importantes questions de relations bilatérales, à travers sa proposition de création d'un « axe Washington-Londres-Bucarest ». Le concept même d' « axe » était totalement inapproprié, compte tenu de sa connotation historique. Moscou n'a pas non plus apprécié la déclaration de Basescu du 22 juin 2011, selon laquelle, s'il avait été à la place d'Antonescu, le chef du gouvernement profasciste en 1940-1944, il aurait également ordonné l'attaque contre l'URSS en juin 1941. (Kirillov, Putincev, 2012.1, p. 16). De telles sorties ont suscité une opposition non seulement en Russie, mais aussi dans les principaux pays de l'UE tels que la France et l'Allemagne. En décembre 2005, la Roumanie a décidé d'héberger quatre bases militaires américaines sur son territoire. C'était la première fois depuis 1958 qu'une armée étrangère restait stationnée dans le pays. Cette décision violait l'Acte fondateur OTAN-Russie sur les relations mutuelles, la coopération et la sécurité du 27 mai 1997.

Un facteur important dans les relations russo-roumaines après 1991 a été l'évolution de la situation politique en Moldavie. En 1990-1991, il était typique de la classe politique roumaine de répandre des idées sur la possibilité d'unification de la Moldavie et de la Roumanie sur le modèle de 1918. En réalité, ils cachaient le désir d'absorber la Moldavie, argumenté avec la parenté ethnique et linguistique des Moldaves et des Roumains. Le gouvernement roumain a simplifié les procédures d'obtention de passeports pour la population de la Moldavie et à la fin des années 2000, plus de 100 000 Moldaves ont reçu la nationalité roumaine (Kirillov, Putincev, 2012.1, p. 21-22).

En 2003, avec la médiation de la Russie, le « plan Kozak », un projet de résolution du conflit en Transnistrie, a été élaboré et paraphé. Il présupposait la fédéralisation

de la Moldavie, ainsi que la mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle dans le pays. En raison de l'opposition des pays occidentaux et de la Roumanie, qui craignaient le renforcement de l'influence russe, sa signature, prévue pour novembre 2003, n'a pas eu lieu. En 2005, un nouveau format de négociations sur l'accord de Transnistrie a émergé, le « 5 + 2 », à savoir la Moldavie, la Transnistrie, la Russie, l'Ukraine et l'OSCE avec la participation de l'UE et des États-Unis en tant qu'observateurs.

Le président roumain Basescu n'a pas voulu conclure l'accord frontalier avec la Moldavie. Ses déclarations selon lesquelles la Roumanie après la réunification de l'Allemagne resterait le seul pays européen encore divisé (juillet 2006) et que 4 millions de Roumains vivaient en Moldavie (avril 2009) se sont révélées erronées. En novembre 2010, Basescu a prédit que l'unification des deux pays aurait lieu dans 25 ans. Ces déclarations de Basescu, qui avaient un caractère populiste, ont été critiquées par I. Iliescu, A. Nastase, K. Popescu-Tariceanu, M. Geoana, V. Ponta et d'autres. « Malheureusement, les relations russo-roumaines sont à leur plus bas depuis 1992 et, pour utiliser une métaphore, le fond baisse chaque année », ont conclu les universitaires russes Kirillov et Putincev (Kirillov, Putincev, 2012.1, p. 23).

Reprenant ces thèses dans son nouvel essai sur la politique étrangère roumaine, I.S. Putincev a noté qu'avec la fin de la guerre froide et la formation d'un monde unipolaire, le champ de manœuvre de la diplomatie roumaine s'est considérablement réduit (Putincev, 2019, p. 66). Les priorités de la politique étrangère de la Roumanie restent le partenariat stratégique avec les États-Unis et la coordination avec eux au sein de l'OTAN. Cela émerge clairement de la doctrine de la Stratégie de sécurité nationale de 2006 (Stratégie 2006) et de la Stratégie de défense nationale de 2015 (Stratégie 2015). Cette ligne est également confirmée dans la doctrine 2020-2024 (Stratégie 2020). Dans tous ces documents, le partenariat avec les États-Unis est qualifié de partenariat stratégique. Comme mentionné, en 2005, la Roumanie est devenue le premier pays d'Europe centrale et orientale à autoriser l'installation de bases militaires américaines sur son territoire. En 2007, le parlement roumain a fixé la limite du contingent américain à trois mille unités, mais en 2015, il a levé cette restriction (Putincev, 2019, p. 66-67).

Prenant la Pologne pour modèle, la Roumanie a également tenté de dissiper son image de pays peu fidèle à ses alliés. Du fait de la présidence de Basescu, la Roumanie pouvait être considérée comme une « deuxième Pologne », c'est-à-dire un membre relativement important, selon les normes régionales, du système d'alliance occidentale, qui place les intérêts des États-Unis au-dessus des intérêts des principaux pays de l'UE, opposant à la Russie et partisan des initiatives américaines dans les domaines politico-militaire et énergétique (Kortunov, 6-10-2020).

Tatiana Bitkova, une experte roumaine bien connue de mon institut INION RAS à Moscou, a noté que depuis le milieu des années 1990, l'euro-atlantisme est devenu l'orientation principale de la politique étrangère roumaine. En 1994, la Roumanie a rejoint le programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN. La demande d'adhésion de la Roumanie à l'OTAN a été l'une des premières déposées par les anciens pays du Pacte de Varsovie. Cependant, le chemin de la Roumanie vers l'OTAN, ainsi que vers l'UE, s'est avéré plus difficile que celui de ses voisins d'Europe de l'Est. L'entrée dans l'OTAN de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque a eu lieu en mars 1999, tandis que la Roumanie a dû attendre le « cinquième élargissement », qui n'a eu lieu qu'en mars 2004 (Bitkova, 2016, p. 8). Quant aux relations avec la Russie, les nouveaux dirigeants de Bucarest dans les années 1990 pensaient que, la Russie étant affaiblie, ses intérêts pouvaient être ignorés. Dans le nouvel équilibre des forces, en raison de l'affaiblissement de son influence sur la scène internationale, la Russie n'a pas joué un rôle important dans les affaires étrangères d'Europe centrale et orientale. Beaucoup associent la Roumanie à ses voisins des Balkans. Marco Ricceri, secrétaire général d'EURISPES, l'Institut européen pour les études politiques, économiques et sociales de Rome, a parlé de l'orientation balkanique de la politique de l'UE dans les années 1990 et 2000. Ricceri a identifié deux phases distinctes. Dans la première, au début et au milieu des années 90, l'UE s'attendait un temps d'arrêt dans la région des Balkans. Dans la crise yougoslave, l'UE n'a pas pu s'entendre sur une voie commune, garantir la paix, empêcher l'effondrement de la Yougoslavie et une guerre civile dans ce pays aujourd'hui disparu. Dans la deuxième phase, de la fin des années 90 au milieu des années 2000, l'UE a présenté une série d'initiatives de coopération politique et économique qui ont eu un impact positif sur la région. Le choix stratégique de l'UE a été d'affirmer sa présence et son influence dans toute la région des Balkans. Plus les frontières de l'Union européenne se déplaçaient vers l'est, plus les relations de l'UE avec la Russie devenaient importantes. En témoignent l'Accord de partenariat et de coopération signé avec la Russie à Corfou en 1994, les accords du sommet de Saint-Pétersbourg en 2003, les activités du Conseil permanent de partenariat, créé en 2004 (Ricceri M. 2005, p. 60). Bien sûr, à notre avis, ces mesures ont légèrement atténué l'amertume de la Russie face au brusque changement de champ politique de ses anciens partenaires d'Europe de l'Est dans le Comecon et le Pacte de Varsovie.

Après la signature du Traité sur les relations amicales et la coopération entre la Fédération de Russie et la Roumanie en 2003, tout le monde s'attendait à un dégel diplomatique. Mais la conclusion du traité n'a pas beaucoup changé les choses. Les raisons de la méfiance mutuelle demeuraient. Les relations roumano-russes étaient compliquées par la « question bessarabe » : les Roumains n'aimaient pas le

fait que la Russie soutienne la République moldave autoproclamée de Transnistrie (RMT), qui s'était séparée de la Moldavie après le conflit militaire de 1992. Dans l'Union européenne, la Roumanie appartient au groupe des pays les plus critiques et intransigeants envers la Russie. Les aspirations de la Roumanie à rejoindre le Club de Visegrad en 1990 n'ont pas reçu le soutien des membres de ce groupe, qui s'identifiaient à « l'Europe centrale », comprise comme l'héritier culturel de l'Autriche-Hongrie. Les pays de Visegrad estimaient que la Roumanie ne s'inscrivait pas dans ce contexte (Bitkova, 2016 : 4).

Les événements dans les Balkans sont toujours ressentis avec acuité en Roumanie, car les problèmes des Balkans sont similaires aux siens. Dans le même temps, la Roumanie, comme le soulignent ses politiciens, ne se considère pas comme faisant partie des Balkans. Selon eux, la Roumanie est le lien entre l'Orient orthodoxe et l'Occident catholique et protestant. Selon Iliescu, la formule « Balkans + Roumanie » ne reflète pas la réalité : la Roumanie fait partie de la région d'Europe centrale, mais se sent responsable des événements dans les Balkans. Contrairement au Club de Visegrad, la Roumanie a tenté d'occuper une place particulière en Europe de l'Est grâce à ses initiatives dans la région des Balkans. Le 4 avril 2015, lors d'une réunion à Craiova, les Premiers ministres de Bulgarie, de Roumanie et de Serbie ont annoncé la création du Groupe de coopération de Craiova. Tout comme les quatre de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie) fonctionnent, ce groupe de pays du sud-est de l'Europe entend coopérer aux décisions sur les questions de politique étrangère. Selon le Premier ministre serbe A. Vucic, la population totale des trois pays dépasse les 40 millions, ce qui fait du Groupe une partie stratégique de l'Europe (Bitkova, 2016 : 7).

Les relations de la Roumanie restent difficiles non seulement avec la Russie, mais aussi avec ses voisins, la Hongrie, la Moldavie et l'Ukraine, qui formulent des revendications territoriales et des griefs historiques. Depuis l'élection de Klaus Iohannis comme nouveau président de la Roumanie en 2014, une nouvelle course en politique étrangère était attendue de Bucarest. Au lieu de cela, dans ses déclarations, la Roumanie maintient une orientation euro-atlantique et se dit prête à occuper la position de « phare de la politique de l'UE en Europe de l'Est ». Iohannis a annoncé qu'il était prêt à soutenir la réintégration de la Transnistrie en Moldavie.

À la Roumanie ne convient pas une rupture presque totale des relations avec la Russie, a dit A.A. Gromyko, directeur de l'Institut de l'Europe RAS (petit-fils du ministre des Affaires étrangères de l'URSS A.A. Gromyko). En Roumanie, il existe des éléments de défense antimissile qui, du point de vue des experts militaires et des diplomates russes, violent l'accord fondamental sur les missiles à moyenne

et courte portée. De nombreux politiciens roumains sont obsédés par l'idée de « romaniser » la Moldavie, unissant la Moldavie et la Roumanie. Mais la coopération avec l'Occident ne contredit pas le partenariat économique et politique avec la Russie, a souligné Gromyko. « La Roumanie est un pays orthodoxe, une minorité russe vit ici, les Lipovans, et de nombreux Roumains sont favorables à la normalisation des relations avec la Russie » (Gromyko, 13-10-2017).

Quand, en 2020, on a appris que la Roumanie, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, reconnaissait officiellement la Russie comme « ennemi » et que la « Stratégie de défense nationale de la République pour 2020-2024 » fait référence au « comportement agressif » de Moscou et à la « militarisation de la région de la mer Noire », A. Kortnunov, directeur général du Conseil russe des affaires internationales, a déclaré que la Roumanie, à l'instar de la Pologne, tente de diriger une coalition de pays critiques envers la Russie en Europe du Sud-Est et dans les Balkans. « La Roumanie est un membre de l'OTAN qui considère la Russie comme un défi stratégique. Par conséquent, la reconnaissance de notre pays en tant qu'*ennemi* s'inscrit dans les orientations conceptuelles de l'Alliance de l'Atlantique Nord » (Kortnunov, 6-10-2020).

Les relations entre la Roumanie et la Russie ont commencé à se détériorer sérieusement depuis que la politique étrangère de la première, comme celle de tous les pays de l'Europe centrale et orientale après leur adhésion à l'OTAN et à l'UE, a commencé à être définie non pas tant dans leurs capitales, c'est-à-dire, par exemple à Bucarest, mais surtout à Bruxelles et à Washington. La crise aiguë des relations entre la Roumanie, et l'ensemble de l'Union européenne, et la Russie a été provoquée par le retour de la Crimée à la Fédération de Russie à la suite d'un référendum organisé dans la péninsule en mars 2014. Lors du référendum, plus de 95 % de la population de la péninsule a soutenu la sortie de la Crimée et de Sébastopol d'Ukraine et le retour en Russie. La Crimée et Sébastopol, redevenues membres de la Fédération de Russie, étaient déjà russes de 1783 jusqu'à leur transfert controversé à la République soviétique d'Ukraine en 1954. Après que les autorités ukrainiennes, à partir des années 2000, eurent soutenu la ligne d'adhésion à l'OTAN et mis à sa disposition une série de points d'appui en Crimée, certains n'ont vraiment pas apprécié le fait que depuis mars 2014, l'alliance ait perdu l'opportunité d'être présente dans la zone. Les pays membres de l'OTAN ont réagi en ne reconnaissant pas le retour de la Crimée en Russie et en le qualifiant d'« annexion » illégale. Le ministre roumain des Affaires étrangères B. Aurescu a déclaré que « la Crimée est devenue une plate-forme pour projeter la puissance russe en Méditerranée orientale et au Moyen-Orient » (Tarquini, 7-04-2021).

Après l'accession de la Crimée, les membres de l'OTAN et de l'UE, dont la Roumanie, ont imposé des sanctions contre la Russie depuis 2014. Les sanctions ont été introduites et sont prolongées aussi parce que l'Occident estime que, dans le Donbass industrialisé à l'est du pays, deux États autoproclamés, la République populaire de Donetsk (DPR) et la République populaire de Lougansk (LPR), se sont séparés de l'Ukraine avec le soutien de la Russie. Leurs habitants n'ont pas reconnu le coup d'État qui a été commis à Kiev à la suite du « Maïdan » qui l'a précédé en février 2014. Les nouvelles autorités de Kiev -ils disent- violent les droits des peuples vivant en Ukraine qui ne sont pas considérés part de la nation ukrainienne : Russes, Roumains, Hongrois, Slovaques, Ruthènes, Juifs, Gagaouzes, Tsiganes, etc. Dans le Donbass, une guerre fait rage depuis 2014 entre l'armée ukrainienne et les forces d'autodéfense de la RPD et de la LPR. 15 000 civils et soldats ont été tués des deux côtés. Et les accords de Minsk, élaborés avec la médiation de la Russie, de l'Allemagne et de la France - avec l'aide desquels ils tentent de parvenir à la paix dans le Donbass - ne sont pas mis en œuvre du point de vue de la Russie.

Le retour aux anciennes relations sans problème entre la Russie et la Roumanie dépendra de l'exploitation de toutes les opportunités pour établir des relations normales entre la Russie et l'UE et l'OTAN. L'intérêt mutuel pour le bon voisinage, les échanges commerciaux mutuellement bénéfiques, les échanges scientifiques et culturels et la coopération dans d'autres domaines devront être pris en compte, y compris le ralentissement de la course aux armements et la lutte commune contre le terrorisme, une tâche à nouveau d'actualité après le retrait de l'OTAN de l'Afghanistan.

Bibliographie

- Bitkova T.G. 2016. Внешнеполитические ориентиры Румынии. Москва: ИНИОН РАН
- Bitkova, T.G. 2016. *Vnešnepolitičeskie orientiry Rumynii*. Moskva : INION RAN.
- Борко Ю.А., Буторина О.В. 2009. История развития Европейского Союза [En ligne]: https://mgimo.ru/uploads/files/Borko_Butorina_Istoriya_ES.pdf [consulté le 29 août 2021].
- Borko, Ju.A., Butorina, O.V. 2009. Istorija razvitija Evropejskogo Sojuza. [En ligne]: https://mgimo.ru/uploads/files/Borko_Butorina_Istoriya_ES.pdf [consulté le 29 août 2021].
- Громько А.А. 13-10-2017. Румыния проиграла в результате разрыва отношений с РФ [En ligne]: <https://tass.ru/politika/4641978> [consulté le 31 août 2021].
- Gromyko, A.A. 13-10-2017. Ruminija proigrala v rezultate razryva otnošenij s RF. [En ligne]: <https://tass.ru/politika/4641978> [consulté le 31 août 2021].
- Кириллов В.Б., Путинцев И.С. 2012.1. « Отношения России и Румынии после 1989 года в контексте внешнеполитических приоритетов двух стран ». *Вестник МГИМО-Университета*, n°2 (23). p. 13-23.
- Kirillov, V.B., Putincev, I.S. 2012.1. « Otnošenija Rossii i Rumynii posle 1989 goda v kontekste vnešnepolitičeskich prioritetov dvuch stran ». *Vestnik MGIMO-Universiteta*, n°2 (23), p. 13-23.
- Кириллов В.Б., Путинцев И.С. 2012.2. « Отношения Молдавии и ЕС в 1998 - 2012 гг. ». *Вестник МГИМО-Университета*, n°6 (27), p. 26-33.

- Kirillov, V.B., Putincev, I.S. 2012.1. « Otnošenija Moldavii i ES v 1998- 2012 gg.». *Vestnik MGIMO-Universiteta*, n° 6 (27), p. 26-33.
- Кириллов В.Б., Путинцев И.С. 2018. « Влияние Румынии в Молдавии: формы проявления и эволюция ». *Современная Европа*, n° 3 (82), p. 37-48.
- Kirillov, V.B., Putincev, I.S. 2018. « Vlijanie Rumynii i Moldavii: formy projavlenija i evolucija ». *Sovremennaja Evropa*, n° 3 (82), p. 37-48.
- Кортунов А. 6-10-2020. Политолог: Румыния в отношениях с Россией пошла по польскому пути [En ligne]: <https://tass.ru/politika/4641978><https://vz.ru/news/2020/6/10/1044220.html> [consulté le 31 août 2021].
- Kortunov, A. 6-10-2020. Politolog: Ruminija v otnošenijach s Rossiej pošla po pol'skomu puti. [En ligne]: <https://tass.ru/politika/4641978><https://vz.ru/news/2020/6/10/1044220.html> [consulté le 31 août 2021].
- Путинцев И.С. 2019. « Внешняя политика Румынии после вступления в НАТО и ЕС ». *Мировая экономика и международные отношения*, n° 11. p. 66-75.
- Putincev, I.S. 2019. « Vnešnjaia politika Rumynii posle vtuplenija v Nato i ES ». *Mirovaja ekonomika i meždunarodnye otnošenija*, n° 11, p. 66-75.
- Путинцев И.С. 2020. Румыния в конце XX - начале XXI в.: от кризиса к кризису. In: *Очерки политической истории стран Центральной и Юго-Восточной Европы. Конец XX - начало XXI в.* А cura di K.V. Nikiforov. Москва, Санкт-Петербург.: Нестор-История. p. 165-198.
- Putincev, I.S. 2020. Ruminija v konce XX-načale XXI v.: ot krizisa k krizisu. In : *Očerki političeskoj istorii stran Centralnoj i Jugo-Vostočnoj Evropy. Konec XX - načalo XXI v.*, éd. K.V. Nikiforov. Moskva, Sankt-Peterburg : Nestor Istoriija. p. 165-198.
- Риччери М. 2005. « Евросоюз и Балканский регион ». *Современная Европа*, n° 2. p. 52-61.
- Ricceri, M. 2005. « Evrosojuz i Balkanskij region ». *Sovremennaja Evropa*, n° 2, p. 52-61.
- Demichelle, L. 16-01-2018. Perché la Romania resterà un membro affidabile dell'Ue e della Nato. [En ligne]: <https://www.limesonline.com/perche-la-romania-restera-un-membro-affidabile-dellue-e-della-nato/103965?prv=true> [consulté le 30 août 2021].
- Lecca, T. 14-04-2021. Riunificare Moldavia e Romania: il progetto europeista che non piace ai filo-russi. [En ligne]: <https://europa.today.it/attualita/riunificare-moldavia-romania-europeista-russia.html> [consulté le 30 août 2021].
- Ljubin, V.P. 1996. « La Russia e la Ue ». *CIRSS. Quaderni di studi e ricerche sull'Europa centro-orientale*. n° 2, p. 4-9.
- Matei, B. 20-02-2017. Le relazioni tra la Romania e la Russia nel contesto delle sanzioni Ue. //Radio România Internațional.[En ligne]: https://www.rri.ro/it_it/le_relazioni_tra_la_romania_e_la_russia_nel_contesto_delle_sanzioni_ue-2560323 [consulté le 30 août 2021].
- Strategia de securitate națională a României*. București : 2006. [La stratégie de sécurité nationale de la Roumanie]. [En ligne] : <http://old.presidency.ro/static/ordine/CSAT/SSNR.pdf> [consulté le 30 août 2021].
- Strategia națională de apărare a țării pentru perioada 2015-2019*. București: 2015 [La stratégie de défense nationale pour la période 2015-2019]. [En ligne]: http://www.presidency.ro/files/userfiles/Strategia_Nationala_de_Aparare_a_Tarii_1.pdf [consulté le 30 août 2021].
- Strategia națională de apărare a țării pentru perioada 2020-2024*. București : 2020 [La stratégie de défense nationale pour la période 2020-2024]. [En ligne] : https://www.presidency.ro/files/userfiles/Documente/Strategia_Nationala_de_Aparare_a_Tarii_2020_2024.pdf [consulté le 30 août 2021].
- Tarquini A. 7-04-2021. Il ministro degli esteri romeno: "La Russia è la sfida strategica del momento". [En ligne]: https://www.repubblica.it/esteri/2021/04/07/news/il_ministro_degli_esteri_romeno_la_russia_e_la_sfida_strategica_del_momento_-295324906/ [consulté le 30 août 2021].



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'élargissement de l'Union européenne à l'Est dans l'analyse des Think-Tanks italiens. Le cas de la Roumanie

Lorenzo Meli

Dipartimento di Scienze Sociali e Politiche
Università degli Studi di Milano, Italie

lorenzo.meli@unimi.it

<http://orcid.org/0000-0002-1387-1353>

Reçu le 07-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 05-12-2021

Résumé

2007 a été une année aux multiples significations sur la voie de l'intégration politique européenne, marquée par le cinquantième anniversaire des traités fondateurs de Rome et par la complexe réorganisation intergouvernementale de l'UE induite par la signature définitive du traité de Lisbonne. Et pourtant, dans ce contexte, l'un des événements les plus marquants a été l'achèvement du grand élargissement vers l'Est, qui avait commencé des années plus tôt. Le thème de cette contribution sera d'étudier comment certaines des principales institutions culturelles et des instituts d'études internationales et géopolitiques actifs en Italie, souvent d'une grande influence dans les processus décisionnels du gouvernement, ont abordé cette question d'importance historique.

Mots-clés : élargissement, Italie, Think-Tank, ISPI, Roumanie

Extinderea Uniunii Europene către Est în analiza grupurilor Think-Tank italiene. Cazul României

Rezumat

2007 a fost un an de semnificații multiple pe calea integrării politice europene, marcat de cea de-a cincizecea aniversare a tratatelor fondatoare de la Roma și prin complexa reorganizare intergvernamentală a UE determinată de semnarea finală a Tratatului de la Lisabona. Și totuși, în acest context, unul dintre cele mai importante evenimente a fost finalizarea mării extinderi către Est, care începuse cu ani mai devreme. Tema acestei contribuții va fi să investigheze modul în care unele dintre principalele instituții culturale și institute de studii internaționale și geopolitice active în Italia, adesea cu o mare influență în procesele decizionale ale guvernului, au abordat această problemă de importanță istorică.

Cuvinte-cheie: extindere, Italia, Think-Tank, ISPI, România

The EU enlargement to the East in the analysis of Italian Think-Tanks. The case of Romania

Abstract

2007 was a year of multiple meanings on the path of European political integration, marked by the fiftieth anniversary of the founding treaties of Rome and by the complex intergovernmental reorganization of the EU brought about by the final signing of the Treaty of Lisbon. And yet, in this context, one of the most impactful events was the completion of the great enlargement to the East, which had begun years earlier. The theme of this paper will be to investigate how some of the main cultural institutes and institutions of international and geopolitical studies active in Italy, often of great influence in government decision-making processes, have addressed this question of historic significance.

Keywords: enlargement, Italy, Think-Tank, ISPI, Romania

Les orientations de la politique italienne

« L'Europe ne doit pas s'étendre, mais se reconstruire. La blessure du communisme qui a maintenu les pays qui faisaient partie de l'Europe derrière le rideau de fer pendant un demi-siècle doit être guérie » (Giusti, 2002 : 98). Tels sont les mots employés par l'un des principaux représentants de la politique italienne, Silvio Berlusconi, alors revenu à la tête de la coalition gouvernementale, commentant les premiers mois qui se sont écoulés depuis le début historique des négociations d'adhésion à l'Union Européenne de la Roumanie et des autres pays d'Europe Orientale. Ces mots seront suivis de cinq autres années d'entretiens délicats entre les diplomates de Bucarest et de Bruxelles, dans ce qui a été immédiatement accueilli avec enthousiasme comme la voie paradigmatique de transition démocratique de l'un des protagonistes géopolitiques les plus importants de la guerre froide, des plus sombres moments du régime dictatorial - et de son effondrement dramatique - vers un avenir de prospérité et de liberté garanti par l'inclusion dans la sphère occidentale.

Les positions du Palazzo Chigi et de la Farnesina sur le dossier de l'élargissement de la communauté étaient claires. Dans la première partie du XXI^e siècle, et avec les nouvelles menaces mondiales représentées par le terrorisme islamique international, même les derniers héritages de l'opposition bipolaire devaient laisser place à une grande alliance de « civilisation occidentale contre la barbarie » (Diodato, Niglia, 2019 : 11-122)¹. L'élargissement était donc un objectif conforme à l'intérêt national et stratégique italien pour la stabilisation de tout l'Occident, et par conséquent à réaliser le plus rapidement et le plus efficacement possible. En ce

sens, l'inclusion de la majeure partie du défunt pacte de Varsovie dans le dispositif militaire de l'OTAN entre 1999 et 2004 a représenté un viatique symbolique évident, avant même d'être stratégique, pour signifier à quel point une autre longue période européenne d'après-guerre était désormais définitivement sur les épaules.

Sur cette approche s'est fondée une identité de vues capable d'unir dans la continuité de ses lignes de base les différents gouvernements, de couleurs politiques différentes, qui se sont succédé à Rome à cette époque, et, plus encore, les deux principaux hommes politiques de cette période, Silvio Berlusconi et Romano Prodi. Ce dernier en particulier, comme on le sait, avait été en tant que Président de la Commission européenne l'un des principaux promoteurs de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie en 2000, et protagoniste du grand élargissement à l'Est déjà réalisé dans la première partie de son activité, avant de revenir en tant que président du Conseil des Ministres après la victoire étriquée du centre-gauche aux élections politiques italiennes d'avril 2006.

Le rôle des instituts de recherche

La question fondamentale de cette contribution est de comprendre à quel point cette position officielle des gouvernements italiens de ces années-là a été commentée, soutenue ou opposée par les principaux instituts d'études internationales, groupes de réflexion (think-tank) et revues spécialisées actifs dans le pays.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons voulu attirer l'attention sur des rapports de nature et de périodicité diverses publiés notamment par l'Institut d'Études Politiques Internationales (ISPI) de Milan, et par l'Institut des Affaires Internationales (IAI) de Rome, à la fois séparément et conjointement, comme dans le cas des rapports annuels sur la politique étrangère italienne. Afin d'étendre la vue à une perspective plus large, moins officielle et à certains égards proche du pouvoir politique et des cercles Farnesina, il y a eu une tentative d'enquêter sur la question, en se concentrant également sur le principal magazine géopolitique italien, *Limes*.

Un premier point à noter est l'attention relativement faible avec laquelle la question des élargissements de l'UE, en général, est suivie, et en l'occurrence le processus d'inclusion de la Roumanie dans l'Europe politique. Un élément qui surprend en réalité, si l'on considère, d'une part, le caractère objectivement épique de tout l'élargissement oriental, et, d'autre part, la vocation professionnelle des publications examinées, loin de la logique du marché éditorial qui caractérise la grande presse d'information.

Néanmoins, le discours sur l'ouverture à l'Est des 15 membres de l'UE d'alors est toujours traité de manière globale, avec une grande vision stratégique, n'entrant presque jamais dans le détail des cas individuels, pays par pays. Chose qui, même dans les limites des publications forcément consacrées à un panorama comme les rapports annuels, peut néanmoins surprendre dans le cas roumain, d'autant plus que, comme on le sait, Rome a vu - et voit encore - dans les Roumains la communauté étrangère la plus nombreuse au sein de ses frontières, et pouvait également se targuer d'une tradition de bonnes relations diplomatiques avec Bucarest depuis les années qui ont immédiatement suivi l'achèvement de l'unification. Ces relations se sont ensuite poursuivies dans la phase républicaine de la seconde moitié du XX^e siècle lors du dialogue privilégié avec l'Occident recherché par Nicolae Ceausescu (Horga, 2005 : 576-577). Une collaboration qui a continué, de toute sorte, bien au-delà de la chute catastrophique du régime communiste. En effet, il faut rappeler qu'au moment de la conclusion des négociations avec la Commission Européenne, en 2005, l'Italie était désormais le principal partenaire commercial de la Roumanie, portée par les énormes volumes d'import/export initiés avec les régions de Nord-Est, qui avaient été interrompus au cours des années 1990 (Turato, 2003 : 134).

Pour confirmer cette idée de l'attention accordée à la question de l'élargissement de l'UE, par exemple, nous pouvons rappeler ce que l'on trouve déjà dans l'Introduction de l'édition 2001 de l'Annuaire ISPI / IAI - *L'Italie et la politique internationale*, édité par Franco Bruni et Natalino Ronzitti. Dans le cadre de ce document, on a généralement souligné la nécessité de l'Italie de participer à l'effort urgent de stabilisation du cadre international et notamment européen, une nécessité qui a été d'autant plus ressentie par un système étatique structurellement fragile, comme le nôtre, d'un point de vue militaire et défensif (perçu, sans grande surprise, comme une soi-disant « puissance civile », fortement dépendante de sa capacité commerciale avec l'étranger), traversée par des réseaux d'infrastructure potentiellement plus perméables que d'autres aux formes d'attaques non conventionnelles qu'aurait apportées le nouveau siècle (Colombo, Zannoni, 2001 : 21-46).

Pour en venir aux thèmes de la politique communautaire, cet espace déjà résiduel consacré à ces questions dans les rapports spécialisés a ensuite été largement occupé par l'expérience contemporaine, qui s'est soldée par l'échec notoire, au référendum de juin 2005, de la Convention constitutive européenne présidée par Giscard D'Estaing, qui a été suivie par la pause qui a précédé les négociations du traité de Lisbonne, signé seulement fin 2007 (Bonvicini, Comelli, 2007 : 103-115).

Sur le thème de la géopolitique continentale, l'attention majeure des instituts italiens et des publications spécialisées en la matière semble s'être tournée vers la question des Balkans occidentaux depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Le long

écho des conflits dans l'ex-Yougoslavie a été décisif dans cette affaire. C'est l'ISPI, en particulier, qui consacre une place considérable à cette région européenne dans ses rapports annuels, signés avec l'IAI de Rome, dans la phase où viennent de s'ouvrir les négociations d'adhésion et le grand élargissement de l'UE à dix nouveaux états semble de plus en plus à portée de main. Et pourtant, force est de constater le peu d'écrits sur les autres parties des Balkans, qui commençaient également à s'impliquer, au même stade, dans le processus de rapprochement avec Bruxelles. C'est notamment le cas du chapitre *Italie et Balkans* édité par Ettore Greco dans le rapport annuel de 2000. Une grande importance a été accordée à cette occasion à l'*Initiative adriatique et ionienne* proposée par le deuxième gouvernement Amato, par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Lamberto Dini, pour stimuler la reprise de la coopération régionale dans la région, suite au tout récent conflit au Kosovo (Greco, 2001 : 279-297).

L'approche de base ne semble pas changer dans les années suivantes. L'*Annuaire* 2002 aborde la question d'une refonte générale de la question de l'élargissement, qui se heurte à des difficultés majeures entre la Commission et les pays candidats sur divers *acquis* communautaires tels que l'agriculture, la pêche, les critères de versement des fonds de développement régional aux futurs membres, et la circulation de leurs travailleurs au sein du Marché Unique (Giusti, 2001 : 91-104). L'inclusion de Bucarest - déjà établie lors du Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999 - dans le deuxième groupe de candidats est confirmée, et c'était le même cas pour la Bulgarie et d'autres États (Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Malte), qui pourront toutefois conclure les négociations à temps pour 2004. L'élément de la plus grande nouveauté est peut-être donné par le soulignement des tons nettement anticommunistes posés par le deuxième gouvernement Berlusconi sur l'élargissement de l'Union à l'Est, et par la prudence italienne contemporaine, qui suscite des critiques des autres partenaires de l'UE, sur le front de la réforme des traités au sens fédéral. Une prudence qui à la lecture de l'ISPI aurait été influencée par l'axe renforcé à l'époque par le gouvernement italien avec celui de Blair à Londres et du président Bush à Washington, dans la lutte commune contre le terrorisme islamiste suite aux attentats du 11 septembre 2001, et qui fera parfois l'objet d'accusations d'un certain « affaiblissement » de l'engagement pro-européen de Rome, au profit de la prééminence que Berlusconi aurait voulu redonner à l'Alliance atlantique et à l'OTAN (Giusti).

Les analyses globales des années 2003 et 2004 ne diffèrent pas beaucoup. L'Europe est toujours l'un des nombreux enjeux de la scène internationale, et en son sein, si l'on aborde la question de l'élargissement et non de la réforme constitutionnelle en cours, avec de grands espoirs, cela se fait toujours en termes généraux.

En particulier, une certaine pertinence est inévitablement accordée aux évaluations concluantes sur la présidence semestrielle du Conseil de l'Union européenne, tenue par l'Italie au second semestre 2003 (Comelli, 2005 : 123-136). Dans ce contexte, ce sont toujours les considérations sur la dichotomie entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique qui prévalent, dans un panorama devenu encore plus complexe après 2003, avec la participation italienne à la deuxième guerre du Golfe aux côtés du Royaume-Uni et des États-Unis.

En revanche, quelque chose semble changer lorsque la première partie de l'élargissement à l'Est a eu lieu le 1er mai 2004. Dans les réflexions éditées par les grands instituts d'études géopolitiques, deux éléments ressortent clairement sur ce point, pendant les années suivantes. Tout d'abord, la grande attention accordée à la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union, qui voit la Farnesina et le Palazzo Chigi toujours au premier plan, ayant une position favorable, et un monde divisé de la politique et de l'opinion publique italienne, même au sein du même domaine du gouvernement. Dans les rapports annuels de 2005 et 2006, l'accent est souvent mis sur les raisons qui retardent l'entrée des derniers États balkaniques encore exclus du club européen. Si d'une part il y a des nouvelles sur la signature du traité d'adhésion définitif avec Bucarest (et Sofia), signé le 25 avril 2005 à Luxembourg dix ans après la présentation de la candidature, il y a, d'autre part, les principales raisons qui menacent encore de retarder d'au moins un an la date d'entrée officielle des deux États.

Celles-ci se résument essentiellement aux nœuds de corruption, encore considérés comme endémiques dans le pays, de protection des minorités ethniques (avec une référence claire, tout d'abord, aux Magyars et aux ethnies roms et sintis) et des relations avec les frontières du pays, à la fois déjà membres de l'UE et externes et entre-temps initiés dans des programmes de coopération de la politique européenne de voisinage, tels que l'Ukraine et la Moldavie (Comelli, 200 : 135-147)². Autant d'enjeux ne manqueront pas d'être réitérés bien au-delà de la signature du traité d'adhésion et jusqu'à la fin 2006, où l'entrée des derniers candidats sera imminente, et les enjeux européens repartiront vers le redémarrage après l'échec constitutionnel et sur la voie du nouveau traité de Lisbonne³.

« Limes » et sa perspective

Au moins en partie, les réflexions avancées par le magazine « Limes » sont différentes. Celui-ci, comme prévu, s'était déjà imposé à l'époque comme la principale publication périodique dans le domaine de l'analyse géopolitique généralisée, grâce aussi à des appareils cartographiques très précis et à des titres parfois efficaces.

À partir de 1993, année de sa fondation, il continuait très souvent de s'occuper des Balkans, suivant le cours des guerres de dissolution de l'ex-Yougoslavie et leurs conséquences dans le scénario régional. Selon la même méthodologie de recherche utilisée pour les autres sources, nous nous sommes concentrés dans ce cas sur les années de négociation, essentiellement de 2000 à l'ensemble de 2006, incluant ainsi la période entre la signature du traité d'adhésion et l'entrée effective dans l'UE de la Roumanie. À partir de l'analyse de ce matériel, il a été possible de constater que peu de numéros étaient consacrés, pendant cette période, à l'Europe et à l'élargissement à l'Est, étant principalement consacrés à l'approfondissement des grands phénomènes en cours au Moyen-Orient et liés au terrorisme international, l'hégémonie recherchée par la Chine sur les marchés en développement et d'autres questions.

Au sein des numéros consacrés à l'Europe, la grande importance accordée aux Balkans occidentaux est revenue, et en particulier en ce qui concerne la côte adriatique de la région des Balkans, si centrale aux intérêts italiens⁴.

Et pourtant quelques éléments supplémentaires ressortent du « Limes », concernant le cas roumain, considéré pour une fois dans ses particularités spécifiques au sein du vaste dossier de l'ouverture à l'Est. C'est notamment Fabio Turato qui décrit - fin 2003, en pleine négociation - la dynamique qui avait fait du pays déjà à l'époque le partenaire commercial avec le plus grand volume d'échanges avec le nord-est italien, soutenu par quelque 12 000 entreprises du Triveneto réparties sur tout son territoire national. Une délocalisation qui, bien qu'ayant déjà commencé dans les années quatre-vingt avec Ceausescu, était devenue impétueuse au lendemain de 1989, également favorisée par le transfert de nombreuses réalités auparavant plantées en Yougoslavie et donc obligées de fuir les conflits qui ont éclaté dans ces lieux. Les liens étroits qui s'étaient auparavant établis avec les domaines les plus productifs de l'économie italienne ont été rendus possibles essentiellement grâce à certains facteurs décisifs, tels que, outre la proximité géographique évidente, les larges libertés accordées à l'entrepreneuriat privé ; la présence d'une main-d'œuvre pouvant être recrutée à moindre coût, et souvent très compétente (notamment dans la fabrication du textile), et une relative aisance linguistique à faciliter les relations avec les institutions et la société locales. À partir d'un tel tableau, il ne faut donc pas s'étonner de l'accueil favorable de la plupart de ces réalités, considérant qu'il est utile et nécessaire pour l'Italie d'accepter l'inclusion future de Bucarest dans l'Union, tout en enregistrant des pourcentages considérables dans les sondages avec des opinions plus prudentes, craintives de la perspective d'une perte de compétitivité dont on jouissait jusqu'alors, et, à moyen-long terme, de la concurrence qui aurait pu venir un jour de ce marché, une fois définitivement intégré dans le grand espace commercial communautaire⁵.

Tout aussi intéressante et spécifiquement destinée à une évaluation finale de la route de Bucarest à Bruxelles est la contribution de Paolo Sartori, parue dans le premier numéro de 2006. Se concentrant moins sur les aspects économiques, il aborde les questions problématiques classiques que, malgré le traité d'adhésion déjà signée, la Commission européenne désormais dirigée par José Barroso n'a pas manqué de souligner, presque jusqu'à la toute fin, en avançant l'hypothèse d'un report d'au moins un an de l'entrée officielle. Les problèmes critiques identifiés par Bruxelles allaient de la perception d'un taux de corruption excessif, insuffisamment traité par les autorités politiques locales, à la réforme du système judiciaire jugée insuffisante pour l'adapter aux normes d'autres pays européens, à la protection des frontières et des minorités à l'intérieur du pays. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle réaffirmé du pays en tant que carrefour des principales routes de trafic illicite, de diverses natures, entre l'Asie Centrale et l'Europe (Sartori, 2006 :131-142).

Face à ces difficultés, dont l'opinion publique roumaine ne semblait pas souffrir, selon les taux d'enthousiasme pour la prochaine entrée dans l'UE enregistrés par l'Eurobaromètre, les autorités ont en tout cas réagi, exposant une volonté concrète de coopérer et de montrer comment la question continue d'avoir une importance historique dans toute la Roumanie. Et, comme nous l'avons expliqué en détail, l'importance de la démarche était telle que le gouvernement de Bucarest s'est déclaré prêt à assumer un rôle de rempart de l'Occident dans le secteur de l'Europe du Sud-Est et de la mer Noire à partir de la sphère russe, bien au-delà du cadre l'OTAN, dont elle vient de devenir membre, mais aussi comme modèle de transition démocratique qui inspirera d'autres pays de la région, stimulant la coopération entre ses membres et la pacification des conflits locaux de faible intensité, comme en Transnistrie. L'Italie n'aurait pu que profiter de tout cela, ayant la possibilité de devenir dans le nouveau contexte élargi, précisément en vertu de cette prémisse, le pays de référence de l'Union dans la zone sud et en Méditerranée. Un stimulant et un aiguillon habituels pour une réflexion d'ensemble ont été fournis en cette période cruciale de la négociation par les considérations exprimées dans l'éditorial du même numéro du magazine - non signé, donc vraisemblablement par le directeur Lucio Caracciolo - qui pourraient bien se prêter à une conclusion⁶.

En analysant la situation dans les Balkans à partir du cas roumain, l'incapacité de Rome à se rendre vraiment décisive dans l'équilibre de la région a été stigmatisée, malgré l'évidente avancée commerciale dans la zone pendant les années 90, qui a pourtant été clairement réitérée ; cela n'a pas suffi à créer une influence géopolitique tout court, dans un contexte qui verrait une concurrence de plus en plus ouverte entre tous les futurs membres de l'Union européenne. Dans une Europe dans la perspective d'une arène de plus en plus concurrentielle, la stabilisation

de la « frontière adriatique » aurait été dans le plein intérêt national italien, à réaliser par l'inclusion des acteurs étatiques et en privilégiant la communication de ces derniers avec ceux d'autres domaines cruciaux pour le développement et la sécurité géopolitique du continent, qui participaient à la même période à la « course à Bruxelles », à commencer par celle de la mer Baltique, effectivement définie comme « l'autre Méditerranée ».

Rome aurait dû participer avec plus d'assurance à la création de toutes pièces ou à l'amélioration des réseaux d'infrastructures déjà existants au niveau portuaire, routier et ferroviaire, sous peine de marginaliser davantage certains de ses atouts stratégiques de grande importance mais trop souvent négligés, à commencer par le port de Trieste. Laissant les autres gouvernements le faire, l'élimination de celui de l'Italie aurait été risquée et, en fait, une nouvelle démonstration d'une difficulté croissante du fameux « système pays » à poursuivre, reprendre et systématiser les opportunités pour les entrepreneurs privés. Des considérations que les forums les plus officiels de politique étrangère, comme l'ISPI et l'IAI, n'avaient jamais rendues aussi explicites, mais que l'on pouvait néanmoins retrouver dans une partie des articles et des interventions publiques de certains de leurs chercheurs. Malgré les objections soulevées par le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Gianfranco Fini, dans une interview publiée environ un an et demi plus tard, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé.

Près de vingt ans plus tard, la Roumanie poursuit sa collaboration avec l'Italie, désormais dans le cadre d'une adhésion à l'Alliance atlantique et à l'Union qui n'est plus en discussion. Comme de nombreuses sources consultées pour la réalisation de cette courte contribution le disent, les difficultés que Rome continue de rencontrer consistent à déployer, non seulement dans les Balkans, une politique étrangère comparable à celle d'autres pays *concurrents*, pour reprendre un terme cher à des analystes, à commencer par l'Allemagne et la France, de plus en plus protagonistes d'une relation bilatérale privilégiée et de leadership de l'UE au lendemain de l'achèvement du Brexit⁷. Tout cela dans un déclin italien qui, espérons-le, est destiné à s'arrêter avec la reconstruction annoncée de l'Europe politique suite à la crise pandémique.

Bibliographie

Aliboni, R., Bruni, F., Colombo, A., Greco, E. 2000-2008. *L'Italia e la politica internazionale*. Annuario éd. ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.

Alcaro, R., Comelli, M. 2005. "La Politica Europea di Vicinato". *Quaderni dell'Istituto Affari Internazionali*, n° 22, Roma: IAI Edizioni.

Boccelli, N., Nenci, S. 2008. *L'Europa dei divari: il difficile processo dell'allargamento*. Torino: UTET.

- Bonvicini, G., Comelli, M. 2007. «Una lunga pausa di riflessione». In: *L'Italia e la politica internazionale*. Annuario ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.
- Colombo, A., Zannoni, F. 2001. «L'Italia nella politica internazionale». In: *L'Italia e la politica internazionale*. Annuario ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.
- Comelli, M. 2004. «Il semestre di Presidenza italiana». In: *L'Italia e la politica internazionale*. Annuario ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.
- Comelli, M. 2005. «L'Unione Europea: Allargamento e politica estera». In: *L'Italia e la politica internazionale*. Annuario ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.
- Commissione Europea, 2007. *Comprendere l'allargamento: la politica di allargamento dell'Unione europea*.
- Greco, E. 2001. «L'Italia e i Balcani». In: *L'Italia e la politica internazionale*. ISPI-IAI. Lussemburgo: Ufficio delle Pubblicazioni ufficiali dell'Unione europea.
- Diodato, E; Niglia, F. 2019. *Berlusconi the 'Diplomat'. Populism and Foreign Policy in Italy*. London: Palgrave MacMillan.
- Gilbert, M. 2009. *Storia politica dell'integrazione europea*. Roma-Bari: Laterza.
- Greco, E. éd. 2014. «Scegliere per contare. Rapporto sulla politica estera italiana (2013)». *Quaderni dell'Istituto Affari Internazionali*. Roma: Edizioni Nuova Cultura.
- Giusti S. 2002. «Verso una razionalizzazione dell'allargamento?». In: *L'Italia e la politica internazionale*, Annuario ISPI-IAI. Bologna: Il Mulino.
- Horga, I. 2005. «Romania and its historical peculiarities amongst the newcomers in the European Union ». In: Landuyt A-
- Pasquonucci D. (éds.), *Gli allargamenti della Ce/Ue 1961-2004*, vol. I, Bologna: Il Mulino, p. 565-592.
- Linz, J.J., Stepan, A. 2000. *L'Europa post-comunista*. Bologna: Il Mulino.
- Mammarella, G; Cacace, P. 2013. *Storia e politica dell'integrazione europea. 1926-2013*, Roma-Bari: Laterza.
- Mondelli, M. 2005. «L'Europa in espansione». *ISPI global watch - Policy Brief*, no. 15, aprile 2005 (versione online).
- Paolini, M. 2005. «Perché l'Adriatico non diventi un Mar Morto». *Limes. Rivista italiana di Geopolitica*, Quaderni speciali, n° 4/2005, I Balcani non sono lontani.
- Sartori, P. 2006. «A che serve la Romania ». *Limes. Rivista italiana di geopolitica*, no.1/2006 (janvier-février). p. 131-141.
- Rifkin, J. 2004. *The European Dream*, J., New York : Thatcher/Penguin.
- Turato, F. 2003. «L'Est secondo il Nord-Est ». *Limes Rivista italiana di geopolitica*, n. 6/2003 (ottobre-dicembre), p. 85-92.
- Varsori, A. 2010. *La cenerentola d'Europa ? L'Italia e l'integrazione europea dal 1947 ad oggi*, Soveria Mannelli: Rubbettino.

Notes

1. Le sommet conjoint OTAN-Fédération de Russie tenu sous les auspices du deuxième gouvernement Berlusconi sur la base de l'OTAN à Pratica di Mare (Rome) le 28 mai 2002 revêt une grande importance à cet égard.
2. Les réflexions de Marco Mondelli sur « L'Europe en expansion. Chevauchements, inclusions et exclusions partagés à l'étranger » sont également d'un intérêt considérable, dans ISPI - Global Watch, Policy Brief, n° 15, avril 2005 (version en ligne, www.ispionline.it/sites/default/files/pubblicazioni/Mondelli_0.pdf : [dernière consultation : juillet 2021], dans laquelle l'auteur espérait atteindre la Mer Noire et donc la région du Caucase avec

les nouveaux présents dans la zone, de la Russie de Poutine aux membres occidentaux de la Communauté des États indépendants, dont beaucoup ont été inclus dans la Politique européenne de voisinage de la Commission Européenne.

3. Voir encore une autre recommandation aux derniers candidats du Conseil Affaires générales et relations extérieures de l'UE, Communiqué de presse 14960/05 (Presse 317), Bruxelles, 12 décembre 2005, page 11. URL : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/PRES_05_317 [dernière consultation : juillet 2021].

4. Pour se limiter aux titres des numéros, on peut citer : *Les Balkans sans Milosevic* (n. 5/2000), *Notre Orient* (n° 6/2003), et *Les Balkans ne sont pas loin* - Special Notebooks of Limes (n° 4 / 2005). L'importance de la région, afin de rééquilibrer d'une manière plus favorable pour l'Italie les arrangements communautaires déplacés vers le Nord est exprimée par les pages du magazine, parmi beaucoup d'autres, également par l'ancien ministre des Affaires étrangères des gouvernements Andreotti Gianni De Michelis. Si veda De Michelis G. 2003, *Est! Est! Est! Intérêts nationaux dans la nouvelle Europe* », *Limes. Rivista italiana di geopolitica*, n° 6/2003 - *Notre Orient*, p. 39-42.

5. Pour toute cette partie cf. Turato F. 2003, « L'Est selon le Nord-Est », op. cit., p. 85-92. Données pertinentes de l'enquête de la North-East Foundation, citée page 87 : si pour 42 % des répondants l'élargissement s'avérait nécessaire et avantageux, 29 % l'ont jugé nécessaire pour des raisons politiques et culturelles, mais au contraire désavantageux en termes économiques, et pour 21% c'était à éviter absolument.

6. « Ex Oriente nox? » *Limes* 6/2003 - *Il Nostro Oriente*, p. 7-16.

7. La référence va notamment au tout récent traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019, dans le cadre des célébrations de l'anniversaire du traité de l'Élysée de 1963, qui engage en fait Berlin et Paris à une concertation bilatérale préalable avant de prendre toute initiative.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

La Roumanie dans l'Union européenne : Réception dans les médias allemands

Simona Merati

Florida International University, Miami, FL, USA
smera001@fiu.edu

<https://orcid.org/0000-0002-6365-4015>

Reçu le 08-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 03-12-2021

Résumé

En Allemagne, le débat sur l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne a eu lieu dans le cadre de la discussion sur l'opportunité d'un élargissement général de l'UE. Les observateurs des médias étaient sceptiques quant à la condition roumaine et pessimistes quant à la capacité de Bucarest à se conformer aux conditions d'admission. Les points examinés étaient la structure institutionnelle et juridique, la corruption généralisée et le retard économique, avec la crainte conséquente d'une immigration massive. Bien que des doutes persistent même dans les années qui ont suivi 2007, la tendance dominante était en faveur d'un élargissement à l'est pour assurer la stabilité géopolitique du continent.

Mots-clés : Roumanie, Union européenne, Allemagne, Élargissement de l'Union européenne, Immigration intra-européenne

România în cadrul Uniunii Europene: Receptări în mass-media germană

Rezumat

În Germania, dezbaterile privind intrarea României în Uniunea Europeană a avut loc ca parte a discuției privind oportunitatea extinderii generale a Uniunii Europene. Observatorii mass-media au fost sceptici cu privire la starea de fapt românească și pesimiști cu privire la capacitatea Bucureștiului de a respecta cerințele de admitere. Punctele examinate au fost structura instituțională și juridică, corupția pe scară largă și întârzierea economică, cu consecința fricii de imigrație în masă. Deși îndoelile au persistat chiar și în anii care au urmat anului 2007, tendința dominantă a fost în favoarea unei extinderi spre est pentru a asigura stabilitatea geopolitică a continentului.

Cuvinte-cheie: România, Uniunea Europeană, Germania, lărgirea Uniunii Europene, imigrație intra-europeană

Romania in the European Union: Reception in German media

Abstract

In Germany, the debate on Romania's entry into the European Union took place within the discussion on the advisability of a general enlargement of the EU. Media observers were sceptical about the Romanian condition and pessimistic about Bucharest's ability to comply with the admission conditions. The points under scrutiny were the institutional and legal structure, the widespread corruption and economic backwardness, with the consequent fear of massive immigration. Although doubts persisted even in the years following 2007, the prevailing trend was in favour of enlargement to the east to ensure geopolitical stability to the continent.

Keywords: Romania, European Union, Germany, European Union enlargement, Intra-European immigration

Introduction

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne (UE) le 1er janvier 2007 a reçu un accueil ambigu en Allemagne. Comme le soulignait un observateur du « Zeit », le discours sur la Roumanie s'inscrivait dans le débat plus large sur l'opportunité d'un élargissement à l'Est de l'Union et sur les « spectres » qui se profilaient à l'horizon (Fritz-Vannahme, 2005). En général, les Allemands jugeaient positivement l'entrée des pays de l'Europe centrale et orientale, afin de garantir plus de stabilité à l'ordre continental. Pour cette raison, malgré de nombreux doutes sur l'adéquation de la Roumanie et de la Bulgarie (et d'autres candidats potentiels), de nombreux observateurs ont fini par ignorer les lacunes et même encourager le processus. Cependant, le cas roumain était plus controversé que celui d'autres pays comme la Pologne ou la Hongrie, et se prêtait à un débat politique plus houleux, influencé par des stratégies politiques internes. Ce court article offre un aperçu des réactions à l'entrée de la Roumanie dans l'UE exprimées dans certains des principaux médias allemands, dans le contexte géopolitique européen plus large.

1. Les prémisses

La décision d'admettre de nombreux pays de l'ancien bloc communiste dans l'UE, malgré l'inégalité de leur développement et seulement dix ans après l'éclatement du pouvoir soviétique, avait été au centre d'un intense débat entre les 15 pays membres. La discussion détaillée des raisons et de la dynamique de l'élargissement de l'UE aux pays baltes et à ceux de l'Europe centrale et orientale dépasse le cadre de cet article. Cependant, quelques considérations générales s'imposent

afin de mieux encadrer l'accueil de la Roumanie par l'opinion publique et par les élites allemandes. Comme le note Vachudova (2005), le projet d'élargissement européen avait (et maintient certainement) une finalité éminemment géopolitique. Après quelques années de triomphe idéologique et économique (Fukuyama 1989), divers pays de l'Union ont vu avec une inquiétude croissante la volonté de la Fédération Russe, de plus en plus solide, de (ré)affirmer son influence dans l'espace post-soviétique. Pour des raisons similaires, l'OTAN négociait dans les mêmes années avec différents pays, dont la Roumanie, pour parvenir à leur entrée dans une fonction antirusse et, en outre, comme tampon pour les questions du Levant (Barany, 2003).

Outre les considérations de sécurité, une autre raison importante pour laquelle l'Union envisageait avec intérêt l'intégration d'au moins certains pays de l'Europe centrale était les avantages économiques tels que l'élargissement du marché intérieur et la possibilité de délocaliser les centres de production industriels, à des coûts réduits, grâce aux subventions européennes. Cependant, le détournement prévu des fonds des zones qui en bénéficiaient avant l'élargissement à de nouveaux membres avait déjà fait l'objet de vifs débats. Pour contrer les objections socio-économiques bien fondées des pays déjà membres, poursuit Vachudova, il fallait aussi construire une idée paneuropéenne qui mettrait en valeur l'héritage historique commun du continent, en minimisant les nombreux conflits au nom de la fraternité européenne. L'intérêt géopolitique aurait ainsi été renforcé par le devoir moral de l'Union de soutenir et d'accueillir les pays de l'Europe centrale et orientale dans leur transition vers la démocratie libérale et le bien-être capitaliste¹. Comme mentionné, l'Allemagne n'était pas enthousiasmée par l'entrée de la Roumanie. Tout d'abord, les pays du premier groupe de nouveaux membres, qui ont adhéré en 2004, avaient des références plus solides que la Roumanie et la Bulgarie qui, en raison de leur situation politique et économique plus précaire, avaient en fait dû attendre trois ans. Deuxièmement, aux dires de nombreux observateurs, l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie était une étape nécessaire mais secondaire, en vue de l'éventuelle admission de la Turquie à moyen terme, un enjeu qui en Allemagne a joué (et joue) un rôle stratégique. Dans certains cas, dans les analyses d'élargissement, l'espace dédié à la Turquie était plus important que celui dédié aux pays en passe de devenir européens. La question roumaine a donc acquis un caractère tactique, d'une part, et de principe, d'autre part. Dans tous les médias consultés, la discussion s'est déroulée à trois niveaux. Le premier, prééminent, était de nature économique. Le second, également d'importance fondamentale, était la capacité ou non de la Roumanie à réformer ses institutions (politique, système juridique) et surtout à éliminer la très forte corruption. Le troisième a considéré des facteurs tels que la compatibilité idéologique et culturelle, ou la maturité politique roumaine.

Souvent, les intérêts de politique intérieure des dirigeants allemands se reflétaient dans les divers arguments.

2. Les facteurs socio-économiques

Les principaux enjeux de la discussion sur le plan socio-économique étaient la redistribution défavorable des fonds européens, la délocalisation des entreprises vers l'Est et l'immigration massive attendue (et crainte). Tous trois, sous des formes diverses, semblaient menacer le bien-être des classes moyennes inférieures allemandes. L'argument économique, cependant, s'est également avéré être une arme à double tranchant. Les entreprises occidentales auraient sans doute pu bénéficier des fonds européens destinés aux nouveaux pays membres, mis à disposition par l'UE pour améliorer les économies locales et réduire l'écart important avec la moyenne interne européenne. Déjà en 2001, un article publié par la « Zeit » résumait la position allemande par rapport à la structure financière de l'UE (Wernicke, 2001/2013). En dépit d'être le plus grand « contributeur net » au budget, l'Allemagne avait encore d'importantes zones de dépression économique dans l'Est récemment réuni. Avec le nouvel élargissement de l'Union à l'Est, le risque pourrait être de voir ces contributions réduites et en même temps d'avoir à augmenter les paiements à l'Europe. En envisageant cette possibilité, l'auteur a montré comment « d'un point de vue purement mathématique », grâce aux règles du budget européen, il aurait été possible pour l'Allemagne de soutenir les nouveaux membres sans perdre les ressources pour les Länder de l'Est. En soutien voilé à sa position pro-élargissement, l'article faisait état du souhait de Hans Eichel, alors ministre allemand des Finances, d'une orientation de la politique allemande vers l'élargissement européen dans une perspective de solidarité.

Pour rassurer sur la question de l'immigration, quelques mois plus tôt, la « Zeit » avait également retracé l'histoire des migrations intra-européennes est-ouest pour garantir aux lecteurs le caractère inoffensif de la migration prévisible des nouveaux pays membres (Muenz, 2000). Selon l'auteur, non seulement le nombre de ceux qui voulaient émigrer aurait été inférieur à ce qui est communément affirmé, et étalé sur une période de vingt ans. La plus grande prospérité des pays eux-mêmes aurait rendu plus attrayant pour leurs citoyens de rester que d'émigrer, sans compter qu'elle aurait incité de nombreux expatriés à revenir d'Allemagne (et d'autres pays). Malgré le parallèle historique, cependant, l'argument apparaît moins efficace dans ses prédictions, qui ne sont pas basées sur des données spécifiques. Par ailleurs, l'auteur conclut de manière assez contradictoire, soulignant les bénéfices que les pays membres actuels, en déficit démographique et avec des systèmes de retraite déjà en difficulté, retireraient d'un flux migratoire de jeunes travailleurs de l'Est.

En fait, le débat sur les dangers de l'immigration d'Europe centrale vers l'Allemagne a maintenu un ton houleux. Comme indiqué ci-dessus, il s'est également développé selon des lignes d'appartenance et de rivalité politiques. Hans Eichel, qui a appelé à l'approbation politique des modifications du budget européen, appartenait au SPD, le même parti que le chancelier de l'époque, Gerhard Schröder, qui était favorable à l'élargissement. Une opinion différente avait l'autre grand parti allemand, la CDU-CSU. Il craignait non seulement la perte importante de fonds pour les Länder de l'ex-RDA, mais aussi la possibilité d'une immigration massive des nouveaux pays membres vers l'Allemagne. La CDU et en particulier sa « sœur » bavaroise CSU se sont exprimées à plusieurs reprises sur les risques pour l'économie et notamment pour les travailleurs allemands issus des Polonais, Hongrois, Roumains et Bulgares prêts à envahir le marché et à menacer les emplois des Bavarois.

La Roumanie et la Bulgarie étaient donc redoutées comme des réservoirs potentiels de main-d'œuvre bon marché et particulièrement à risque d'émigration. Les conditions catastrophiques de l'économie roumaine ne laisseraient en effet aux Roumains d'autre choix que de profiter non seulement des meilleures opportunités d'emploi mais aussi de profiter de l'excellent système social allemand (en réalité, déjà mis à rude épreuve par la réunification). Parfois, il a été fait référence au niveau élevé de corruption et de criminalité en Roumanie, comme une allusion voilée à la possibilité que l'immigration ne soit pas entièrement « honnête ». Bien que la CDU-CSU ait été la voix la plus constante sur cette question, la méfiance allemande à l'égard du marché du travail roumain s'était exprimée dans la clause de blocage des déplacements internes des Roumains jusqu'en 2011 - la plus stricte de toute l'UE, contrairement par exemple à la Grande-Bretagne et à la Suède, qui n'avaient mis aucune clause.

Au moment de l'entrée des premiers pays de l'Europe centrale, les articles dans divers journaux, des plus sophistiqués comme le « Zeit » au plus scandaleux (et premier pour la circulation) « Bild », se sont intensifiés, exprimant l'inquiétude pour les caractéristiques négatives de l'économie roumaine, avec des exceptions près de quelques initiés qui ont vu d'un bon œil la nouvelle immigration à bas prix (Frischmeyer, 2007).

Non seulement le danger d'immigration susmentionné, mais aussi, en général, le faible niveau de la production agricole et de l'élevage étaient critiqués. En guise de confirmation, diverses interdictions que Berlin et Bruxelles ont imposées sur les produits alimentaires roumains, y compris la viande, sont signalées. Parmi les principales causes de la mauvaise qualité de l'industrie et de l'agriculture roumaines, outre le manque de moyens économiques et la mauvaise modernisation, le niveau très élevé de corruption des agents publics et des institutions est indiqué.

Il reste donc très douteux pour les Allemands la capacité de la Roumanie à sortir de sa situation économique catastrophique, même avec une aide européenne considérable.

3. Réformes institutionnelles

La volonté et la capacité de Bucarest à faire face à la situation préoccupante dans des domaines tels que la corruption institutionnelle et institutionnalisée, le manque de transparence des dynamiques politiques et le manque d'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique ont été au centre des négociations de Bruxelles avec les différents gouvernements au cours des années précédant l'élargissement. Le débat a également pris des tons amers, et a duré jusqu'à la signature de l'accord d'entrée (« Noch « erreichbar », 2006). En Allemagne, c'est allé plus loin, avec Stoiber (alors chef de la CSU) et d'autres politiciens de la CDU demandant aux Parlements allemand et européen de ne pas ratifier l'accord (« Schröder und Stoiber... » 2005 ; Fritz-Vannahme 2005 ; « Streit um EU- Macht... », 2005). Les journaux allemands ont relaté les différentes phases de l'affrontement, à Berlin et à Bruxelles, souvent de manière objective mais soulignant le caractère structurel des perplexités auxquelles la Roumanie est confrontée (Fritz-Vannahme 2006). Le « Bild », en revanche, a des tons plus enflammés (d'ailleurs typiques de la ligne éditoriale) déjà du titre : « Bulgarie et Roumanie : qu'apportons-nous à la maison ? » (Kleine, Schmitz, 2006). Le « Zeit » rapporte comment le même commissaire européen à l'élargissement Olli Rehn semble à un moment donné soutenir la candidature de la Roumanie et de la Bulgarie contre-cœur et est contraint de rappeler (menacer ?) à ses homologues les conséquences du non-respect des engagements pris lors de la négociation. (Wurst, 2006).

Rappelons qu'en 2005, Angela Merkel (CSU) est devenue chancelière. Déjà peu favorable à l'entrée de la Roumanie, Merkel a légèrement déplacé l'objet du débat. À la place de l'élargissement à l'Est déjà décidé, l'approbation de la nouvelle Constitution européenne a pris une importance cruciale. En conséquence, l'entrée de la Roumanie a été acceptée comme un inconvénient mais inévitable, tandis que l'accent s'est déplacé vers le débat interne sur la Constitution (rejetée par la France et les Pays-Bas) et, en partie, vers les perspectives de la Turquie (« EU: Erweiterungspolitik auf Gelb stellen », 2006 ; Emundts, 2006).

4. La (in)compatibilité idéologique et culturelle

Alors que les politiciens insistaient davantage sur les préoccupations économiques et sociales, les journalistes ont mis l'accent sur l'aspect idéologique et

identitaire, exprimant même là leur perplexité. Dans une interview au « Zeit » avec le ministre roumain des Affaires étrangères Mihai Razvan Ungureanu (Draghici 2005), le journaliste ne cache pas son scepticisme quant à la capacité du régime roumain à tenir ses engagements avec Bruxelles : réforme du système judiciaire, réforme du système politique, suppression de la corruption. La tentative d'Ungureanu d'attirer l'attention sur la lutte contre la corruption dans les institutions et les grandes entreprises est dangereusement proche de minimiser la corruption de « l'homme moyen ». Selon les mots du ministre, ce dernier serait un *modus vivendi* que les Roumains ont développé et perfectionné dans les années de Ceausescu comme un « moyen de survivre », donnant de petits pourboires aux fonctionnaires et aux policiers pour avoir accès aux biens et services de base. Il va sans dire que le journaliste presse le ministre sur ce point, en se demandant si la corruption fait alors plutôt partie de la structure morale des Roumains, acceptée et justifiée tant qu'elle est maintenue dans certaines limites « quotidiennes ». Il est également évident que l'interviewer considère une telle éventualité non seulement condamnable en soi, mais aussi et surtout suffisante pour rejeter l'aspiration roumaine à l'Europe.

Au-delà du faux pas évident d'Ungureanu, la question morale, en plus de posséder une valeur intrinsèque, était d'une importance fondamentale dans toute la justification de l'acceptation de la Roumanie en tant qu'État membre. Comme l'ont reconnu à maintes reprises tous les acteurs de l'Union : la Commission, le Parlement, le commissaire, les analystes, les gouvernements et les hommes politiques des « 15 vieux », la Roumanie ne remplissait pratiquement aucune des conditions nécessaires à l'entrée et fermerait difficilement l'écart d'ici 2007. Cependant, pour des raisons géopolitiques et de sécurité, il était nécessaire de faire entrer la Roumanie dans l'orbite de l'UE, pour l'empêcher de se tourner à nouveau vers l'Est et la Russie. Dans une autre contribution, cette fois d'un auteur polonais, Niklewicz (2006), « Zeit » propose une synthèse des principaux sujets de discussion à travers un filtre paneuropéen. L'auteur souligne la solidité, sinon des institutions bulgares et roumaines, des institutions européennes, notamment financières. Mais le point crucial est celui de la « réunification » européenne, comprise comme nécessaire. Pour Niklewicz, c'est dû à une « mauvaise communication » si les populations des « vieux » pays n'ont pas compris les bénéfices à long terme de la stabilité et de la croissance économique qui vont venir. L'invitation à l'Allemagne (à ce moment président du Conseil) est donc de faire pression pour surmonter les résistances nationales.

On fait également appel à l'histoire européenne commune, avant les deux guerres mondiales et avant le rideau de fer. Indirectement, l'article de Muenz sur

le « Zeit » mentionné ci-dessus faisait référence à l'existence d'un espace européen dans lequel des individus et des groupes se sont déplacés à diverses époques et pour diverses raisons. L'« invasion » tant redoutée des Roumains en Allemagne ne serait qu'un autre de ces mouvements pour ainsi dire « physiologiques ». Dans une interview donnée également au « Zeit », le Premier ministre tchèque Klaus se réfère à l'héritage des Habsbourg pour justifier non pas tant, ou pas seulement, l'annexion de la Roumanie que la réunification des anciens peuples Habsbourg dans un espace commun. L'article souligne comment, en fait, la même CDU-CSU qui a critiqué la mauvaise condition roumaine a soutenu la Croatie à la place, dans une situation comparable, et semble donc se fonder davantage sur des « sympathies » historiques ou idéologiques que sur des critères objectifs (Fritz-Vannahme, 2005). Malgré le soutien des observateurs des pays membres les plus récents, cependant, l'argument idéologique et paneuropéen apparaît soit trop faible, soit trop dépendant des interprétations de l'opportunité politique.

Conclusion

L'élargissement à l'Est de l'Union européenne promettait des bénéfices géopolitiques de stabilité et de sécurité qui, cependant, se consolidaient à long terme. Au contraire, les coûts économiques et sociaux de l'élargissement étaient élevés, concentrés et immédiats. Malgré les tentatives pour justifier les inconvénients initiaux avec l'idée d'unité et de solidarité paneuropéennes, le débat sur l'idée d'Europe dans la presse allemande a eu tendance à souligner les risques d'immigration et de concurrence déloyale sur le marché du travail, les délocalisations des entreprises allemandes et le chômage qui en découle. À cela s'ajoutent des préoccupations concernant l'exportation de comportements déloyaux, peu fiables et illégaux (corruption). Pour tenter de surmonter ce pessimisme, le ministre roumain Ungureanu (Draghici, 2005) avait invité les entrepreneurs allemands à profiter de conditions fiscales et économiques démesurément favorables (en 2005, avant que les règles européennes n'imposent des contraintes plus strictes !).

Malgré des prémisses peu encourageantes, quelques années seulement après l'entrée de la Roumanie, l'opinion générale en Allemagne s'est tournée vers un bilan partiellement positif. « Bild », dans un article significativement intitulé « Qu'est-il arrivé aux scénarios d'horreur ? » (Frischemeyer, 2009), aborde des questions clés telles que l'augmentation de la criminalité en Allemagne, la concurrence déloyale dans le monde du travail, la crise du système de sécurité sociale et la délocalisation des entreprises vers l'Est. Sur chaque point, Klaus Segbers, professeur à la Freie Universität Berlin, commente positivement. D'autres observateurs se révèlent moins optimistes. Surtout, la mise en œuvre des réformes institutionnelles n'était pas garantie. Au contraire, les doutes sur la volonté de la Roumanie d'éradiquer

la corruption semblent augmenter plutôt que diminuer ces dernières années. Même la question de l'immigration, qui, rappelons-le, n'est juridiquement possible que depuis 2011, n'a pas toujours gardé un ton détendu. Par exemple, en 2013, la Roumanie a protesté contre les demandes de la CSU de durcir les règles d'accès au système allemand de subsides sociales pour les citoyens roumains. Au contraire, observe Bucarest, les Roumains sont souvent sous-payés par les entreprises allemandes (par exemple dans le secteur agricole et alimentaire), au point que les Roumains diffuseraient des messages sur les réseaux sociaux pour avertir les Roumains d'éventuels pièges allemands. De plus, l'Allemagne aurait bénéficié de la possibilité d'attirer du personnel qualifié, par exemple des médecins Roumains, qui fait en effet face à une pénurie de personnel dans le secteur de la santé. Alors qu'avant l'annexion les craintes sur la main-d'œuvre semblaient généralisées et en partie infondées, les problèmes ont pris par la suite des caractéristiques plus spécifiques. Des exemples sont les travailleurs des abattoirs, des cultures d'asperges et de la prostitution, en Allemagne légale et réglementée (Dörries, 2011). Mais la grande crise tant redoutée ne s'est pas réalisée et, en résumé, tout le monde semble être d'accord avec Segbers : l'objectif ultime de l'élargissement, garant de la stabilité et de la sécurité de l'ensemble de l'Union, est atteint.

Bibliographie

Barany, Z. 2003. Romania: Twelve Years of Disappointments. In : *The Future of NATO Expansion: Four Case Studies* (p. 124-174). Cambridge : Cambridge University Press. [En ligne] : doi:10.1017/CBO9780511509957.005 [consulté le 28 août 2021].

Fukuyama, F. 1989. « The End of History? ». *The National Interest*, (16), 3-18. [En ligne]: <http://www.jstor.org/stable/24027184> [consulté le 27 août 2021].

Vachudova, M. A. 2005. *Europe Undivided: Democracy, Leverage, and Integration after Communism*. Oxford: Oxford University Press, Incorporated. ProQuest Ebook Central. [consulté le 26 août 2021].

Sources

Nous avons consulté les archives en ligne entre 2000 et 2021 des médias suivants : « Bild », « Der Spiegel », « Süddeutsche Zeitung », « Die Zeit ».

Articles cités [consultés le 30 août 2021]

Dörries, B. «Prostitution in Dortmund: Schluss mit dem Strich» *Süddeutsche Zeitung* © SZ vom 06.04.2011/cag. [En ligne]: <https://www.sueddeutsche.de/panorama/prostitution-in-dortmund-schluss-mit-dem-strich-1.1081602-0#seite-2>

Draghici, M. « EU-Beitritt: Rumänien kann sich nicht über Nacht ändern » 21. April 2005 Quelle: (c) ZEIT.de, *ZEIT* Nr. 17/2005. [En ligne]: https://www.zeit.de/2005/17/Interview_Rumaenien

Emundts, C. « Europa: «Weniger Europa ist mehr» » 11. Januar 2010, 12:41 Uhr. Aktualisiert am 17. Mai 2006, 13:33 Uhr Quelle: *ZEIT* online, 11.5.2006. [En ligne]: <https://www.zeit.de/online/2006/20/Merkel-Europa-Kommentar>.

« EU: Erweiterungspolitik auf Gelb stellen », 8. Dezember 2006, 13:00 Uhr. Aktualisiert am 15. Dezember 2006, 12:56 Uhr Quelle: *ZEIT* online <https://www.zeit.de/online/2006/51/EU-Gipfel/komplettansicht>

Feldenkirchen, M. « Das große Stechen », 13.05.2007, 13.00 Uhr • aus *DER SPIEGEL* 20/2007. [En ligne]: <https://www.spiegel.de/panorama/das-grosse-stechen-a-5060ad66-0002-0001-0000-000051536469>

Frischemeyer, B. « U-Osterweiterung wird 5 Jahre alt: Was wurde aus den Horror-Szenarien? » *Bild*, 08.07.2009 - 15:18 Uhr. [En ligne]: <https://www.bild.de/politik/2009/wird-fuenf-jahre-alt-was-wurde-aus-den-horrorszenarien-8201006.bild.html>

Fritz-Vannahme, J. « Eine Sechs für Sofia », 12. Mai 2006, 14:00 Uhr. Aktualisiert am 17. Mai 2006, 10:26 Uhr Quelle: *ZEIT* online 17.5.2006. <https://www.zeit.de/online/2006/20/EU-Beitritt>

Fritz-Vannahme, J. « Die Gespenster kommen » 6. Oktober 2005 Quelle: (c) *DIE ZEIT* 06.10.2005 Nr.41. [En ligne]: <https://www.zeit.de/2005/41/Europa/komplettansicht>

Fritz-Vannahme, J. « Vorbild Habsburg », 17. März 2005 Quelle: (c) *DIE ZEIT* 17.03.2005 Nr.12. [En ligne]: <https://www.zeit.de/2005/12/Querelen>

«Harte Auflagen», 22. September 2006, 14:00 Uhr. Aktualisiert am 26. September 2006, 6:22 Uhr Quelle: *ZEIT* online, dpa, sr. [En ligne]: <https://www.zeit.de/online/2006/39/eu-rumaenien-bulgarien-2/komplettansicht>

Kleine, R. Schmitz Ch. « Bulgarien und Rumänien | Was holen wir uns da bloß in die EU? », *Bild* 15.05.2006 -22:47. [En ligne]: <https://www.bild.de/news/2006/eu-beitritte-rumae-nien-bulgarien-419688.bild.html>

Muenz, R. « Sie kommen, keine Angst », 9. November 2000 Quelle: *DIE ZEIT*, 46/2000. [En ligne]: https://www.zeit.de/2000/46/Sie_kommen_keine_Angst/komplettansicht

Niklewicz, K. « Die alten Europäer » 29. Dezember 2006, 13:00 Uhr. Aktualisiert am 12. Mai 2009, 16 :37 Uhr Quelle : *ZEIT* online. <https://www.zeit.de/online/2007/01/EU-Beitritt-rumaenien-bulgarien/komplettansicht>

« Noch "erreichbar" » 11. Januar 2010, 12:55 Uhr. Aktualisiert am 5. April 2006, 13:31 Uhr Quelle: *ZEIT* online, dpa, 4.4.2006. [En ligne]: <https://www.zeit.de/online/2006/14/rumaenien>

« Schröder und Stoiber streiten über Erweiterung », *Der Spiegel*, 08.05.2005, 14.33 Uhr. [En ligne]: <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/eu-schroeder-und-stoiber-streiten-ueber-erweiterung-a-355142.html>

«Streit um EU-Macht und Rumänien-Beitritt», *DIE ZEIT*, 21. April 2005 Quelle: (c) dpa, 24.04.2005. [En ligne]: https://www.zeit.de/2005/17/europastreit_

Verseck, K. « CSU-Kampagne irritiert Rumänen und Bulgaren » *Der Spiegel*, 31.12.2013, 07.28 Uhr. [En ligne]: <https://www.spiegel.de/politik/ausland/csu-zuwanderungsdebatte-migrationsangst-irritiert-rumaenen-bulgaren-a-941295.html>

Wernicke, C. «Die Armen gegen die Ärmsten», 6. September 2001, 8:00 Uhr. Editiert am 8. September 2013, 17:00 Uhr *DIE ZEIT*. [En ligne]: https://www.zeit.de/2001/37/200137_eu-subventionen.xml

Wurst, A. « Keine Freude im Club », 12. Mai 2006, 14:00 Uhr. Aktualisiert am 16. Mai 2006, 9:32 Uhr Quelle: *DIE ZEIT* online, 16.5.2006. [En ligne]: <https://www.zeit.de/online/2006/20/EU-Beitritt-Rumaenien-Bulgarien/komplettansicht>

Note

1. Pour une discussion approfondie de cette hiérarchie de priorités, centrale en géopolitique, voir par exemple Buzan Barry. 2007. *Les gens, les États et la peur : un programme d'études sur la sécurité internationale à l'ère de l'après-guerre froide*. Presse ECPR; 2^e édition.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Synergies Roumanie n° 16 - 2021 p. 107-129

L'intégration européenne de la Roumanie et la « redécouverte » de la romanité du centre de l'Europe. Repères administratifs et politiques

Gabriel Moisa

Faculté d'histoire, relations internationales, sciences politiques et
sciences de la communication,
Université d'Oradea, Roumanie
gabimoisa@hotmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-8140-1196>

Reçu le 25-11-2021 / Évalué le 03-12-2021 / Accepté le 15-12-2021

Résumé

La présente démarche scientifique a été générée par le constat selon lequel pendant presque un siècle le nombre des Roumains de la Hongrie trianonique a été en diminution en permanence. Le rythme a été un peu plus lent jusqu'en 1960. Après, le processus de disparition de la communauté roumaine par assimilation a été de plus en plus rapide. Pratiquement, conformément aux données officielles hongroises, les Roumains de Hongrie ont diminué de deux tiers à la différence de 1920. Dans les dernières 50 années, il y a chaque fois moins qui se déclarent parlants de langue roumaine maternelle. La langue roumaine, comme langue maternelle, se parle de moins en moins dans les villages roumains. Partout, le processus de changement de la langue en faveur de la langue hongroise est assez avancé. Certains spécialistes roumains de Hongrie sont arrivés à la conclusion que la seule modalité par laquelle on peut maintenir encore la langue de la minorité roumaine de Hongrie, dans les conditions de la perpétuation de la même attitude de l'État hongrois et faute de politiques cohérentes concrètes dans ce sens de l'État roumain, est l'implication massive des églises roumaines, quoi qu'en soit la confession, surtout après l'intégration des États d'Europe centrale dans l'Union européenne.

Mots-clés : intégration européenne, roumains, Hongrie, administration, politiques

Integrarea europeană a României și „redescoperirea” românismului central-european. Dimensiuni administrative și politice

Rezumat

Studiul de față își are originea în observația pertinentă conform căreia numărul românilor din Ungaria Trianonică a scăzut constant. Ritmul a fost puțin mai lent până în 1960. Ulterior, procesul de dispariție prin asimilare a comunității românești a fost din ce în ce mai rapid. În practică, potrivit datelor oficiale maghiare, românii din Ungaria au scăzut cu două treimi față de momentul 1920. În ultimii 50 de ani, tot mai puțini membri ai comunității românești din Ungaria spun că vorbesc limba lor maternă. Limba română, ca limbă maternă, se vorbește din ce în ce mai puțin

în satele românești, iar acest lucru este vizibil la o simplă vizită în oricare dintre aceste așezări. Peste tot, procesul de pierdere a limbii materne în favoarea limbii maghiare este destul de avansat. Unii specialiști români din Ungaria au ajuns la concluzia că singurul mod în care limba minorității române din Ungaria poate fi încă menținută, în condițiile perpetuării aceleiași atitudini a statului maghiar și a lipsei unor politici concrete coerente în acest sens ale statului român, este implicarea masivă a bisericilor românești, indiferent de confesiune, mai ales după integrarea statelor din Europa Centrală în Uniunea Europeană.

Cuvinte-cheie: Integrare europeană, români, Ungaria, administrație, politici

The European integration of Romania and the “rediscovery” of Central-European Romanity. Administrative and political dimensions

Abstract

The present study has its origin in the pertinent observation according to which the number of Romanians in Trianonic Hungary has constantly decreased. The pace was a little slower until 1960. Subsequently, the process of disappearance by assimilation of the Romanian community became faster and faster. In practice, according to official Hungarian data, Romanians in Hungary have fallen by two thirds since 1920. In the last 50 years, ever fewer members of the Romanian community in Hungary say they speak their mother tongue. The Romanian language, as a mother tongue, is spoken less and less in Romanian villages, and this is visible at a simple visit in any of these settlements. Everywhere, the process of losing the mother tongue in favor of the Hungarian language is quite advanced. Some Romanian specialists in Hungary have concluded that the only way in which the language of the Romanian minority in Hungary can be maintained, given the perpetuation of the same attitude of the Hungarian state and the lack of coherent concrete policies in this regard, is the massive involvement of Romanian churches, regardless of their denomination, especially after the integration of the Central European states into the European Union.

Keywords: European integration, Romanians, Hungary, administration, politics

La présente démarche scientifique part du constat d'une baisse constante en nombre, depuis un siècle environ, de la population d'ethnie roumaine dans le périmètre de la Hongrie post-Trianon, et ce, à l'exception de la décennie 2001-2011. Connaissant suffisamment la situation problématique des Roumains habitant la Hongrie, nous avons essayé de trouver certaines explications à ce phénomène, à savoir comment il est possible de passer de 7.995 Roumains enregistrés au recensement de 2001 à 35.651 enregistrés en 2011, conformément aux données officielles.

Ainsi, au recensement de la population effectué en 2001 en Hongrie, 7.995 Roumains étaient enregistrés officiellement. Une décennie plus tard, en 2011, un autre recensement faisait état d'un nombre beaucoup plus important de Roumains :

35.651. Ce phénomène est présent également pour d'autres minorités nationales en Hongrie. Sauf que le chiffre a tout simplement explosé concernant les Roumains. Personne ne s'y attendait. Dans une enquête réalisée par la Feuille roumaine pendant la période précédant de justesse le recensement de la population, toutes les personnes interrogées exprimaient généralement trois types de peurs.

La première était liée à la conviction que la baisse de la population roumaine serait plus évidente compte tenu des expériences précédentes. Ainsi, Maria Berényi affirmait qu'elle « avait l'espoir que cette année le nombre de Roumains de Hongrie dépasserait huit mille », dans le contexte où, disait-elle, entre le recensement de 1991 et celui de 2001, « la communauté roumaine a baissé de 25%, ce qui a signifié pour nous un traumatisme psychique, traumatisme, je l'espère, ne plus jamais revivre » (Butar, 2011 : 3). Maria Berényi craignait que la tendance de baisse ne se poursuive au même rythme effréné que lors des précédents recensements. À son tour, Pavel Ardelean, prêtre à Gyula, disait qu'il « serait bon d'obtenir de meilleurs résultats qu'en 2001, quand presque six mille personnes s'étaient déclaré des Roumains de confession orthodoxes » (Ibide : 1). Le conseiller local de Kétegyháza, Gheorghe Ardelean, remarquant la diminution accentuée des Roumains, disait avec tristesse : « il y a 60 ans, à l'époque où je suis né, à Kétegyháza, 70% des habitants étaient des Roumains, pourtant, lorsque j'ai eu mes six ans et que je suis allé à l'école, j'étais le seul à parler roumain. Maintenant, j'ai peur que l'on ne soit que de l'ordre de 50%... » (Ibidem : 2). Allant dans le même sens, Ioan Ciotea, le médecin de Gyula, qui fut président de l'Union Culturelle des Roumains de Hongrie à cette époque, avait sonné lui aussi l'alarme, en avertissant que « dix ans auparavant nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que nous étions seulement huit mille Roumains en Hongrie. Nous espérons à présent être beaucoup plus nombreux » (Ibidem), concluait-il.

La peur liée à la diminution du nombre de population roumaine était aussi partagée par un fonctionnaire roumain de la Mairie de Körösszegapáti. Il s'agit d'Alexandru Drăgui, qui était certain que le nombre de Roumains allait décroître. Il affirmait ceci, évidemment, au vu des données officielles de la mairie où il travaillait, ayant ainsi connaissance de la diminution du nombre des membres de la communauté ethnique à laquelle il appartenait. Aussi, était-il très tranchant quand il affirmait qu'au vu « des 'résultats du recensement de 2001, quand presque 8.000 personnes se sont déclarées en tant que Roumains, je crois que nous serons encore moins nombreux après le recensement de cette année parce qu'il y a très peu d'enfants récemment nés » (Ibidem). Enfin, Anamaria Brad, journaliste de Szeged, affichait le même pessimisme, en soulignant : « si on pouvait atteindre au moins le nombre d'il y a dix ans, j'en serais ravie », tout comme, par ailleurs, Bertold Netea,

le maire-adjoint de la localité Méhkerék, qui soulignait avec force, après avoir pris connaissance des données réelles, « vu que de toute manière nous sommes peu nombreux, si le résultat final donnait des chiffres inférieurs à ceux de 2001, personne ne tiendrait plus compte de nous » (Ibidem : 2-3).

La deuxième grande peur était que certains membres de la communauté ne craignent de se déclarer d'ethnie roumaine, comme cela avait été le cas, ainsi que nous l'avons vu, lors des précédents recensements. L'ancien directeur du lycée « Nicolae Bălcescu » de Giula, Ioan Budai, déclarait avec diplomatie, laissant toutefois place à de possibles interprétations claires, « j'ai quelque appréhension quant aux déclarations des Roumains de Hongrie, car ils pourraient ne pas se déclarer tous d'ethnie roumaine » (Ibidem). A son tour, Dorin Gavra, conseiller local de Micherechi, affirmait plus directement à la veille du recensement de la population : « maintenant j'ai l'opportunité de me battre pour que beaucoup plus de gens décident à nouveau, non pas d'être des Roumains, car ils sont restés Roumains, mais qu'ils avaient oublié de se déclarer comme tels. Il ne faut pas avoir peur, au contraire. » (Ibidem). Mihaela Bucin laissait elle aussi entendre l'existence de cette réalité, reconnaissant « le fait qu'en Hongrie de nombreuses personnes pourraient se sentir en difficulté, lorsqu'on les interroge sur la nationalité, la langue maternelle et la religion. » (Ibidem). Cependant, le plus direct discours venait de Gheorghe Popa, un conseiller local de la localité Cenadul Unguresc [Le Cenad Hongrois], qui tranchait : « nous ne devrions pas avoir peur » lorsque nous nous déclarons comme faisant partie de la communauté roumaine (Ibidem : 3).

Au vu des réponses données par ses interlocuteurs au rédacteur de la Feuille roumaine, Anca Butar, en charge de cette démarche journalistique, d'autres éléments intéressants ressortent, dessinant la possibilité que le nombre de personnes d'ethnie roumaine soit inférieur à celui de 2001. L'un serait lié au fait que les questions relatives à la nationalité risqueraient de ne pas tout simplement être posées par les agents recenseurs car, comme le précise Mihaela Bucin, « ces questions qui sont facultatives, et n'étant pas obligatoires, elles se retrouvent en dernière page du questionnaire, pouvant même être omises par certains recenseurs », l'objectif étant finalement de ne pas arriver à la déclaration de la nationalité roumaine. Afin d'éviter cet état de fait, déclarait la même Mihaela Bucin, les membres de la communauté roumaine devraient savoir que « si le recenseur l'oubliait, tout Roumain en Hongrie est tenu d'attirer son attention sur le fait qu'il veut bien répondre à ces questions aussi » (Ibidem). Le même danger est signalé par un autre leader important de la communauté roumaine, le docteur Ioan Ciotea de Jula, lequel insistait sur l'idée qu'il fallait « renseigner les Roumains de Jula pour en connaître l'enjeu, comment ils devaient répondre aux questions lors du recensement, s'ils souhaitaient y répondre, comment s'exprimer, et si l'agent recenseur

ne demande pas leur nationalité, comment insister pour qu'on leur pose également cette question » (Ibidem : 2).

Enfin, il y avait aussi la peur que de nombreux ethniques roumains soient honteux de se déclarer comme tels. Petru Hotea de Aletea soulignait ainsi : « ceux qui sont d'ethnie roumaine doivent se déclarer comme tels sans honte » (Ibidem). L'avocat Gheorghe Ruja de Giula encourageait quant à lui « tous les Roumains de Hongrie, en particulier ceux de Jula, à se déclarer comme Roumains, à ne pas avoir honte de se trouver minoritaire dans ce pays » (Ibidem). Le prêtre Cosmin Pop de Jaca se demandait également à son tour si « nous avons ou non honte d'être Roumains ». La Roumanie dans l'Union européenne : Réception dans les médias allemands, et Gheorghe Popa, conseiller local de la Cenad Hongroise, mais originaire de Chitighaz, acceptait l'idée que pour les habitants roumains des deux villages « serait honteux de se déclarer Roumains » (Ibidem : 4). L'étudiante Ilenuța Ruja de Micherechi, s'adressant à sa génération, faisait à son tour un appel « aux jeunes à ne pas avoir honte de dire qu'ils étaient Roumains. Je leur dirais d'être fiers de leur identité et de se déclarer Roumains, de prouver que nous sommes toujours des Roumains, tous ceux qui vivent encore là » (Ibidem). La même exhortation était faite par le conseiller local de Micherechi, Dorin Gavra, qui soutenait l'idée « qu'il fallait être fiers d'être Roumains » (Ibidem : 2).

Cependant, une question demeure quant à savoir pourquoi beaucoup de personnes interrogées ont ressenti le besoin d'exhorter leurs compatriotes à ne pas avoir honte de se déclarer Roumains. En lisant attentivement les réponses, une idée claire se dégage, à savoir que beaucoup parmi ceux qui s'étaient déclaré Roumains se sentaient en réalité comme des citoyens de seconde zone en Hongrie. Certains tentent d'expliquer les avantages de la déclaration, mais d'autres disent directement qu'être Roumain en Hongrie ne devrait pas signifier un citoyen de seconde zone. Ce sentiment est plus présent chez les jeunes qui ont de plus en plus de mal à trouver leur place dans le périmètre communautaire, ainsi, l'enseignante Maria Condoroș Petrușan de Micherechi trouve une explication détournée à cette réalité, puisque, selon elle « aujourd'hui, il est de bon ton chez les jeunes de se déclarer Hongrois, notamment sur les sites de réseaux sociaux », afin de se faire accepter dans le cercle le plus large possible « d'amis » virtuels (Ibidem). En fait, Mihaela Bucin dit explicitement qu'aujourd'hui en Hongrie, vous ne pouvez pas vivre en tant que Roumain. Elle déclare « moi seulement et quelques autres personnes que l'on peut compter sur les doigts de quatre mains, donc très peu nombreuses, nous vivons par le fait que nous sommes Roumains et que nous connaissons la langue roumaine », faisant référence aux membres de la chaire de langue roumaine de Szeged., ainsi qu'à quelques professeurs de roumain en Hongrie, donc pas plus de

20 personnes (Ibidem : 2-3). Dans ce contexte, les perspectives des jeunes gens de la communauté roumaine de Hongrie sont extrêmement limitées pour leur évolution personnelle au profit de leur propre ethnie. Dans ces conditions, à de très rares exceptions près, la plupart d'entre eux choisissent la voie de l'intégration et, implicitement, de l'assimilation.

Ainsi, selon certaines des personnalités les plus représentatives de la communauté roumaine de Hongrie, toutes les conditions avaient été créées pour que la tendance à la baisse du nombre de Roumains en Hongrie se poursuive. Ayant suivi les questionnaires de recensement, la journaliste Anamaria Brad de Szeged fut la seule personne à émettre un avis différent de manière publique. Elle attirait l'attention sur les pièges que ces questionnaires pourraient cacher conduisant à des données déformées quant à l'identité nationale du répondant, si les chiffres étaient interprétés de façon à engendrer l'idée qu'en Hongrie les droits des minorités étaient respectés dans une mesure telle que leur nombre augmenterait considérablement en une décennie.

Se référant strictement à cette possibilité, Anamaria Brad affirme « d'une part, j'ai très peur que les Roumains de Hongrie (les Roumains de souche) qui devraient se déclarer d'ethnie roumaine ne le fassent pas. D'autre part, cela pourrait créer la surprise en termes de nombre de Roumains, en raison de la «double identité nationale» et nous réveiller en présence d'un nombre trop important de Roumains » (3).

C'est ce qui s'est passé à la fin. Un an et demi après le recensement de novembre 2011, les résultats officiels avaient été rendus. Là, surprise totale ! Les Roumains n'étaient ni plus ni moins de 35 641, contre 7 995 dix ans plus tôt. Cela signifiait une augmentation démographique de 241,1 %.

Le résultat validait donc, malheureusement, les craintes exprimées par Anamaria Brad qui invoquait la possibilité d'afficher la « double identité nationale », voire la triple nationalité comme on le verra dans de nombreux cas. Cela a conduit Eva Iova Șimon, une bonne et extrêmement fine connaisseuse des réalités roumaines en Hongrie, à manifester une position à la fois prompte et ironique, nous permettant de comprendre ce qu'il s'était passé. Ainsi, selon Eva Iova Șimon, « J'ai laissé éclater ma joie jeudi dernier en découvrant combien de Roumains nous sommes à vivre en Hongrie. J'étais au septième ciel, quand j'ai vu les données finales du recensement de 2011 et que j'ai découvert que nous dépassions en nombre même les Slovaques, et qu'après les Tsiganes et les Allemands, nous, les Roumains, occupions la troisième place dans le rang des nationalités en Hongrie. Nous sommes nombreux, les amis ! Nous sommes 35 641 ! Par rapport aux 7995 pauvres Roumains

que nous étions il y a dix ans, nous avons multiplié notre nombre par 241,1 %. Alors, dans mon for intérieur, me disais-je, les Roumains sont un peuple fier, qui n'a pas honte de déclarer son identité nationale, son origine, sa langue. Mais la joie n'a pas duré longtemps... J'ai immédiatement fondu en larmes, quand j'ai regardé de plus près les chiffres par localités et que j'ai compris comment ce nombre total de 35 641 Roumains avait été atteint » (Şimon, 2013 : 1).

Que s'est-il vraiment passé ? Le questionnaire contenait à la dernière page trois questions, par ailleurs facultatives, qui se référaient à l'identité ethnique. Les voici :

1. Quelle est votre nationalité ?
2. En plus de votre nationalité précédente, appartenez-vous à une autre nationalité ?
3. Quelle est votre langue maternelle ?

Le nombre de 35 641 Roumains a été atteint après avoir additionné toutes les personnes qui ont répondu « Roumain » à au moins une des trois questions. C'est là qu'intervenait l'ingéniosité de l'agent recenseur. Ce n'est pas par hasard que dans son enquête, Anca Butar de Foaia românească insistait sur l'idée qu'il faudrait y avoir un nombre important de membres de la communauté roumaine inscrits parmi les agents recenseurs, lesquels seraient responsables de la façon de répondre aux trois questions, afin de connaître le nombre correct de personnes de la communauté roumaine de Hongrie. Eva Iova Şimon suggérait d'ailleurs que ces questions, vu qu'elles étaient facultatives et situées en dernière page, auraient pu être éludées par le recenseur, ce qui n'était pas juste, disait-elle, prenant pour un contre-exemple la situation de la Roumanie où « les informations relatives à la nationalité ont été insérées dans les questions obligatoires du recensement, alors qu'en Hongrie il n'était pas obligatoire de répondre aux questions liées à la nationalité, la langue maternelle et la religion! » (Ibidem).

Cette situation a bien sûr permis de nombreuses interprétations, des malentendus, et déclarations de double identité nationale, voire triple, comme si on pouvait avoir plus d'une langue maternelle, à des identités ethniques multiples ou à deux ou plusieurs êtres humains, et même à des abus possibles là où il y avait ignorance du sens des questions corroborant le manque d'éducation des personnes interrogées. Dans les zones rurales et même urbaines, de telles situations étaient possibles à tout moment, en particulier pour les personnes âgées ou les moins instruites.

La comparaison des données démographiques dans les villages à population roumaine plus importante révèle de graves anomalies de même que le fait que le

recensement ne reflète pas la réalité concernant le nombre de Roumains en Hongrie. Ainsi, si l'on se concentre uniquement sur deux localités à plus forte densité de population roumaine, Micherechi et Chitighaz, « nous sommes brusquement face à une réalité accablante », comme l'affirme Eva Iova Șimon. Au vu des chiffres froids, on constate que, selon le recensement hongrois d'octobre 2011, la plupart des habitants avaient, à tout le moins, une double identité nationale, « ce qui veut dire que nous sommes à la fois Roumains et... Hongrois » concomitamment, selon la même journaliste, et que, poursuit-elle, « là, au cours du recensement en Hongrie, on pouvait se déclarer à la fois Hongrois, Roumain et Slovaque (Ibidem). Et celui qui s'est déclaré uniquement comme Roumain est compté comme membre de la minorité roumaine, alors que celui qui a déclaré appartenant à trois nationalités différentes est également compté comme membre de la minorité roumaine » (Ibidem).

Afin d'illustrer cette anomalie, nous engageons la discussion sur le cas de la localité Micherechi. Sur le nombre total de 2093 d'habitants de Micherechia, 1637 se déclaraient Roumains, les autres 1799 se déclaraient Hongrois. En additionnant les deux chiffres, 1637 et 1799, nous obtiendrions un nombre total d'habitants de la localité de Micherechi de 3436, et non de 2093 tels qu'ils étaient dénombrés officiellement en 2011. Par conséquent, les habitants de Micherechi sont à la fois Roumains et Hongrois. Et cela, s'ils n'appartenaient pas à une autre nationalité en même temps, à savoir : Roms, Allemands, Slovaques, etc. Cette situation amenait la même Eva Iova Șimon à déclarer amèrement « au regard des lois normales et bien connues des mathématiques, il est évident que nos calculs ne sont pas identiques aux leurs » (Ibidem).

À Chitighaz [Kétegyháza], la situation est similaire. Sur les 3 808 habitants, pas moins de 1 050 se déclarent Roumains, 3171 autres se déclarent Hongrois. En 2001, 1385 Roumains se déclarent à Micherechi, et seulement 660 à Chitighaz. « Est-ce que vous comprenez ? » se demande de manière rhétorique Eva Iova Șimon. Elle dit que cette augmentation est impossible à réellement exister et fournit aussi des arguments à cet égard en se/nous demandant : « peut-on vraiment croire que, par exemple, à Chitighaz, où fonctionnent des organisations, des associations d'extrême-droite, peuvent ainsi se démultiplier les nationalités ??? Même le nombre de Tziganes de Chitighaz a augmenté. En 2001, il n'y en avait qu'une centaine et à présent, ils en sont 207. Cela n'existe nulle part ailleurs, si ce n'est que dans notre pays. Parce que c'est ce qui se passe partout en Hongrie. La garde hongroise défille en long et en large dans tout le pays, certains de nos concitoyens, il y a quelques années, lançaient des cocktails Molotov sur les maisons des tziganes, donc nous, les minorités, devenons de plus en plus courageux. Nous l'avons démontré même

quand ils ne nous ont pas permis d'installer la statue de Șaguna (métropolitain transylvain roumain, militant pour les droits des orthodoxes sous la domination des Hongrois catholiques et les droits des Roumains de Transylvanie) à côté de notre église, sur notre terrain ! Nous étions si courageux que nous avons fini par ne pas l'installer. Comme nous sommes courageux et courageux ! Quels Roumains nous sommes ! Si le résultat du recensement, rendu public l'autre jour, n'est qu'une plaisanterie, allez, rions-en comme d'une bonne blague. Le souci, c'est que ce n'est pas une bonne blague. C'est un gros mensonge. C'est une aberration », dit encore Eva Iova Șimon, en référence à l'anomalie produite par le recensement hongrois de 2011 (Ibidem).

La conclusion à laquelle nous parvenons est exactement celle évoquée par Eva Iova Șimon dans Foaia Românească. Elle affirme que les données officielles concernant le nombre de Roumains de Hongrie, ainsi que des autres minorités nationales, constituent une supercherie à l'adresse du monde civilisé européen. Elle se demandait : « Qui la Hongrie veut-elle tromper ? L'Union européenne ? Nous pensons que personne à Bruxelles ne se soucie du nombre de Roumains, de Slovaques ou de Serbes vivant en Hongrie. Les pays voisins, pays matriciels des nationalités ? Certains ne sont certainement pas intéressés, d'autres peuvent l'être. Ses propres citoyens, auxquels elle veut montrer dans quel pays pacifique et tolérant ils vivent, là où les minorités nationales fleurissent et s'épanouissent ? Nous ne pensons pas que cela puisse les intéresser. Ou alors, au moyen de ces chiffres, elle veut justifier les milliards jetés jusque-là dans le système d'autonomie gouvernementale des minorités et dans la soi-disant autonomie culturelle, qu'elle aimerait également voir chez les Hongrois de l'étranger, notamment en Transylvanie ? Peut-être. Nous ne devrions prendre au sérieux le résultat du recensement qu'autant qu'il le mérite. Comme diraient nos anciens, il ne nous reste qu'à rire à chaudes larmes, pleurer à se tordre... » (Ibidem).

De toutes ces questions, je pense qu'il faut réfléchir un peu plus à l'idée que la Hongrie voudrait par-là suggérer que les minorités nationales en Hongrie « fleurissent et s'épanouissent » comme une stratégie d'avenir lorsqu'il s'agit de faire valoir des revendications plus ou moins fermes en direction des pays voisins, ciblant les Hongrois dans les États entourant la Hongrie, en référence à l'autonomie culturelle, à l'autonomie gouvernementale sur des critères ethniques, à d'autres types d'autonomie, qu'il aimerait voir « surtout pour ceux de Transylvanie ? », comme l'indique aussi Eva Iova Șimon (Ibidem).

Si les données concernant le nombre exact de la population roumaine en Hongrie d'un point de vue ethnique sont inexactes, il en est de même lorsqu'on parle de sa confession. Il est connu que la plupart des Roumains de Hongrie sont orthodoxes, suivis des gréco-catholiques, puis des cultes néo-protestants apparus au cours du

siècle et demi- dernier. Ainsi, en 2011, le nombre total de population orthodoxe en Hongrie était de 13 710. Les Roumains en constituaient la majorité. 5 102 personnes se sont déclarées de confession roumaine orthodoxe. Parmi eux, seuls 4.230 se sont déclarés de nationalité roumaine. Les autres Roumains orthodoxes seraient, selon le recensement en question, de nationalité bulgare (2), tzigane (139), grecque (4), allemande (31), arménienne (3), ruthène (4), serbe (22), slovaque (3), ukrainienne (13). Il existe aussi des personnes qui n'ont pas déclaré leur nationalité. Il est intéressant d'observer que parmi les personnes se déclarant de foi orthodoxe roumaine comptent aussi 5 Arabes (Foaia Românească, 2013).

Au vu de cette situation, une question se pose naturellement. De quelle confession seraient les 30 539 autres déclarants de nationalité roumaine, combien ils en restent si on en déduit de nos calculs les orthodoxes. Selon les informations résultant du même recensement, « 10 133 sont des catholiques romains, 914 - des gréco-catholiques, 8 801 - des réformés, 271 - des évangéliques, 573 - des unitariens, etc. Le nombre de baptistes de nationalité roumaine est de 705, et de pentecôtistes de 390. Partout en Hongrie ! Les seules assemblées pendant lesquelles l'office est (aussi) en langue roumaine sont à Micherechi, Chitighaz et la Cenad hongroise [Méhkerék, Kétegyháza et Magyarcsanád] » (Ibidem).

Cette situation pour le moins étrange soulève de nouvelles questions, tout comme se demande la journaliste Eva Iova Șimon. La première serait « Quels sont les 10 000 Roumains de foi catholique romaine ? Où et dans quelle église prient-ils ? Ont-ils à disposition des prêtres roumains qui officient en langue roumaine ? Et les presque 9 000 réformés ??? » (Ibidem). Concernant les gréco-catholiques, les baptistes et les pentecôtistes, nous savons d'où proviennent les Roumains. Il est plus difficile de répondre à la question de savoir comment se fait-il qu'il existe autant de catholiques romains, de réformés, d'unitariens et d'évangéliques roumains, étant donné que ces religions n'étaient pas familières aux Roumains à travers l'histoire.

Sur ces aspects, nous ne pouvons qu'être d'accord avec Eva Iova Șimon, lorsqu'elle affirme que les résultats du recensement ne peuvent pas être considérés comme des données authentiques, en raison précisément des absurdités qui en découlent (Ibidem). Sans déclarer précisément que « les résultats du dernier recensement auraient pu être falsifiés par quelqu'un. Qui en aurait l'intérêt ? », la journaliste précise que « les résultats publiés il y a quelques semaines sur le décompte de la population n'ont apporté que chaos, questions sans réponses, hypothèses et opinions de toutes sortes (Ibidem). Personnellement, je n'ai encore rencontré personne qui verrait la lumière dans ces ténébreuses informations apportées par le recensement. Nous sommes tous dans l'obscurité et essayons de trouver des explications à ces données inexplicables. Si toutefois il existe quelqu'un ayant réussi à démêler ce mystérieux calcul hongrois, nous lui demandons de bien vouloir nous le faire savoir et nous en éclairer ! s'exclamait-elle de façon ironique et rhétorique.

Que les choses ne soient pas du tout comme le recensement hongrois d'octobre 2011 veut nous le transmettre à propos des Roumains de Hongrie en témoigne les quelques réalités et chiffres des années suivantes (Ibidem). Arrêtons-nous sur les élections gouvernementales des minorités autonomes en date du 12 octobre 2014. On peut mieux quantifier la nationalité et le sentiment d'appartenance à la communauté roumaine que lors d'un référendum, comme ce fut celui de 2011 en Hongrie. Comme il est connu, en Hongrie, pour voter aux élections gouvernementales des minorités autonomes, une inscription préalable est requise sur le registre des nationalités. Fin septembre 2014, 5118 personnes s'étaient inscrites en tant que Roumains. Cela fait, il faut bien le reconnaître, un écart majeur par rapport aux 35 641 personnes recensées au recensement de 2011. Où se trouve le solde de 30 523, personne ne le sait. Il s'agit à peu près du même écart affiché dans le cas des confessions religieuses, lorsque 5102 étaient déclarés comme étant des orthodoxes. Bien sûr, compte tenu de l'ethno-business, il est possible que sur ces 5118 Roumains déclarés, tous ne soient pas Roumains, car d'autres, bien que Roumains, ne souhaitent pas s'inscrire sur la liste des minorités nationales n'étant pas intéressées par le vote aux élections des minorités ou pour des raisons tout à fait différentes.

Faisons cependant un parallèle avec les élections des minorités de 2010 quand 5277 personnes se sont inscrites sur les listes électorales de la minorité roumaine. À cette époque, les chiffres officiels montraient l'existence en Hongrie d'un nombre de 7995 Roumains. Ainsi, sur une population de 7995 Roumains, 5277 ont voté ou se sont fait seulement inscrire en vue des élections gouvernementales de la minorité autonome roumaine en 2010. Si les chiffres fournis par le recensement de 2011 sont exacts, c'est-à-dire si les 35 641 Roumains existent réellement en Hongrie en 2011, la question qui se pose serait de savoir pour quelle raison seulement 5118 d'entre eux ont souhaité en 2014 s'inscrire sur les listes de la minorité roumaine, tout en sachant qu'en 2010 sur les 7995 pas moins de 5277 s'étaient inscrits sur ces listes. La même question est valable pour 2019 lorsque pour les élections des minorités un nombre de 7290 personnes se sont inscrites sur les listes de la minorité roumaine, sur un total de 35 641, soit 2000 de plus que lors des précédentes élections des minorités en 2014, cependant bien en deçà du chiffre total des Roumains en Hongrie tel qu'il ressort du recensement de 2011 (Foaia Românească, 2019).

Il y a deux explications possibles. La première est que les chiffres du recensement de 2011 concernant les Roumains en Hongrie ne sont pas réels, et que la majorité des 35 641 Roumains sont inventés [fictifs]. Dans cette situation, se référant à la situation en 2010, ainsi qu'aux autres élections des minorités par

le passé, lorsque le comportement électoral des Roumains était similaire, nous pensons que la population roumaine en 2011 serait au mieux proche du chiffre officiel donné en 2001, c'est-à-dire 7995.

La seconde possibilité serait que la population roumaine en Hongrie ait été extrêmement intimidée en 2014 et 2019 par on ne sait qui au moment de s'inscrire sur les listes pour les élections consacrées à l'élection des représentants de la minorité autonome roumaine. Si la proportionnalité pour les élections de la minorité roumaine de 2010 avait été maintenue, alors plus de 30 000 des 35 651 auraient dû s'inscrire sur les listes électorales. Ceci, en raison du fait que le comportement électoral n'avait pas fondamentalement changé, et il n'a pas changé.

Après examen des deux éventualités exposées, nous pensons que les deux hypothèses sont possibles et qu'elles sont extrêmement graves pour le destin de la communauté roumaine de Hongrie. Dans tous les cas, il est plus qu'évident qu'il y a un grand écart entre le nombre de personnes recensées comme Roumains en 2011, dont certaines se trouvant dans des localités très éloignées de l'Est de la Hongrie, jouxtant l'Autriche, et le nombre de personnes enregistrées pour les élections de la minorité roumaine.

Les Roumains au recensement de 2011¹ et les Roumains inscrits sur les listes des élections des représentants de l'administration autonome de la minorité roumaine en 2014 et 2019

Localité	Nombre de Roumains au recensement de 2011	Nombre de Roumains en 2014	Nombre de Roumains en 2019
Budapest, 2 ^e Secteur	254	-	19
Budapest, 3 ^e Secteur	485	88	97
Budapest, 4 ^e Secteur	412	25	60
Budapest, 5 ^e Secteur	150	26	24
Budapest, 6 ^e Secteur	209	12	26
Budapest, 7 ^e Secteur	428	39	29
Budapest, 8 ^e Secteur	622	73	87
Budapest, 9 ^e Secteur	376	21	39
Budapest, 10 ^e Secteur	632	37	49
Budapest, 11 ^e Secteur	528	14	37
Budapest, 13 ^e Secteur	663	74	108
Budapest, 14 ^e Secteur	557	38	45
Budapest, 15 ^e Secteur	440	37	39

Localité	Nombre de Roumains au recensement de 2011	Nombre de Roumains en 2014	Nombre de Roumains en 2019
Budapest, 16 ^e Secteur	312	44	75
Budapest, 17 ^e Secteur	361	18	33
Budapest, 18 ^e Secteur	438	12	49
Budapest, 19 ^e Secteur	262	22	29
Budapest, 21 ^e Secteur	335	52	60
Budapest, 23 ^e Secteur	111	-	23
Département de Baranya Pécs	258	-	10
Département de Bács-Kiskun Kecskemét	334	-	13
Département de Bichiş			
Aletea	271	208	356
Băţania	505	169	138
Bichiş	58	17	17
Bichişciaba	396	49	179
Kétegyháza	1050	619	766
Crâstor	66	49	61
Dombegyház	59	-	16
Gyula	974	407	753
Körösnyagyharsány	28	32	28
Kötegyán	35	6	75
Leucuşhaz	87	51	50
Medgyesegyháza	81	70	92
Mezőhegyes	37	38	19
Mezőkovácsháza	69	44	61
Méhkerék	1637	1119	1155
Orosháza	78	17	36
Otlaca-Pustă	93	166	136
Şercad	130	80	126
Département de Bihor			
Apateu	137	53	217
Bedeu	117	125	130

Localité	Nombre de Roumains au recensement de 2011	Nombre de Roumains en 2014	Nombre de Roumains en 2019
Bedeu	117	125	130
Berekböszörmény	38	-	37
Biharkeresztes	183	40	71
Dobrițan	739	41	54
Leta Mare	59	29	35
Mezősas	38	64	67
Peterd	63	38	39
Pocci	124	85	225
Săcal	188	148	146
Département de Borsod-Abaúj-Zemplén Múcsony	26	27	30
Département de Ciongrad			
Apátfalva	67	27	73
Csanádpalota	39	44	95
Magyarcsanak	238	49	63
Hódmezővásárhely	66	-	14
Macău	220	47	176
Nădlac	29	34	64
Szeged	588	28	68
Département de Győr-Moson-Sopron Győr	227	39	30
Département de Pesta			
Budaörs	131	25	31
Bugyi	99	8	10
Gyál	223	7	8
Mogyoród	53	-	9
Monor	113	-	8
Pécel	60	-	10
Százhalombatta	81	50	54
Szentendre	84	6	5
Szigetszentmiklós	226	-	19
Törökbálint	69	9	13

Localité	Nombre de Roumains au recensement de 2011	Nombre de Roumains en 2014	Nombre de Roumains en 2019
Vác	107	-	8
Département de Szabolcs-Szatmár-Bereg Mátészalka	57	59	70

En ce qui me concerne, je pense que la première version est la plus proche de la réalité, à savoir que les chiffres du recensement de 2011 concernant le nombre réel de la communauté roumaine de Hongrie d'aujourd'hui sont loin de la vérité. Ce fait est confirmé en outre par les différentes prises de position publique de la part de certains représentants des Roumains de Hongrie, ainsi que par de simples calculs mathématiques effectués dans les villages à forte population roumaine. Les chiffres ne convergent pas du tout.

Au vu de ces éléments, combien de Roumains se retrouveraient-ils aujourd'hui en Hongrie ? On ne le saura jamais exactement. Ce sont probablement les autorités hongroises qui le savent. Cependant, suivant un raisonnement de bon sens, on peut avancer quelques chiffres approximatifs, au titre de comparaison, basés sur des chiffres officiels. Ainsi, compte tenu aussi de l'existence de l'ethno-business, si en 2010 le nombre de 5 227 personnes se sentaient roumaines et s'intéressaient au destin de la communauté en se faisant inscrire sur les listes électorales des représentants des minorités sur un total officiel de 7 995 Roumains, combien peut-on estimer qu'il y en a actuellement, vu qu'en 2014 le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales était de 5118 personnes, soit une baisse de 2,1%, et qu'en 2019 il y avait 7290 personnes, soit une augmentation de 29%, ce qui ne manqua pas de créer de nouvelles suspicions majeures quant à la situation ? Les suspicions sont d'autant plus justifiées qu'au vote du 13 octobre 2019 dans le cadre de l'autonomie des minorités, seuls 4477 électeurs sur les 7290 inscrits sur les listes étaient présents (Simon, 2019 : 3). Serait-ce le nombre réel de Roumains en Hongrie qui s'intéressent vraiment à leur propre communauté ? N'y aurait-il que ce nombre de Roumains se trouvant en Hongrie ?

Bien que légitime, la question ne trouve pas de réponse formelle. Pourtant, lors d'une des réunions de la Commission parlementaire des nationalités en date du 7 octobre 2019, il était ouvertement question d'abus liés à l'enregistrement en tant que minorités de certains individus qui n'en faisaient pas partie, en raison du maintien à bon escient d'une législation ambiguë. Dans la situation des Roumains, on estime que les listes sont gonflées d'au moins 20 %, ce qui signifiait

beaucoup pour les 7290 inscrits, selon le représentant des Allemands, Ritter Imre et celui des Grecs, Sianos Tamás (Foia Românească, 2019, p. 3). Si telle est la réalité et que l'on soustrait 20% de 7290 alors on atteindrait 5832. C'est un chiffre à peu près égal aux précédentes listes de la minorité roumaine, à savoir 5227 en 2010 et 5118 en 2014. Vu par ailleurs que le pourcentage de 20% de personnes enregistrées sur commande sans qu'il s'agisse de Roumains ne constitue qu'une estimation, nous en concluons qu'en fait, les chiffres réels sont peut-être encore plus proches des précédentes listes des minorités, d'autant plus que 4477 électeurs étaient effectivement présents lors du vote. En prolongement de ce raisonnement, il apparaît que le nombre de Roumains peut être établi quelque part autour des chiffres avancés par Eva Iova Șimon, à savoir entre 6000 et 7000 (Șimon, 2014 : 1).

Le phénomène a également été signalé par des représentants d'autres minorités nationales en Hongrie. Tous parlent d'abus liés à l'augmentation artificielle du nombre d'inscrits sur commande sur les différentes listes des minorités, comme si l'on souhaitait corriger certaines des exagérations évidentes du recensement de 2011.

Les représentants des minorités nationales, en l'occurrence leurs porte-parole du Parlement de Budapest, ont sonné l'alarme lors d'une des réunions de la Commission parlementaire des nationalités qui s'est tenue le 7 octobre 2019, après la clôture de la période d'inscription sur les listes. Dans ce cadre, s'est posée la question des exagérations et des « abus » (Ibidem) qu'ils avaient constatés dans leurs communautés respectives à l'occasion de la préparation et du déroulement des élections des représentants des minorités. Ainsi, le représentant de la minorité allemande, Ritter Imre, qui est également le président de la commission, a souligné qu'une analyse sérieuse était nécessaire afin de déceler la cause de l'augmentation de 34% du nombre de personnes inscrites au registre des nationalités. Pour sa part, le porte-parole des Grecs, Sianos Tamás, a présenté des statistiques sur la situation des minorités en Hongrie, tout en exprimant son inquiétude à l'égard du nombre étrangement élevé d'inscrits à la veille des élections pour certaines nationalités. Ainsi, disait-il, « le nombre de Roms enregistrés a augmenté de 67 %, de Bulgares de 22 %, de Grecs de 60 %, de Croates de 43 %, de Polonais de 51 %, d'Allemands de 30 %, d'Arméniens de 92 %. %, des Roumains de 20 %, des Serbes de 24 %, des Slovaques de 35 %, des Ukrainiens de 27 % et des Ruthènes de 130 %. Le représentant de la minorité grecque a souligné que si l'on ne voulait pas que le nombre des personnes des minorités en Hongrie soit supérieur à celui de la majorité nationale, la Commission parlementaire devrait examiner la question dès que possible et demander des amendements aux lois relatives aux élections des représentants de l'administration autonome des minorités nationales » (Ibidem : 3).

Quant à Giricz Vera, la porte-parole des Ruthènes, elle a déclaré lors de cette réunion : « Kriminalizálódik a nemzetiségi választás. (...) Valahogy nagyon kesztyűs kézzel bánunk ezekkel az emberekkel, nincs büntetés, nincs retorzió és ez ahhoz vezet, hogy a társadalom, a nemzetiségi társadalom kriminalizálódik. Mert mindent szabad. » (cf. Extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission parlementaire des nationalités du 7 octobre 2019) Ce qui signifie en roumain : « Les élections des représentants des minorités sont criminalisées. (...) Nous sommes trop indulgents avec ces gens-là, il n'y a pas de répression, il n'y a pas de mesures drastiques, et tout cela conduit au fait que la société, la société des nationalités soit criminalisée. Parce que tout est permis » (Ibidem). Il semble que Traian Kreszta, le porte-parole des Roumains au Parlement de Budapest, n'ait eu rien à redire à ce sujet. En fait, il ne faisait pas autre chose qu'être pleinement d'accord avec l'autorité politique hongroise, grâce à laquelle il était parvenu à une position publique mieux rémunérée que privilégiée.

Il est très intéressant qu'aucune de ces questions n'apparaisse sur le site Internet du Parlement hongrois. D'après le procès-verbal de la réunion, tout était parfait, y compris de la part du porte-parole des Roumains au Parlement de Budapest, Traian Kreszta, qui ne voyait aucun problème à ce sujet (Ibidem).

Tout en observant les résultats des élections du 13 octobre 2019, nous constatons, exemples concrets à l'appui, que certains élus de la minorité roumaine n'ont rien à voir avec cette position. Ainsi, comme l'indique Eva Iova Şimon, « tout comme dans les cycles électoraux précédents, depuis 1998, dans les administrations autonomes roumaines locales, de même que dans les collectivités territoriales, il y a une pléthore de personnes qui n'appartiennent même pas à la communauté historique roumaine de Hongrie. La nouvelle organisation de gouvernement autonome roumain de la capitale sera composée de 4 députés de l'ARB (Association des Roumains de Budapest n.n.) et de 3 venant de l'Union démocratique hongro-roumaine (UDMR). Les listes des deux organisations de désignation sont conduites par Ana Roxin (présidente de l'ARB), la même personne qui a poursuivi la Feuille roumaine il y a dix ans pour avoir écrit sur le phénomène ethno-business en Hongrie, et Papp Zoltán (président de l'UDMR), le même à avoir bloqué en 1998 la création de la Gouvernance Nationale Autonome des Roumains de Hongrie. Nous ne savons pas combien parmi les 7 députés parlent le roumain. (...) Dans le département de Bihor, seule l'ARU (Association des Roumains de Hongrie n.n.) avait une liste territoriale, de sorte que les 7 députés appartiennent à la même organisation. En raison de l'assimilation linguistique croissante dans le Bihor, peu d'entre eux parlent roumain. Dans le département de Ciongrad, 5 députés viennent de ARU et 2 de ARM (Association des Roumains de Micherechi n.n.). Sur la liste ARU figuraient également

des noms absolument nouveaux, qui jusqu'à présent n'étaient connus pour aucune activité accomplie pour la communauté roumaine en Hongrie. Dans le département de Pesta, seul ARB avait une liste, donc les 7 membres appartiennent à la même organisation. Nous ne savons pas s'il y a parmi ces députés des Roumains faisant partie de la communauté historique roumaine ou s'ils parlent ou non le roumain » (Ibidem). Tout cela confirme en réalité les possibles abus dont parlait Ritter Imre, le représentant de la communauté allemande au Parlement de Budapest, celui-là même à avoir appelé à la modification des lois hongroises sur les élections des représentants de l'administration autonome des minorités nationales.

Gheorghe Petrușan a également abordé ouvertement et de manière pertinente la situation de la minorité roumaine dans la Hongrie d'aujourd'hui, soulignant le fait que dans la Hongrie actuelle « on ne parle plus des vrais problèmes de la communauté » (Kaupert, 2019 : 5). De l'avis du réputé philologue roumain de Hongrie, le problème de l'identité nationale ne se pose même plus pour les Roumains dans le pays voisin, il n'est plus question de promouvoir la langue et la culture, le tout s'étant transformé en business (Ibidem). Il est d'avis que ceux qui dirigent la communauté vivent très correctement, de connivence avec les acteurs politiques hongrois, lesquels n'ont aucun intérêt à faire perdurer réellement les minorités nationales en Hongrie.

Gheorghe Petrușan assume son propos lorsqu'il affirme qu'actuellement « la cause des Roumains en Hongrie, les problèmes liés à l'identité nationale, à la survie de cette petite communauté ethnique, s'est transformé en un certain business. J'ai pris du temps à réaliser le tournant qui s'était produit. Ainsi, des personnes ayant entendu parler de ce grand changement, de l'autonomie gouvernementale financée par l'État, se déplacent de village en village, incitant beaucoup de gens, achetant à tour de bras leurs âmes en déclin, les payant au prix fort s'ils font quelque chose ou s'ils ne le font pas, et cette classe sociale soutient la politique actuelle, cette mentalité et ce groupe de personnes en ce moment. Nous, tous ceux de ma génération, ne savons pas vraiment comment traiter ce problème, car c'est une tout autre affaire. Il ne s'agit plus du problème identitaire des Roumains en Hongrie. Il ne s'agit plus de promouvoir la langue et la culture dont nous avons discuté et du fait que nous avons réussi dans une certaine mesure à prolonger la vie de cette communauté. Tout s'est transformé en entreprise » (Ibidem).

Gheorghe Petrușan convient que si la Hongrie, « l'État dans lequel nous vivons, comprend qu'il est également important pour lui de faire perdurer la vie des minorités nationales de Hongrie et qu'il se doit de soutenir l'effort qu'il fait pour survivre, alors la loi doit être modifiée, plusieurs décisions doivent être reconsidérées. Cette loi est apparue en 1993 et son fondement idéologique était le libre

choix de l'identité nationale. Pourquoi ? Pour convenir non seulement aux minorités de Hongrie, mais aussi aux Hongrois des pays voisins, mais cela, c'est une autre affaire (Ibidem, p. 9). Sans donner de nom, Gheorghe Petrușan reconnaît que dans les États voisins, la Roumanie en premier lieu, les normes concernant les minorités sont très élevées et qu'il aimerait qu'il en soit de même en Hongrie. « Là-bas, on fait du bon travail, on réalise de très belles choses » (Ibidem), souligne Gheorghe Petrușan, et « il serait bon que chaque État de l'UE agisse de cette façon, mais là, c'est un autre problème, je le répète. Je me réjouis pour eux ! Mais que va-t-il se passer pour nous ? La politique à l'égard des minorités nationales en Hongrie devrait également être repensée » (Ibidem).

L'entretien accordé à la rédactrice Iulia Kaupert par le Professeur Gheorghe Petrușan se termine sur une note plus que pessimiste concernant le sort de la communauté roumaine de Hongrie, au vu des élections des représentants des minorités nationales du 13 octobre 2019. Selon lui, ces élections avaient été « terribles, hostiles. Rien n'a été dit sur les vrais problèmes de la communauté. Il n'y avait plus de problème. Seule la performance existait. Tout va au mieux. Parce que c'est ainsi que l'on souhaite croire et entendre. Nous nous sommes engagés sur une voie absolument fausse » (Ibidem).

Pour protester contre ce qu'il s'est passé lors des dernières élections des représentants des minorités nationales, Gheorghe Petrușan affirmait qu'il refuserait d'accepter son mandat de député des minorités car « il m'est impossible, disait-il, d'aborder avec de telles personnes les problèmes des Roumains de Hongrie », faisant référence aux autres élus dans l'Administration autonome roumaine du département de Ciongrad, lesquels n'étaient pas membres de la communauté roumaine mais des Hongrois (Ibidem). Il en disait : « Je ne les connais pas. Je pense que ce sont des gens qui se sont fourvoyés. Je ne pense pas que ce soient de vrais Hongrois, qu'ils aient une conscience nationale, parce que s'ils en avaient une, ils ne la jetteraient pas à la poubelle de la sorte et ils ne se feraient pas passer pour des Roumains. Ce sont des choses terribles. Ils mènent en bateau beaucoup de monde. Tout se résume au fait qu'ils auront une bonne paie et c'est tout. Ce long processus que nous avons entamé à partir de nos idéaux, a débuté dès 1994, à l'occasion des premières élections, quand il a existé un individu affairiste, lequel, supputant qu'il y aurait occasion de se faire de l'argent, s'est emparé des choses, entraînant ainsi un désastre » (Ibidem).

Il reconnaissait ainsi que dans le département de Ciongrad, à Szeged, les représentants de la minorité roumaine ne détenaient pratiquement plus aucun mandat dans l'Administration autonome locale. C'est une situation compliquée, réitérée dans de nombreux autres endroits en Hongrie. Examinant les listes des élus, nous

découvrons des situations extrêmement intéressantes, au-delà des noms magyarisés des élus, car nous constatons qu'à de nombreux endroits les actuels représentants de la communauté roumaine, outre le fait qu'ils ne font pas partie de la minorité roumaine, sont membres d'une même famille, ce qui témoigne de la véracité des affirmations clairement exprimées par le Professeur Gheorghe Petrușan, à savoir que tout est devenu une affaire et que presque personne ne manifeste d'intérêt quant au sort de la minorité roumaine de Hongrie (Șimon, 2019 : 3-5).

Le débat sur la situation des Roumains de Hongrie et surtout sur leur nombre s'avère être extrêmement compliqué. Cela peut se résumer dans ce qu'affirmait Eva Iova Șimon, lorsqu'elle se déclarait choquée par le nombre de Roumains se trouvant en Hongrie, conformément au recensement de 2011 : « si nous en sommes autant, je ne sais pas où nous nous trouvons » (Dumitru, Delcea, Varninschi, 2013 : 3) parce qu'en réalité « je ne pense pas que nous dépassions les 6 à 7 mille... » (Șimon, 2014 : 1). Ce chiffre est plus proche de la vérité. D'autant plus que lors des élections législatives en Hongrie du 8 avril 2018, lorsque, selon les amendements législatifs du pays voisin, les minorités ont acquis le droit d'envoyer un observateur au parlement sans droit de vote ou avec ce droit, si elles obtiennent le seuil électoral, la liste des représentants de l'autonomie roumaine de Hongrie était votée par un nombre impressionnant de 428 Roumains sur un total officiellement dénombré lors du recensement de 2011 de 35.651, dont, théoriquement, une grande partie aurait dû être inscrite au registre des nationalités pour les élections. Les autres, en décomptant les 428, soit, ils n'étaient pas intéressés par qui ils seraient représentés, soit avaient voté pour leur parti politique préféré, ce qui constitue un baromètre clair du faible sens d'adhésion à l'identité roumaine.

Il est intéressant de noter que si tous ceux qui sont déclarés en tant que membres de la communauté roumaine étaient inscrits sur les listes électorales, selon le nombre avancé par le recensement de 2011, ils auraient eu la possibilité d'envoyer au Parlement hongrois non seulement un représentant observateur mais un représentant avec droit de vote, car ils auraient franchi le seuil électoral. La législation hongroise stipule que si vous êtes inscrit au registre des nationalités, vous ne pouvez pas voter pour un parti politique, mais uniquement pour votre propre représentant de la communauté ethnique à laquelle vous appartenez et dans le registre de laquelle vous vous êtes fait inscrire, ou bien pour un candidat sans étiquette² de votre circonscription électorale (Șimon, 2014 : 2). S'il n'y a pas de représentant de votre nationalité, bien que vous y soyez inscrit, vous pouvez voter pour le représentant d'un parti politique.

Dans ce contexte, il y a eu de nombreux cas où les électeurs inscrits sur le registre de la nationalité roumaine étaient présents aux urnes « en disant qu'ils avaient déjà oublié y être inscrits il y a quatre ans, d'autres - et ceux-ci se montrant

plus mécontents - qui disaient que quelqu'un avait dû créer la confusion, car ils n'étaient pas Roumains mais Hongrois et qu'ils n'avaient jamais inscrit leur nom sur le registre des nationalités » (Ibidem, 2014 : 3). Or, tout cela nous ramène au recensement de 2011 lorsqu'on pouvait se prévaloir d'une double voire une triple identité nationale. Les gens avaient oublié ce qu'ils avaient déclaré au recensement, bien évidemment, sans peut-être avoir bien compris les trois questions relatives à la nationalité. « Nous ne sommes pas sûrs de savoir un jour ce qu'il s'était réellement passé, qui a embrouillé les listes... », en concluait Eva Iova Şimon dans la Feuille roumaine sur cette épineuse question (Ibidem).

Conclusion

En conclusion, nous pouvons affirmer que la population d'origine ethnique roumaine de Hongrie a constamment diminué après 1920. Le rythme de décroissance était un peu plus lent jusqu'en 1960. Après cela, le processus de disparition de la communauté roumaine par assimilation devint de plus en plus rapide. Pratiquement, selon les données officielles hongroises, le nombre de Roumains en Hongrie a diminué de deux tiers par rapport à 1920. Au cours des 50 dernières années, de moins en moins de personnes se déclarent de langue maternelle roumaine. La langue roumaine, en tant que langue maternelle, est de moins en moins parlée dans les villages roumains. Partout, le processus d'intégration de la langue en faveur du hongrois est arrivé à un stade avancé. La situation la plus heureuse est enregistrée à Micherechi, où au cours des 50 dernières années, le nombre de ceux qui se déclarent locuteurs de langue maternelle roumaine n'a diminué que de 33%. Ceci, vu qu'à l'entre-deux-guerres la localité était habitée presque exclusivement par des Roumains. En revanche, à Vekerd par exemple, en 2001, personne ne déclarait plus au recensement avoir comme langue maternelle le roumain (Borbély, 2003 : 154-155). Certains spécialistes roumains de Hongrie ont conclu que le seul moyen de maintenir la langue au sein de la minorité roumaine de Hongrie, compte tenu de la constante attitude de l'État hongrois et de l'absence de politiques concrètes cohérentes de la part de l'État roumain à cet égard, c'est l'implication massive des Eglises roumaines, quelle qu'en soit leur confession. Elles devraient aider les communautés à se distinguer socialement, culturellement de la langue majoritaire, à encourager la diffusion de la langue roumaine et du registre paroissial (style soutenu, version standard), à soutenir l'utilisation de la version locale de la langue roumaine, à accepter un rôle plus actif dans la communauté, pour tenter d'influencer le plus de membres possible tout au long de leur vie et, enfin, pour compenser la pression politique à laquelle sont soumis les Roumains, afin d'éliminer le sentiment de peur devant les questionnaires officiels (Ibidem, 2004 :192).

D'autres, en revanche, se montrent plus pessimistes et considèrent que les « efforts » de l'État hongrois en vue d'assurer des conditions de développement favorables aux Roumains ont conduit, comme il était naturel, à un échec programmé. Ce phénomène est actuellement prouvé par la « forte tendance à l'abandon de la langue et des traditions culturelles roumaines, à l'affaiblissement de la conscience ethnico-nationale », ce qui semble irréversible (Cozma, 2003 : 26). Mihai Cozma, ancien professeur de la Chaire de langue et littérature roumaines de l'Université de Szeged, attirait l'attention sur le fait que le processus était favorisé par l'institution elle-même d'administration autonome des Roumains en Hongrie, telle qu'elle avait été créée en 1995. Selon l'universitaire roumain de Szeged, le système d'autonomie est très inapproprié pour la communauté roumaine de Hongrie. « Aujourd'hui, les Roumains de Hongrie forment une micro-société remplie de tensions qui divisent, manquant surtout de la juste solidarité entre les institutions et les individus, ce qui conduit de nombreux Roumains à se retirer du groupe auquel ils devraient activement appartenir. Ce fait contribue fortement à leur assimilation à la population hongroise », disait-il dit, laissant entendre que la législation sur les minorités en vigueur en Hongrie a également contribué à façonner cette réalité (Ibidem : 31). Le professeur Mihai Cozma critiquait également une certaine incapacité des dirigeants des forums d'administration autonome roumaine de Hongrie à coopérer de manière effective et efficiente avec la Roumanie, puisque cette collaboration serait bénéfique pour la communauté. D'autres intellectuels roumains de Hongrie tirent le même signal d'alarme (Ibidem). Parmi eux, Gheorghe Petrușan et Emilia Martin, les auteurs du volume *Les Roumains de Hongrie*, lesquels se joignent au précédent pour attirer l'attention sur la perte de terrain de la langue roumaine en Hongrie.

Bibliographie

- Borbély, A. 2003. « Datele recensământului din 2001 referitoare la comunitatea românilor din Ungaria [Les données du recensement de 2001 relatives à la communauté des roumains de Hongrie] ». *Simpozion*, II, Gyula.
- Borbély, A. 2004. « Relația dintre biserică și menținerea limbii minoritare [La relation entre l'église et le maintien de la langue minoritaire] ». *Simpozion*, III, Gyula.
- Butar, A. (1) 2011. « Recensământ [Recensement] 2011 - Convinge-i și pe ceilalți să se declare români! [Convince les autres se déclarer roumains!] (1) ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*.
- Cozma, M. 2003. « Despre un proces numit asimilare etnică (Analiză de caz: români din Ungaria) [Sur un processus appelé assimilation ethnique (Analyse de cas: les roumains de Hongrie)] ». *Conviețuirea (Együttélés) [La cohabitation]*, an 6, nr. 3-4, 2002, an 7, no. 1-2, Szeged.
- Dumitru, E., Delcea, C., Varninschi, A. 2013. « Etnobișnițarii, băieții destepti care fac bani de pe urma romanilor din Ungaria [Les garçons intelligents qui font de l'argent sur le dos des roumains de Hongrie] ». *Adevărul (București) [La Vérité, Bucarest]*, 4 décembre 2013.

E. Ș. 2014. « Forum informativ despre alegerile din Ungaria - Noi posibilități și capcane la alegerile minoritare din 2014 [Forum informatif sur les élections de Hongrie - Nouvelles possibilités et pièges aux élections minoritaires de 2014] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 24 janvier 2014.

E. Ș. 2018. « Români din Ungaria și-au trimis reprezentant în Parlament cu doar 428 voturi [Les roumains de Hongrie ont envoyé leur représentant dans le Parlement avec seulement 428 votes] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 20 avril 2018.

E. Ș. 2019. « Români și-au ales noii deputați în autogovernările locale, teritoriale și în ATRU [Les roumains ont choisi les nouveaux députés dans les autogouvernements locaux, territoriales et dans le cadre d'ATRU] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 18 octobre 2019.

Kaupert, I. 2019. « Nu se mai vorbește despre problemele reale ale comunității [On ne parle plus des problèmes réels de la communauté] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 1^{er} novembre 2019.

Șimon, E. 2013 b. « Credincioși în beznă [Des croyants dans l'obscurité] ». *Foaia Românească [La Feuille Roumaine]*, 26 avril 2013.

Șimon, E. 2014. « Paralele românești - românii din Voievodina și Ungaria [Les parallèles roumains - les roumains de Voïvodine et de Hongrie] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 25 octobre 2014

Șimon, E. 2019. « Cu ce ne-am ales? Analiza rezultatelor de la alegerile minoritare din 13 octombrie 2019 [Et quel est le résultat? L'analyse des résultats des élections minoritaires du 13 octobre 2019] ». *Foaia românească [La Feuille Roumaine]*, 25 octobre 2019.

Notes

1. Le nombre des personnes qui ont répondu « Roumain » au moins à une des questions.
2. Entendre par cela, le candidat inscrit dans la circonscription électorale où l'on vote. Le Parlement hongrois est formé de 199 élus. Parmi eux, 93 se retrouvent sur les listes de parti nationaux, et les autres 106, sont des personnes des circonscriptions électorales pour que chaque circonscription ait un représentant dans le Parlement. Les Roumains inscrits sur le registre des nationalités pouvaient voter seulement pour leur propre représentant, là où celui-ci existait, ou bien pour celui de la circonscription. Celui qui se trouvait sur la liste nationale d'un parti pouvait être voté seulement s'il n'y avait pas un représentant propre.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'opportunité des fonds de pré-adhésion à l'Union européenne. Comparaisons entre l'Europe centrale et orientale et les Balkans occidentaux. Étude de cas - leçons tirées de l'expérience de la Roumanie

Antoanela-Paula Mureșan

Faculté d'études européennes

Université Babeș-Bolyai, Roumanie

paula.muresan@euro.ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-0421-4431>

Elena Grad-Rusu

Faculté d'études européennes

Université Babeș-Bolyai, Roumanie

elena.rusu@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-0510-8710>

Reçu le 10-11-2021 / Évalué le 26-11-2021 / Accepté le 05-12-2021

Résumé

Les fonds de pré-adhésion que la Commission européenne offre aux pays candidats ou candidats potentiels représentent une aide mutuelle pour les pays et pour l'UE. Cet article vise à analyser l'opportunité de ces fonds pour les pays candidats, en réalisant une comparaison entre l'Europe centrale et orientale et les Balkans occidentaux. L'étude commence par la présentation des fonds de pré-adhésion (étapes temporelles, dénominations, volets, budgets). Ensuite, on entreprend une comparaison entre les fonds gérés par la Roumanie - via le programme SAPARD et les Balkans occidentaux - via le programme IPARD. Les leçons tirées de l'expérience de la Roumanie peuvent être un outil extrêmement important pour l'adhésion des pays des Balkans occidentaux.

Mots-clés : fonds européens, Balkans occidentaux, Europe centrale et orientale, cadre financier pluriannuel

**Oportunitatea fondurilor de preaderare la UE. Comparații între Europa central-rasariteană și Balcanii de Vest.
Studiu de caz - lecții învățate din experiența României**

Rezumat

Fondurile de preaderare pe care Comisia Europeană le oferă țărilor candidate sau potențial candidate reprezintă un ajutor reciproc, atât pentru aceste țări cât și pentru UE. Articolul își propune să analizeze oportunitatea acestor fonduri pentru țările candidate, făcând o comparație între Europa Centrală și de Est și Balcanii de Vest. Studiul începe cu prezentarea fondurilor de preaderare (etape, denumiri, componente, bugete). Apoi, se face o comparație între fondurile gestionate de România - prin programul SAPARD - și Balcanii de Vest - prin programul IPARD.

Lecțiile învățate din experiența României pot fi un instrument extrem de important pentru aderarea țărilor din Balcanii de Vest.

Cuvinte-cheie: fonduri europene, Balcanii de Vest, Europa Centrală și de Est, cadrul financiar multianual

**The opportunity of pre-accession funds to the EU. Comparisons between Central and Eastern Europe and the Western Balkans.
Case study - lessons learned from the Romanian experience**

Abstract

The pre-accession funds that the European Commission offers to candidate or potential candidate countries is a mutual aid for countries and for the EU. This article aims to analyze the appropriateness of these funds for the candidate countries, by making a comparison between Central and Eastern Europe and the Western Balkans. The study begins with the presentation of pre-accession funds (time stages, denominations, components, budgets). Then, a comparison is made between the funds managed by Romania - via the SAPARD program - and the Western Balkans - via the IPARD program. The lessons learned from Romania's experience can be an extremely important tool for the accession of the Western Balkans.

Keywords: European funds, Western Balkans, Central and Eastern Europe, multiannual financial framework

Les fonds de pré-adhésion - étapes temporelles, dénominations, volets, budgets

Un projet réel politique, économique et social autour duquel les pays d'Europe se rassemblent est l'objectif général de la politique d'élargissement de l'Union européenne. Le dernier pays qui a adhéré à l'Union européenne a été la Croatie en 2013 (La Croatie devient le 28^e État membre de l'Union européenne, 2013), et le Royaume-Uni a été le premier pays qui a quitté l'Union en 2020 (Mise en œuvre de l'accord de retrait, 2021). Depuis huit ans, le processus d'élargissement est mis sur pause, bien que la Croatie ait donné un fort signal d'encouragement dans la région des Balkans occidentaux, montrant un exemple de bonne pratique.

L'élargissement stipule l'accomplissement des critères de Copenhague (Critères d'adhésion. Critères de Copenhague, 2021) - politiques, économiques et d'acquis communautaire - qui sont les fondements de l'Union. Ainsi, les pays qui désirent l'adhésion entreprennent des réformes dans ce sens, en s'alignant sur les valeurs promues par l'Union : respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, état de droit et respect des droits de l'homme, y compris ceux des minorités.

Pour accomplir les critères d'adhésion à l'UE, les pays candidats et les candidats potentiels bénéficient du soutien stratégique et financier de la part de la Commission européenne. Pour surveiller l'évolution de chaque pays, la Commission publie annuellement les *Rapports d'étape annuels* (Commission Staff Working Document, 2020), une synthèse de l'évolution/ régression de ces pays sur les critères de Copenhague. L'aide financière offerte reste une partie extrêmement importante pour la capacité de mettre en œuvre les réformes nécessaires.

Selon la Commission européenne, les fonds de préadhésion que l'UE offre sont un financement important en double sens : d'une part pour l'avenir de l'élargissement dans la région et de l'autre pour l'UE elle-même. Pour les bénéficiaires, les fonds représentent une aide pour la mise en œuvre des réformes politiques, sociales et économiques, les préparant aux droits et aux obligations de l'adhésion à l'UE. L'objectif de ces réformes serait d'offrir aux citoyens de meilleures conditions de vie et, en même temps, de permettre le développement de normes égales à celles dont on bénéficie en tant que citoyens de l'UE. Les fonds de préadhésion soutiennent également l'UE à atteindre ses propres buts en matière de développement économique durable, sécurité et défense, interconnexion économique, transport, environnement et changement climatique, modèle social européen, valeurs européennes et droits fondamentaux, une Europe plus forte au niveau international, voire un nouvel élan pour la démocratie européenne (La Commission européenne salue l'accord politique sur le nouvel instrument d'aide de pré-adhésion (IAP III) doté de 14,2 milliards d'euros, 2021).

En ce qui concerne l'élargissement vers les pays des Balkans occidentaux, ceux qui ont le statut des candidats sont : l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie. La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont des candidats potentiels.

Chacun de ces pays a exprimé le désir de faire partie de l'UE, en déposant sa candidature.

Dans le présent article, notre intérêt se focalise sur les pays candidats. Ainsi, le dépôt de la candidature pour la Macédoine du Nord a eu lieu en 2004, le Monténégro l'a entrepris en 2008, la Serbie en 2009 et l'Albanie en 2009 (European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations, 2021). Une autre démarche extrêmement importante a été la reconnaissance du statut de candidat officiel, un processus que les pays mentionnés ci-dessus ont accompli (EU enlargement, 2021).

La Commission européenne a offert et offre encore aux pays candidats et candidats potentiels une aide financière pour mener les réformes nécessaires.

Ainsi, nous pouvons distinguer deux étapes temporelles et structurelles que la Commission a mises en pratique :

a) 1998-2006

Le programme PHARE - aide pour le renforcement des institutions et le soutien à l'investissement dans les pays candidats (Règlement (CEE) n° 3906/89 du Conseil, 1989) ;

Instrument agricole de préadhésion SAPARD - soutien à l'agriculture et au développement rural durable dans les pays candidats (Règlement (CE) n° 1268/99 du Conseil, 1999) ;

Le programme ISPA - soutien pour infrastructures environnementales et de transport dans les pays candidats (Règlement du Conseil 1267/99, 1999) ;

Le programme CARDS - assistance communautaire aux pays de l'Europe du Sud-Est en vue de leur participation au processus de stabilisation et d'association à l'Union européenne (Council Regulation (EC) No 2666/2000, 2000).

b) 2007-present

Les quatre instruments ont été remplacés par un seul, avec un cadre juridique unitaire, connu dans la littérature de spécialité comme *instrument d'aide de préadhésion IAP*, (Règlement (CE) no 1085/2006, 2006). Le but de l'IAP est de soutenir les Balkans occidentaux dans leur préparation à l'adhésion et de faciliter la coopération régionale et transfrontalière.

L'IAP, comme il est mentionné dans le texte du Règlement du Conseil, est dédié à plusieurs politiques, remplaçant les instruments de la période 1998-2006. Les cinq volets sont :

- aide à la transition et renforcement des institutions;
- coopération transfrontalière ;
- développement régional;
- développement des ressources humaines;
- développement rural (Règlement (CE) no 1085/2006, 2006).

Le règlement fait une distinction claire entre les pays candidats et les pays candidats potentiel des Balkans occidentaux. Par conséquent, les pays candidats ont bénéficié de tous les cinq volets, tandis que les pays candidats potentiels ne sont éligibles que pour les deux premiers volets (How IPA works, 2021).

On retrouve une similarité entre les quatre premiers volets de l'IAP et le programme Phare, aussi bien qu'entre le cinquième élément de l'IAP et le programme SAPARD.

Ce nouvel instrument d'intégration a connu lui aussi, jusqu'à présent, trois étapes. Le budget pour chaque cadre financier pluriannuel a été différent, avec une augmentation significative lors de la troisième période de l'IPA :

- IPA I- 2007-2013, € 11 468 millions (Règlement (CE) n° 1085/2006, 2006) ;
- IPA II- 2014-2020, €11.699 milliards (Regulation (EU) No 231/2014 of the European Parliament and of the Council, 2014 ; IPA II : the EU's Instrument for Pre-accession Assistance 2014-2020, 2014) ;
- IPA III- 2021-2027- € 14.162 milliards (Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the Instrument for Pre-accession Assistance IPA III, 2018 ; European Commission welcomes political agreement on new €14.2 billion Pre-Accession Assistance Instrument IPA III, 2021) ;

Démocratie et gouvernance, état de droit et droits fondamentaux, environnement, action climatique et énergie, transport, compétitivité, innovation, agricole et développement rural, éducation, emploi et politiques sociales - voilà les secteurs prioritaires pour le financement pendant la période 2014-2020. Ainsi, l'allocation budgétaire a été de 269.2 millions euros (Montenegro on its European path, 2021) pour le Monténégro, 758 millions (Albania on its European path, 2021) pour l'Albanie, 633 millions (North Macedonia on its European path, 2021) pour la Macédoine du Nord et 1.4 milliards (Serbia on its European path, 2021) pour la Serbie.

IPARD vs SAPARD. Leçons tirées de l'expérience de la Roumanie

Une partie significative de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) est destinée à IPARD, qui est l'instrument de préadhésion pour le développement rural. Il vise à soutenir les réformes entreprises dans les pays qui se préparent pour adhérer à l'UE, en particulier dans les zones rurales et le secteur agroalimentaire (Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural, 2020). IPARD est l'équivalent du programme SAPARD, qui a soutenu le développement agricole et rural dans les pays candidats des anciens États communistes de l'Europe centrale et du Sud-Est (Former assistance, 2007). Tous les programmes et projets antérieurs à 2007 (l'année de l'adhésion de la Roumanie à l'UE) sont maintenant accomplis.

Les deux grands objectifs de l'IPARD représentent une aide financière et technique qui vise à :

- renforcer la durabilité des secteurs agricoles et des zones rurales;
- aligner les États sur la politique agricole commune de l'UE (Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural, 2020).

Pour la période 2014-2020, l'IPARD a disposé d'un budget indicatif de 1,1 milliard d'euros provenant du budget de l'UE, destiné aux pays candidats. Comme c'est généralement le cas avec les financements européens, cette fois aussi chaque pays contribue au moyen d'un financement public national (les bénéficiaires devraient également financer une partie du projet, c'est-à-dire en assurer le co-financement).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Albanie	0	0	13	14	12	16	16	71
Monténégro	0	5	5	6	7	8	8	39
Macédoine du Nord	5	5	5	6	10	14	15	60
Serbie	0	15	20	25	30	40	45	175

Tableau 1. Budget indicatif de l'IPARD initialement prévu en 2014 (en millions d'euros)
(Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural, 2020)

Dans les tableaux ci-dessous, faits sur la base du tableau antérieur, nous pouvons voir le budget indicatif IPARD pour chaque pays candidat pendant la période 2014-2020.

Année	Allocation
2014	0%
2015	0%
2016	18%
2017	20%
2018	17%
2019	22%
2020	23%

Tableau 2. IPARD en Albanie

Année	Allocation
2014	0%
2015	13%
2016	13%
2017	15%
2018	18%
2019	20%
2020	21%

Tableau 3. IPARD au Monténégro

Année	Allocation
2014	9%
2015	8%
2016	8%
2017	10%
2018	17%
2019	23%
2020	25%

Tableau 4. IPARD en Macédoine du Nord

Année	Allocation
2014	0%
2015	9%
2016	11%
2017	14%
2018	17%
2019	23%
2020	26%

Tableau 5. IPARD en Serbie

Les programmes IPARD sont disponibles à travers neuf mesures au niveau européen, dont on mentionne les suivants :

- Mesure 1 - « Investissements dans les actifs matériels des exploitations agricoles » : aide les exploitations agricoles à investir dans des bâtiments ou des technologies ;
- Mesure 3 - « Investissements dans des actifs matériels relatifs à la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche » : concerne des projets entrepris par des entreprises agroalimentaires pour respecter les normes de l'UE en matière de sécurité et d'environnement ;
- Mesure 4 - « Agroenvironnement-climat et agriculture biologique » ;
- Mesure 5 - « Mise en œuvre de stratégies de développement local - Approche LEADER » : finance des groupes d'action locale qui mettent en œuvre des stratégies de développement ascendantes ;
- Mesure 7 - « Diversification agricole et développement des entreprises » : concerne les entreprises rurales et les familles d'agriculteurs souhaitant développer des activités non agricoles ;
- Mesure 9 - « Assistance technique » : soutient la formation, les analyses, le suivi des programmes, le renforcement des capacités et la préparation de groupes d'action locale (Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural, 2020).

Suivant une procédure similaire au cas des fonds européens, chaque pays présente ses programmes à la Commission européenne, qui décide s'ils peuvent être approuvés. Après l'approbation, les programmes sont gérés par les institutions nationales et les agences IPARD. Ces établissements deviennent des intermédiaires dans le processus d'accès aux fonds pour les demandeurs au niveau national. L'implication des autorités à ce niveau les renforce et augmente le niveau de gouvernance dans les actions du développement rural.

Selon les spécificités de chaque pays, les mesures de financement suivantes sont disponibles au niveau des candidats des Balkans occidentaux (Demander un financement au titre de l'instrument de préadhésion de l'UE pour le développement rural, 2021) :

L'Albanie

- Mesure 1 : « Investissements dans les actifs matériels des exploitations agricoles » ;
- Mesure 3 : « Investissements dans des actifs matériels relatifs à la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche » ;
- Mesure 7 : « Diversification agricole et développement des entreprises ».

Le Monténégro

- Mesure 1 : « Investissements dans les actifs matériels des exploitations agricoles » ;
- Mesure 3 : « Investissements dans des actifs matériels relatifs à la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche ».

La Macédoine du Nord

- Mesure 1 : « Investissements dans les actifs matériels des exploitations agricoles » ;
- Mesure 3 : « Investissements dans des actifs matériels relatifs à la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche » ;
- Mesure 7 : « Diversification agricole et développement des entreprises » ;
- Mesure 9 : « Assistance technique ».

La Serbie

- Mesure 1 : « Investissements dans les actifs matériels des exploitations agricoles » ;
- Mesure 3 : « Investissements dans des actifs matériels relatifs à la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche ».

Nous constatons que seulement deux des mesures sont communes aux quatre États, à savoir la mesure 1 et la mesure 3. La mesure 7 est partagée par l'Albanie et la Macédoine du Nord, cette dernière ayant une mesure de plus face aux autres États, i.e. la mesure 9.

Le 2 février 2001, la Roumanie a signé l'Accord de Financement Pluriannuel (Accord de Financement Pluriannuel du 2 février 2001 entre le gouvernement de la Roumanie et la Commission des Communautés européennes, 2021) entre le gouvernement roumain et la Commission des Communautés européennes. Afin d'accéder aux fonds disponibles via SAPARD, la Roumanie a approuvé un plan pour l'agriculture et le développement rural et l'a présenté en tant que programme unitaire à la Commission pour approbation. Cette dernière l'a approuvé en décembre 2000 (Accord de Financement Pluriannuel du 2 février 2001 entre le gouvernement de la Roumanie et la Commission des Communautés européennes, 2021).

Les bénéficiaires du programme SAPARD ont pu utiliser jusqu'à 2 000 000 d'euros en tant que fonds non remboursables, à condition qu'ils contribuent à la réalisation de leurs projets à hauteur de 50 % de la valeur totale de l'investissement (SAPARD - Présentation, 2021). Cependant, dans le cas des projets d'utilité publique qui n'ont pas généré de profit (modernisation des infrastructures rurales, routes forestières

ou application de méthodes agricoles pour l'agriculture biologique), le programme SAPARD a entièrement couvert la valeur des investissements.

Grâce au programme SAPARD, plusieurs mesures ont été disponibles en Roumanie. Considérées par les autorités pertinentes comme priorités du développement rural, celles-ci sont (Rapport final sur la mise en œuvre du Programme SAPARD en Roumanie, 2011) :

- Mesure 1.1 « Améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles et piscicoles » ;
- Mesure 1.2 « Améliorer les structures pour réaliser le contrôle qualité des produits vétérinaires et phytosanitaires, pour la qualité des aliments et pour la protection du consommateur » ;
- Mesure 2.1 « Développement et amélioration des infrastructures rurales » ;
- Mesure 3.1 « Investissements dans les exploitations agricoles » ;
- Mesure 3.2 « Création de groupements de producteurs » ;
- Mesure 3.3 « Méthodes de production agricole conçues pour protéger l'environnement et maintenir le paysage rural » ;
- Mesure 3.4 « Développement et diversification des activités économiques génératrices d'opérations multiples et de revenus alternatifs » ;
- Mesure 3.5 « Foresterie » ;
- Mesure 4.1 « Améliorer la formation professionnelle » ;
- Mesure 4.2 « Assistance technique ».

Le 31 juillet 2007 a été la date jusqu'à laquelle la Roumanie a signé des contrats avec les bénéficiaires du programme SAPARD, et le montant total contracté s'est élevé à 1.131.853.787,75 euros, relatifs à un nombre de 4.746 contrats signés. Le 31 décembre 2009, la valeur totale contractée était de 1.023.409.304,60 euros, pour un nombre de 4.451 projets, en baisse de 9,58 % par rapport à la valeur contractée et de 6,22 % par rapport au nombre de projets approuvés, en raison de l'arrêt de certains d'entre eux (Rapport final sur la mise en œuvre du Programme SAPARD en Roumanie, 2011).

Même si dans le cas de la Roumanie plusieurs mesures étaient disponibles, celles-ci étant plus spécifiques, nous identifions des priorités similaires dans le cas des mesures proposées pour les pays des Balkans occidentaux telles que la priorisation des investissements dans les exploitations agricoles et les biens matériels - communes aux quatre pays candidats. À celles-ci s'ajoute un objectif d'investissement commun pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles et piscicoles. Dans le cas de la Macédoine du Nord, pour laquelle plusieurs mesures sont disponibles, il y a aussi la possibilité d'accéder aux fonds

pour la diversification agricole et le développement des entreprises, aussi bien que pour l'assistance technique.

Par conséquent, tenant compte de ces similitudes dans le cas des mesures de financement disponibles, nous pouvons considérer comme exemple le processus d'accès aux fonds de pré-adhésion entrepris par les pays d'Europe centrale et orientale, en particulier le cas de la Roumanie qui a eu un degré d'absorption des fonds SAPARD de plus de 90 %.

En guise de conclusion

L'Union européenne est le plus grand fournisseur d'aide financière aux pays des Balkans occidentaux.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne et la perspective d'y accéder pour les pays des Balkans occidentaux, soutenu par des fonds de préadhésion, a facilité la création d'institutions démocratiques stables en Europe, le renforcement des institutions fonctionnelles existantes, la promotion de la mobilité et la responsabilisation des citoyens, la mise en place d'économies de marché stables et le progrès des normes sociales et juridiques.

La Roumanie a fait des progrès remarquables en matière d'accès aux fonds SAPARD et a le devoir de partager cette expérience avec les nouveaux candidats des Balkans occidentaux. La Roumanie a réussi à accéder à 90% de ces fonds (plus d'un milliard d'euros). Ce fut une absorption spectaculaire, étant le seul pays de l'UE qui a réussi à atteindre ce taux d'absorption pendant la période de pré-adhésion. La plus grande réalisation du projet SAPARD en Roumanie se compose de ses 4 451 projets, qui, en raison des normes européennes imposées par les procédures, ont apporté de grands avantages à l'environnement rural roumain, tout en augmentant la qualité des infrastructures, la croissance économique des régions (unités de transformation de produits agricoles, agrotourisme etc.) et surtout la qualité de vie.

L'un des aspects les plus importants à prendre en compte pour accroître le degré d'absorption est l'élaboration d'un mécanisme financier efficace. Il doit être rédigé aussi clairement que possible, en respectant les principes de financement de l'UE et en assurant un flux de fonds rapide. De cette façon, les fonds arrivent lorsque les bénéficiaires en ont besoin et en même temps une corrélation étroite est créée avec le niveau de réalisation des indicateurs. En même temps, l'importance du cadre juridique dans l'élaboration de l'ensemble de la documentation ne doit pas être négligée.

Une autre étape importante est liée à la couverture médiatique des informations sur le développement et la mise en œuvre des projets qui pourraient être financés. Plus l'information est transmise tôt, plus le niveau d'intérêt est élevé et, ensuite, le degré d'absorption est augmenté. À cet égard, la Roumanie a rencontré des difficultés, et les pays des Balkans occidentaux peuvent tirer des leçons de cette expérience.

Pour que tous ces aspects soient mis en œuvre et fonctionnent efficacement, un ministère des fonds européens doit être créé, avec des sous-unités et une agence, avec une structure agréée par l'UE et comprenant l'assistance technique, l'audit, le service d'acquisitions publiques, le suivi des indicateurs, un service de contrôle etc.

Mais aucune structure, quelque bien organisée qu'elle soit, ne peut fonctionner sans ressources humaines. Il faut donc y avoir l'implication des meilleurs spécialistes, qui doivent être en nombre suffisant en fonction de la charge de travail, mais aussi soutenus et motivés financièrement pour performer.

À cet égard, en raison du manque de spécialistes, les universités roumaines ont développé des programmes d'études avec un profil dans la gestion des programmes et des fonds non remboursables.

Bibliographie

Accord de Financement Pluriannuel du 2 février 2001 entre le gouvernement de la Roumanie et la Commission des Communautés européennes. [En ligne] : https://portal.afir.info/informatii_generale_sapard_prezentare_acordul_multianual_de_finantare_mafa [consulté le 16 septembre 2021].

Agence de Financement des Investissements Ruraux - Roumanie, *SAPARD - Présentation*. [En ligne] : https://portal.afir.info/informatii_generale_sapard_prezentare [consulté le 16 septembre 2021].

Commission européenne, *Albania on its European path*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2021-09/near_factograph_albania_0.pdf [consulté le 17 septembre 2021].

Commission européenne, *Commission Staff Working Document*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2020-10/serbia_report_2020.pdf [consulté le 13 septembre 2021].

Commission européenne, *Demander un financement au titre de l'instrument de préadhésion de l'UE pour le développement rural (IPARD)* [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/international-cooperation/enlargement/pre-accession-assistance/apply-funding_fr [consulté le 15 septembre 2021].

Commission européenne, *EU enlargement*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/policies/eu-enlargement_en [consulté le 14 septembre 2021].

Commission européenne, *European Commission welcomes political agreement on new €14.2 billion Pre-Accession Assistance Instrument (IPA III)* [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_2810, consulté le 17 septembre 2021.

Commission européenne, *La Commission européenne salue l'accord politique sur le nouvel instrument d'aide de préadhésion (IAP III) doté de 14,2 milliards d'euros*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2810, consulté le 13 septembre 2021.

Commission européenne, *European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/countries_en, consulté le 13 septembre 2021.

Commission européenne, *Former assistance*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance/former-assistance_fr, consulté le 13 septembre 2021.

Commission européenne, *How IPA works*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/ipa/how/ [consulté le 16 septembre 2021].

Commission européenne, *La Croatie devient le 28e État membre de l'Union européenne*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_13_625 [consulté le 13 septembre 2021].

Commission européenne, *Mise en œuvre de l'accord de retrait* [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/strategy/relations-non-eu-countries/relations-united-kingdom/eu-uk-withdrawal-agreement/implementing-withdrawal-agreement_fr [consulté le 13 septembre 2021].

Commission européenne, *Montenegro on its European path*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2021-09/near_factograph_montenegro_0.pdf [consulté le 17 septembre 2021].

Commission européenne, *North Macedonia on its European path*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2021-09/near_factograph_north_macedonia_1.pdf [consulté le 17 septembre 2021].

Commission européenne, *Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/international-cooperation/enlargement/pre-accession-assistance/overview_fr [consulté le 13 septembre 2021].

Commission européenne, *Présentation de l'instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/international-cooperation/enlargement/pre-accession-assistance/overview_fr [consulté le 13 septembre 2021].

Commission européenne, *Regulation (EU) No 231/2014 of the European Parliament and of the Council of 11 March 2014 establishing an Instrument for Pre-accession Assistance (IPA II)*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2016-12/231-2014_ipa-2-reg.pdf [consulté le 16 septembre 2021].

Commission européenne, *Serbia on its European path*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/system/files/2021-09/near_factograph_serbia_0.pdf [consulté le 17 septembre 2021].

Council Regulation (EC) No 2666/2000 of 5 December 2000 on assistance for Albania, Bosnia and Herzegovina, Croatia, the Federal Republic of Yugoslavia and the Former Yugoslav Republic of Macedonia, repealing Regulation (EC) No 1628/96 and amending Regulations (EEC) No 3906/89 and (EEC) No 1360/90 and Decisions 97/256/EC and 1999/311/EC. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:r18002> [consulté le 15 septembre 2021].

Eur-Lex, *Critères d'adhésion (Critères de Copenhague)*. [En ligne] : https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhagen.html?locale=fr [consulté le 13 septembre 2021].

Eur-Lex, *IPA II: the EU's Instrument for Pre-accession Assistance 2014-2020*. [En ligne] : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:2603_2 [consulté le 16 septembre 2021].

Eur-Lex, *Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the Instrument for Pre-accession Assistance (IPA III)*. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2018%3A465%3AFIN> [consulté le 17 septembre 2021].

Eur-Lex, Règlement (CE) N o 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP). [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32006R1085&from=ro> [consulté le 16 septembre 2021].

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Autorité de Gestion du Programme SAPARD, *Rapport final sur la mise en oeuvre du Programme SAPARD en Roumanie*, 2011, p. 18.

Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32006R1085&from=ro> [consulté le 15 septembre 2021].

Règlement (CE) n° 1268/99 du Conseil, du 21 juin 1999. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=legisum:l60023> [consulté le 14 septembre 2021].

Règlement (CEE) n° 3906/89 du Conseil, du 18 décembre 1989. [En ligne] : http://publications.europa.eu/resource/cellar/d661f78e-88c6-465e-83ef-92b4e335121f.0007.02/DOC_2 [consulté le 14 septembre 2021].

Règlement du Conseil 1267/99. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A31999R1267> [consulté le 14 septembre 2021].

Remerciements : Ce travail a été soutenu par le projet « Transfert du modèle d'intégration européenne depuis l'Europe centrale-orientale vers les Balkans occidentaux » : PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608, Projets de recherche exploratoire - PN-II-P4-ID-PCE-2020-2, Section 2, UEFISCDI.

L'article a été rédigé dans son intégralité par les deux auteures dans la même proportion.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Synergies Roumanie n° 16 - 2021 p. 145-154

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et les mutations de l'exportation culturelle: le cas particulier de la présence de la littérature roumaine en France

Marius Popa

Département de langues et littératures romanes,
Université Babeş-Bolyai, Roumanie
marius.popa@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0001-9939-4959>

Reçu le 15-11-2021 / Évalué le 30-11-2021 / Accepté le 15-12-2021

Résumé

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne a considérablement facilité l'exportation culturelle, par le simple fait qu'elle offrait à un pays qui avait traversé une transition difficile les leviers institutionnels censés l'aider à accroître sa visibilité dans les milieux occidentaux. Ainsi, après 2007, une série d'auteurs roumains de différentes générations parviennent à gagner une plus grande visibilité dans le monde français, non seulement grâce à des traductions de qualité de leurs volumes, mais aussi grâce à la possibilité de participer à des événements culturels ou d'obtenir des bourses de création en France. Notre article vise à répertorier quelques-uns des noms les plus représentatifs qui ont exporté leur littérature vers l'Hexagone entre 2007-2021, avec un accent particulier sur les générations littéraires auxquelles ils appartiennent et la reconnaissance officielle qu'ils reçoivent de la France.

Mots-clés : adhésion, littérature roumaine, public français, exportation culturelle, traduction

Aderarea României la Uniunea Europeană și mutațiile exportului cultural: cazul particular al prezenței literaturii române în Franța

Rezumat

Aderarea României la Uniunea Europeană a facilitat considerabil exportul cultural, prin simplul fapt că a oferit unei țări care trecuse printr-o tranziție dificilă pârgurile instituționale menite să o ajute să își sporească vizibilitatea în mediile occidentale. Astfel, după 2007, o serie de autori români din diferite generații reușesc să câștige o mai mare vizibilitate în lumea franceză, nu numai prin intermediul traducerilor de calitate ale propriilor volume, ci și datorită posibilității de a participa la evenimente culturale sau de a obține burse de creație în Franța. Articolul de față își propune să repertorieze unele dintre cele mai reprezentative nume care și-au exportat propria literatură în Franța în perioada 2007-2021, cu un accent particular pe generațiile literare cărora le aparțin și pe recunoașterea oficială de care au beneficiat din partea Franței.

Cuvinte-cheie: aderare, literatură română, public francez, export cultural, traducere

Romania's accession to the European Union and the mutations of cultural export: the particular case of the presence of Romanian literature in France

Abstract

Romania's accession to the European Union considerably facilitated cultural exports, by the simple fact that it offered a country that had gone through a difficult transition the institutional levers meant to help it increase its visibility in Western environments. Thus, after 2007, a series of Romanian authors from different generations manage to gain greater visibility in the French world, not only through quality translations of their own volumes, but also due to the possibility to participate in cultural events or to obtain creative scholarships in France. This article aims to list some of the most representative names that exported their own literature to France in 2007-2021, with a particular focus on the literary generations to which they belong and on the official recognition they have received from France.

Keywords: accession, Romanian literature, French public, cultural export, translation

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne en 2007 a non seulement entraîné toute une série de changements socio-politiques dans la dynamique d'une nation qui avait fait face, pendant plus d'une décennie et demie, à une transition difficile du communisme à la démocratie et au capitalisme, mais elle a inévitablement eu un rôle positif dans la réception occidentale de la culture roumaine. Des décennies de totalitarisme avaient largement empêché une authentique « insertion » des produits culturels locaux dans le « monde libre », et les quinze premières années après la Révolution de décembre 1989 - largement entravées par la nécessité de réinventer les leviers institutionnels du pays - se sont avérées assez perdantes du point de vue de la tentative d'exporter et de rendre la culture nationale visible dans les cercles occidentaux. Cependant, le moment de l'adhésion marque le début d'une meilleure évolution de la connexion de cette culture périphérique à l'Occident : dans le cas particulier de la littérature, comme l'observe Mihai Iovănel, dans son histoire récente, on commence à mettre en discussion

le lien effectif de la littérature roumaine avec l'espace/le trafic européen, d'autant plus que Bruxelles alloue, à travers divers programmes, des ressources au débat sur « l'identité européenne ». Entre 2004 et 2007, mais aussi plus tard, il y a de nombreux débats concernant la « marque pays » - la synthèse des qualités à travers lesquelles la Roumanie se serait présentée dans le plan global sous l'angle le plus favorable. C'est un moment extrêmement favorable pour les cultures périphériques comme la Roumanie, non pas dans le sens où les rapports de forces entre cultures dominantes et marginales se seraient décomposés et recomposés sur une horizontale démocratique dans le sens où les différences

structurelles entre périphéries et centres deviennent dysfonctionnelles, mais en ce que les périphéries sont affectées à la fois de ressources et d'un intérêt plus ou moins simulé (Iovănel, 2021 : 654).

La Roumanie commence donc à avoir, avec le passage d'un tel seuil historique, des mécanismes officiels et fonctionnels qui lui permettent non seulement une meilleure connexion à l'offre culturelle de l'Occident (à travers un accès de plus en plus facile à la bibliographie, aux stages, aux salons du livre etc.), mais aussi la chance d'attirer l'attention du public occidental, même si de tels desiderata présupposent un itinéraire, long dans le temps, d'intégration et d'adaptation aux récepteurs cibles.

La situation particulière de la France et la manière dont la fiction roumaine a été reçue dans l'Hexagone après 2007 n'échappent pas à ce principe : au-delà de l'existence d'une histoire de « collaboration » culturelle entre les deux pays, que nous présenterons dans les lignes suivantes, les écrivains roumains contemporains qui ont été traduits en France et qui ont commencé à gagner en notoriété auprès des lecteurs sont encore dans un processus complexe de prise de visibilité sur un marché du livre étranger dominé, pour l'essentiel, par la vogue anglo-saxonne et les écrivains de différentes parties du monde qui ont déjà atteint une certaine notoriété internationale.

Littérature roumaine en France - préliminaires. Traductions

La « collaboration » culturelle entre la France et la Roumanie a des racines profondes dans le temps (Popa, 2020 : 15-23). Non seulement la modernité roumaine s'est fondée, depuis le XIX^e siècle, sur le modèle français, à une époque où elle abandonnait les références culturelles orientales au profit d'une vision pro-occidentale, au moment où Paris était la capitale culturelle du monde, mais toute l'évolution esthétique de cet espace, au moins jusqu'aux années 70 du siècle dernier, a été placée sous le signe d'une filiation française qui a beaucoup facilité, dans les premières décennies après 1900, l'« exportation » de quelques écrivains roumains qui sont devenus des noms canoniques de la littérature de l'Hexagone. Il suffirait de mentionner, en ce sens, la série des auteurs roumains d'avant-garde qui, dans les années 20-30, se sont installés en France et ont bénéficié d'une célébrité extraordinaire pour les écrivains de la « périphérie orientale » : Tristan Tzara (fondateur du dadaïsme), Benjamin Fondane, Ilarie Voronca etc. Cependant, l'apogée a été atteint par le célèbre trio Ionesco-Cioran-Eliade, des Roumains devenus des noms incontournables de la culture française au siècle dernier, qui ont acquis une notoriété française et mondiale inégalée par les autres Roumains

à ce jour. Dans l'après-guerre, la France a aussi représenté le refuge de nombreux intellectuels roumains qui avaient fui un pays communiste en quête de liberté, comme Paul Goma, Dumitru Tsepeneag ou Virgil Tănase, pour n'en citer que quelques-uns, permettant des formes de la dissidence et une dynamique esthétique sans restriction « en dehors » d'une nation idéologiquement confisquée.

Après la Révolution de décembre 1989, les écrivains roumains étaient libres de « s'exporter » vers l'espace français, mais, comme nous l'avons mentionné plus tôt, il leur a fallu plus d'une décennie pour disposer d'un solide levier institutionnel leur permettant de faire en sorte que leur propre littérature soit de plus en plus visible pour le public occidental. Seule l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne a permis une perméabilité plus accentuée de l'Occident aux dynamiques culturelles de la Roumanie, qui - même ainsi - est encore en plein processus de cristallisation. Malgré la chance de certains écrivains roumains, comme Mircea Cărtărescu, de jouir d'une notoriété croissante au cours de la dernière décennie, la littérature roumaine est encore assez méconnue des lecteurs français. Mais les raisons ne sont pas seulement liées à la condition « marginale », est-européenne, de la culture roumaine, qui s'est longtemps trouvée dans un retard historiquement explicable, mais aussi à une préférence générale du public occidental pour la vogue anglo-saxonne (qui - sans attribuer aucune connotation péjorative au phénomène - a réussi à se mondialiser au cours des dernières décennies), plaçant un peu « au second plan » tout un ensemble d'écrivains d'autres espaces culturels (à de notables exceptions, bien sûr), qui s'affirment, peut-être, avec une plus grande difficulté dans un tel contexte.

Et pourtant, la Roumanie est sur la bonne voie. Malgré les « petits pas » avec lesquels elle s'achemine vers l'accomplissement de son propre projet d'acquérir une visibilité culturelle internationale, son intégration dans le parcours européen s'est accompagnée d'une série d'événements heureux en ce sens : pas par hasard, par exemple, en 2012, la littérature roumaine a été l'invitée d'honneur du Salon International du Livre de Paris, à l'occasion duquel 27 écrivains roumains ont été officiellement invités à être présentés au public français. Bien sûr, dans toute cette évolution bénéfique et prolifique de la dernière décennie et demie, les traducteurs ont également eu une contribution décisive : Marie-France Ionesco, qui a poursuivi, même après 2007, la longue série de traductions commencée dans les années 70 (elle a traduit, par exemple, Gabriel Liiceanu) ; Laure Hinckel (traductrice de Mircea Cărtărescu, Ștefan Agopian, Lucian Dan Teodorovici, Dan Lungu, Savatie Baștovoï etc.) ; Odile Serre (qui non seulement est revenue, après 2007, à un auteur canonique comme Benjamin Fondane, mais est aussi la traductrice de Norman Manea) ; Nicolas Cavaillès (lancé en 2008 dans un projet prolifique de traductions

de textes signés par Matéi Vişniec, Dumitru Tsepeneag, Gabriela Adameşteanu, Mircea Cărtărescu, Ileana Mălăncioiu, Laura T. Ilea, Constantin Acosmei etc.) etc. La liste est bien sûr beaucoup plus longue et nous ne pouvons que nous limiter à quelques exemples concluants à cet égard. Ce qui est certain, c'est que ces traducteurs professionnels de la littérature roumaine ont l'une des contributions les plus significatives à l'augmentation de la réceptivité à la littérature roumaine du public français. Etant de langue maternelle française, ils ont eu un rôle déterminant dans l'adaptation linguistique de certaines œuvres en accord avec l'horizon d'attente du public de l'Hexagone : excellents connaisseurs de deux codes culturels aux nombreuses similitudes, mais aussi différences, ils restent des acteurs pertinents - peut-être les plus importants - dans toute tentative d'« exporter » la littérature roumaine dans la langue de Molière.

Paradigmes générationnels

Les auteurs publiés en France après l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne appartiennent aux générations les plus diverses ; on a parfois tenté de récupérer les écrivains canoniques, qui méritent d'être revisités par les lecteurs français contemporains. La plupart du temps, cependant, il s'agit d'auteurs encore actifs sur le plan littéraire, appartenant à des directions esthétiques distinctes, qui ont eu des destins biographiques particuliers (des écrivains qui sont restés dans l'espace roumain et tentent de s'affirmer à l'étranger, comme c'est le cas de Florina Ilis, Dan Lungu ou Mircea Cărtărescu, à des auteurs installés en France et portant l'étiquette d'écrivains franco-roumains - le cas du dramaturge Matéi Vişniec - ou à des auteurs comme Norman Manea, vivant à l'étranger et jouissant d'une certaine notoriété internationale). Nous avons donc considéré que le critère générationnel reste le plus efficace pour répertorier le vaste éventail d'écrivains roumains dont les œuvres ont été publiées en France après 2007, en portant une attention particulière aux figures qui se sont le plus « insérées » dans la conscience du public français et qui ont également été légitimées par l'obtention de prix importants.

Nos repères chronologiques remontent ainsi au XIX^e siècle en Roumanie, d'où sont (ré)édités des auteurs hyper-canoniques de l'Époque des grands classiques, comme Mihai Eminescu (avec une sélection de poèmes publiés en 2015 chez Non Lieu, traduits par Jean-Louis Courriol) ou I.L. Caragiale (*L'effroyable suicide de la rue de la Fidélité*, publié en 2012 aux éditions Héros-Limite, reprise de la traduction réalisée en 1962 sous la coordination de Simone Roland et Valentin Lipatti). Cependant, l'accent est mis dans cette « niche » canonique sur la restitution des écrivains de l'entre-deux-guerres, à partir d'un poète traditionaliste comme Ion Pillat (*Le bouclier de Minerve*, 2016, trad. par Gabrielle Danoux et

Muriel Beauchamp) et jusqu'à des prosateurs comme Liviu Rebreanu (*Adam et Eve*, trad. et publié chez Cambourakis, en 2015, par Jean-Louis Courriol), Max Blecher (*Cœurs cicatrisés*, 2014, trad. par Gabrielle Danoux) ou Anton Holban (*Le collectionneur de sons*, 2015, trad. par Gabrielle Danoux). La liste des références est beaucoup plus large et l'espace limité d'un article nous permet seulement de nous limiter à citer quelques exemples évocateurs ; le fait est que, grâce aux efforts d'admirables traducteurs tels que Jean-Louis Courriol et Gabrielle Danoux, il a été possible d'exporter une bonne partie de la littérature canonique roumaine, souvent des ouvrages de référence qui ont eu la chance de devenir accessibles pour la première fois, ces dernières années, au public français.

Bien entendu, les auteurs roumains qui ont émigré en France et qui ont été assimilés par la culture d'adoption ont eux aussi partie de généreuses (re)publications. Il suffit de rappeler les représentants les plus célèbres de ce qu'on appelle, dans la littérature roumaine, la Génération 27 (Mircea Eliade, Eugène Ionesco et Emil Cioran, qui, par la force des choses, profitent d'un grand nombre de rééditions dans l'Hexagone). Si l'on veut opérer la transition chronologique de l'entre-deux-guerres à l'après-guerre, on peut retenir le nom d'un autre écrivain roumain qui écrivait également en français et dont la biographie est liée, en partie, à la France : le roman *Incognito* de Petru Dumitriu a été réédité, par exemple, en 2007 (paru pour la première fois, en 1962, aux Éditions du Seuil à Paris). Fait intéressant, avec la Génération 60, nous avons des auteurs qui sont devenus, à leur tour, des « écrivains canoniques » - certains d'entre eux sont toujours actifs dans le domaine littéraire - et dont la littérature a non seulement continué à être traduite dans la période post-adhésion, mais elle a également bénéficié, dans certains cas, d'une reconnaissance officielle de la part de la France. Parmi les noms les plus importants appartenant à cette génération figurent, entre autres, Ana Blandiana (avec un volume de prose publié en 2013, *Les saisons*, et un volume de poésie, *Ma patrie A4*, publié en 2018, tous deux traduits par Muriel Jollis-Dimitriu), Dumitru Tsepeneag (*Le camion bulgare : Chantier à ciel ouvert*, 2011, trad. par Nicolas Cavaillès ; *Un Roumain à Paris*, 2021, trad. par Virgil Tănase) ou Gabriela Adameşteanu (publiée chez Gallimard - *Vienne le jour*, 2009, trad. par Marily Le Nir ; *Une matinée perdue*, 2013, trad. par Alain Paruit ; *Situation provisoire*, 2013, trad. par Nicolas Cavaillès -, auxquels s'ajoute, en 2019, le recueil *Les années romantiques*, chez No Place, trad. Nicolas Cavaillès). On portera une attention particulière à la figure de Norman Manea, un écrivain appartenant à une « deuxième vague » de la Génération 60, établi en 1988 aux États-Unis et qui a eu une reconnaissance particulière dans le monde littéraire français. Avec plusieurs volumes traduits après 2007 (*L'enveloppe noire*, 2009, trad. Marily Le Nir ; *Les clowns : Le dictateur et l'artiste*, 2009,

trad. Marily Le Nir et Odile Serre ; *La cinquième impossibilité*, 2013, trad. Marily Le Nir et Odile Serre ; *Le retour du hooligan*, avec une première édition en 2006, réédité en 2007 et 2021, trad. Nicolas Véron et Odile Serre etc.), l'auteur bénéficie d'une visibilité croissante après avoir obtenu, en 2006, le Prix Médicis étranger, ce qui fait de lui un auteur de presse privilégié à cette époque et un nom de plus en plus fréquenté par le public français.

La Génération 80 est peut-être la génération qui a su le mieux s'imposer dans l'espace culturel français. Des auteurs importants comme Ion Mureșan (*Le livre alcool*, 2020, trad. par Pierre Beaume-Mitu) ou Magda Cârneci (avec un volume de poèmes publié en 2013, *Chaosmos*, trad. par Linda Maria Baros, et un recueil de prose, publié en 2018, *FEM*, trad. par Florica Courriol) sont présents sur le marché français du livre à travers des traductions. Le nom le plus représentatif de la génération - et qui a peut-être réussi à s'imposer le mieux, jusqu'à présent, dans la conscience des lecteurs français - reste Mircea Cărtărescu. L'un des auteurs les plus importants de la littérature roumaine d'après-guerre, Cărtărescu a bénéficié d'une attention progressive du public français et des exégètes, grâce notamment à ses volumes en prose (*Orbitor*, 2002, trad. Alain Paruit; *Pourquoi nous aimons les femmes*, 2008, trad. Laure Hinckel; *L'Aile tatouée*, 2009, trad. Laure Hinckel; *Melancolia*, 2021, trad. Laure Hinckel) et, surtout, au roman *Solenoïde* (paru en 2015 en Roumanie et publié en français en 2019, trad. Laure Hinckel), qui a connu un certain succès auprès des lecteurs et a fait l'objet de quelques chroniques extrêmement élogieuses (Jacob, 2021) ; une édition de l'émission *Mauvais genres*, diffusée par Radio France Culture le 21 septembre 2019, a également été consacrée à ce livre. D'ailleurs, en 2019, le roman a valu à Cărtărescu le Prix du roman européen du magazine « Transfuge ». Il faut aussi mentionner, sans aucun doute, le nom d'Herta Muller, lauréate du prix Nobel de littérature en 2009, qui, bien qu'allemande d'origine roumaine, a vécu en Roumanie jusqu'en 1987, et sa littérature est profondément imprégnée par l'image de la période communiste qu'elle a expérimentée dans l'espace roumain. Matéi Vișniec, « l'écrivain atypique des années 80 », comme l'appelle Bogdan Crețu dans une monographie qu'il lui consacre en 2005, est en effet un poète et dramaturge au statut particulier, établi, depuis 1987, à Paris et avec une part importante de ses œuvres en français (après 2007, il publie des livres tels que *Jeanne et le feu*, 2009 ; *Le cabaret des mots*, 2014 ; *Migraaants*, 2016 ; *Pourquoi Hécube*, 2018 ; *Du paillason considéré du point de vue hedgehogs*, 2020 etc). Ecrivain prolifique et reconnu en France, Matéi Vișniec a également remporté le Prix Européen de la SACD en 2009.

Parmi les écrivains des années 90, Ioan Es. Pop est publié, en 2010, avec son volume le plus connu, *Ieudul fără ieșire (Sans issue)*, traduit par Linda Maria

Baros. Une autre auteure bien connue, qui a opéré, pour ainsi dire, « une sorte de transition vers les années 90 », est Ioana Pârvulescu, auteure de première main et très active en littérature : l'un de ses romans les plus célèbres, *La vie commence vendredi* (traduit par Marily Le Nir), est paru en traduction française, aux éditions du Seuil, en 2016.

La génération 2000 est une autre génération désireuse, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses représentants, de s'exporter vers les marchés du livre occidentaux, mais, malheureusement, avec un nombre relativement restreint d'auteurs qui ont traduit leurs volumes en français. Plusieurs d'entre eux ont au contraire bénéficié de bourses de création, participé à des festivals littéraires en France et se sont fait remarquer par leur propre professionnalisme. Parmi les auteurs traduits, on peut citer, par exemple, dans le domaine de la poésie, Radu Vancu (*Canti domestiques*, 2019, traduit par Stéphane Lambion) ou Constantin Acosmei (*Ce qui s'est passé*, 2016, traduit par Nicolas Cavaillès et par l'auteur lui-même). En matière de prose, les noms les plus importants restent ceux de Dan Lungu, avec plusieurs romans traduits après 2007 (*Je suis une vieille coco !*, 2008 ; *Comment oublier une femme*, 2010 ; un autre roman, *Le paradis des poules*, est paru en 2005 - tous les textes ont été traduits par Laure Hinckel), Lucian Dan Teodorovici (*L'histoire de Bruno Matei*, 2013, *Les autres histoires d'amour*, 2015, auxquels s'ajoute son apparition dans un volume collectif, en 2008, en compagnie de Dan Lungu et Florin Lăzărescu : *Pas question de Dracula...*, traduit par la même Laure Hinckel), Dumitru Crudu (*Moi, j'ai tué Hitler*, 2020, trad. Benoît Vitse) etc. Autre prosatrice d'exception, avec plusieurs romans traduits en français et récompensée en 2010 par le Prix du meilleur livre étranger, décerné par Le Courrier International, est Florina Ilis (*La croisade des enfants*, 2010 ; *Vies parallèles*, 2015 ; *Le Livre des Nombres*, 2021 - trad. par Marily the Nir). Heureusement, il existe un assez grand nombre d'auteurs dramatiques, rattachés, chronologiquement, à cette génération, qui ont été publiés et appréciés dans l'espace culturel français pour la qualité du théâtre qu'ils écrivent. C'est par exemple le cas de Gianina Cărbunariu (*Kebab Suivi De Stop The Tempo !*, 2007, trad. par Gabriel Marian, Diana Cilan, Anamaria Marinca et Christian Benedetti ; *Avant-hier, après-demain : Nouvelles du futur*, 2011, trad. par Mirella Patureau ; *Solitarité : Suivi de La Tigresse*, 2014, trad. par Mirella Patureau et Alexandra Lazarescu), Nicoleta Esinencu (*Fuck you, Eu.ro.Pa ! ; Sans sucre ; A (II) Rh + ...*, 2016, trad. par Mirella Patureau ; *L'Évangile selon Marie. Trilogie*, 2021, trad. par Nicolas Cavaillès) etc. Ajoutons aussi le cas particulier d'Alexandra Badea, écrivaine roumaine d'expression française, avec une intense activité dans le domaine du théâtre, qui a acquis une certaine visibilité par la qualité de ses nombreuses productions dramatiques et sa présence dans des festivals et, plus d'une fois, dans l'espace médiatique de l'Hexagone.

Conclusions

La présence de la littérature roumaine en France - après l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne - a donc une dynamique vive, avec des auteurs des plus différents, appartenant à des générations distinctes, et avec des rythmes inégaux quant à leur insertion sur le marché du livre français. Si les « sommets » de cette présence (comme c'est le cas de l'écrivain Mircea Cărtărescu, leader de la Génération 80 et principal auteur que les Roumains ont placé, au cours de la dernière décennie, dans la catégorie des « nobélisables ») ont une « politique » constante des traductions et ont appris à gagner de plus en plus en visibilité dans les milieux occidentaux, de nombreux autres auteurs ont l'avantage de faire traduire leurs livres en français, mais leur écho reste faible, faute de promotion. L'évolution de la réception de la littérature roumaine en France - au cours des 15 dernières années - est, en général, positive, par rapport à l'intervalle de pré-adhésion, et elle est sur une pente ascendante.

La réaction officielle des lecteurs et des exégètes a été différente selon les cas, selon le prestige des éditeurs et de leurs réseaux de diffusion, mais l'attribution de prix importants aux écrivains roumains et l'ouverture des médias pour les faire connaître au grand public sont signaux entre les plus salutaires pour la littérature roumaine contemporaine. L'accès d'un écrivain roumain à la « scène » littéraire en France suppose un long processus (de recherche de traducteurs professionnels, d'une maison d'édition sérieuse, d'une collaboration avec les librairies les plus fréquentées, de quelques manifestations culturelles à travers lesquelles les volumes traduits arrivent à trouver leurs récepteurs etc.), mais tous ces leviers institutionnels sont devenus, entre-temps, possibles et offrent aux « petites » cultures d'Europe une porte d'entrée vers les « centres d'intérêts » du continent. Malgré sa condition « périphérique », la situation favorable de ces dernières années fait que, comme l'observe à juste titre Mihai Iovănel, *le meilleur scénario pour la Roumanie est d'augmenter son capital de notoriété et sa présence sur les listes de référence qui peuplent le canon européen et nord-américain (c'est-à-dire le vieux « canon occidental », qui a lui-même subi de multiples pressions au cours des dernières décennies)* (Iovănel, 2021 : 679). C'est un desideratum que le récent succès de certains écrivains roumains en France nous incite à espérer.

Bibliographie

- Iovănel, M. 2021. *Istoria literaturii române contemporane (1990-2020)*. Iași : Polirom.
- Popa, M. 2020. *Présence du classicisme français dans la critique littéraire roumaine de la Révolution de 1821 à la fin du communisme*. Paris : Honoré Champion.

- Jacob, D. 2021. « Et si Mircea Cartarescu était le meilleur écrivain du monde ? ». *L'OBS*, le 20 mai 2021.
- Crețu, B. 2005. *Matei Vișniec: un optzecist atipic*. Iași : Editura Universității Alexandru Ioan Cuza.
- Manolescu, N. 2008. *Istoria critică a literaturii române. 5 secole de literatură*. Pitești : Paralela 45.
- Terian, A. 2013. *Critica de export. Teorii, contexte, ideologii*. București : Muzeul Literaturii Române.
- Bot, I. 2003. *Histoires littéraires*. Cluj-Napoca : Centrul de Studii Transilvane.
- Cernat, P. 2016. « Traducerile fac o literatură. Pentru o istorie a literaturii române prin traduceri ». *Revista de traduceri literare*, n° 5, le 23 mars 2016.
- Vodă Căpușan, M. 2003. *Dictionnaire des relations franco-roumaines. Culture et franco-phonie*. Cluj-Napoca : Editura Fundației pentru Studii Europene.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Migration des intellectuels roumains en Italie : une approche économique, professionnelle et identitaire

Anca Stângaciu

Faculté d'Études Européennes, Université Babes-Bolyai, Roumanie

astangaciu@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0003-0048-9734>

Reçu le 02-11-2021 / Évalué le 18-11-2021 / Accepté le 05-12-2021

Résumé

La verticalisation de la migration roumaine en Italie, réalisée dans les conditions du nouvel élargissement de l'Union Européenne, mais aussi des besoins des spécialistes dans différents domaines, a ajouté une nouvelle perspective de la migration : celle des professionnels, des spécialistes et même des élites. Les structures associatives professionnelles roumaines en Italie sont composées d'intellectuels intégrés et insérés dans le milieu professionnel italien, avec des relations internationales précieuses, souvent en contact avec des spécialistes roumains ou avec des institutions du pays d'origine et fréquemment attachés aux significations générales de la communauté roumaine en Italie.

Mots-clés : migration, exode des cerveaux, intellectuels, professionnels, Italie

Migrația intelectualilor români în Italia: o abordare economică, profesională și identitară

Rezumat

Verticalizarea migrației românești în Italia, realizată în condițiile largirii Uniunii Europene, dar și a aspirațiilor intelectualilor din diferite domenii, a adăugat fenomenologiei o nouă perspectivă: cea a profesioniștilor, a specialiștilor și chiar a elitelor. Structurile asociative profesionale românești din Italia sunt alcătuite din intelectuali integrați și inserați în mediul profesional italian, adesea cu relații internaționale valoroase, frecvent în contact cu specialiști români sau cu instituții din țara de origine și de cele mai multe ori atașați comunităților românești din Italia.

Cuvinte-cheie: migrație, exod al creierelor, intelectuali, profesioniști, Italia

The migration of Romanian intellectuals to Italy: an economic, professional and identity approach

Abstract

The verticalization of Romanian migration to Italy, achieved in the conditions of the new enlargement of the European Union, but also of the aspirations of intellectuals

from different fields, has added a new perspective to phenomenology: that of professionals, specialists and even elites. Romanian professional associative structures in Italy are made up of intellectuals integrated and inserted into the Italian professional environment, often with valuable international relations, in contact with Romanian specialists or institutions in the country of origin and frequently attached to the Romanian community from Italy.

Keywords: migration, brain drain, intellectuals, professionals, Italy

1. Migration économique et professionnelle roumaine en Italie

Vu de l'espace roumain, le phénomène migratoire, né de la chute du communisme, de la transition vers une économie de marché, de la désintégration de l'industrie roumaine, de la privatisation et du licenciement d'un grand nombre de travailleurs urbains, s'est progressivement préfiguré par ses diverses formes externes, telles que la migration circulatoire (aller et retour), *une stratégie de vie réelle*, la migration temporaire périodique ou non périodique, la migration de transit, la migration finale et la migration de retour (Sandu, 2000 : 65-68). Dans les deux premières décennies après 1990, la migration externe des Roumains était à prédominance économique, c'est-à-dire réalisée pour des raisons économiques et financières, d'emploi ou de niveau de vie, et, respectivement, transnationale - à travers des stratégies, des acteurs, des valeurs, des liens et des activités établis entre l'espace d'origine et celui de destination (Portes, 2001 : 184). Le transnationalisme de la migration roumaine d'Espagne et d'Italie, les États européens vers lesquels se sont rendus la plupart des migrants roumains dans les deux premières décennies après 1990, a déterminé l'émergence des modèles de comportement transmis par les migrants à ceux qui sont restés en Roumanie et, enfin, l'émergence des rémittances sociales, c'est-à-dire de tout un ensemble d'idées, de comportements, d'identités ou de capital social qui s'échangent entre une communauté de destination et une communauté d'origine.

Il est également à noter que si, jusqu'en 2006, la migration roumaine était plutôt temporaire, représentée par des personnes ayant suivi des études secondaires qui partaient travailler à l'étranger, le profil des migrants a changé grâce à l'adhésion de la Roumanie à l'UE le 1er janvier 2007, la migration des personnes avec une qualification élevée devenant de plus en plus importante et souvent permanente.

Naturellement, les significations de la migration roumaine dans la péninsule italienne doivent également être comprises du point de vue de la réalité politico-institutionnelle italienne. L'Italie était par définition le pays de destination des Roumains partis pour des raisons économiques après 1990, étant d'abord visée avec

l'Allemagne, la Hongrie, Israël, la Turquie et puis, après 1995, elle est devenue la destination préférée, avec l'Espagne, une tendance qui s'est poursuivie après 2007 en ajoutant l'intérêt des migrants pour le Royaume-Uni, la France et d'autres pays. Dans ce contexte, les bonnes pratiques de l'État italien se traduisent par l'encouragement au regroupement familial, la recherche - relativement facile - d'un emploi et d'un logement ou encore l'inscription des enfants dans diverses structures éducatives italiennes. D'ailleurs, le cadre législatif italien (et ensuite espagnol), plus permissif que celui des autres pays occidentaux, a non seulement facilité le travail et le logement, mais a également aidé à l'obtention d'un statut juridique. À la migration économique ou de travail, représentée par les migrants intéressés par l'obtention d'un emploi et donc l'amélioration de la qualité de vie, une migration majoritairement peu qualifiée ou moyennement qualifiée en termes de scolarisation, s'est ajoutée, après 2007, la dimension professionnelle à travers les migrants qualifiés, qui ont bénéficié d'un traitement préférentiel dans l'environnement de destination en raison de la qualification ou de l'expérience professionnelle, et, surtout, la migration surqualifiée, c'est-à-dire des personnes hautement qualifiées et bien positionnées professionnellement et scientifiquement ; pour toutes ces raisons, la migration des intellectuels a en quelque sorte englobé les deux dimensions, économique et professionnelle.

Ce qui est certain, c'est qu'à la réalité de la migration économique - saisonnière (dans le cas des périodes bien définies, pour des raisons agricoles, touristiques etc.), temporaire (dans le cas d'une période de séjour du migrant à la destination pour retourner ensuite au lieu d'origine ; cf. INS, dans le cas d'un citoyen roumain voyageant à l'étranger pour une période d'au moins 12 mois, y compris élève ou étudiant) et surtout permanente ou définitive (dans la situation d'un logement stable ou à vie, dans le lieu de destination, c'est-à-dire, cf. INS, par changement de domicile sur le territoire d'un autre État), représentée avant et après l'adhésion de la Roumanie par la catégorie des travailleurs non qualifiés ou moyennement qualifiés, admis dans le domaine de la construction, de l'hôtellerie, de l'industrie, du commerce ou dans le domaine domestique ou agricole, généralement avec des études moyennes, provenus des zones urbaines ou rurales - a également contribué la proximité culturelle, les similitudes historiques, spirituelles et surtout linguistiques entre la Roumanie et l'Italie. Les intellectuels professionnels hautement qualifiés et en particulier les migrants de l'élite roumaine originaires d'Italie et des pays néo-latins sont moins intéressés par les affinités linguistiques, les salaires et les opportunités d'emploi étant une priorité dans leurs choix.

Cependant, d'un point de vue législatif, institutionnel et politique, à l'échelle de l'État, force est de constater que l'Italie n'a pas développé de stratégie migratoire

sélective, c'est-à-dire qu'elle n'a pas pris de mesures pour faciliter l'entrée des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés comme l'a fait la France, l'Autriche, le Canada, la Grande-Bretagne, la Suède, les États-Unis et l'Australie ; au contraire, l'État italien a encouragé l'immigration des travailleurs peu qualifiés dont l'économie ou la société italienne avait immédiatement besoin : industrie, agriculture, soins à domicile. D'ailleurs, le système domestique italien est pleinement orienté vers les aidants migrants (Di Santo et Ceruzzi, 2010). On sait que l'Italie a traditionnellement eu l'un des systèmes de soins à domicile les plus détaillés, en corrélation avec un certain type de philosophie familiale (personnes âgées, malades). Ou en tout cas il n'y avait pas deux types d'approches migratoires, pour les travailleurs saisonniers encouragés dans l'agriculture, respectivement pour les intellectuels hautement qualifiés dans le domaine de la construction, de l'ingénierie, du système médical etc. En fait, au cours des trois dernières décennies, le type d'offres d'emploi développé dans le secteur industriel traditionnel (vêtements, chaussures, constructions) a prévalu en Italie, ce qui a fait une nette similitude entre les offres et les qualifications professionnelles des immigrés roumains. Le rapport Caritas Migrantes/2007 montre que l'Italie était intéressée par la libéralisation de l'accès à la sphère hautement qualifiée, notamment dans les domaines agricole, saisonnier, touristique-hôtelier, domestique, d'assistance personnelle, de construction et d'ingénierie, mais aussi par la garantie des pratiques d'emploi simplistes pour les migrants. Plus précisément, jusqu'à fin 2006 et bien sûr dans les années suivantes, il y avait une prédominance d'emplois dans le secteur de l'accueil familial (49% des candidatures) et de la construction (18%) et très peu dans le domaine du haut professionnalisme ; de tous les travailleurs, la plupart étaient des Roumains (IDOS, 2007).

Les raisons d'encourager une démarche des migrants plutôt moyennement ou sous-moyennement qualifiés peuvent donc avoir des explications structurelles, mais elles sont aussi liées à la compétitivité. L'Italie est depuis 2015, selon les données de l'ISTAT, le cinquième pays avec une population immigrée dans l'Union européenne, avec environ 5,7 millions d'immigrants, respectivement le troisième pays de l'UE avec 4,9 millions de citoyens étrangers sur la population résidente totale, par ordre croissant : Roumains, Albanais, Marocains, Chinois, Philippins, Indiens etc. Parmi eux, plus de 1 200 000, c'est-à-dire 22,6 % de la population étrangère en Italie, sont des Roumains. Mais, comme l'économie italienne repose en grande partie sur l'architecture des petites et moyennes entreprises, les offres d'emploi sont d'un certain calibre et impliquent une rémunération moyenne, toutefois inférieure pour les mêmes catégories de travail à celle qui est offerte par les États détenant une part plus élevée dans l'économie mondiale (Royaume-Uni, Allemagne, France).

D'un autre côté, l'Italie elle-même est confrontée à un flux migratoire inquiétant de ses propres citoyens, y compris des intellectuels et des personnes hautement qualifiées, vers les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, où les salaires sont beaucoup plus élevés. Les données ISTAT de 2018 indiquent le départ de 53 % de diplômés ou lauréats du nombre total d'émigrants hors d'Italie, et les chiffres fournis par Migrants Caritas montrent que plus de 1,31 million d'Italiens ont émigré rien qu'en 2019 (ISTAT, 2018 ; Caritas Migrants, 2019).

Connaître les motivations d'émigration des intellectuels roumains hautement qualifiés, mais aussi les stratégies utilisées pour quitter la Roumanie, peut nous donner un aperçu du phénomène migratoire, avec toute la variété qu'il recouvre (migration permanente ou stable, migration circulaire, migration interne, migration de retour, double migration ou remigration, migration multiple), mais aussi des solutions nécessaires pour contrebalancer le départ des professionnels à l'étranger. Reste à savoir si, selon la théorie du capital social de Massey et Gurak, les migrants intellectuels ou hautement qualifiés roumains créent des réseaux de soutien apportant aux nouveaux arrivants à l'étranger de l'aide, des informations, du soutien affectif etc. D'ailleurs, l'hypothèse-problème est d'autant plus pertinente à analyser que les réseaux de migrants peu ou moyennement qualifiés de la migration économique roumaine ont été un élément clé de la consolidation, de la composition et de l'orientation des flux et ont même conduit à la formation des « enclaves démographiques » en Italie (Viruela, 2009 :2016).

La présente étude propose une analyse du phénomène de la migration des intellectuels roumains en Italie, c'est-à-dire une catégorie de migrants qui, selon la théorie de la causalité cumulative formulée par Gunnar Myrdal, sont pour la plupart qualifiés, éduqués et motivés, ce qui leur permet de contribuer à la croissance économique de la zone de destination, tandis que, dans la zone d'origine, il y a une stagnation économique, ce qui amplifie encore le processus de migration (Myrdal, 1957). L'étude se concentre particulièrement sur la migration des professionnels et des personnes hautement qualifiées du pays d'origine, c'est-à-dire les diplômés universitaires qui se distinguent par des activités professionnelles exceptionnelles dans des domaines d'activité spécifiques, menées avec succès à l'étranger ; en général, il s'agit du domaine médical, technique, économique, scientifique, tertiaire, en fait de secteurs professionnels pragmatiques qui exigent et absorbent des spécialistes, des experts, des éléments d'élite ou d'autres, moins nombreux, qui sont subsumés au domaine des sciences humaines, avec ses multiples subdivisions (éducatives, journalistiques, artistiques etc.). D'ailleurs, les concepts essentiels de l'approche de l'exode des cerveaux, c'est-à-dire du transfert international de capital humain performant plus élevé que prévu, sont l'immigration sélective,

la migration circulatoire et la migration des élites (Stanciu, Toma, 2020 : 103). Ainsi, à partir de l'envergure de la migration économique roumaine, prédominante dans les deux premières décennies de l'économie de marché et de l'État de droit, on peut parler de la configuration post-adhésion de la migration intellectuelle, avec toutes ses sous-formes, de la migration sélective à la migration des élites ; ce sont des structures de migration externe impliquant le départ de ressources humaines hautement qualifiées et, par conséquent, la mise en évidence de quelques acteurs de la migration pertinents tels que des personnes hautement éduquées, hautement qualifiées ou élitistes, prêtes à exercer leurs métiers, utilisant le droit fondamental des citoyens hautement qualifiés de rechercher des opportunités d'emploi qualifié dans un autre pays avec des facteurs d'attraction plus prometteurs. Il faut dire aussi que la migration des élites s'avère particulièrement influencée par la demande, la sélectivité dans l'espace d'arrivée et bien sûr l'auto-sélectivité des offrants (Beine, Docquier, Rapoport, 2002).

2. Réalités et tendances de la migration des intellectuels et des personnes hautement qualifiées

L'essence de la migration intellectuelle est donnée, dans un sens très général, par la mobilité des personnes diplômées de l'enseignement supérieur et, sous une forme plus nuancée, par les titulaires d'une formation universitaire, professionnels, techniciens, médecins, enseignants ; bien sûr, certains d'entre eux arrivent, le plus souvent temporairement, dans des lieux de migration pour se spécialiser (diplômés, stagiaires, résidents ou même étudiants), et d'autres pour capitaliser sur le marché international du travail intellectuel, le plus souvent de façon permanente, le bagage culturel et scientifique acquis dans le pays d'origine ou dans un autre pays d'étude. Cette typologie de migrants est donc en permanence en lien avec la carrière formative et professionnelle, mais aussi avec des éléments liés à la recherche, au progrès technologique et à la mondialisation. Dans tout ce transfert de personnes qualifiées des pays moins ou moyennement développés économiquement vers les pays très avancés, la valorisation du capital humain est fondamentale, car l'acquisition de compétences reste essentielle au développement économique ou technologique. Le courant cosmopolite du débat sur la migration des intellectuels souligne de manière constructive qu'on est arrivé à une optimisation de l'allocation de ces ressources humaines sur le marché mondial, une maximisation de la production mondiale et même un dépassement - par des rémittances - de l'investissement réalisé dans le pays d'origine. De plus, les tenants du courant mentionné considèrent que le transfert de ressources intellectuelles équivaldrait plutôt à une libéralisation de ce capital, un surplus de main-d'œuvre qualifiée ou surqualifiée que les pays d'origine ne pourraient pas employer dans le processus de la vie active.

Une composante très importante de la migration des intellectuels, mais aussi la plus représentative en termes de complexité, de structure, de force et d'impact, est celle des professionnels hautement qualifiés.

La migration internationale de main-d'œuvre hautement qualifiée est apparue comme un sujet d'intérêt scientifique au début des années 1960, a connu des intensités d'approche et de renouvellement différentes, surtout après les années 1990, et s'est exprimée essentiellement en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs, la littérature de spécialité montrant que les pays de l'émigration du Nord, en particulier l'ex-URSS, les États d'Europe centrale et orientale et des Balkans sont confrontés au problème de la perte de scientifiques qualifiés et à la prévention des pertes ultérieures, tandis que les pays de l'émigration du Sud, c'est-à-dire ceux d'Afrique du Nord, d'Asie et surtout de Chine sont concernés par le retour des étudiants et les politiques associées (Gaillard, 1998 :18).

« Human capital flight », « migration of high level intellectuals, scientists and technicians », « international mobility of brains », « migrations de professionnels/ hautement qualifiés », « elite migration », « mobilità della conoscenza » ou « migrazione altamente qualificata », mais aussi « brain drain », « high skilled », « reverse transfer of technology », « fuga dei cervelli » ou « fuite des cerveaux », c'est-à-dire *exode des cerveaux*, sont des concepts qui sont liés à la migration des intellectuels, des scientifiques et des techniciens supérieurs et qui, des années 1970 aux années 1980, ont commencé à désigner la phénoménologie plus large des professionnels hautement qualifiés, plus communément connue et analysée comme la migration de personnes hautement qualifiées, avec des avantages significatifs pour les migrants hautement qualifiés et pour le pays d'accueil (« brain gain ») et, bien sûr, avec des pertes de capital humain et social pour le pays d'origine (« brain drain »).

Le terme « brain drain » a en fait été introduit par Ayn Rand en 1957 pour illustrer le départ des innovateurs de la recherche et de la production en dehors du pays d'origine, puis la Royal Society a appliqué le terme aux scientifiques britanniques migrant vers les États-Unis. Son évolution sémantique part de l'aspect de la perte des esprits instruits sur le marché étranger/international et arrive à l'aspect de plus en plus commun de la migration professionnelle - des pays en cours de développement vers les pays avancés - soit des professionnels, qualifiés dans le pays d'origine mais établis dans les pays développés, soit des étudiants restés à l'étranger (dans le pays où ils ont fait leurs études ou dans un autre pays progressiste) (Kallen, 1994). C'est pourquoi les grandes tendances des études sur la migration des intellectuels peuvent faire référence à la fois au classique « brain drain » et aux « students », « scientific mobility », « brain gain » ou « reverse brain drain » (Gaillard, 1998, p. 19). Par conséquent, si au départ le terme « brain

drain » faisait référence à l'émigration des scientifiques et des spécialistes en technologie vers l'Amérique du Nord, au XIX^e siècle, parmi lesquels des aristocrates, des médecins, des officiers, des indépendants, des spécialistes, au fil du temps, il s'est étendu à d'autres structures migratoires comme celles des scientifiques qui sont partis au XX^e siècle et surtout des intellectuels hautement qualifiés qui sont partis dans la période d'après-guerre de l'Argentine, du Brésil, de Cuba, de l'Uruguay, de la Colombie, de la Corée, de l'Inde, de l'Indonésie, des Philippines et de l'Afrique du Sud vers les pays progressistes du monde tels que les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie, la France, l'Allemagne, le Japon et Israël. Parfois, le sens particulier était même celui de la migration des pays développés vers l'espace américain, comme cela s'est produit dans les années 1950 et 1960, lorsque plus de la moitié des scientifiques qui sont partis aux États-Unis venaient d'Angleterre, d'Allemagne, de France et d'Italie (Adams, Rieben, 1968). D'ailleurs, une cause majeure du phénomène de migration intellectuelle internationale a été le changement du système productif des années 70 et 80 par le déclin de l'industrie fordiste et le déclin de la production traditionnelle au profit de la demande d'immigrants qualifiés. Certes, les années 1990 et les décennies suivantes, marquées par la technologie et le développement du secteur tertiaire, ainsi que le vieillissement de la population, ont accentué l'immigration d'intellectuels et de professionnels. Le Canada est un autre exemple de pays qui subit une perte de jeunes qualifiés, partis aux États-Unis, mais qui attire des migrants formés de l'extérieur, y compris de l'Europe. À ces phénoménologies s'est ajouté le départ - après la chute du rideau de fer - des intellectuels et des spécialistes de Russie (60% d'entre eux étaient, dans les années 1990, des personnes spécialisées et qualifiées) et généralement des anciens États communistes, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, vers l'Europe occidentale, États-Unis, Canada, Australie, ou, de manière de plus en plus visible, après 2000, le départ des jeunes intellectuels, doctorants, chercheurs des Balkans occidentaux vers l'Europe occidentale (Gaillard, 1997).

En tout cas, ce mouvement des professionnels, des différentes catégories professionnelles ou même des éléments d'élite, à la recherche de meilleures conditions salariales, de vie et de travail, est devenu une partie importante de la migration internationale qui tend de plus en plus à être « un problème de sélection » (Tanner, 2005, p. 2). Ainsi, les entreprises transnationales et en général les agences étrangères de recrutement de main-d'œuvre surqualifiée ont mis en place leurs propres réseaux migratoires, basés sur l'attraction de spécialistes, parallèlement aux politiques d'encouragement promues par les pays développés. D'ailleurs, le marché international du travail s'est beaucoup plus nuancé ces dernières années, mettant

en avant les métiers d'élite dans le domaine de la connaissance technologique et de l'innovation, les métiers de la promotion et de la diffusion de l'innovation dans les secteurs productifs, et, bien sûr, les métiers de soutenance du développement par le marché des nouveaux produits (Stănică, 2011 : 340, 353). Même les anciens pays communistes ont fourni au système technologique européen des physiciens, des mathématiciens, des informaticiens, des médecins, des chimistes et des biologistes, importants pour structurer les nouvelles tendances post-capitalistes.

Pour une catégorie importante de ces gens surqualifiés, les médecins, les flux migratoires très visibles impliquent des départs pour motifs salariaux, matériels et de prestige, des pays à bas niveau de vie comme l'Inde, l'Argentine, l'Uruguay, la Colombie, vers ceux à potentiel économique et scientifique exceptionnel, respectivement avec une ouverture sur des politiques de recrutement actives comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, mais aussi l'Australie, l'Allemagne, la France etc. « Brain circulation » dans le domaine médical ou « healthcare migration », parfois appelée dans la littérature « migrations en blanc », « cols blancs », « blouses blanches », « camici bianchi » ou encore « cerveaux » (se référant concrètement aux médecins), est si complexe et « phasée » dans ses arguments géographiques et professionnels qu'en Europe, par exemple, le personnel médical slovaque migre vers la République tchèque, les Tchèques vers l'Allemagne et les médecins allemands vers le Royaume-Uni, tous définis par la soi-disant « cascade migration » (Bludau, 2021 ; Meyer, 2009 : 245). « Step migration » est une autre phénoménologie à travers laquelle les médecins peuvent passer par plusieurs étapes de migration, de celles temporaires à celles permanentes, ou des États moyennement développés aux États progressistes. La migration en chaîne perpétuelle (« chain migration ») est souvent créée entre des agents de santé qualifiés ou hautement qualifiés. Il y a même des pays qui développent des systèmes d'exportation médicale, ce qui fait des fournisseurs médicaux comme l'Inde, les Philippines ou la Chine l'un des 5 premiers exportateurs de médecins depuis 2007, et, bien sûr, tout au long de ce processus, les rémittances sont une source de revenus substantielle pour les pays qui exportent (Iredale, 2009 : 38).

En termes d'effets et de conséquences à moyen et long terme, en apparence paradoxalement, mais de façon bien argumentée, la littérature récente considère, contrairement à la vision traditionnelle, qu'indépendamment des politiques de lutte contre la fuite des cerveaux, comme l'impôt sur le revenu imposé par un État à ses citoyens à l'étranger, comme c'est le cas pour l'État philippin (Bhagwati, Wilson, 1989), le gain de cerveaux est de toute façon supérieur à la perte de cerveaux (Stark, Helmenstein, Prskawetz, 1998).

Bien que ce gain soit justifié par des résultats professionnels supérieurs, le bien-être et le développement (Hansen, Soete, 2003 : 5), à la fois pour le migrant et pour le pays de destination, les pertes du pays d'origine, en particulier dans la situation des flux d'immigration, sont préoccupantes à moyen et long terme. La situation de la migration massive des médecins a même posé la question de la création d'une responsabilité éthique et volontaire, l'Organisation mondiale de la santé proposant, sans pouvoir générer trop d'effets sur la réduction de cette migration, de surveiller le recrutement médical mondial et de faire progresser les pratiques dans la consolidation équitable des systèmes de santé mondiaux, en s'attaquant à la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine.

Une amélioration partielle des conséquences d'une migration élitiste pourrait être assurée par une migration de retour ou un contact professionnel des spécialistes hautement qualifiés avec le lieu de départ, c'est-à-dire par une sorte d'impact positif de la fuite des cerveaux sur le nombre d'individus qualifiés et sur la croissance économique dans la zone d'origine. Une autre solution à la fuite des cerveaux, vue dans la littérature des années 70- 90 principalement du point de vue des effets négatifs et des pertes, serait la migration circulatoire de plus en plus définie des élites et des professionnels, en d'autres termes la « circulation des cerveaux » entre l'hôte et le pays d'émigration, voire entre plusieurs pays, dans le contexte fort de l'internationalisation des professions élitistes. Les dernières tendances de la médecine, de la chirurgie et surtout de la chirurgie robotique sont celles d'une internationalisation remarquable à travers l'intervention sur le patient, réalisée par le chirurgien à une distance de plusieurs dizaines de milliers de km.

Le rôle de la migration économique et de travail dans le cadre des changements démographiques européens reste fondamental, la migration des professionnels hautement qualifiés ayant vocation à nuancer les contours professionnels, à ouvrir des perspectives, à créer des équilibres socioprofessionnels et certainement à établir l'excellence scientifique et professionnelle.

3. Les intellectuels roumains en Italie : structures, philosophies de vie et redéfinitions identitaires

Selon les données de l'Institut National Italien de Statistique ISTAT, mais aussi de l'Association Migrants Caritas, la communauté roumaine en Italie a été constamment enregistrée, depuis les années 90, y compris après l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, comme la plus grande communauté d'étrangers en Italie. Ainsi, dans un contexte évolutif marqué par la perpétuation des causes économiques, sociales ou institutionnelles du départ de la Roumanie, mais aussi par

la configuration des bonnes pratiques migratoires italiennes, il y a eu un processus naturel et nécessaire de sédimentation, de consolidation et de structuration de la communauté roumaine. De plus, il y a eu un changement de paradigme progressif et relativement lent dans le sens d'un déplacement du centre de gravité vers la migration de longue durée ou permanente, mais aussi dans le sens d'un intérêt pour de nouvelles perspectives géographiques, moins vers les pays néo-latins, peut-être à l'exception de la France, et surtout vers des pays très performants du point de vue économique, de type anglo-saxon, allemand ou scandinave. Un autre côté paradigmatique de la migration a été donné par ses propres raisons et significations, les Roumains étant de plus en plus intéressés, pendant la dernière décennie, par les départs pour des raisons professionnelles, mais avec des connotations économiques claires.

De toute évidence, dans la structure socioprofessionnelle des migrants roumains - à prédominance peu ou moyennement qualifiés, ayant fini le collège et le lycée, des travailleurs dans le domaine de l'industrie italienne traditionnelle - sont entrés dans les années 90 des diplômés de l'enseignement supérieur, mais ils étaient pour la plupart sous-évalués sur le marché du travail italien. L'opportunité de la libre circulation du travail depuis 2000, puis l'adhésion à l'Union européenne avec la reconnaissance implicite des diplômes universitaires, sont inévitablement venues avec ce défi, progressif, de la migration professionnelle de haut niveau. Cependant, la verticalisation de la structure migratoire roumaine a évolué de manière relativement lente, puisqu'en 2011 les données fournies par le Dossier Statistico Immigrazione indiquaient que 43,3% des migrants roumains en Italie étaient des travailleurs moyennement ou peu qualifiés, 29,8% travaillaient sans qualification, 22,4% étaient préoccupés par des activités qualifiées (commerciales etc.) et seulement 4,5% étaient préoccupés par des activités entrepreneuriales ou techniques (petits entrepreneurs, *teamleader*), ce qui montre que bien que certains d'entre eux aient été formés pour leurs métiers, ils assumaient encore des emplois moins qualifiés par rapport aux études qu'ils avaient faites en Roumanie (IDOS, 2011). Aussi, la même année, seuls 5714 étudiants roumains étaient inscrits dans les universités de la péninsule.

Mais, le fait que la mode de la migration des intellectuels, en général, devient plus évidente est statistiquement démontré par l'augmentation de 250%, entre 1990-2000, du pourcentage de migrants qualifiés et surqualifiés en Europe par rapport aux non qualifiés (Stănică, 2011, p. 345). Par conséquent, dans le cas des migrants roumains également, nous assistons à une certaine migration d'intellectuels, y compris des spécialistes hautement qualifiés et, en conséquence, à une augmentation de leur visibilité dans les environnements intellectuels et professionnels

européens. En Italie, le départ des migrants roumains hautement qualifiés et, en général, la migration de niche, ont pris de plus en plus d'importance au cours de la dernière décennie, du domaine de l'informatique (IT) à la physique nucléaire, la biologie moléculaire, la médecine, les mathématiques, l'économie, le système bancaire, la psychologie, l'architecture, la consultance, l'art et l'éducation.

La communauté roumaine d'Italie, l'une des premières et des plus nombreuses structures roumaines constituées hors de Roumanie, a une architecture configurée à différents niveaux organisationnels et identitaires, du niveau professionnel au niveau culturel ou religieux, le socioprofessionnel étant structuré, à son tour, à différents niveaux, des migrants non ou peu qualifiés jusqu'aux migrants moyennement et surqualifiés ou très performants. D'autre part, les différentes structures représentatives ou associatives sont le plus souvent en lien avec les institutions emblématiques de l'État roumain dans la péninsule italienne - l'Ambassade de Roumanie en République italienne, l'Ambassade de Roumanie auprès du Saint-Siège, l'Accademia di Romania à Rome, l'Institut Roumain de la Culture et de la Recherche Humaniste à Venise, Église gréco-catholique et le Collège pontifical Pio Romeno, l'Épiscopat orthodoxe, l'Église baptiste et pentecôtiste, les lectorats de langue roumaine dans six universités italiennes (Naples, Rome, Pise, Padoue, Udine, Turin) -, ainsi qu'avec les programmes et les cours de Langue, culture et civilisation roumaines (deux heures par semaine) pour les Roumains des structures préscolaires, élémentaires, jusqu'au niveau du collège et, respectivement, du lycée, dans 14 régions d'Italie, comprenant 207 établissements d'enseignement, 4 700 élèves et 55 professeurs. Selon les données de l'ISTAT, au 1^{er} janvier 2020, 1 207 919 citoyens roumains résidant en Italie étaient officiellement enregistrés dans la péninsule, situés principalement dans le nord et le centre du pays, mais aussi dans le sud de l'Italie : Latium (213 137), Lombardie (172 063), Piémont (139 700), Vénétie (124 533), Émilie-Romagne (93 428), Toscane (79 033), Sicile (54 472). D'ailleurs, la plupart des associations roumaines ont été créées dans le Latium (41) et la Lombardie (13), à une grande distance étant le Piémont (10) ou la Sicile (10), la Ligurie (1) et d'autres. Compte tenu de leur but et de leurs objectifs, les plus de 112 associations roumaines organisées en Italie sont à prédominance culturelle ou socio-culturelle, le plus souvent avec une forte signification historique roumaine, latine ou européenne (les associations « Daci și Romani », « Decebal », « Dacia », « Nicolae Bălcescu », « Dacia Felix », « Spiru Haret », « Ovidius », « Europa », « ProEuropa »), auxquelles se joignent les associations créées sous le signe de l'unité ethnique, linguistique, socioprofessionnelle ou de genre (Association des Roumains en Italie, Association « Noi suntem români », Association « Spirit Românesc », Association « Alianța Românilor », Association des Parents Roumains en Italie, Unione Romeni

d'Italia, Associazione Donne Romene in Italia, Association Roumaine des Petits Entrepreneurs, Associazione Mamme di Roma etc.) ou les associations concernant les relations bilatérales roumano-italiennes (Association culturelle italo-roumaine, Association d'amitié italo-roumaine « Decebal », Italia-Romania Futuro Insieme IRFI, Associazione Interculturale Italia Romania « Cuore Romeno »). De manière synthétique, il y a des fédérations telles que la Fédération des Associations Roumaines en Italie (FARI), la Fédération des Organisations Roumaines en Italie (FORI) ou la Fédération des étrangers en Italie.

La première des associations roumaines créées dans la péninsule, l'Association des Roumains d'Italie, a été fondée immédiatement après 1990 à l'initiative de deux ingénieurs, d'un prêtre et d'une professeure de roumain, auxquels s'est adjointe en 2008 la journaliste Larisa Axinte.

Les associations professionnelles en Italie sont encore très peu nombreuses et sont apparues surtout au cours de la dernière décennie, grâce à l'initiative privée et aux plus de 50 000 petites et moyennes entreprises roumaines fondées dans la péninsule italienne, à mentionner l'Association des Petits Entrepreneurs Roumains d'Italie ou Gruppo Associativo Lavoratori G.A.L, tous deux de Rome. La configuration des Roumains du point de vue du rapport à l'identité intellectuelle professionnelle est à ses débuts, mais elle est encore forte et aussi expressive que possible à travers l'existence de quelques structures telles que l'Association « Professionisti Romeni » en Italie ou l'Association « Forum degli Intellettuali Romeni d'Italia », toutes deux à Rome. La seule association professionnelle distincte, avec une identité forte, mais aussi une référence à un groupe professionnel élitiste, est l'Association des Médecins Roumains en Italie, qui se trouve à Milan. Le rapport aux intellectuels, aux hauts professionnels et à l'élitisme reflète la volonté de représenter les intérêts professionnels, de rendre possibles les retrouvailles professionnelles, mais aussi de se distinguer des catégories prédominantes de migrants roumains moins ou moyennement qualifiés, comme on le verra plus loin.

L'étude de cas a été menée par la méthode qualitative matérialisée par l'application d'un guide d'entretien semi-directif, entre le 19 août et le 2 septembre 2021, sur le thème de la migration des intellectuels et des personnes hautement qualifiées en Italie, avec des questions posées sur 3 sous-thématiques, regroupées sur des aspects associatifs, professionnels et identitaires, envoyées par e-mail ou adressées par téléphone aux présidents d'associations ou aux intellectuels ayant une activité représentative de certains groupes des communautés roumaines établies en Italie à moyen ou long terme. Le but de l'application du questionnaire contenu dans le guide d'entretien ciblé était d'obtenir autant d'opinions et de réponses que possible de la part des intellectuels - sur la migration des intellectuels, des

personnes hautement qualifiées et des spécialistes - ou de la part des professionnels - sur la profession, la carrière et l'identité en Italie. Consulter les sites officiels ou les statuts des associations, suivre les pages Facebook, ainsi que les déclarations de certains intellectuels roumains publiées dans la presse italienne ou roumaine de la péninsule italienne ont permis de circonscrire un certain champ, à partir du domaine juridique, psychologique, journalistique, historique ou littéraire et jusqu'au domaine économique, bancaire et médical.

L'hypothèse dont nous sommes partis était que les structures professionnelles roumaines en Italie sont composées d'intellectuels de haut niveau, avec des activités dans tous les grands domaines économiques, scientifiques, professionnels, socialement, culturellement et professionnellement intégrés dans l'espace italien, mais avec des rapports à d'autres Roumains d'Italie ou du pays d'origine, qui sont partis pour des raisons professionnelles et financières et qui se rapportent, éventuellement, à titre provisoire ou à moyen terme, à la Roumanie.

Parmi les formulations argumentatives que l'on pourrait considérer comme préliminaires se trouvent celles qui se réfèrent au rapport quantité-qualité et à la structure de la migration roumaine en Italie. Les données ISTAT ou Caritas Migrantes indiquent le nombre d'étrangers en Italie, respectivement leur origine, mais non pas leur nombre au sein des différents ordres professionnels, et les détails statistiques des collèges roumains ne résolvent pas le problème du nombre des professionnels roumains du point de vue des États de destination, car ils ne disposent que des chiffres concernant les départs définitifs, et les associations ou les groupements professionnels roumains constitués en Italie ne comprennent que ceux inscrits comme membres, mais non pas les autres praticiens.

Il est également important de mentionner que, dans de nombreux cas, la variante des groupes associatifs-statutaires, officiels et enregistrés, a été remplacée par la formule en ligne, que ce soit l'organisation dans les groupes Facebook des communautés roumaines ayant des intérêts professionnels, culturels ou sociaux communs en Italie, comme l'Union des Roumains en Italie, Rotalianul - La Revue du Roumain en Italie, Roumains en Italie (administrateur - l'avocat Doru Badea), AIRO - Associazione Italia Romania et d'autres, ou la réunion de professionnels roumains en Europe, comme Psychologues Roumains en Italie. Ce groupe de psychologues et psychothérapeutes roumains travaillant en Italie, mais aussi d'autres de différents autres pays européens, se concentre sur l'idée de développement personnel, de soutien psychologique et de coaching, en bref, sur l'idée d'assurer et protéger la santé mentale.

Sans doute, il est difficile d'aborder de manière exhaustive la question de la migration des intellectuels et surtout des personnes hautement qualifiées en raison

de la complexité d'un phénomène à la typologie prétentive, car même lorsque les catégories et les professions sont clairement délimitées, la recherche présente un degré élevé de difficulté résultant du fait que parfois, les professions intellectuelles ne sont pas analogues et, par conséquent, elles ne sont pas compatibles. Au-delà des différences conceptuelles, des politiques sociales ou des bonnes pratiques, il reste clair que le « brain drain » désigne les intellectuels, c'est-à-dire les diplômés de l'enseignement supérieur avec de hautes qualités professionnelles ou même l'élite, qui migrent de leur pays d'origine, pour des études ou après avoir terminé l'université, dans des pays progressistes pour entreprendre des activités dans un domaine scientifique ou technique particulier.

L'évolution et l'architecture de la migration roumaine en Italie montrent comment, malgré le fait que les migrants avec une formation supérieure avaient longuement pratiqué des professions moyennement qualifiées, un phénomène démontré dans une étude sociologique, en 2012, par le pourcentage de seulement 4% des migrants intellectuels d'Italie ayant des métiers de qualification supérieure (médecins, ingénieurs, enseignants), contre 16% de ceux qui avaient pratiqué des activités intellectuelles en Roumanie, l'intégration des migrants non ou peu qualifiés s'est réalisée différemment et plus difficilement que dans le cas des intellectuels, qui détenaient un certain capital social, intellectuel, professionnel et encore plus des ressources financières plus importantes (Otovescu, 2012 : 457). Ce potentiel de plus en plus visible des intellectuels et surtout des spécialistes a conduit même avant 1990, mais surtout dans les décennies suivantes et après l'adhésion de la Roumanie, à une voie à fort caractère professionnel en médecine (Gheorghe Cerin, Clinique San Gaudenzio de Novare), ingénierie (Doina Cocoș), physique nucléaire (Cătălina Curceanu, Laboratori Nazionali di Frascati dell'INFN, Rome), biologie moléculaire (Dana Brânzei, Istituto FIRC di Oncologia Molecolare, Milan), linguistique (Dan Octavian Cepraga, Università degli Studi di Padova), histoire (Violeta Popescu, Centro Culturale Italo-Romeno, Milan), droit (Mihaela Ignat, Doru Badea etc), journalisme (Sorin Cehan, Larisa Axinia, Crina Suceveanu, Anca Arnăutu) et art (Doina Botez, Luminița Țăranu).

Les intellectuels roumains en Italie, spécialistes et hautement professionnels, qui sont partis parfois pendant les années universitaires, après avoir obtenu leur diplôme de la faculté ou après avoir accumulé des années d'expérience, ont fait des études de spécialité au niveau licence et master ou des stages de pratique en Italie ou, parfois, en Roumanie et en Italie. Comme il ressort des entretiens réalisés, corroborés par les informations des médias, les intellectuels roumains ont eu l'opportunité de s'engager dans leur domaine d'activité professionnelle grâce à des études en Italie (master à l'Université de Turin - journaliste Anca Arnăutu,

études à la Faculté de psychologie de Rome - psychothérapeute Alina Dohotaru, études d'ingénierie civile et environnementale à l'Université de Rome - ingénieure Cornelia Cocoș, études doctorales à l'Università della Svizzera italiana - historienne Violeta Popescu, études à l'Università Bicocca - avocate Mihaela Ignat). Parfois, l'exception de ne pas poursuivre d'études spécialisées en Italie était due à la possibilité de reconnaître le diplôme de journalisme, la version roumaine (Crina Suceveanu - journaliste du quotidien Gazeta Românească, Valeriu Barbu - écrivain, journaliste, fondateur du Cénacle de Rome) ou de médecine, bien que même le docteur Gheorghe Cerin, ayant exercé une activité en chirurgie cardiaque en Italie, depuis 1992, au Centre « E. Malan » de San Donato, ait obtenu en 1995 un diplôme de « docteur-chirurgien » à l'Université de Milan (www.cerin.ro). Ce besoin de poursuivre des études italiennes peut être étendu au groupe des membres de quelques associations ou aux groupes professionnels roumains en ligne, selon les confessions de leurs présidents Cornelia Cocoș - Associazione dei Professionisti Romeni in Italia, Rome (30 membres), Valeriu Barbu - Associazione Cenacolo Letterario Romeno di Roma (7 membres et 60 autres Roumains qui assistent aux éditions mensuelles), Alina Dohotaru - Psychologues en Italie, Crina Suceveanu - Association « Nicolae Bălcescu », Cefalù (25 membres). En Italie, pour l'instant, les seules associations dont les membres sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur complet sont l'Association des Médecins Roumains en Italie, créée et coordonnée par le cardiologue Gheorghe Cerin, et l'Associazione dei Professionisti Romeni in Italia, à Rome, composée d'architectes, d'ingénieurs, d'un médecin dentiste, un archéologue, un juriste, des enseignants, des traducteurs et des employés de banque.

L'ajout d'études spécialisées est intervenu après l'installation en Italie, souvent décidé pour des « raisons personnelles » et « familiales (mariage) » et juste parfois professionnelles (« le respect de la profession médicale »). Les personnes interrogées étaient toutes d'avis que les salaires et les gains en Italie sont toujours inférieurs à ceux des autres pays occidentaux. Ainsi, les inconvénients de s'installer en Italie résultent des « limites financières », compensées cependant par le « mode de vie proche de celui de la Roumanie » (Anca Arnăutu). D'ailleurs, malgré des ressources financières plus amoindries en Italie (par rapport à la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France), les intellectuels roumains ont choisi, à quelques exceptions - le cas des gens qui sont retournés en Roumanie (architectes, enseignants) -, de s'établir à long terme ou de manière permanente en Italie, voire d'obtenir la double nationalité. En conséquence, la pensée du retour, si elle existe, est « toujours ajournée » (Valeriu Barbu). En fait, certaines personnes interrogées ont estimé qu'elles n'étaient pas revenues, bien qu'elles en aient eu l'intention, car « toute la vie de leur enfant est liée à l'Italie ». D'autre part, « l'avantage du diplôme obtenu en Italie » vient avec

les « difficultés d'entrée dans le système professionnel italien », un système qui, de l'avis de tous les interviewés, n'est pas discriminatoire.

Les stratégies utilisées par les intellectuels pour arriver à étudier ou travailler en Italie se sont articulées autour des contacts professionnels et institutionnels antérieurs, du prestige professionnel, des bourses obtenues et parfois du soutien de la famille ou même du mariage en Italie.

Dans la grande majorité des cas, ils sont salariés de l'espace privé italien et relèvent des professions libérales (psychothérapeutes, journalistes, médecins, avocats), moins du secteur public-étatique où les emplois sont soumis à une concurrence féroce, sont moins bien payés, mais sûrs.

D'un point de vue professionnel, les intellectuels roumains sont principalement intéressés par la collaboration avec des institutions spécialisées et des spécialistes italiens, respectivement avec des institutions publiques italiennes (mairies), le tout dans le cadre de leur « parcours intégratif et inclusif ». En ce sens, le partenariat développé par le Groupe médical privé italien Policlinico di Monza avec des professionnels roumains est déjà notoire, l'hôpital comprenant plus de 300 employés de nationalité roumaine, soit 11% de l'effectif du Groupe italien qui a même promu, pendant les dernières années, une relation avec le système de santé institutionnel et universitaire roumain à travers des cours de spécialisation pour plus de 70 médecins de Roumanie et d'autres projets (www.spitalulmonza.ro).

Les mêmes intellectuels font souvent référence à des spécialistes roumains qui se trouvent, comme eux, en Italie, licenciés en Roumanie, ou d'origine roumaine, mais licenciés dans la péninsule (relations entre psychothérapeutes et psychiatres), ainsi qu'aux professionnels ou aux structures de profil du pays d'origine. Le lien professionnel avec la Roumanie et la référence aux « racines émotionnelles » ont déterminé le cardiologue Gheorghe Cerin à être émotionnellement et médicalement proche des patients de l'hôpital Monza de Bucarest (www.cerin.ro), tout comme le Cénacle de Valeriu Barbu à Rome est en lien avec les associations culturelles roumaines ou le Centre culturel italo-roumain de Milan, dirigé par Violeta Popescu, avec l'Institut culturel roumain et le Département des Roumains de Partout à Bucarest.

Dans une telle réalité socioprofessionnelle, une composante importante de la migration élitiste est la mobilité des médecins généralistes, pharmaciens, thérapeutes, dentistes, radiologues, nutritionnistes ou assistants médicaux licenciés, établis depuis longtemps ou de façon permanente en Italie, qui sont parfois en circulation, temporairement dans la péninsule italienne, respectivement en transition vers d'autres pays européens ou non européens (Espagne, France,

Allemagne, États-Unis, Koweït, Suède) ou retournés après un certain temps dans leur pays d'origine pour exercer leur profession, généralement auprès d'employeurs privés. Selon l'Ambassade de Roumanie en République italienne, le personnel médical roumain employé dans la péninsule italienne en 2020 s'élevait à plus de 10 000 personnes, médecins et assistants, qui ont contribué, en tant que structure professionnelle compacte, à accroître considérablement la visibilité de l'image de la Roumanie (Violeta Popescu).

Le domaine de la psychologie est représenté en Italie par jusqu'à 10 psychologues cliniciens ou thérapeutes, diplômés de la Faculté de psychologie de Rome (Università Pontificia Salesiana), Turin ou Bucarest, en collaboration avec l'Associazione di Psicologia Cognitiva Italiana, avec des spécialistes italiens ou roumains et avec des associations culturelles roumaines, dans un intérêt constant pour l'état des communautés roumaines, pour la promotion des questions socio-psychologiques en leur sein (relation parent-enfant, traumatismes, les effets de la pandémie), pour la prévention ou la résolution de certains phénomènes psychosociaux ou la fourniture de « trousse de premiers soins psychologiques ». L'une des convictions de ces thérapeutes est que la plupart des problèmes des communautés roumaines sont liés aux difficultés d'intégration culturelle, mais aussi à la relation problématique avec les enfants nés en Italie ; les enfants des migrants, c'est-à-dire ces jeunes migrants confrontés à l'étranger, s'avèrent la plupart du temps profondément affectés. Les affections les plus courantes traitées par les psychothérapeutes chez les Roumains, des personnes généralement peu ou moyennement qualifiées, sont les troubles dépressifs et anxieux liés aux expériences de chacun (Alina Dohotaru). Parfois, certains psychologues retournés en Roumanie ont créé des espaces de discussion tels que DiaspoCafe et ont projeté des images de quelques états culturels et identitaires, à partir de l'expérience et du sentiment qu'une fois rentrés en Roumanie, les migrants n'abandonnent pas la culture des expatriés, au contraire ils ressentent à propos de leur propre culture les mêmes choses qu'ils ressentaient envers la culture d'adoption : différences, décalage, malaise, désir de la place laissée. Par conséquent, quand quelqu'un revient, il ne revient pas exactement comme il est parti, et l'endroit où il est revenu n'est pas le même, la seule constante dans la vie étant le changement.

Les communautés roumaines d'Italie disposent donc de psychologues à Rome et à Milan, auxquels s'ajoutent des avocats, des comptables, des ingénieurs, des architectes et des enseignants répartis dans toutes les régions de la péninsule italienne. La représentation des Roumains par l'intermédiaire d'avocats est nécessaire et bénéfique, l'éventail des personnes intéressées par leurs services étant, bien entendu, plus élevé. Depuis 2013, à Catane, Frosinone, Gênes, Rome, Parme,

Ravenne, Salerne, Turin, Vérone et bien sûr Milan, plus de 33 avocats roumains, spécialisés en droit commercial international, droit pénal, droit de la famille, droit du travail, droit syndical, droit de l'immigration et droit des sociétés, plaident dans diverses structures de la justice, un volet très important étant la représentation des intérêts des migrants roumains face aux abus du travail commis notamment dans la construction et le système domestique (droits des soignants). Les avocats roumains qui sont avocats permanents en Italie y parviennent après leur reconnaissance professionnelle basée sur le certificat d'un barreau d'avocat roumain, des études de droit menées en Italie ou la reconnaissance du diplôme par le ministère italien de la Justice. Après une collaboration obligatoire de trois ans avec un avocat italien (contrat de collaboration), l'avocat roumain peut proposer un conseil (*consulenza*) ou plaider seul en justice. Concernant l'idée d'association des avocats roumains en Italie, elle existait, mais ne s'est pas concrétisée car le métier d'avocat est une profession libre et n'aurait donc pas beaucoup de sens (Mihaela Ignat). La plupart des avocats roumains en Italie développent des liens professionnels avec des collègues en Roumanie et représentent dans une large mesure, parfois 90 pour cent, des clients roumains (Mihaela Ignat). Cependant, il existe également des avocats roumains qui préfèrent travailler pour des clients étrangers.

Sans savoir combien d'ingénieurs roumains sont inscrits dans l'Ordre des ingénieurs en Italie, on peut dire qu'à Rome sont établis plus de 15 ingénieurs, avec des études en Roumanie puis en Italie, employés dans le secteur privé, où la reconnaissance du diplôme d'ingénieur n'est pas obligatoire, respectivement dans le système public italien (Rete Ferroviaria Italiana). L'inscription des intellectuels roumains dans les ordres professionnels attire donc, en soi, la reconnaissance et l'appréciation des professionnels italiens (Cornelia Cocoş). Enfin, un petit groupe de journalistes roumains a été ou est actif dans les médias italiens, mais en contact permanent avec la communauté roumaine de la péninsule (*Radio Torino, Gazeta Românească, Rotalianul, Il Romeno*).

Le phénomène naturel d'acculturation, les étapes du processus de transformation migratoire commençant par l'adaptation, l'assimilation puis la participation, les interférences culturelles, la nouvelle identité ou la double identité représentent des ensembles de changements et d'aspects évolutifs que les Roumains connaissent dans l'établissement - à court, mais surtout à moyen et long terme - dans l'espace de la latinité authentique, des affinités historiques, culturelles, linguistiques ou encore anthropologiques-comportementales évidentes (Feraru, 2011 : 46). Cependant, en ce qui concerne l'insertion dans les catégories socioprofessionnelles, certains intellectuels considèrent que les travailleurs peu qualifiés, les aides-soignants et d'autres catégories sont plus difficilement ou partiellement insérés dans

la société italienne ; en fait, en dehors du lieu de travail, ils considèrent qu'en réalité ils ne s'adaptent pas et ne sont même pas acceptés par les Italiens. D'autres voix soutiennent que « l'intégration dépend généralement des capacités transversales », c'est-à-dire la flexibilité, la tolérance au stress, la force de communication, l'intelligence émotionnelle ou les qualités personnelles et, bien sûr, la formation professionnelle (Alina Dohotaru). Pourtant, il y a beaucoup d'intellectuels qui ne s'intègrent pas en raison de leurs attentes trop élevées, d'un manque de communication etc., mais dans l'ensemble « trouvent plus facilement les portes de sortie ». En effet, pour une bonne intégration, il faut respecter les lois et la mentalité des Italiens (Mihaela Ignat).

En tout cas, l'Italie dispose « d'un modèle d'accueil assez facile, incluant la tolérance des contraventions, et propose également des services de qualité, voire gratuits, comme ceux de type médical » (Alina Dohotaru).

Les facteurs transnationaux de modélisation des migrants roumains en Italie peuvent être multiples, du maintien des liens culturels ou professionnels avec le pays d'origine, aux envois de fonds ou aux institutions ayant un rôle spirituel, culturel et social.

Autour de l'église, par exemple, catholique, orthodoxe ou néo-protestante, il y a des migrants, en général, mais aussi des intellectuels. Ou, souvent, des intellectuels. L'église de San Salvatore alle Coppelle à Rome a une signification particulière d'intégration et d'unification pour les migrants, étant un lieu de rencontre spécial pour les Roumains avant même la chute du régime communiste à Bucarest. Au-delà de l'importance attribuée à cette église par des intellectuels exilés à Rome jusqu'en 1989 ou par des migrants intellectuels installés dans la péninsule italienne depuis les années 90, il est important de mentionner l'implication des prêtres roumains dans la sédimentation des communautés roumaines en Italie. Il existe même une implication sociale et culturelle des intellectuels roumains en relation avec l'église, en tant qu'espace de rencontre ethnique et identitaire, le rôle centralisateur des organisations professionnelles, notamment médicales, étant de ce point de vue important. Grâce à l'implication des médecins de l'Association des médecins roumains en Italie, créée en 2017 à Milan avec le soutien du consulat roumain, les églises orthodoxes roumaines dans différentes villes italiennes sont des centres de soutien spirituel-chrétien, mais aussi de véritables repères logistiques à travers des campagnes dédiées à la prévention et au dépistage précoce, notamment sous la forme des *screenings*, des maladies cardiovasculaires. Les médecins roumains en Italie, comme l'a déclaré le président de l'Association, le docteur Gheorghe Cerin, cardiologue, chef du Département de cardiologie et de médecine interne de la clinique San Gaudenzio de Novare, veulent s'affirmer comme des professionnels

dans la nouvelle réalité médicale et sociale, mais aussi développer des projets de santé dédiés aux Roumains en Italie.

En fait, l'Église peut être vue comme une institution spirituelle et œcuménique, comme une structure transnationale, notamment dans le cas de l'Église pentecôtiste (Cingolani, 2009), mais aussi comme un facteur auxiliaire d'intégration, bien qu'on doive constater une nette diminution de la religiosité, de la soumission et du traditionalisme aux yeux des migrants roumains par rapport aux attitudes religieuses plus prononcées des Roumains dans le pays d'origine (Voicu, 2020).

Au-delà des repères linguistiques, identitaires ou affectifs communs, les différences psycho-socio-culturelles et surtout professionnelles entre les intellectuels et le reste de la communauté roumaine en Italie sont perceptibles tant sur le plan comportemental qu'institutionnel; d'ailleurs, il existe des associations exclusivement d'intellectuels et, parfois, certains professionnels refusent l'invitation des associations roumaines à collaborer avec elles, préférant la clientèle italienne (cas des avocats etc.), précisément en raison de la séparation des Roumains sur des niveaux socioprofessionnels et culturels de nature discutable. Ainsi, selon certains intellectuels roumains, on peut parler d'une stratification évidente et parfois inconfortable de la communauté roumaine - d'abord les travailleurs non qualifiés et peu qualifiés, souvent considérés comme non éduqués, « irrespectueux de la société qui les accueille », envieux ou souvent engagés dans une concurrence négative, et le reste des Roumains, des intellectuels, des entrepreneurs, des personnes hautement qualifiées, intégrées et bien reconnues professionnellement. D'ailleurs, les intellectuels, en général, n'ont pas de comportements antisociaux (Alina Dohotaru). D'autre part, il est vrai qu'il y a suffisamment de personnes ayant fait des études supérieures roumaines qui travaillent en régime domestique (care). En particulier, les investisseurs roumains en Italie se distinguent par leur détermination, par leur travail considérable près de leurs employés et par leur solidarité (Cornelia Cocoș, Anca Arnăutu).

Si l'on rejoint l'architecture de la communauté roumaine d'Italie à celle des Roumains du pays d'origine, alors on peut dire qu'il y a, au moins en partie, un ensemble de différences d'approche, visibles par la référence à la religion et la religiosité, les valeurs et les repères propres aux familles traditionnelles, respectivement à l'économie et au comportement bancaire, la responsabilité, l'indépendance, l'initiative ou l'implication, y compris l'entrepreneuriat, propres aux modernistes ou postmodernistes, c'est-à-dire aux migrants installés pour de plus longues périodes à l'étranger (Voicu, 2020). D'ailleurs, il existe des situations dans lesquelles les intellectuels roumains considèrent à tort la relation avec la Roumanie comme un « fait inférieur », un aspect relevé par certaines personnes

interrogées (Violeta Popescu). Globalement, les intellectuels interrogés apprécient les Roumains d'Italie comme plus authentiques, plus naturels, plus axés sur la valeur réelle que sur les apparences, c'est-à-dire sur ce qu'ils sont et savent vraiment faire, principe que d'ailleurs la société italienne elle-même promeut avec succès. Donc, les Roumains en Italie ont changé de mentalité, ont adopté de nouvelles choses, sont éduqués, n'offrent pas de cadeaux aux fonctionnaires, ont un meilleur niveau de vie etc. (Mihaela Ignat). En raison de la tolérance et de l'ouverture de la société italienne, toutes les personnes interrogées ont estimé que les Roumains sont très bien vus par les Italiens, qu'ils sont appréciés comme des personnes compétentes et que, dans le processus d'une très bonne intégration, ils sont gouvernés par la confiance, l'inspiration, l'optimisme et la détermination.

Ce que les Roumains ne réussissent pas très bien, sous la même influence de la philosophie de la société italienne, c'est d'assumer le désir d'évoluer, en faveur d'une sorte d'abandon, de conservatisme, d'endormissement ou de « petits pas » (Crina Suceveanu). Autrement dit, « par besoin de travailler moins et d'avoir une vie aussi facile que possible », les Italiens déterminent dans le comportement des Roumains un « effacement » de la vivacité, du besoin de croissance ou de l'ambition professionnelle (Alina Dohotaru). Peu de personnes interrogées n'opéraient pas avec la distinction entre les Roumains du pays et ceux d'Italie, au contraire elles ont déclaré que « les Roumains sont des Roumains, fin de la discussion » et, plus encore, qu'une telle « division du peuple roumain serait injuste et douloureuse » (Valeriu Barbu).

À l'appui de la véracité de l'hypothèse du développement d'une double identité, au lieu des conflits identitaires que l'on trouve dans l'intensité des expériences socio-professionnelles des intellectuels, vient l'argument du regroupement des spécialistes ou de leur reconnaissance professionnelle, doublés par leur rapport, voire leur implication dans les communautés roumaines, comme déjà montré.

Conclusions

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, la reconnaissance des diplômes universitaires et la conclusion progressive d'accords bilatéraux au niveau national, régional ou local ont progressivement souligné la dimension de plus en plus évidente de la migration des intellectuels, des personnes ayant fait des études supérieures, hautement qualifiées ou surqualifiées, des professionnels au niveau européen et mondial. La verticalisation de la migration roumaine en Italie, faite dans un contexte généralement sélectif, comme en France, en Allemagne ou en Suède, dans les conditions du nouvel élargissement de l'Union européenne,

mais aussi le besoin de spécialistes dans divers domaines, a ajouté une nouvelle perspective de la migration : celle des professionnels, des spécialistes et même des élites. À ces causes s'ajoutent l'augmentation de la pression migratoire qui a naturellement conduit à une plus grande sélection de migrants. La migration des élites roumaines en Italie, notamment en Lombardie, Vénétie, Latium et bien sûr dans d'autres régions, est donnée essentiellement par la mobilité dans le domaine médical, mais aussi économique, scientifique, technologique ou de recherche. Il faut dire cependant que l'implantation de professionnels roumains en Italie est de moindre intensité que celle orientée vers d'autres États progressistes, souvent pour des raisons personnelles ou parfois professionnelles et moins économiques ou financières.

La recherche qualitative, à travers des entretiens semi-directifs adressés à des présidents d'associations professionnelles ou à des intellectuels ayant une visibilité professionnelle, met en évidence une partie importante des traits identitaires généraux, mais aussi des particularités professionnelles des intellectuels et hauts professionnels roumains établis dans la péninsule italienne. Il est évident que les structures associatives professionnelles mises en place par les Roumains ou les groupes professionnels virtuels formés selon le critère de l'ethnicité professionnelle sont formées d'intellectuels intégrés et insérés dans l'environnement professionnel italien, souvent avec des relations internationales précieuses, souvent en contact avec des spécialistes roumains ou avec des institutions du pays d'origine et fréquemment, périodiquement ou parfois occasionnellement attachés aux significations générales de la communauté roumaine en Italie, et souvent en contact avec les institutions de l'État roumain en Italie.

Peter Schatzer avait peut-être raison lorsqu'il a dit que « le XXI^e siècle sera celui de la migration », mais il dépend des politiques à moyen et long terme de l'État roumain d'adopter des stratégies pour maintenir une part dans le cadre du respect du droit de libre circulation des citoyens, de garder les professionnels dans le pays, d'attirer leur retour chez eux ou au moins de les intéresser à établir des relations et des collaborations professionnelles avec des professionnels de Roumanie, de telle sorte que les conséquences de la migration conduisent à façonner la société multiculturelle et une contribution professionnelle et scientifique que l'espace roumain doit apporter.

Bibliographie

- Adams, W.R. 1968. *L'exode des cerveaux*. Lausanne: Centre des Reserches Européennes.
- Anghelache, C., Niță, G., Badiu, A. 2016. « Remitențele migranților - o sursă importantă și stabilă de fonduri externe, în dezvoltarea economică a unei țări ». *Revista Română de Statistică*. Supliment, n° 12, p. 79-85.

- Beine, A.R.M., Docquier, F., Rapoport, H. 2002. « Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers ». *Stanford King Center on Global Development, Working Paper*, n° 129.
- Bhagwati, J., Wilson, J.D. (ed). 1989. *Income Taxation and International Mobility*, Cambridge, MA: M.I.T. Press.
- Bludau, H. 2021. *Global Healthcare Worker Migration*. Oxford University Press.
- Brandi, M. 2006. *Migrazioni qualii cate e migrazioni di tecnici. Stranieri in Italia ed Italiani all'estero*. Working paper Crocevia, Torino.
- Cingolani, P. 2009. Prin forțe proprii. Vieti transnaționale ale migranților români în Italia. In: Anghel, R. et Horváth, I. (dir.), *Sociologia migrației. Teorii și studii de caz românești*. Iași: Polirom, p. 176-194.
- Cottureau, V. 2015. *Les « invisibles » de l'hôpital: Parcours et projets migratoires des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) dans la région Poitou-Charentes*. Poitiers: Université de Poitiers.
- Di Santo, P., Ceruzzi, F. 2010. *Migrant Care Workers in Italy: A Case Study*. Vienna: European Centre for Social Welfare Policy and Research.
- Dornescu, V., Manea, T. 2013. « Migrația medicilor români : dimensiuni socio-demografice si economice (la migration des médecins roumains: dimensions sociodemographiques et économiques) ». *Revista de Economie Socială*, volume III, n° 1, p. 121-138.
- Feraru, Daniela. 2011. *Români din Torino între integrare, dezintegrare și reintegrare*. Iași: Lumen.
- Gaillard, J., Gaillard, AM. 1997. « Introduction: The International Mobility of Brains. Exodus or Circulation? ». *Science, Technology and Society*, n° 2, p. 195-229.
- Gaillard, J., Gaillard, AM. 1998. *International Migration of the Highly Qualified*. Staten Island NY: Center for Migration Studies.
- Hansen, W., Soete, L. 2003. *Looking Ahead - Recent Developments in Measurement of International Mobility - Policy Implications for the European Union and Community Policies*. In: Hansen, W. *The project: Brain Drain: Emigration Flows for Qualified Scientists*. Maastricht: United Nations University MERIT.
- Iredale, R. 2009. « Luring Overseas Trained Doctors to Australia: Issues of Training, Regulating and Trading ». *International Migration*, n° 47, p. 31-65.
- Kallen, D. 1994. « Brain Drain and Development: Opponunity or Threat? ». *The Quarterly journal of the fnternational Association of Universities*, vol. 7, n° 4, p. 11-15.
- Lee, E. S. 1966. « A Theory of Migration ». *Demography*, n° 3 (1), p. 47-57.
- Ledesma-Leon, M., Piracha, M. 2001. *International Migration and the Role of Remittances in Eastern Europe*.
- Meyer, J.B. 2009. *La percolation mondiale des compétences*. In: Jaffrelot, C et Lequesne, C (dir.), *L'enjeu mondial : les migrations*. Paris: Presses de Sciences Po, p. 224-252.
- Myrdal, G. 1957. *Economic theory and under-developed regions*. London: Duckworth.
- Otovescu, A. 2012. « Trăsături identitare ale imigranților români din Italia ». *Revista Română de Sociologie*, n° 5-6, p. 445-462.
- Popa, N., Lucheuș, D. 2014. *Étudier la médecine pour émigrer ?*. In: Krasteva, A et Vasilcu, D (dir.), *Migrations en blanc, Médecins d'est en ouest*. Paris: l'Harmattan, p. 83-100.
- Portes, A. 2001. « Introduction. The debates and significance of immigrant transnationalism ». *Global Networks*, n° 3, p. 181-194.
- Ratha, D. 2003. *Worker Remittances: An Important and Stable Source of External Development Finance*. In: *Global Development Finance 2003: Striving for Stability in Development Finance*. Washington, DC: International Monetary Fund, p. 157-175.
- Sandu, D. 2000. « Circulatory Migration as Life Strategy ». *Romanian Sociology Annual English Eletronic Edition*, n° 2, p. 65-92.
- Sandu, D. 2010. *Lumile sociale ale migrației românești în străinătate*. Iași: Polirom.
- Schultz, C., Rijaks, B. 2014. *Mobility of Health Professionals to, from and within the European Union*. IOM: Geneva.
- Stanciu, Ș., Toma, A. 2020. « Fenomenul exodului de creiere și migrația de elită: migrația medicilor români în Franța ». *Revista Transilvană de Științe Administrative*, n° 2 (47), p. 97-113.

- Stark, O., Helmenstein, C., Prskawetz, A. 1998. « Human Capital Depletion, Human Formation and Migration, a Blessing in a Course? ». *Economics Letters*, p. 363-367.
- Stănică, S. 2011. « Apariția și evoluția fenomenului Brain Drain ». *Revista Română de Sociologie*, XXII, n° 3-4, p. 339-260.
- Suditu, B (dir.). 2013. *Perspectivile politicii de migrație în contextul demografic actual din România*. București: Institutul European din România.
- Stângaciu, A. 2016. « Transnational Perspective of the Romanian Migration in Spain and Italy after 1990 ». *Studia Europaea*, n° 3, p. 67-91.
- Tandonnet, M. 2003. *Migrations. La nouvelle vague*. Paris: l'Harmattan.
- Tanner, A. 2005. *Emigration, Brain Drain and Development: The Case of Sub-Saharan Africa*. Helsinki: Migration Policy Institute.
- Vasilcu, D. 2014. *L'émigration, un projet professionnel et familial de l'entre-deux*. In: Krasteva, A et Vasilcu, D (dir.), *Migrations en blanc, Médecins d'est en ouest*. Paris: l'Harmattan, p. 151-168.
- Viruela, R. 2009. « Europeos del Este en el mercado de trabajo español: un enfoque geográfico ». *Revista CIDOB d'Afers Intenacionals*, 84, p. 81-103.
- Viruela, R. 2016. « La movilidad interna e internacional de los inmigrantes rumanos durante la crisis ». *Scripta Nova*, 20.
- Voicu, B. 2020. *Atlasul valorilor românilor. România la 100 de ani*. Cluj: PUC.

Synergies Roumanie n° 16 / 2021



Varia





ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'importance des termes français dans les messages publicitaires de la presse écrite féminine roumaine de l'entre-deux-guerres

Iulia Macaria

Faculté des Lettres, Université Babeş-Bolyai, Roumanie

iulia_macaria@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0002-2344-8030>

Reçu le 12-11-2021 / Évalué le 26-11-2021 / Accepté le 10-12-2021

Résumé

Le but de cet article est la mise en évidence du rôle de la publicité, notamment celle de la presse écrite féminine de Bucarest de l'entre-deux-guerres, dans le processus de l'introduction des valeurs et des principes occidentaux. La recherche est divisée en sous-chapitres qui analysent du point de vue socioculturel et linguistique la transposition du modèle français dans la société roumaine. Le corpus est constitué de réclames pour les produits cosmétiques et de soin personnel trouvées dans la presse écrite féminine roumaine de Bucarest. Son but est de souligner le rôle et l'importance des syntagmes et des termes français mentionnés dans les textes publicitaires roumains et la manière dont ils influençaient la décision des consommateurs.

Mots-clés : publicité, entre-deux-guerres, emprunt lexical, presse écrite

Importanța termenilor francezi în mesajele publicitare din presa scrisă feminină românească din perioada interbelică

Rezumat

Scopul acestui articol este evidențierea rolului publicității, îndeosebi a celei din presa scrisă feminină din București în perioada interbelică, în procesul introducerii valorilor și principiilor occidentale. Cercetarea este împărțită în subcapitole care analizează din punct de vedere sociocultural și lingvistic transpunerea modelului francez în societatea românească. Corpusul este constituit din reclame pentru produse cosmetice și de îngrijire personală identificate în presa scrisă feminină românească din București. Scopul acestora este reliefarea rolului și importanței termenilor francezi și a sintagmelor menționate în textele publicitare românești, precum și a modului în care acestea influențau decizia consumatorilor.

Cuvinte-cheie: publicitate, perioada interbelică, împrumut lexical, presa scrisă

The importance of French terms in written advertising messages from the Interwar Romanian women's press

Abstract

The purpose of this article is to emphasize the role of advertising, especially that from the women's written press from Bucharest during the Interwar period, in the process of introduction western values and principles. The research is structured into subchapters which analyse, from cultural and linguistic points of view, the transposal of the French model into Romanian society. The corpus consists of advertisements for cosmetics and personal care products identified in the Romanian written women's press from Bucharest. He aims to emphasize the role and importance of French terms introduced into the texts of Romanian advertisements and the way they influenced the clients' decision.

Keywords: advertising, Interwar period, loanword, written press

La culture et la civilisation françaises admirées par les Roumains

Parmi les facteurs socioculturels qui ont favorisé la venue et la consolidation des valeurs occidentales dans les Principautés roumaines ont été l'introduction en 1782 des mesures qui protégeaient et soutenaient les marchands étrangers. La démarche encourageait la venue des marchandises étrangères sur les territoires roumains, contribuant à la croissance de leur quantité. (Petcu, 2015 : 22).

Un autre élément important a été la signature du Traité d'Andrinople de l'année 1829, par lequel l'Empire ottoman donnait à la Russie des droits sur les territoires roumains et aussi facilitait et stimulait la circulation des marchandises étrangères dans les Principautés roumaines. La liberté du commerce a joué un rôle essentiel dans le processus de la transformation économique, sociale et culturelle. Cette libre circulation des marchandises a stimulé l'arrivée des marchands étrangers et l'ouverture des magasins et des lieux de commerce qui attiraient les gens par la haute qualité des produits y commercialisés. (Rad, 2008 :17 ; Rosetti, 1996 :141).

Nous assistons aussi à une industrialisation et à la préférence des gens pour les grandes villes, devenues des centres qui réunissaient un mélange de population. Concernant l'intégration des nouvelles coutumes, les dames roumaines de classes aisées ont joué un rôle important dans leur instauration à l'intérieur d'une société dominée encore par les principes traditionnels. Elles sont attirées par la haute qualité des étoffes vendues par les marchands étrangers et aussi par la manière dont elles valorisent leur beauté physique. Les Russes, installés sur ces territoires pendant les années 1806-1812, connus par leur préférence pour les bals et les soirées, inspirées des modèles occidentaux, ont facilité, à leur tour, l'introduction

de ces coutumes dans la vie des gens. Ces loisirs sont appréciés par les classes aisées et ils étant perçus comme une bonne manière de socialiser, mais surtout comme une modalité d'être au courant avec les nouvelles de l'Occident. Les bals et les soirées dansantes étaient des occasions connues aussi pour les débats, pour les analyses et pour la *rencontre* des vieilles coutumes avec les nouvelles. (Vintilă-Ghițulescu, 2006 ; Vintilă-Ghițulescu, 2015 : 343).

De son côté, l'auteur roumain Ștefan Cazimir analyse le phénomène de transition socioculturelle et de remplacement des vieilles traditions avec les nouvelles mais aussi les difficultés qui apparaissaient dans ce processus. Ces modes vestimentaires ont apporté, en fait, une nouvelle mode socioculturelle qui s'observait au niveau des vêtements et du vocabulaire. Le remplacement des termes grecs, turcs et slavons par un nouveau lexique *parsemé* de mots français favorise ce mélange linguistique des grandes villes roumaines. Ștefan Cazimir explique ce phénomène d'imitation des nouvelles traditions parmi les Roumains en se fondant sur les théories du sociologue anglais Herbert Spencer. Le sociologue se réfère au respect à l'égard de l'objet d'imitation. (Cazimir, 2006 : 25, 87).

De plus, les voyages des dirigeants accompagnés par leurs femmes dans les pays européens les déterminent d'observer les différences majeures de développement social, économique et culturel. De tous les modèles occidentaux, le modèle français a été le plus apprécié par les Roumains. Nous considérons que le terme *formes* utilisé par l'historien roumain Pompiliu Eliade met en évidence ce mélange culturel roumain et français devenu évident sur le territoire roumain. L'auteur nous offre plusieurs exemples de formes qui ont joué un rôle essentiel dans le processus de modernisation de la société roumaine. La plupart d'entre elles étant reprises de la société française, dont nous donnons quelques exemples : les mots et les syntagmes, les vêtements, la manière de se comporter, caractérisée par le raffinement et l'élégance observées, dans la plupart des cas, pendant les voyages en France. La considération pour la culture et surtout pour la qualité de l'éducation y obtenues ont déterminé les membres des classes aisées de choisir un parcours académique français pour leurs enfants. Ces jeunes éduqués et formés tenant compte des valeurs libérales ont observé les différences culturelles majeures entre les deux pays. Ils ont eu un rôle déterminant dans l'organisation de la Révolution roumaine de 1848. Leur grand désir était de transmettre les valeurs apprises des pays de l'Occident, surtout de France, et de persuader la population autochtone de les partager (Eliade, 2000 : 294, 295, 300, 301).

La presse écrite a eu elle aussi une contribution importante dans la propagation des valeurs européennes. Elle transmettait et analysait les nouvelles de l'Occident, mettant en évidence les différences culturelles et économiques majeures qui

existaient entre la société roumaine et les sociétés européennes. La presse écrite et la publicité promouvaient notamment le luxe vestimentaire et les accessoires de l'Occident, tout en facilitant le processus de modernisation sociale roumaine. (Petcu, 2015 : 46) La période 1856-1864 est connue comme l'une d'un grand développement de la presse écrite, affirme le professeur et l'historien de la presse écrite roumaine Ilie Rad. Dans son livre *Incursiuni în istoria presei românești*, l'auteur mentionne le nom de l'historien de la presse Vasile Păsăilă, qui offre une liste d'un grand nombre des publications roumaines de la période, la plupart d'entre elles étant éditées à Bucarest. C'est aussi la période d'apparition des publications en langues étrangères (Rad, 2008 : 48, 49, 51). L'historien roumain Ion Bulei insiste lui aussi sur la presse écrite en langue française qui consolide le lien culturel entre les Roumains et les Français. Par exemple : *L'Ère nouvelle*, *La revue roumaine*, *L'Orient*, *L'étoile du Danube*, *Revue de Roumanie* etc. Une attribution des revues et des journaux français est l'enrichissement du vocabulaire roumain avec des mots, des expressions et des syntagmes français très appréciés par les Roumains. (Bulei, 2011 : 30, 31).

Des informations sur le développement de la presse écrite et son fort lien avec la publicité sont aussi retrouvées dans le livre *O istorie ilustrată a publicității românești*, de Marian Petcu. L'auteur roumain nous offre une description et une analyse complexes de l'évolution du domaine publicitaire depuis ses débuts jusqu'à présent. L'apparition des annonces sur les unes des journaux qui promouvaient ou vendaient les marchandises ont contribué au développement socioculturel et économique de la société. Il faut apprécier la contribution de Constantin A. Rosetti, publiciste roumain et marchand, qui a fondé le journal *Românul. Ziaru politicu, comercial, literar* et qui offrait de l'espace aux *annonces-réclame*. Les annonces y insérées étaient plutôt descriptives et informatives. Un élément d'originalité observé dans ces annonces publicitaires est la stratégie comparative, où l'on compare les prix des mêmes produits, comme ceux des thés anglais de Bucarest et de Paris. Dans la structure des annonces on insistait sur la provenance française des produits. La structure des annonces publicitaires reflète les aptitudes de marchand de C. A. Rosetti (Petcu, 2002 : 35, 37, 38).

Ce phénomène d'imitation des nouveaux modèles occidentaux, notamment celui de France, continue aussi pendant l'entre-deux-guerres. C'est la période d'émancipation des femmes roumaines qui demandent l'accès à la vie politique, les mêmes droits que les hommes, le droit de voter et de s'impliquer dans plusieurs domaines - économique, politique, socioculturel etc. La presse écrite féminine et féministe reflète ce grand désir de liberté et d'émancipation inspirée du modèle crayonné par la femme française. C'est la période de la constitution d'un grand nombre d'associations et de groupes qui luttent pour une cause commune : l'égalité en droits et l'émancipation.

La publicité, à son tour, soutenait et encourageait ce nouveau modèle féminin libéral par les réclames parues dans la presse écrite féminine et féministe. Les contenus des journaux et des revues de Bucarest que nous avons consultés sont riches en réclames qui représentaient des femmes élégantes, suivant les dernières collections des designers parisiens. Cette *nouvelle mode* vestimentaire leur offrait plus de liberté de mouvement, était caractérisée par la simplicité et par l'élégance encourageant la vie active, la pratique du sport et la liberté du mouvement. Le grand nombre d'articles et de rubriques parus dans la presse féminine et féministe contribuent à un développement culturel des femmes roumaines. Par exemple, dans la revue *Femeea de Mâine*, nous observons la promotion des livres roumains et français. C'est aussi le cas de la revue *Revista scriitoarelor și scriitorilor români*, qui dédie des articles aux écrivains et aux écrivaines roumains qui ont émigré en France, par exemple Ana de Noailles et Elena Văcărescu. Dans le contenu, nous identifions des phrases et des syntagmes français, sans leur équivalent roumain (Réd., 1933: 97, S.a., 1934 : 1, 2). La présence de la rubrique de mode intitulée *Cronica modei* nous indique l'importance donnée à ce phénomène par les auteurs roumains (S. a., 1932 : 24).

Ils insistent sur les dernières créations vestimentaires parisiennes. Par exemple, la revue *Mariana, revista feminină ideală* présentait les dernières collections des designers français. C'est aussi le cas des revues et des journaux *Moda, revista ilustrată; ultimele noutăți parisiene și lucru manual cu explicațiuni în limba română, Femeia modernă, Jurnalul doamnei, Realitatea Ilustrată* etc. Les auteurs mettaient en relief la beauté du corps féminin à l'aide des affiches de grandes dimensions insérées dans les contenus des revues et des journaux mentionnés. La dimension et la structure linguistique et iconique des réclames sont influencées par l'évolution des méthodes de fabrication. Par exemple, dans la revue *Jurnalul Femeii*, au début de l'intervalle, les réclames ne sont pas nombreuses, les affiches publicitaires ne sont pas colorées et leur quantité est assez réduite (S. a., 1923 : s. p.). Par contre, dans la revue *Mariana, revista feminină ideală*, la plupart des réclames sont colorées et l'utilisation de la photographie par les publicitaires rendent les messages plus persuasifs (S. a., 1937, 1938, s. p.).

Les emprunts linguistiques français dans la langue roumaine, une évolution

Passant au côté linguistique des messages publicitaires de la presse écrite féminine et féministe de l'entre-deux-guerres, nous identifions un grand nombre de termes français. C'est surtout le cas des réclames pour les produits cosmétiques et pour les vêtements. En utilisant la couleur et les artifices graphiques, les publicitaires accentuent certains mots et expressions - dans la plupart des cas, le nom de la marque et la provenance du produit. Concernant la structure des textes

publicitaires pour les catégories de produits mentionnés, la prédilection des auteurs pour les mots français est bien évidente. L'emploi des emprunts représente une stratégie de marketing utilisée par les publicitaires afin de persuader les consommateurs. La présence des mots étrangers est influencée par la catégorie sociale du public cible de cette catégorie de presse écrite, les femmes intellectuelles et celles des classes aisées. Avec un parcours académique dans les universités européennes, souvent françaises, elles ont une bonne maîtrise de la langue. Cela explique le mélange linguistique roumain et français présent dans les textes publicitaires.

Dans le *Dictionnaire de linguistique*, les auteurs affirment que l'emprunt est « Le phénomène le plus important dans tous les contacts de langues ». Ils insistent aussi sur la dimension socioculturelle des emprunts et sur la facilité dont ces nouveaux termes sont acceptés dans le vocabulaire d'une autre langue. Les auteurs rapportent le degré d'assimilation des nouveaux mots et expressions au respect et à la considération pour le pays de la langue source (Dubois et al. 1973 : 188-189). L'académicien roumain Marius Sala considère, à son tour, que la richesse du vocabulaire roumain et le remplacement de certains termes par d'autres sont fortement liés aux transformations socioculturelles de l'époque. Ainsi, le remplacement de certains mots slaves par ceux empruntés du français et de l'italien est possible grâce à la nouvelle direction européenne présente dans la société roumaine (Sala, 2010 : 35, 36, 215). De même, le linguiste roumain Alexandru Graur affirme qu'il existe une catégorie de termes empruntés qui sont transformés dans la langue cible à cause des difficultés de prononciation. La création des nouveaux mots est aussi déterminée par le degré de compréhension de l'auteur des textes (Graur, 1978 : 9).

Dans le contenu des textes publicitaires qui promeuvent les qualités des produits cosmétiques et de soin personnel de la presse féminine et féministe de Bucarest de l'entre-deux-guerres, nous constatons que les publicitaires roumains utilisent aussi des termes empruntés de la langue française avec une forme modifiée dans la langue cible. Par exemple : *creațiuni* (provenant du mot français *créations*), *tailleururi* (provenant du mot français *tailleur*), *inefașabilitatea* (terme provenant de l'adjectif français *ineffaçable*), *confețiuni* (provenant du terme français *confection*), *talonul* (provenant du nom français *talon*) etc. Dans ce cas, les publicitaires s'inspirent de l'équivalent français afin d'obtenir une réaction positive de la part du consommateur. Les auteurs des réclames s'inspirent des stéréotypes socioculturels de l'époque pour accélérer la vente des marchandises. Par la création de nouveaux termes, les publicitaires contribuent à une meilleure mémorisation du message parce que les consommateurs sont toujours attirés par des formes originales, inattendues. La linguiste française Karine Berthelot-Guiet considère que les emprunts rencontrés dans les messages publicitaires de la presse écrite sont *une*

forme de néologie (Berthelot-Guiet, 2015 : 98). Ces nouveaux mots créés par les publicitaires roumains reflètent la provenance du produit et influencent la décision des clientes.

L'analyse du corpus

Dans ce qui suit, nous allons voir à l'aide des réclames trouvées dans la revue *Realitatea Ilustrată* la fréquence des néologismes dans les textes publicitaires de la presse écrite. *Realitatea Ilustrată* est éditée pour la première fois à Cluj-Napoca. En 1927 elle change le siège de rédaction à Bucarest. Dans le contenu de la revue nous trouvons des articles appartenant à une variété de domaines : socio-politique, socio-culturel et international (Torcătoru, 2012 : 469). Les auteurs soutiennent aussi les transformations socio-culturelles des femmes de l'entre-deux-guerres par une variété de rubriques de mode, de cosmétiques et de soins personnels, de littérature, de voyages, etc. La première réclame de notre corpus promeut les qualités de l'Eau de Cologne Jean-Marie Farina appartenant à la marque française Roger & Gallet.

*Eau de Cologne. Jean-Marie Farina, Roger & Gallet parfumeurs. Exposition universelle, grand prix Paris 1889. La grande marque française. Roger & Gallet successeurs de Jean-Marie Farina parfumeurs Paris. La véritable eau de cologne Jean-Marie Farina se vend seulement dans les flacons originaux*¹ (S. a., 1930 : 24).

L'affiche de la réclame n'est pas colorée et présente deux flacons d'eau de Cologne Jean-Marie Farina. Les produits sont localisés au centre de l'image publicitaire, près du nom de la marque. Le publicitaire considère nécessaire de mettre les syntagmes *Jean-Marie Farina, Roger & Gallet parfumeurs* et *Grand Prix Paris 1889* à l'intérieur d'un rectangle. Afin de mettre en évidence le syntagme « Exposition Grand Prix Paris 1889 », l'auteur utilise le cercle en s'inspirant aussi de sa symbolique : la perfection. De même, le rectangle, inséré dans l'affiche, désigne le pouvoir, et dans notre cas il s'agit de la confiance en soi qu'obtiendra la cliente après l'utilisation du produit (Petre, Iliescu, 2008 : 75). La présence des figures géométriques qui entrent dans la composition de l'affiche publicitaire s'explique par les influences du mouvement artistique Art Déco, qui dominait pendant la période (Striner, 1994 : 29). L'auteur fait appel aussi aux connotations symboliques des fleurs. La présence du bouquet de fleurs, dans ce cas, s'explique par la relation femme-fleur, mais aussi grâce aux émotions positives transmises aux clientes (Evseev, 1994 : 61). Concernant le modèle de construction de l'image, le publicitaire utilise le modèle de la construction focalisée. Il s'explique par la convergence des lignes de force dans un seul point où le client trouve le produit

(Joly, 1998 : 77). Dans le texte publicitaire, on insiste sur l'origine des produits promus à l'aide des lettres de formes et de dimensions variées. Afin de souligner l'idée d'authenticité des marchandises, le publicitaire choisit d'insérer dans le texte publicitaire roumain certains termes et syntagmes français. L'idée de localiser les syntagmes rédigés en langue source, *eau de cologne* et *la grande marque française* à gauche et à droite de l'image est influencée par la modalité de lecture d'une image par le consommateur : de gauche à droite. Un détail mis en évidence est le prix obtenu par le produit à l'Exposition Universelle de Paris de 1889. Par rapport à d'autres textes publicitaires, où les auteurs offrent une évaluation détaillée des particularités intrinsèques du produit, cette fois on fait appel à la renommée des produits français. Dans la dernière partie du texte, rédigée en roumain, l'auteur s'inspire des genres de la rhétorique classique, notamment du délibératif. Le publicitaire conseille le consommateur de faire attention aux flacons afin d'acheter des produits authentiques (Bonhomme, Pahud, 2013 : 12-13).

Le deuxième texte publicitaire vente les qualités d'une gamme de produits cosmétiques pour les femmes : Eau de Cologne, poudre, fard et rouge à lèvres appartenant à la marque Narcisse Bleu de Mury.

Utilisez les admirables produits Narcisse Bleu de Mury Paris. Eau de Cologne, poudre, fard, rouge inaltérable. Repr: N. H. Balthazar, Bucarest, 7 rue Șelari.

L'image publicitaire occupe un espace d'insertion plus réduit dans la revue par rapport à la première réclame analysée. Les lignes grasses sont utilisées afin d'encadrer la réclame et d'attirer l'attention du lecteur. Restant dans le côté iconique de la réclame, nous identifions, comme dans le premier exemple, l'une des caractéristiques du style Art Déco. Il s'agit du rectangle noir, qui se trouve derrière les produits, utilisé pour les encadrer. La forme hexagonale du flacon représente, elle aussi, une particularité du style Art Déco. Cette image publicitaire est construite suivant les particularités de la construction focalisée, comme dans le premier cas (Joly, 1998 : 77). Nous considérons que la décision du graphiste d'insérer les narcisses sur les emballages des produits est déterminée par le nom du parfum. Dans son livre *L'Image*, l'auteur français Jacques Aumont décrit les fonctions de l'image mentionnant le *mode esthétique* (Aumont, 2000 : 57). Il s'agit des sentiments positifs et des sensations transmises au consommateur, dans notre cas. Les narcisses offrent aussi des synesthésies aux spectateurs, car il s'agit de produits cosmétiques, notamment d'un parfum. L'adjectif *bleu* du titre de la réclame transpose le spectateur tout en lui offrant une sensation de rêverie (Petre, Iliescu, 2008 : 82). Le texte publicitaire commence par un verbe à l'impératif qui sert à formuler la demande du publicitaire à l'égard du consommateur (Toșa, 1983 : 205). L'auteur offre au lecteur l'image du client satisfait qui a essayé les produits appartenant à la marque Mury. En plus, à l'aide des adjectifs qualificatifs

admirables et *inaltérable*, le publicitaire met l'accent sur les propriétés physiques des marchandises (Iordan et al., 1967 : 106). L'énumération des produits souligne la gamme variée de la marque Mury. Par l'introduction du terme français *rouge* dans le texte publicitaire roumain, le publicitaire vise à mettre en relief l'authenticité du produit et aussi à rendre son message plus hétérogène et facile à retenir.

Conclusions

La capacité des Roumains d'intégrer les nouvelles coutumes et leur esprit ouvert ont contribué à une assimilation plus facile des éléments de culture et civilisation européennes. La presse écrite féminine et féministe de l'entre-deux-guerres, par ses articles et réclames, a souligné les différences économiques et socioculturelles majeures qui existaient entre la société roumaine et celles de l'Occident. Elle stimulait ainsi le processus de modernisation de la société roumaine. La catégorie de presse mentionnée et les réclames y parues ont encouragé les femmes roumaines d'entreprendre de nombreuses actions pour avoir les mêmes droits que les hommes. Les femmes françaises, émancipées, soutenues par les réclames de la presse écrite, ont transmis les idées libérales aux femmes roumaines. En plus, l'abondance des termes et des syntagmes français dans les textes publicitaires roumains, beaucoup d'entre eux étant présentés dans la langue source, reflète la culture et l'éducation du public cible des revues et des journaux roumains. Les termes empruntés représentaient une preuve de la qualité du produit qui influençait le comportement du consommateur. Nous devons apprécier aussi les efforts des publicitaires roumains de l'époque, qui ne détenaient pas les moyens technologiques et de communication performants, et pourtant ils ont réussi par les réclames parues dans la presse écrite à moderniser la société roumaine de l'entre-deux-guerres.

Bibliographie²

- Aumont, J. 2000. *L'image*. Paris : Nathan.
- Berthelot-Guiet, K. 2015. *Analyser les discours publicitaires*. Paris : Armand Colin.
- Bonhomme, M. Pahud, S. 2013. « Un renouveau actuel de la rhétorique publicitaire? ». *Semen revue sémio linguistique des textes et discours*, n° 36. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/semen/9633#quotation> [consulté le 14 novembre 2021].
- Bulei, I. 2011. *Români în secolele XIX-XX: europenizarea*. Bucarest: Litera Internațional.
- Cazimir, Ș. 2006. *Alfabetul de tranziție*. Bucarest: Humanitas.
- Dexonline. [En ligne] : <https://dexonline.ro/definitie/crea%C8%9Bie> [consulté le 10 novembre 2021].
- Dictionnaire Larousse. [En ligne] : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cr%C3%A9ation/20297> [consulté le 10 novembre 2021].
- Dubois, J. et al. 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Librairie Larousse.
- Eliade, P. 2000. *Influența franceză asupra spiritului public în România: originile. Studii asupra stării societății românești în vremea domniilor fanariote*. Bucarest: Humanitas.
- Evseev, I. 1994. *Dicționar de simboluri și arhetipuri culturale*. Timișoara: Amarcord.

- Graur, A. 1978. *Dicționar de cuvinte călătoare*. Bucurest: Albatros.
- Iordan, I. et al. 1967. *Structura morfologică a limbii române contemporane*. Bucurest: Éd. Științifică.
- Joly, M. 1998. *Introducere în analiza imaginii*. Bucurest : All.
- Petcu, M. 2002. *O istorie ilustrată a publicității românești*. Bucurest: Tritonic.
- Petcu, M. 2015. Biserica, prescriptor al consumului - schiță pentru o sociologie a luxului. In: *Sociologia luxului*. Bucurest: Tritonic.
- Petre, D., Iliescu, D. 2008. *Psihologia reclamei și a consumatorului*. Bucurest: Comunicare.ro.
- Rad, I. 2008. *Incursiuni în istoria presei românești*. Cluj-Napoca: Accent.
- Rédaction, 1933. « Contesa de Noailles ». *Revista scriitoarelor și scriitorilor români*, n° 3-4, p. 22.
- Rosetti, R. 1996. *Ce am auzit de la alții, amintiri*, vol. I. Bucurest: Édition Fundației Culturale Române.
- S. a. 1934. «Elena Văcărescu ». *Revista scriitoarelor și scriitorilor români*, n° 8-9, p. 1-2.
- S. a. 1932. *Gazeta femeii*, 21 novembre, p. 2.
- S. a. 1937. *Gazeta Femeii*, 22 décembre, p. 2.
- S. a. 1938. *Femeea modernă*, 1 octobre, p. 14.
- S. a. 1938. *Femeea modernă*, 15 novembre, p. 21.
- S. a., 1923. *Jurnalul femeii. Ziar săptămânal pentru cultura și educația femeii*. Bucurest.
- S. a., 1937, 1938. *Mariana, revista feminină ideală*.
- Sala, M. 2010. *101 cuvinte moștenite, împrumutate și create. Viața cuvintelor*. Bucurest: Humanitas.
- Striner, R. 1994. *Art deco*. New York: Abbeville Press.
- Torcătoru, G. 2012. Realitatea Ilustrată. In *Istoria jurnalismului din România în date: Enciclopedie cronologică*. Iași : Polirom.
- Toșa, A. 1983. *Elemente de morfologie*. Bucurest: Édition Științifică și enciclopedică.
- Vintilă-Ghițulescu, C. 2006. *Focul amorului: despre dragoste și sexualitate în societatea românească*. Bucurest: Humanitas.
- Vintilă-Ghițulescu, C. 2015. *Patimă și desfătare, despre lucrurile mărunte ale vieții cotidiene în societatea românească 1750-1860*. Bucurest: Humanitas.

Les sources du corpus

- S. a. 1930. *Realitatea ilustrată*, no. 160, Bucurest, p. 24, digitool.bibmet.ro:1801/view/action/singleViewer.do?dvs=1636744462764-426&locale=en_US&VIEWER_URL=/view/action/singleViewer.do?&DELIVERY_RULE_ID=10&search_terms=realitatea+ilustrata&adjacency=N&application=DIGITool-3&frameId=1&usePid1=true&usePid2=true [consulté le 10 novembre 2021].
- S. a. 1935. *Realitatea ilustrată*, nr. 434, Bucurest, p. 7, digitool.bibmet.ro:1801/view/action/singleViewer.do?dvs=1636974849183-107&locale=en_US&VIEWER_URL=/view/action/singleViewer.do?&DELIVERY_RULE_ID=10&search_terms=realitatea+ilustrata&adjacency=N&application=DIGITool-3&frameId=1&usePid1=true&usePid2=true [consulté le 12 novembre 2021].

Notes

1. Eau de Cologne. Jean-Marie Farina, Roger & Gallet parfumeurs. Exposition universelle, grand prix Paris 1889. La grande marque française. Roger & Gallet successeurs de Jean-Marie Farina parfumeurs Paris. Veritabila *eau de cologne Jean-Marie Farina* se vinde numai în flacoane originale.
2. Le nombre de références s'explique par le caractère interdisciplinaire de notre sujet.

Synergies Roumanie n° 16 / 2021



Annexes



Profils des contributeurs



• Coordinateurs scientifiques et auteurs •

Anca Stângaciu est maître de conférences à la Faculté d'Études Européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, a suivi des cours de formation en France, en Belgique et en Italie et a enseigné à l'Université d'État de Padoue dans le cadre d'un contrat de collaboration avec la Faculté des Sciences Politiques, et à l'Université d'État de Milan dans le cadre de la collaboration avec la Faculté d'Histoire et le Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique. Parmi les publications les plus récentes on retient *Securitatea și exilul intelectualilor români în Italia*, Mega, Cluj, 2019. Ses domaines d'intérêt sont les relations économiques internationales, les capitaux étrangers, l'exil et les migrations.

Alfredo Canavero a été professeur adjoint d'histoire des relations internationales (1974-1980). Ensuite, il enseigne l'histoire contemporaine depuis 1977 à l'Université d'État de Milan, en tant que professeur associé (1980), puis en tant que professeur ordinaire (2001) jusqu'en 2018. Il s'intéresse à l'histoire italienne contemporaine, à l'histoire de l'Église et du mouvement catholique, à l'histoire de l'Europe, à l'intégration et à l'histoire de la politique étrangère italienne. Il a été membre du Comité Scientifique du Dictionnaire Historique du Mouvement Catholique Italien (Marietti) et coordinateur, avec Jean-Dominique Durand (Université Lyon III), d'un programme de recherche international sur le rôle des Églises dans les domaines politique, social et de la vie économique de l'Europe (« L'Europe des espaces religieux »), dans le cadre d'un groupe plus large (« Espaces et temps de l'Europe ») dirigé par Robert Frank (Université Paris I, Sorbonne). Il a également été directeur du Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique (Université d'État de Milan) et il est secrétaire général de la Commission d'Histoire des Relations Internationales, affiliée au Congrès Mondial des Sciences Historiques. Il a donné des communications lors des congrès mondiaux des sciences historiques de 1995 à 2015.

• Auteurs d'article •

Adrian-Gabriel Corpădean est maître de conférences et doyen de la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Il est docteur en histoire à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'Université Babeş-Bolyai. Ses recherches portent sur l'histoire de l'intégration européenne et l'histoire

de la diaspora de l'Europe centrale-orientale pendant la période communiste. C'est l'auteur de nombreuses publications et membre de plusieurs réseaux européens de chercheurs et d'enseignants et projets de recherche dans le domaine de la construction européenne.

Mihaela Oprescu est lectrice et vice-doyenne à la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Titulaire des cours de droit européen et de droit des affaires, elle est aussi spécialisée en droit privé, notamment le droit de la famille, un thème sur lequel elle a publié des livres et des articles avec une très bonne visibilité internationale. En tant qu'avocate et, à présent, lectrice, elle a une expérience notable dans son aire d'excellence, y compris en matière de droit des projets européens, un domaine dans lequel elle est aussi active.

Francesco Guida est professeur titulaire d'histoire et ancien doyen à l'université Roma Tre. Docteur h.c. à l'Académie bulgare des sciences et à l'Université de Cluj-Napoca, il a reçu plusieurs distinctions. Membre du Conseil national Universitaire. Président de l'Association italienne d'études sur l'Europe du Sud-Est (AISSEE), de l'Association italienne d'études historiques sur l'Europe centrale et orientale (AISSECO), du Centre interuniversitaire d'études sur la Hongrie et l'Europe centrale et orientale (CISUECO). Il est membre d'autres associations scientifiques et des comités scientifiques de plusieurs revues d'histoire étrangères. Il a publié 11 livres et plus de 190 essais sur des sujets historiques. Il a été l'éditeur de 30 volumes.

Giulia Lami, professeur ordinaire d'Histoire de l'Europe de l'Est, enseigne à l'Université de Milan. Elle est membre de diverses associations scientifiques italiennes et internationales. Elle dirige le Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique du Département d'Études Historiques de l'Université de Milan. Ses publications portent sur l'histoire et l'historiographie de l'Europe Centrale et Orientale à l'époque moderne et contemporaine. On rappelle ses dernières monographies : *L'Europe Centrale et Orientale au XIX^e siècle d'après les voyages du romancier et journaliste suisse Victor Tissot*, Champion, Paris, 2013, et le manuel *Histoire de l'Europe de l'Est*, Université Mondadori-Le Monnier, Milan-Florence, 2019.

Fabio Ferrarini est docteur en histoire, culture et théories de la société et des institutions. Ses études portent sur la propagande, la diplomatie culturelle et le fascisme international. Il collabore actuellement au projet de réalisation du Musée National de la Résistance et il est professeur adjoint d'histoire contemporaine à l'Université de Milan (Faculté des Sciences Politiques, Économiques et Sociales). Parmi les publications les plus récentes on retient : *L'Asse spezzato. Fascismo, nazismo e diplomazia culturale nei paesi nordici 1922-1945* (Mondadori, 2021).

Valerij Ljubin est diplômé de la Faculté d'histoire de l'Université de Moscou en 1969. Il a ensuite obtenu son doctorat de l'Institut d'histoire universelle de l'Académie des sciences de l'URSS (1969-1972). Depuis 1973, il travaille à l'Institut d'information scientifique de l'Académie des sciences de Russie (INION RAN). Entre 1965 et 1986, il a participé à des missions archéologiques sur la mer Noire et au Tadjikistan. Il a organisé plusieurs expositions de l'Académie des sciences de l'URSS en Italie (« Holographie en URSS » en 1987 et 1988 et « Oxus : Trésors d'Asie centrale » en 1993). Il a enseigné dans diverses universités russes et en tant que professeur invité en Allemagne, dans les universités de Münster, Bonn, Cologne. Historien et politologue, ses thèmes incluent l'histoire contemporaine de la Russie, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'UE. Il est l'auteur et l'éditeur de nombreuses monographies et articles sur ces questions.

Lorenzo Meli est docteur en histoire et actuellement professeur adjoint d'histoire du monde globalisé au Département des Sciences Sociales et Politiques de l'Université d'études de Milan, où il est aussi secrétaire du Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique. Ancien chercheur post-doc à la même université, il a coopéré à la Fondation Alcide De Gasperi de Trente entre 2018 et 2020 dans le cadre du projet d'édition nationale digitale de l'ensemble de l'épistolaire degasperien. Son domaine de recherche dominant est l'histoire du processus d'intégration européenne et du rôle joué par la diplomatie italienne au sein de celle-ci.

Simona E. Merati est chercheur à la Steven J. Green School of International & Public Affairs, Florida International University (FIU). Ses intérêts de recherche incluent la religion (Islam) et la politique internationale, la sécurité, la politique étrangère et l'économie politique internationale, en mettant l'accent sur la Russie et l'Eurasie. Sa monographie *Muslims in Putin's Russia : Discourse on Identity, Politics, and Security* a été publiée en 2017 chez Palgrave. Actuellement à Munich, elle a été conférencière aux chaires de relations internationales et de théorie politique de la CRF à Miami et de la Ludwig-Maximilians-Universität (LMU) à Munich. Elle est titulaire d'un diplôme en langue et littérature russes de l'Université de Milan et d'un M.A. et un doctorat en relations internationales de la Florida International University (FIU) à Miami, Floride, États-Unis.

Gabriel Moisa est Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Oradea. Ses recherches portent notamment sur l'histoire du communisme, la représentation muséale de l'histoire et l'histoire des communautés historiques roumaines. Il est membre du Comité de direction de la revue *Crisia*. Son dernier livre: *Avancronica unei revoluții programate. Anul 1989 în Bihor*, Editura Muzeului Țării Crișurilor/ Editura Mega, Oradea/Cluj-Napoca, 2020, 520 p.

Antoanela-Paula Mureşan est maître de conférences et vice-doyenne à la Faculté d'études européennes, Université Babeş Bolyai, Cluj-Napoca. Elle est docteur en histoire depuis 2013. Elle est diplômée d'un Master en études juives (Institut Moshe Carmilly, Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca) et elle a fini la Faculté des Lettres (anglais, français) et la Faculté d'Histoire et Philosophie de l'Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca. Son domaine d'intérêt est lié aux relations internationales en Europe, surtout en ce qui concerne l'extrémisme européen de droite au XX^e siècle et l'euro péisation de la Roumanie au XX^e siècle.

Elena Grad-Rusu est lectrice à la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca. Après avoir obtenu un doctorat en relations internationales et études européennes, ses recherches portent principalement sur les investissements étrangers en Roumanie de l'entre-deux-guerres à nos jours. Auteur de plusieurs études publiées dans les éditions internationales, son domaine d'intérêt est lié au développement régional dans l'Union européenne, à la coopération transfrontalière et à la gestion de projets.

Marius Popa est professeur assistant à la Faculté des Lettres de l'Université « Babeş-Bolyai » de Cluj-Napoca, Département de langues et littératures romanes. Docteur en philologie avec une thèse sur la présence du classicisme français dans la critique littéraire roumaine, publiée par la maison d'édition parisienne Honoré Champion (2020). Ses intérêts d'étude incluent l'histoire de la littérature française, la culture et la civilisation françaises, l'histoire de la littérature roumaine moderne et la théorie littéraire.

Iulia Macaria est enseignante associée à la Faculté des lettres de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Docteur ès langues étrangères appliquées (français et anglais), elle a effectué des études à l'Université de Bordeaux. Ses recherches actuelles portent sur l'anthropologie culturelle, avec une focalisation sur les interactions franco-roumaines pendant l'entre-deux-guerres – le sujet de sa thèse de doctorat, en cours de préparation.

Projet pour le n° 17 - Année 2022



Communication de crise et résolution des conflits

Coordinateurs du numéro :

Laura Herța (Faculté d'Études européennes de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie) et **Dorota Jurkiewicz-Eckert** (Centre Européen de l'Université de Varsovie, Pologne)

Face aux situations de crise et dans le contexte de la pandémie COVID-19, une bonne communication et des stratégies de résolution des conflits sont quelques aspects importants qui ne peuvent être ignorés. Afin de relever ces défis, ce numéro thématique vise à soutenir les universitaires, les chercheurs et les doctorants en leur offrant l'occasion de présenter leurs dernières recherches dans les domaines suivants :

- Communication de crise et des risques ;
- Simulation de crise ;
- Analyse de discours ;
- Transformation et résolution des conflits ;
- Les Nations Unies et la résolution des conflits ;
- L'Union européenne et la résolution des conflits ;
- Communication politique ;
- Communication institutionnelle et d'entreprise ; Communication de masse ;
- Éducation et enseignement.

Un appel à contributions a été lancé en février 2022

<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>

Contact : synergies.roumanie.redaction@gmail.com

Consignes aux auteurs



- 1** L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à synergies.roumanie.redaction@gmail.com ou synergies.roumanie.gerflint@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche en pièces jointes. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.
- 2** L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs. Les coauteurs préciseront en note la répartition des responsabilités scientifiques et rédactionnelles de chacun.
- 3** Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.
- 4** Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité. La mention « article à paraître » ne peut être délivrée que par l'éditeur Gerflint, après avis favorables des comités scientifique et de lecture, de la Rédaction, du pôle éditorial international du Gerflint et du Directeur de la publication.
- 5** Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.
- 6** La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays, son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) et son identifiant ORCID (identifiant ouvert pour chercheur et contributeur) seront également centrés et en petits caractères.

7 L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 6-8 lignes maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8 L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.

9 La police de caractère est Times New Roman, taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur. La revue a son propre standard de mise en forme.

10 L'article doit comprendre entre 15 000 et 30000 signes, soit 6-10 pages Word, éléments visuels, bibliographie, notes et espaces compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus de lecture ne dépassera pas 2500 signes, soit 1 page. Comptes rendus et entretiens seront en langue française.

11 Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12 Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13 Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii...iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14 Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 1999 : 55).

15 Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs, seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16 La **bibliographie** en fin d'article précèdera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans couleur ni soulignement ni lien hypertexte.

17 Pour un ouvrage

Baume, E. 1985. *La lecture – préalable à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18 Pour un ouvrage collectif

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p.49-60.

19 Pour un article de périodique

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

20 Pour les références électroniques (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien, couleur et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [consulté le], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

21 Les textes seront conformes à la typographie française.

22 Graphiques, schémas, figures, photos éventuels seront envoyés à part aux formats Word et PDF ou JPEG, en noir et blanc uniquement, avec obligation de références selon le *copyright* sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 pixels. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux (toujours coûteux) en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

23 Les captures d'écrans sur l'internet, de plateformes, d'applications, d'extraits de films ou d'images publicitaires seront refusées. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du texte et d'une éventuelle autorisation. Le Gerflint, éditeur de la revue, ne fait pas de reproductions d'éléments visuels (toiles, photographies, images, dessins, illustrations, couvertures, vignettes, cartes, etc.). Outre les références bibliographiques, l'auteur pourra proposer en note une URL permanente permettant au lecteur d'accéder en ligne aux œuvres analysées dans son article.

24 Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

25 Les prépublications de l'article et de ses métadonnées ne sont pas autorisées. Une fois éditée sur gerflint.fr, seule la version « PDF-éditeur » de l'article peut être déposée pour archivage dans un répertoire institutionnel, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. L'archivage de numéros complets est interdit. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue. Par ailleurs, les Sièges, tant en France qu'à l'étranger, n'effectuent aucune opération postale, sauf accord entre le Gerflint et un organisme pour participation financière au tirage.



Synergies Roumanie, n° 16 / 2021

Revue du GERFLINT

**Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale**

En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de L'Homme de Paris

Président d'Honneur : Edgar Morin

Fondateur et Président : Jacques Cortès

Conseillers et Vice-Présidents : Ibrahim Al Balawi, Serge Borg et Nelson Vallejo-Gomez

PUBLICATIONS DU GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb14524060t>

ISNI 0000 0001 1956 5800

IdRef : 077342070

Le Réseau des Revues Synergies du GERFLINT

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest

Synergies Afrique des Grands Lacs

Synergies Algérie

Synergies Argentine

Synergies Amérique du Nord

Synergies Brésil

Synergies Chili

Synergies Chine

Synergies Corée

Synergies Espagne

Synergies Europe

Synergies France

Synergies Inde

Synergies Iran

Synergies Italie

Synergies Mexique

Synergies Monde

Synergies Monde Arabe

Synergies Monde Méditerranéen

Synergies Pays Germanophones

Synergies Pays Riverains de la Baltique

Synergies Pays Riverains du Mékong

Synergies Pays Scandinaves

Synergies Pologne

Synergies Portugal

Synergies Roumanie

Synergies Royaume-Uni et Irlande

Synergies Russie

Synergies Sud-Est européen

Synergies Tunisie

Synergies Turquie

Synergies Venezuela

Essais francophones : Collection scientifique du GERFLINT

Direction du Pôle Éditorial International :

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne)

Contact: gerflint.edition@gmail.com

Site officiel : <https://www.gerflint.fr>

Webmestre : Thierry Lebeau (France)

Synergies Roumanie, n° 16 / 2021

Couverture, conception graphique et mise en page : Emilie Hiesse (*Créactiv'*) - France

© GERFLINT – Sylvains-les-Moulins – France – Copyright n° ZSN68E3

ARK <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427223778>

Bibliothèque Nationale de France - Décembre 2021

GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français
Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique
francophone en réseau

www.gerflint.fr

Ce 16^e numéro de la revue *Synergies Roumanie* s'inscrit dans le contexte du 15^e anniversaire de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, c'est-à-dire l'ouverture de nouvelles perspectives européennes. Il rassemble des auteurs importants et prestigieux, grâce à la contribution du Centre d'Étude de la Politique Étrangère et de l'Opinion Publique de Milan, fondé par Brunello Vigezzi et désormais dirigé par Alfredo Canavero (2005-2018) et Giulia Lami (2018-). D'un point de vue thématique et méthodologique, ce volume rassemble des contributions, des approches, des analyses, des interprétations et des réflexions sur le phénomène de pré-adhésion et d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, mais aussi des perspectives et des solutions possibles aux questions liées aux relations de la Roumanie avec l'Union européenne, aux progrès de la Roumanie et à son européanisation.